


Converted
BERKELEY
LIBRARY
UNIVERSITY OF
CALIFORNIA
Digitized by Google

DOGMES ET MORALE

DU

CHRISTIANISME.

C'est l'opinion d'excellents esprits, que la meilleure démonstration de la religion, la meilleure défense de l'Église serait, de nos jours surtout, une exposition fidèle, claire et forte de ses dogmes et de la foi tout entière...

M. DE RAVIGNAN.

(L'*Ami de la Religion*, tome 109 page 147).

Le Mans, Imp. de CH. RICHELET, rue de la Paille, 10.—1843.

EXPOSITION RAISONNÉE

DES

DOGMES ET DE LA MORALE

DU CHRISTIANISME,

DANS LES ENTRETIENS D'UN PROFESSEUR DE THÉOLOGIE
AVEC UN DOCTEUR EN DROIT,

Par M. l'Abbé Barran,

DIRECTEUR ET PROFESSEUR DE THÉOLOGIE AU SÉMINAIRE DES MISSIONS ÉTRANGÈRES.

TOME I.



PARIS,
POUSSIELGUE - RUSAND,
Libraire, rue Hautefeuille, 9.

LE MANS,
CH. RICHELET, IMP.-LIBR.
Rue de la Paille, 10.

1843.

TABLE DES MATIÈRES

DU PREMIER VOLUME.

PREMIER ENRTETIEN.

Dieu et ses ouvrages.

DEUXIÈME ENTRETIEN.

La Trinité.

TROISIÈME ENTRETIEN.

L'Incarnation.

QUATRIÈME ENTRETIEN.

La Rédemption.

CINQUIÈME ENTRETIEN.

La Révélation.

SIXIÈME ENTRETIEN.

Les Miracles et les Prophéties.

SEPTIÈME ENTRETIEN.

Les Livres saints.

HUITIEME ENTRETIEN.

NEUVIÈME ENTRETIEN.

DIXIÈME ENTRETIEN.

ONZIÈME ENTRETIEN.

DOUZIÈME ENTRETIEN.

Suite de la Constitution de l'Eglise.

TREIZIÈME ENTRETIEN.

La véritable Eglise de Jésus-Christ ne peut se trouver ni dans les sectes protestantes, ni chez les schismatiques grecs.

QUATORZIÈME ENTRETIEN.

La véritable Eglise du Christ se trouve dans la société catholique-romaine.

QUINZIÈME ENTRETIEN.

L'Infaillibilité de l'Eglise.

SEIZIÈME ENTRETIEN.

Les Membres de l'Eglise.

DIX-SEPTIÈME ENTRETIEN.

Les Vertus ; la Foi.

DIX-HUITIÈME ENTRETIEN.

L'Espérance et la Charité.

DIX-NEUVIÈME ENTRETIEN.

Les Vertus Morales.

VINGTIÈME ENTRETIEN.

Le Péché... Originel.

VINGT-UNIÈME ENTRETIEN.

Le Péché Actuel.

VINGT-DEUXIÈME ENTRETIEN.

Vices, Péchés capitaux, Passions.

VINGT-TROISIÈME ENTRETIEN.

Le Symbole.

VINGT-QUATRIÈME ENTRETIEN.

Suite du Symbole.

VINGT-CINQUIÈME ENTRETIEN.

Suite et fin du Symbole.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

ERRATA.

Pages 5 Harmonisation, *lisez* harmoniation (si vous l'aimez mieux).

104 Pour répondre, *lisez* à répondre.

Ibid. Sans avoir connaissance, *lisez* la connaissance.

173 Ecrite, *lisez* écrits.

181 Attachés, *lisez* attaché.

216 Quelque systéme contraire, *lisez* ces mots au *pluriel*.

389 Il faut, *lisez* il faut ordinairement.

327 Ou autre, *lisez* ou un autre.

388 Constitue essence, *lisez* l'essence.

EXPOSITION RAISONNÉE

DES

DOGMES ET DE LA MORALE

DU CHRISTIANISME.

PREMIER ENTRETIEN.

DIEU ET SES OUVRAGES.

LE DOCTEUR EN DROIT. Les entretiens religieux, que vous voulez bien vous imposer pour mon instruction, étaient impatiemment attendus. Je les vois néanmoins commencer à regret, en pensant à la peine et au dégoût qu'ils vont peut-être vous occasionner ; puisqu'il en faut bannir toute dissertation savante, et se borner à des explications simples, faciles, comme pour un néophyte qui en est aux premiers éléments du christianisme.

Jusqu'à ce jour, l'étude des sciences, du droit et des systèmes philosophiques a absorbé une

bonne partie de mon temps ; le reste, je l'ai éparpillé dans les dissipations de la jeunesse, sans consacrer un seul quart-d'heure aux souvenirs de ces vérités saintes, qui furent une protection et un charme si doux pour mon enfance..... Un grand nombre de jeunes gens, vous le savez, ont à déplorer, comme moi, cet oubli coupable et si difficile à réparer aujourd'hui ! Car ce ne sont point des compositions d'éloquence, ni des dissertations philosophiques qui peuvent nous apprendre la doctrine simple et surnaturelle du Christ ; et d'un autre côté, les prédications utiles, qui se font dans nos églises, s'adressent pour l'ordinaire à des esprits déjà avancés dans la connaissance de la morale et des dogmes catholiques. Nous avons, il est vrai, tous les ans, à la Métropole, des conférences remarquables ; elles attirent, autour de la chaire sacrée, un concours immense d'hommes, avides d'entendre cette parole grave, éloquente, qui expose et défend nos dogmes avec tant de science et d'autorité. Toutefois ces dissertations trop rares paraissent insuffisantes, pour ceux-là surtout qui ont besoin de former leurs convictions, et d'acquérir l'ensemble des vérités chrétiennes. Car pendant le long intervalle d'une année, la lumière répandue dans les esprits, et les bonnes dispositions imprimées aux cœurs, s'affaiblissent insensiblement, et ne laissent presque plus de traces. Si les leçons de *ce grand cours chrétien* pouvaient devenir plus fréquentes, elles auraient, sans nul doute, le s

résultats dignes du zèle apostolique et du talent si élevé de M. de Ravignan.

LE THÉOLOGIEN. Je déplore avec vous la position d'un si grand nombre de jeunes hommes qui restent étrangers à la religion, dont ils n'ont que des idées superficielles ou fausses ; et comme vous, je désire aussi bien vivement que les célèbres conférences de la Métropole puissent devenir plus fréquentes. Vos aveux personnels, je sais comment les apprécier : n'ayez aucune inquiétude, nos entretiens seront, j'ose l'espérer, adaptés à votre position. Mais par où les commencer ?

LE D.. Ce serait à moi de vous faire cette question ; cependant, puisque vous voulez bien me l'adresser, je vous prierai de traiter comme base de nos conversations, ce qui concerne le nom de Dieu, ses attributs et ses ouvrages.

LE TH. C'est là, en effet, la marche rationnelle qui nous est tracée. Sans autre préambule, commençons nos recherches par l'étymologie du mot *Dieu*, en latin *Deus*. C'est le Θεὸς des Grecs, qui peut indiquer ou l'immutabilité de Dieu, ou cette science, cette vision infinie qui lui rend tout présent et manifeste. En hébreu, Dieu est appelé tantôt אלהים *Elôïm*, tantôt אדני *Adônaï ;* on trouve souvent עליון *Hélion*, שדי *Schadaï*, etc. Ces termes servent à exprimer sa majesté souveraine, sa grandeur, son élévation et sa puissance ; mais le nom par excellence consacré dans la langue hé-

braïque est יהוה Jéhôvâ, l'*Eternel* (1). Chez tous les peuples connus; *Dieu* est désigné par des expressions propres à marquer ou son existence ou quelqu'un de ses attributs infinis. De ces diverses significations, nous pouvons donc recueillir cette notion de Dieu, qu'il est l'ÊTRE INFINIMENT PARFAIT. Vous n'avez aucun doute, je le présume, sur son existence, que nous démontrent à la fois notre sens intime, la création de l'univers, l'ordre admirable qui y règne, et la croyance unanime des peuples; tout en l'homme, et hors de lui, proclame comme nécessaire l'existence de l'*Etre* créateur. Aussi, est-ce dans le cœur des impies, et non dans leur esprit, que le roi-prophète nous signale la négation de Dieu et de sa providence: *L'insensé a dit dans son cœur: Il n'y a point de Dieu. Le pécheur a dit dans son cœur: Dieu a oublié* ce qui se passe en ce monde, *il a détourné son visage, il n'en verra jamais rien* (13, 10).

LE D. Dans mes aberrations, je ne suis pas allé jusqu'à l'athéisme; mais des systêmes tout aussi absurdes m'ont préoccupé pendant quelques années. D'abord, je m'arrêtai au dualisme de Manès, que je rejetai bientôt comme faux et impossible; car l'unité de Dieu est, pour moi, aussi essentielle que son existence même. Sous l'empire de cette idée d'un Dieu unique, immense, remplissant l'univers de son être infini, je fus conduit au

(1) C'est ainsi que Dieu se nomme lui-même dans l'Exode אנכי יהוה, moi Jéhôvâ.

panthéisme des anciens, à ce grand tout organisé, immédiatement animé par l'*Esprit-Dieu*, ne formant qu'un être dont les éléments matériels étaient les membres essentiels. La réflexion ne tarda pas à détruire dans mon esprit ce système monstrueux ; et je lui substituai l'*harmonisation* des Saint-Simoniens, que je ne comprenais pas, que je ne cherchais pas trop à approfondir, crainte d'y retrouver l'*âme du monde* des Stoïciens avec ses membres matériels.

J'étais attiré, séduit, par cette harmonie des êtres qui devait tout coordonner, embellir et perfectionner ; mais le charme ne dura pas longtemps, et le Saint-Simonisme fut à mes yeux un désordre, un crime, dès que je connus les théories établies sur ses principes, les conséquences-pratiques, immorales, anti-sociales qui en découlaient et que l'on tâchait d'expérimenter. Alors vint le tour du panthéisme spiritualiste, que je recueillis de quelques études philosophiques. Je rentrai donc avec bonheur dans mon principe favori de l'unité de Dieu, de son immensité, de son identité réelle avec tout esprit, sans rencontrer les erreurs grossières du panthéisme des anciens ; l'Être spirituel, intelligent, restait seul éternel, libre, créateur de la matière qu'il gouverne, enfin, parfait. Quant à l'homme, il m'apparaissait comme une émanation essentielle de l'Être divin, et me devenait plus respectable et plus cher. Moi aussi, je devais participer à cette essence increéée ; et de là coulaient nécessaire-

ment à pleins bords la grande idée du *moi*, son autorité, son importance, son infaillibilité ; c'était le *moi* divin, le *moi Dieu*.

Vous le voyez, le Tout-Puissant a permis que j'aie touché à toutes ces extravagances pour humilier l'orgueil de mon esprit, et me faire comprendre jusqu'où peut aller le délire de l'homme, alors qu'il se complaît en ses prétendues lumières, et qu'il ne veut accepter d'autre guide, d'autre autorité que sa raison. Enfin, Dieu a eu pitié de ma faiblesse, il a daigné faire entrer dans mon âme un rayon de sa vérité, et me conduire à la sublime simplicité de la croyance chrétienne, sur sa nature et ses divins attributs. Cependant ils ne s'offrent pas à mon esprit d'une manière claire, distincte : ayez donc la bonté de me les rappeler en quelques mots.

LE TH. Le récit de ce que vous appelez vos aberrations, justifie ce que je disais de la source de l'athéisme ; en vous, c'est le cœur qui a préservé l'esprit ; et, comme vous l'exprimez très bien, vous n'avez que touché à ces systèmes erronnés et absurdes. Mais figurez-vous un malheureux jeune homme dominé par des passions violentes, perverti dans le cœur ; il se serait jeté dans tous ces déréglements de l'esprit, pour aboutir au plus abject matérialisme. Puisque vous le désirez, examinons rapidement les attributs de Dieu traités par les Théologiens : vous verrez qu'ils les envisagent comme les philosophes vraiment dignes de ce nom.

Il ne peut y avoir en Dieu aucune composition, son essence étant parfaitement simple ; et s'il nous était donné de le contempler tel qu'il est, notre entendement ne serait pas dans la nécessité de distinguer en lui différentes perfections. Ce que nous allons dire de ses attributs divins ne peut donc porter à croire qu'il existe entre eux une distinction réelle ; elle n'est que mentale et virtuelle, comme l'appellent les Théologiens. Parmi ces attributs, il en est qui montrent Dieu en lui-même, et auxquels on donne le non d'*intrinsèques* ou *immanents*. Ce sont : l'aséité ou nécessité d'être par soi-même, l'éternité, la simplicité, l'immensité, l'immutabilité, la félicité, l'infinité, etc. Je me borne à vous indiquer ces perfections divines, sans les définir ni les expliquer ; les termes disent assez ce qu'elles sont.

LE D. Parmi ces attributs, il en est un sur lequel je vous prierai de me donner quelques explications : c'est l'immensité.

LE TH. Vous retombez, comme par la force de l'habitude, dans votre idée fixe d'immensité : or, vous allez voir qu'on l'admet en Dieu, sans s'associer aux panthéistes, n'importe à quelle école ils appartiennent. Que Dieu soit partout par sa science et l'action de sa puissance, cela se conçoit facilement, mais ne peut être l'idée exacte de son immensité. Il la possède en ce sens qu'il est véritablement présent en tout lieu par sa substance même, toutefois sans circonscription qui le ferait correspondre aux différentes parties des êtres cor-

porels. Cette présence ne doit pas non plus s'entendre, comme celle des anges, d'une définition locale ; mais Dieu est tout entier en tout lieu, sans être renfermé en aucun lieu ; tout entier en lui-même et partout. Cette immensité de présence ne suffit pas aux panthéistes, qui veulent que Dieu soit tout, et que tout soit Dieu. Les plus modérés prétendent que tout esprit est une émanation réelle, nécessaire de l'essence divine, et par conséquent Dieu.

Est-il vrai que le panthéisme fasse au milieu de nous des progrès rapides ? qu'il soit de nos jours le plus puissant, le plus redoutable ennemi du christianisme ? qu'on doive tourner contre lui toutes les armes du combat, en préparer de nouvelles, pour résister à ses attaques habiles, incessantes ? Est-il vrai que nous devions avoir à les soutenir pendant trois longues générations encore ? Je ne sais si je me fais illusion, si j'ai trop de confiance dans le bon sens français : il m'est impossible de reconnaître un fondement réel à ces assertions alarmantes, et de partager ces craintes, qui me paraissent exagérées. Cette fièvre panthéistique, vraie ou affectée, qu'on remarque aujourd'hui dans certains auteurs, a probablement atteint son paroxisme, pour rentrer bientôt dans son cours régulier. Car qu'elle se maintienne en quelque organisation maladive, ce ne peut être chose étonnante ; la pauvre humanité aura toujours ici-bas le triste spectacle et de la misère et de la folie. Au reste, cette *énor-*

mité philosophique doit être un avertissement salutaire pour des hommes honnêtes, qui reculeront de dégoût, lorsqu'il faudra aboutir à ce *Dieu-monstre* auquel ils auraient honte de se voir associés. Ainsi, le panthéisme et le symbolisme qui est aussi en travail parmi nous, pourront servir à montrer le précipice ouvert par l'indépendance, la licence de la pensée, et deviendront une arme puissante dans les mains du catholique et de l'homme de bon sens. Voyez, dirons-nous aux protestants, l'abîme de toute vérité historique et morale creusé par vos docteurs, selon la rigueur logique de vos principes. Et vous, qui vous engagez dans la philosophie allemande, il faut que vous commenciez par accepter les absurdités panthéistiques, et puis, si vous le pouvez, que vous vous croyiez, que vous vous déclariez Dieu.

LE D. Je pense comme vous sur le panthéisme et ses destinées ; passons, si vous voulez bien, à la classification des autres attributs divins.

LE TH. Nous venons d'indiquer les perfections immanentes en Dieu ; il nous reste à parler de celles qui nous le font considérer dans des rapports avec la créature : on les nomme attributs d'*action* ou d'*opération*. Ce sont : l'entendement ou la science sans bornes, sans mesure, par laquelle Dieu connaît tout ce qui peut être connu ; la volonté, tantôt absolue, irrésistible, qu'aucun obstacle ne saurait arrêter, tantôt conditionnelle et

dépendante du libre arbitre de ses créatures ; la liberté d'agir ou de ne pas agir, soit pour le temps, soit pour le mode, sans être assujéti dans ses ouvrages à aucun degré de bien, à aucune perfection ; la toute-puissance ou la faculté de produire tout ce qui est possible ; la sagesse, cet ordre admirable par lequel Dieu tend à ses fins d'une manière parfaite ; la sainteté ou l'amour de ce qui est bien ; la véracité, cette volonté constante de la vérité et de la fidélité à ses promesses ; la bonté, c'est-à-dire l'inclination à accorder, à faire du bien ; la providence, cette action de Dieu qui dirige les créatures, chacune vers sa fin particulière, et toutes vers la fin universelle ; enfin la justice par laquelle le Seigneur accomplit la sanction de ses lois, et en accordant les récompenses promises, et en infligeant les châtiments mérités.

LE D. Je voudrais savoir si Dieu est libre dans ses actes internes, et si, pour les opérations qui s'accomplissent en dehors de son essence, il a la même liberté que l'homme.

LE TH. Non ; Dieu n'a point cette liberté d'agir ou de ne pas agir dans ce qui est intrinsèque à sa nature. Ainsi, il s'aime nécessairement, et le père engendre le fils par cette même nécessité. Quant aux actes externes, Dieu est entièrement libre et pour l'action et pour le mode, à l'exception de cette liberté qui produirait le mal moral, dont il ne peut être l'auteur ; tandis que l'homme peut abuser de son libre arbitre et violer ses devoirs. Je préviens certaines difficultés dont il me semble

vous voir préoccupé : n'allez pas me demander de concilier la simplicité de Dieu avec son immensité, sa liberté avec son immutabilité, etc. ; il nous suffit de savoir que chacune de ces perfections est essentiellement en Dieu ; la difficulté d'en percevoir l'accord ne provient que de la faiblesse de notre entendement.

LE D. Plus que vous, je dois avouer l'insuffisance de l'esprit humain pour scruter et approfondir les questions dont vous parlez. Eh ! qu'est l'homme, en présence des perfections infinies de Dieu ! Ce que vous venez de dire de son nom et de ses attributs m'a fait le plus grand plaisir ; maintenant veuillez entrer dans quelques explications sur ses ouvrages.

LE TH. Nous aurions pu traiter ici ce que nous avons à dire de la trinité en Dieu, comme complément des questions qui se rattachent à sa nature. Cependant la place que nous réservons dans nos entretiens à ce sujet important, nous facilitera l'exposition immédiate des principaux mystères du christianisme. Tenons-nous-en donc à l'ordre que vous avez tracé vous-même, et examinons les ouvrages du Créateur. Dans ces recherches, nous établirons nos croyances sur les traditions bibliques que vous admettez comme moi : l'occasion de les apprécier se présentera plus tard.

En distinguant les attributs divins, nous les avons divisés en deux classes : les uns nous montrant Dieu en lui-même, et les autres dans des re-

lations avec ses créatures ; ce qui nous a fait appeler ces derniers *attributs d'opération*. Toutefois, n'allez pas vous figurer que ces relations fussent essentielles en Dieu ; on a seulement voulu faire comprendre qu'il avait la puissance de les établir, et la sagesse infinie pour les coordonner. Dieu était libre de rester dans son repos ou d'opérer au dehors. Doué de toutes les perfections, des ouvrages de sa puissance ne pouvaient rien ajouter ni à sa gloire essentielle, ni à sa félicité ; il a voulu agir, et l'univers est sorti du néant : voilà *la création*.

LE D. Peut-on en assigner l'époque d'une manière précise ?

LE TH. Il existe sur cette question divers sentiments : je me bornerai à vous les signaler. Les paroles du texte sacré semblent indiquer que Dieu a tout créé et coordonné en six jours. (*Gen.* 1). Cependant les premiers Pères de l'Eglise y trouvent une signification différente : saint Grégoire de Nazianze, d'après saint Justin, martyr, suppose une période indéfinie entre la création et le premier arrangement régulier de toutes choses (*Or.* 2. *t.* 1. *p.* 51). « Saint Basile, saint Césaire et Origène sont beaucoup plus formels ; car ils expliquent la création de la lumière antérieurement à celle du soleil, en supposant que ce luminaire avait à la vérité existé auparavant, mais que ses rayons ne pouvaient pénétrer jusqu'à la terre par la densité de l'atmosphère pendant le chaos (*Wiseman. Rapp., etc.*).» Selon

cette hypothèse, il y a eu, pendant une période indéterminée, des productions diverses, des changements, des destructions, puis des reproductions végétales, animées, dans un ordre analogue à celui que Moyse décrit pour cet arrangement régulier, complet et stable du monde destiné à l'homme. Des géologues frappés de cette analogie, ont pensé que l'auteur de la Genèse a voulu indiquer ces productions progressives ; et ils ont adopté comme des périodes d'années indéfinies, les jours déterminés par l'écrivain sacré. Ainsi, remarque le savant évêque anglais, tout ce qui a été réclamé ou exposé par la géologie, a été autrefois accordé par les grands génies du christianisme primitif (*Ibid.*).

Cependant d'autres docteurs prennent ces six jours dans le sens naturel du texte, et pensent que la création et l'arrangement de l'univers ont été accomplis dans les six jours ordinaires, tels que Moyse les décrit. Ce systême est plus conforme aux paroles de la Genèse ; et l'on doit avouer que la cosmogonie à longues périodes, n'est pas assez clairement établie, pour en démontrer la fausseté ; ses partisans auraient bien de la peine à la prouver d'une manière vraiment scientifique, sur des témoignages certains et positifs. Elle n'est au fond qu'une opinion, rejetée par des hommes d'un savoir non contesté. Ils répondent à leurs adversaires que le Seigneur, en créant le monde, lui a subitement imprimé ce caractère d'antiquité qu'il

aurait pu acquérir par les plus longues périodes ; « Rien de plus pernicieux, dit Bernardin de Saint-Pierre, que notre esprit pour étudier la nature ; car quoiqu'il saisisse çà et là quelques convenances naturelles, il n'en suit pas la chaîne fort loin... Nous ne saurions distinguer ce qui est vieux, ce qui est moderne dans la fabrique du monde. La création a dû manifester l'empreinte des siècles, dès sa naissance. Ce n'est point dans les ouvrages de Dieu, mais dans ceux des hommes que nous pouvons distinguer des époques (*Etude* 7e *et* 12e). » Cette difficulté demeure donc sans une solution certaine, et probablement, elle n'en aura jamais ; c'est le monde livré aux vaines disputes des hommes (*Eccli.* 3). Au reste, le christianisme n'y est nullement engagé, ses croyances étant très compatibles avec ces deux cosmogonies ; car il faut vous faire observer que ce partage de sentiments ne s'applique pas à la création de l'homme, et bien qu'on ne puisse en préciser l'époque d'une manière rigoureuse, on convient généralement qu'elle ne remonte qu'à environ six mille ans ; ce qui s'accorde suffisamment avec la chronologie de nos livres saints.

LE D. Sait-on en quel ordre, en quel état les créatures intelligentes ont été tirées du néant ?

LE TH. Vous n'ignorez pas que parmi les créatures, les anges et l'homme ont été seuls doués de l'intelligence. Quelques docteurs chrétiens ont cru l'existence des anges très antérieure à celle du monde matériel, parce que, disaient-ils, le

Seigneur a dû commencer l'exercice de sa puissance par ces intelligences privilégiées, et que d'ailleurs, il n'est fait aucune mention des anges dans le récit de la création. La dernière de ces allégations est vraie, mais la première n'a aucun fondement. Dieu est parfaitement libre dans l'exercice de sa puissance infinie ; sa règle, c'est sa souveraine volonté. Il est beaucoup plus probable que ces esprits furent créés avec le monde matériel, dans ce premier jour, où il est dit que *Dieu créa le ciel et la terre* (Gen. 1). Nous lisons dans l'Exode que *Dieu fit en six jours le ciel, la terre, la mer et tout ce qu'ils contiennent* (20), et apparemment les anges qui devaient être quelque part. Au quatrième concile de Latran, on s'est exprimé d'une manière conforme à ce sentiment, en déclarant que Dieu, dès le commencement des temps, créa à la fois l'ange et le monde : « Deum suâ omnipotenti virtute, simul, ab initio temporis, utramque de nihilo condidisse creaturam angelicam, videlicet et mundanam. » Il est certain et admis de tous les théologiens, que les anges ont été créés avant la chute de l'homme, puisque nos premiers parents cédèrent à la suggestion du tentateur, un des anges rebelles.

LE D. En quel état furent-ils créés ?

LE TH. Incorporels, purs esprits, doués d'une intelligence supérieure à celle qui fut ensuite donnée à l'homme ; enfin, heureux d'un bonheur conforme à leur nature. Avec ces qualités, le Seigneur leur accorda aussi la grâce surnaturelle, pour

les sanctifier et les préparer à la vision béatifique à laquelle ils étaient destinés. Dieu, selon saint Augustin, a formé la nature des anges, et leur a donné la grâce ; c'est-à-dire, d'après saint Basile, que l'Esprit saint a répandu en eux la sainteté ; c'est aussi le sentiment de saint Thomas et de presque tous les théologiens (*C. D. in Ps.* 32. *P.* 1. *Q.* 52).

Cependant ces bienfaits surnaturels ne les rendaient pas impeccables ; ils avaient été établis dans le libre arbitre dont ils pouvaient abuser. Plusieurs, en effet, se détournèrent de leur voie, devinrent prévaricateurs par leur orgueil, et aussitôt ils furent précipités dans l'enfer, pour y être tourmentés jusqu'au jugement, où leur malice et leur confusion seront manifestées à la vue de toutes les créatures ; et Dieu, après les avoir dépouillés du pouvoir qu'ils ont de nuire aux hommes, les enfermera pour toujours dans le puits de l'abîme (2ª. *Petr.* 2) ; ce que saint Jude exprime aussi par ces paroles : *Souvenez-vous qu'il retient liés de chaînes éternelles dans de profondes ténèbres, et qu'il réserve pour le jugement du grand jour, les anges qui n'ont pas conservé leur première dignité, mais qui ont quitté leur première demeure* (6). Tel fut le châtiment de ces anges rebelles contre le Créateur. Mais pour récompenser les anges restés fidèles, le Seigneur les confirma dans la grâce ; et selon le témoignage de Jésus-Christ, ils voient la face du Père dans le ciel (*Matth.* 18), où ils sont en possession de la souveraine félicité par la

claire vision de Dieu. Ceux-ci portent le nom d'anges, de bons anges; les autres sont appelés mauvais anges, diables, démons.

LE D. Est-il certain que tous les anges rebelles aient été précipités dans l'enfer, pour y être détenus pendant l'éternité? Alors comment expliquerez-vous la tentation d'Eve par le démon? Je vous demanderai encore pourquoi on donne le nom d'anges à ces esprits qui furent mis en possession du ciel?

LE TH. La réponse à ces questions terminera ce que nous avions à dire sur les anges dans cet entretien. On convient que les anges rebelles furent tous punis à l'instant même de leur péché, et qu'ils subissent, qu'ils subiront toujours le châtiment de leur révolte; mais vous désirez savoir si tous furent alors précipités dans l'abîme de l'enfer? Tenez d'abord pour certain, d'après des textes formels de Job (1 et 2.), de l'Evangile (*Passim*), de saint Pierre (1. 5.), de saint Paul (*Eph.* 2. 6.), que tous les démons n'ont pas été renfermés dans l'enfer, proprement dit, du moins pour y rester toujours, mais que Dieu, pour des fins qui nous sont inconnues, en a placé un nombre considérable dans les régions de l'air, selon l'expression de saint Paul, où ils accomplissent les volontés divines qui leur sont imposées. Saint Jérôme écrivait, en commentant l'épître aux Ephésiens : « C'est l'opinion de tous les docteurs, que l'air placé entre le ciel et la terre est rempli de puissances ennemies. » Et saint Augustin, après

avoir signalé leur haine contre l'homme, leur envie, leur orgueil, nous dit aussi que des anges rebelles habitent les régions de l'air (*L*. 8.c. *D*. 12.). Ils nous circonviennent tous, selon saint Cyprien, comme l'ennemi qui cherche le côté faible de la place pour s'en emparer (*Tr. de Z.*). Et afin de couronner ces témoignages par le plus imposant possible, je vous renvoie à l'Evangile et aux autres livres du Nouveau-Testament, où vous verrez que Jésus-Christ et ses apôtres ont fait sortir les démons des corps des possédés, dans une foule de circonstances qu'il est inutile de rapporter. Cette croyance n'offre aucune contradiction avec nos assertions précédentes sur la punition des anges rebelles ; car le mot abîme pourrait s'entendre, en général, du châtiment infligé à ces coupables, *tous* précipités dans l'enfer, ou lieu bas, relativement aux régions qu'ils habitaient, sans que *tous* aient été relégués dans le même endroit. Nous concilions ces sentiments d'une manière plus simple encore, en disant que les démons furent précipités dans les enfers, à l'instant de leur révolte, et qu'ensuite le Seigneur en fit sortir ceux qu'il destinait à l'accomplissement de ses volontés. Quant au supplice, il n'y a point d'exception en faveur des mauvais anges répandus sur la terre et dans les airs ; Dieu est assez puissant pour le leur faire subir, et partout, et toujours.

Le mot ange vient du grec Ἄγγελος, qui signifie messager, envoyé, comme : מלאך *Malac* en hébreu. C'est une dénomination, non de nature, mais d'office, prise du ministère qu'exercent les

anges, en portant les ordres de Dieu, ou en révélant aux hommes ses volontés, ainsi que l'indiquent ces paroles de saint Paul aux Hébreux : *Tous les anges ne sont-ils pas des esprits chargés d'une administration, et envoyés pour l'utilité de ceux qui ont part à l'héritage du salut ?* (1.) Le nom d'ésprits, en grec δαίμονες, démons, est pris en mauvaise part, et affecté aux anges rebelles. Leur chef Lucifer, est souvent appelé ὁ διαβολος, le diable, accusateur ou calomniateur. On le nomme encore satan, de l'hébreu שטן, qui signifie adversaire, ennemi.

LE D. Nous voici à la question de l'homme; elle est pour nous d'un intérêt personnel; aussi vous prierai-je de la traiter avec les développements dont elle est susceptible.

LE TH. Ce serait un grand et agréable travail; Ne pouvant l'entreprendre dans nos entretiens, je me bornerai à ce qui paraîtra essentiel, vous laissant le reste à acquérir dans vos lectures et vos méditations. Le Créateur n'avait pas destiné le monde matériel à devenir le domaine des anges, ni à contribuer immédiatement à leur félicité. Il l'avait tiré du néant et préparé avec magnificence, pour le bonheur d'une autre créature, qui devait être établie dans une condition, à la fois spirituelle et corporelle, afin que par l'*homme*, tout être dans ce monde, rendît gloire au Créateur.

Son corps fut formé du limon de la terre, suivant l'expression de la Genèse : *Formavit de limo terræ;* en hébreu : ו יצר עפר מן האדמה et c'est probablement de *Adama*, *terre*, que le premier homme a été

appelé Adam. (1) Aussitôt le corps de l'homme formé, *Dieu répandit sur son visage un souffle de vie, et ainsi l'homme devint vivant et animé*. (*Gen*.2.) Cette âme ne fut pas, comme le corps, composée d'éléments, mais le Seigneur la créa spirituelle, intelligente et libre. Elle n'était pas non plus une émanation, une portion de Dieu, dont la nature simple exclut toute division; nous trouverions ainsi le panthéisme spirituel avec le cortége de ses absurdités. Saint Augustin voyait dans ces paroles de la Genèse, la preuve manifeste de la création de l'âme que Dieu donna au premier homme : Hoc testimonio satis admonemur, *ex nihilo* Deum fecisse animam quam primo homini dedit. (*In Gen.*) *Il ne se trouvait point d'aide sur la terre pour Adam qui lui fût semblable*. (*Gen*. 2.) Dieu forma donc la femme pour qu'elle fût unie à l'homme, et que l'espèce humaine se multipliât. Eve, en hébreu חוה *Havvâ*, *vie*, ou plutôt, source de vie, fut le nom donné par Adam à la première femme, *parcequ'elle devait être la mère de tous les hommes*. (*Gen*. 3.) Tous donc tirent leur origine d'Adam et d'Eve : les différences qu'on remarque dans la couleur, la conformation des divers peuples s'expliquent facilement par les climats qu'ils habitent, par leurs coutumes et leur genre de vie.

(1) Cette explication, qui rappelle à l'homme son *humble* origine, n'est pas acceptée par tous les commentateurs. Certains veulent qu'Adam dérive de דים et א *augm*. qui, *d'après eux*, signifierait élevé, dominateur.

LE D. Quel était l'état d'Adam et d'Eve, au moment de leur création?

LE TH. Nous savons par l'Ecriture sainte et les traditions, qu'ils étaient remplis de qualités, comblés des dons de la magnificence du Créateur; qu'ils avaient l'esprit orné de connaissances intellectuelles et morales (*Eccli.* 17.); le cœur exempt de ces inclinations vicieuses qui nous humilient et nous affligent aujourd'hui. *Dieu avait créé l'homme immortel, il l'avait fait pour être une image qui lui ressemblât.* (*Sap.* 2.). Aussi, dit saint Augustin, n'avait-il pas à subir les misères que le Dieu juste impose à ceux qui les ont méritées (*C. Jul.*). Que pouvait-il craindre? qu'avait-il à souffrir, ajoute le saint docteur, dans cette abondance de si grands biens, où la mort n'était point à redouter, non plus que les infirmités corporelles; où rien, en un mot, ni dans la chair ni dans l'esprit, ne troublait cette félicité? (*Civ. L.* 4. 10.) Outre ces dons de la nature, Dieu avait accordé à Adam et à Eve, la grâce surnaturelle, pour les sanctifier dans l'ordre de la vision béatifique à laquelle ils étaient destinés. Voilà quelques idées de l'heureuse condition de nos premiers parents. Elle eût aussi été la nôtre, s'ils n'étaient devenus prévaricateurs, en abusant du libre arbitre qu'ils avaient reçu du Créateur.

LE D. C'est donc à la faute dont ils se sont rendus coupables, que nous devons attribuer les maux de toute espèce, qui affligent l'humanité! A

vous dire vrai, je ne puis comprendre pourquoi Dieu nous fait subir les suites de ce péché, ni comment il avait imposé un précepte dont il connaissait d'avance la violation.

LE TH. Nous examinerons votre première difficulté dans la question du péché originel, et vous verrez pourquoi nous avons à subir les suites du péché d'Adam. Quant à la seconde observation, relative au précepte imposé par le Seigneur, je ne suis pas étonné que vous y trouviez un mystère au-dessus de votre intelligence; saint Augustin avait fait cet aveu avant vous. Il affirme néanmoins que la prescience divine n'influe en aucune manière sur nos actions; nous sommes toujours dans notre libre arbitre, pour l'accomplissement ou la violation de nos devoirs. Non, la prévision de Dieu ne gêne en rien la liberté, et ne peut l'empêcher d'imposer des préceptes que l'homme est le maître de remplir ou de transgresser. Comment expliquer autrement les obligations que nous avons nous-mêmes à observer aujourd'hui! Dieu les aurait donc imposées pour nous faire tomber dans une violation inévitable, dont cependant il nous punirait par les plus terribles châtiments? Ces hypothèses sont révoltantes, impossibles. Nous avons le sentiment de notre libre arbitre, et la conviction que le Créateur ne peut être injuste ni cruel.

LE D. Avant de clore cet entretien, je vous prie de me dire quel mode de providence Dieu exerce sur le monde?

LE TH. Les théologiens en distinguent deux : le premier consisterait en ce que le Créateur aurait formé, disposé l'univers, de sorte que tout s'y conservât dans l'ordre primitif, sans action, sans influence aucune de sa part, jusqu'à ce qu'il vînt détruire ou modifier son ouvrage, par un nouvel acte de sa volonté. Dans le second mode de providence, les êtres auraient besoin, pour continuer d'exister, de l'action vitale qui les a fait sortir du néant. C'est le sentiment admis généralement par les philosophes et les théologiens. Voici en quels termes nous le trouvons exprimé dans le catéchisme du concile de Trente : « Mais en reconnaissant Dieu pour l'auteur et pour le créateur » de toutes choses, il ne faut pas s'imaginer que » son ouvrage, après avoir été achevé et fini par » lui, ait pu subsister indépendamment de sa » puissance infinie. De même, en effet, que toutes » choses ont eu besoin, pour exister, de la sagesse, de la puissance et de la bonté du Créateur, ainsi, elles réclament l'action continuelle de sa providence, et ne se conservent » que par la même force qui leur a donné » l'existence. Sans cette assistance nécessaire, » elles rentreraient aussitôt dans le néant. » (*C.* 11. § 5.)

LE D. Vous venez de me fixer sur le nom de Dieu, sur ses attributs, ses ouvrages et sa providence. J'espère que tout prochainement vous me parlerez de la réparation de l'homme, à moins que vous ne veuilliez examiner la question de la

Trinité, pour la placer, comme complément, à la suite de cet entretien.

LE TH. C'est mon intention, d'ailleurs la réparation de l'homme ayant été opérée par la médiation du fils de Dieu, il nous importe de connaître la nature du *Verbe* fait chair pour notre rédemption.

SECOND ENTRETIEN.

LA TRINITÉ.

LE D. J'ignore comment vous allez envisager le mystère de la Trinité. La manière dont je l'ai entendu expliquer autrefois, m'a paru bien obscure, et peu conforme à la raison.

LE TH. Cette question est le complément de nos recherches sur la nature divine, dont nous nous sommes occupés dans le premier entretien; nous examinerons donc ici ce sujet important et difficile. La manière de l'envisager sera simple, lucide et satisfaisante, je l'espère, pourvu que vous ne preniez pas d'avance le parti de nier, de rejeter des raisons et des autorités que vous pourrez apprécier aujourd'hui beaucoup mieux qu'à l'époque dont vous voulez parler. Commençons par nous faire une idée claire de ce dogme chrétien. Il y a en Dieu, unité de nature; les philosophes l'admettent comme les théologiens. Mais nous ajoutons que cette nature divine est commune à trois Personnes : au Père, au Fils et au Saint-Esprit, et nous croyons avec saint Atha-

nase, « un seul Dieu dans une trinité de personnes, et cette trinité dans l'unité de nature, sans confondre les personnes, sans diviser la nature. » (*Symb.*) Ainsi, le mot trinité signifie l'unité des trois personnes divines, quant à la nature, et leur distinction réelle, quant à la personnalité; ou bien encore, c'est un seul Dieu en trois personnes, réellement distinctes, et ayant toutes trois la même nature divine.

LE D. Quelle idée avez-vous du mot personnes? Les confondez-vous avec les attributs divins, comme la bonté, la puissance, etc.?

LE TH. Il y a une différence. Les attributs que vous citez ne sont pas réellement distincts entre eux, tandis qu'il y a entre les personnes divines une distinction véritable. Une hypostase ou personne, selon la notion des philosophes et des théologiens, est une substance intelligente, complète, qui possède l'individualité, de sorte que les actions lui appartiennent, et doivent lui être attribuées. Nous verrons bientôt si cette notion s'applique rigoureusement aux personnes de la sainte Trinité.

LE D. J'admettrais volontiers les trois personnes en Dieu, comme trois attributs semblables à la puissance, à la sagesse, à la bonté, tandis que les notions que vous donnez d'une personne, me forceraient de reconnaître en Dieu trois personnes séparées, distinctes, comme trois hommes, ce qui détruit complètement l'unité de Dieu.

LE TH. Il n'y a pas de trinité possible, en bornant

la signification de personne à celle d'attribut, comme vous l'entendez, puisque ces attributs n'ont point entre eux une distinction réelle. Car vous pouvez, vous devez dire : Le juste est le tout-puissant, le tout-puissant est l'Eternel ; et aussi avec saint Augustin : « En Dieu la puissance n'est pas autre chose que la prudence, ni la force que la justice et la chasteté (*Serm.* 341.), » tandis que la croyance catholique rejette ces propositions : le Père est le Fils, le Père et le Fils sont le Saint-Esprit. Vous devez dire aussi : il n'y a qu'un juste, qu'un tout-puissant, qu'une toute-puissance, qu'une justice ; et dans le dogme chrétien, on doit croire qu'il y a en Dieu plusieurs personnes ; on ne peut donc les assimiler aux attributs absolus de la nature divine. Voici comment saint Augustin parle de ces attributs : « Fort, juste, sage, nous indique la substance..., et pour la Trinité, nous disons une essence et trois personnes ; le Père n'est pas le Fils, le Fils n'est pas le Père, le Saint-Esprit n'est ni le Père, ni le Fils ; ils sont trois (*de Trin.*). » Votre seconde erreur consiste à comparer la Trinité à trois hommes possédant des substances distinctes ; tandis que dans la Trinité il n'y a qu'une substance commune aux trois personnes divines. « Nous ne faisons point de division de nature, » vous dit le symbole de saint Athanase. Nous n'altérons donc pas l'unité de Dieu ; notre doctrine la renferme, l'exprime d'une manière positive et explicite.

LE D. En prenant les personnes pour des attributs absolus de la nature divine, on pourra dire sans absurdité : La toute-puissance, la sagesse, la bonté, qui au fond sont un, ne font qu'un; tandis que vous voulez que les trois personnes distinctes ne soient qu'un.

LE TH. Un mot suffira pour résoudre cette difficulté : vous devez dire, il est vrai, en Dieu, la toute-puissance, la sagesse, la bonté ne sont qu'un. Mais pouvez-vous induire de là que nous tombons dans une contradiction, en assurant que les trois personnes distinctes ne sont qu'un? Si nous entendions cet *un* d'une seule personne, vous auriez raison de crier à l'absurde ; ce n'est pas là notre doctrine. Nulle part, jamais les catholiques n'ont dit que les trois personnes ne sont qu'une personne; mais ils affirment que ces trois personnes divines ayant une nature commune, ne sont qu'un seul et même Dieu.

LE D. Existe-t-il des preuves irréfragables de ce dogme, tel que vous venez de l'exposer?

LE TH. Oui, irréfragables. Plusieurs passages de l'Ancien-Testament indiquent une pluralité de personnes en Dieu ; ceux-ci, par exemple : *Faisons l'homme à notre image* (Gen. 1.). *Voilà qu'Adam est devenu comme un de nous* (3.). *Le Seigneur dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite* (Ps. 100.). *Le Seigneur me dit : Vous êtes mon Fils. Je vous ai engendré avant l'étoile du matin* (2.). *L'Esprit du Seigneur remplit l'univers* (Sap. 1.). *Vous enverrez votre Esprit, et ils*

seront créés. (Ps. 103.) *Que Dieu, que notre Dieu nous bénisse, que notre Dieu nous comble de bénédictions!* (Ps. 66.) *C'est par la parole* (le Verbe) *du Seigneur que les cieux ont été affermis, et c'est le souffle* (l'Esprit) *de sa bouche qui a produit toute leur vertu.* (Ps. 32.) Toutefois, ce n'est que dans le Nouveau-Testament que le dogme des trois personnes divines se trouve très-clairement exprimé. Ecoutez d'abord ces paroles de Jésus-Christ à ses apôtres : *Allez, instruisez tous les peuples, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.* (Matth. 28.) La trinité des personnes y est manifeste, ainsi que l'unité de la nature; car comment placer le Fils et le Saint-Esprit sur le même rang que le Père, en partage de sa dignité, de sa puissance et de son autorité, s'ils n'étaient que de simples créatures? N'allez pas les regarder comme de purcs dénominations sans réalité; car vous devriez le dire aussi du Père, désigné dans le texte comme le Fils et le Saint-Esprit. D'ailleurs, comment expliquer les actions éclatantes attribuées à ces deux personnes divines, si vous vous bornez à ne voir en elles que de simples dénominatious? Vous serez forcé de nier ces opérations manifestes, ou de recourir à un symbolisme absurde.

Les sociniens ne veulent reconnaître dans le Fils et le Saint-Esprit que des opérations extérieures de Dieu pour la sanctification des hommes. Alors, qu'ils nous disent comment les livres saints peuvent attribuer des opérations à ces opérations,

et les confondre avec des personnes proprement dites ? Comment le Fils, opération extérieure de Dieu, pourra-t-il exprimer l'égalité et l'unité de nature avec le Père, par ces paroles si manifestes : *Mon Père et moi nous sommes une même chose*, (Joan. 10.) et saint Paul dit du Christ, qu'ayant la forme et la nature de Dieu, il n'a point craint que ce fût pour lui une usurpation d'être égal à Dieu. (*Philip.* 2.) Enfin, si on ne prend ces paroles dans leur sens naturel, vous n'aurez dans l'Ecriture aucun témoignage en faveur de ce mystère, puisque nulle part on ne le trouvera exprimé avec plus de précision. Il faudra donc avouer que nos livres saints renferment tout au plus des allusions à ce dogme, mais qu'on ne saurait l'y indiquer clairement ; interprétation démentie par les chrétiens de toutes les communions, qui ont toujours reconnu, dans nos écritures, ce dogme sacré, et l'y ont montré avec confiance aux ariens, aux macédoniens, aux partisans de Sabellius, comme aux sociniens. Vous le savez, Calvin professait sur ce point une conviction absolue, jusqu'à faire condamner aux flammes les malheureux qui osaient manifester un sentiment opposé.

Parmi les autres textes du Nouveau-Testament qui prouvent l'existence de la Trinité, je me bornerai à vous signaler les suivants : *Mon père et moi*, dit Jésus-Christ, *nous sommes une même chose*. (Joan. 10.) *Lorsque le consolateur sera venu*, *cet Esprit de vérité qui procède du Père*, *et que je vous enverrai*; (Joan. 15.) et saint Paul parlant

du même esprit, écrivait aux Corinthiens : *Cet Esprit pénètre tout, même les profondeurs de Dieu* (1. 10.). *Il y en a trois qui rendent témoignage dans le ciel, le Père, le Verbe et le Saint-Esprit, et ces trois sont une même chose* (1. *Joan.* 5.). Que vous dirai-je des traditions relatives à ce dogme de la foi! examinez dans l'Eglise de Jésus-Christ la forme des Sacrements, sa liturgie sacrée, la pratique du signe de la croix qui date des temps apostoliques, et cette doxologie si connue : Gloire au Père, et au Fils, et au Saint-Esprit. Interrogez les docteurs, les conciles, tous les symboles chrétiens, partout vous trouverez la tradition évidente et fidèle de ce mystère chrétien ; adressez-vous aux hérétiques de l'Orient, aux schismatiques grecs, aux luthériens, aux calvinistes, aux anglicans, tous reconnaissent et vénèrent comme nous cette adorable trinité.

LE D. Cependant des chrétiens ont nié ce mystère, et peut-être en existe-t-il encore aujourd'hui qui le rejettent ?

LE TH. Vous avez raison : les ariens ont nié que le Verbe fût consubstantiel au Père, les macédoniens ont contesté la divinité du Saint-Esprit. Mais a-t-on regardé ces négations comme innocentes et tolérables? Vous pouvez voir dans l'histoire du concile de Nicée, comment on a défini la consubstantialité du Fils avec le Père (c'est-à-dire l'unité de nature avec le Père), et dans le premier concile de Constantinople, la manière précise avec laquelle on proclama la divinité du

Saint-Esprit, en déclarant : Qu'il fallait l'adorer, le glorifier avec le Père et le Fils. Dans ces deux conciles on frappa aussi d'anathème les auteurs et les partisans de ces hérésies. Quant aux unitaires de nos jours auxquels vous faites allusion, ils rejettent tous les mystères, sans examen, sans distinction ; leurs négations ne peuvent donc avoir aucune importance, et ne méritent pas l'honneur d'une citation. Au reste, cette erreur n'est pas de leur invention; elle date du troisième siècle, et nous la voyons plusieurs fois réfutée, condamnée dans les partisans de Sabellius.

LE D. J'ai souvent entendu prononcer les mots procession, émanation, qu'on appliquait à ce mystère de la trinité. Pourriez-vous me faire comprendre ce qu'ils signifient ?

LE TH. Ce terme, qui nous vient du latin *procedere*, indique, en général, qu'un émane d'un autre : emanatio unius ab alio, comme un fils procède, émane de son père. Les théologiens reconnaissent une procession interne, immanente, et une autre extérieure. Dans la première, le terme demeure dans son principe; dans la seconde, il est produit au dehors. Les pensées de notre âme restent en elle, et vous sont un exemple de la procession immanente. L'enfant produit par le père, fait comprendre cette procession, dont le terme est séparé de son principe.

Or, voici l'application qu'on fait de ces processions dans la sainte trinité. Le Fils procède du

Père, selon ces paroles du Sauveur : *Je suis sorti de Dieu; je suis sorti de mon Père* (Joan. 8 et 16.). Et comme le montrent encore ces termes du Symbole de Nicée : « Dieu de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu. » La procession du Fils se fait par génération, suivant le sens de ces textes : *Vous êtes mon Fils. Je vous ai engendré. Je vous ai engendré de mon sein avant l'étoile du matin* (Ps. 2.). *Le Fils unique qui est dans le sein du Père* (Joan. 1.). Cette génération doit être immanente, puisque le Fils demeure dans le même principe, suivant ces expressions du même Evangile : *Le Verbe était en Dieu* (1.). *Le Père et moi nous sommes une même chose* (10.). *Je suis dans le Père, et le Père est en moi* (14.). *Comme vous, mon Père, vous êtes en moi, et moi en vous* (17.). Quant à la procession du Saint-Esprit, les livres saints nous apprennent qu'elle émane du Père et du Fils : *Après la venue du Paraclet, qui procède du Père*, est-il dit dans saint Jean (15.); il procède en même temps du Fils, puisque saint Paul écrivait aux Galates : *Dieu a envoyé dans vos cœurs l'Esprit de son Fils* (4.). Dans les Actes des Apôtres, on lit aussi : *L'Esprit de Jésus ne le leur permit pas* (16.). Paroles que saint Augustin expliquait en demandant : « Pourquoi donc ne croirions-nous pas que le Saint-Esprit procède aussi du Fils, puisqu'il est aussi l'Esprit du Fils (*De Trin.*)? » *Tout ce qu'a mon Père est à moi*, dit le divin Sauveur; par conséquent, la spiration

active par laquelle le Père produit le Saint-Esprit (Joan. 16.).

Nul doute que cette procession du Saint-Esprit ne soit immanente, puisqu'il est l'Esprit du Père et du Fils, dont il procède, comme d'un seul principe. La génération du Fils étant unique, la procession du Saint-Esprit se fait par un mode différent, et conserve le nom de procession, comme l'exprime avec tant de clarté le symbole de saint Athanase : « Le Saint-Esprit est du Père et du Fils, non fait, non créé, non engendré, mais procédant. »

LE D. Je ne me fais pas une idée assez claire de ces processions des personnes divines ; veuillez donc les expliquer avec plus de simplicité et de précision.

LE TH. Les voici, je crois, clairement exposées ; le Fils vient du Père par génération ; le Saint-Esprit vient du Père et du Fils par procession. Cette génération et cette procession sont éternelles, le Fils et le Saint-Esprit étant co-éternels au Père, Dieu comme le Père, avec le Père. Elles sont donc nécessaires, et de l'essence même de la nature divine ; tandis que les opérations extérieures, la création, par exemple, sont des actes libres de la part de Dieu. Je vous ferai observer ici une différence importante entre les personnes divines et les personnes humaines. Pour celles-ci, la distinction de substance accompagne toujours l'idée de personne. Ainsi, Pierre est une personne différente de Paul, et par diversité de substance, et par in-

dividualité, et par propriété d'action ; tandis qu'en Dieu, il ne peut y avoir distinction d'essence ; elle est une, indivisible, et cependant commune au Père, au Fils et au Saint-Esprit. D'où nous vient donc l'idée, la connaissance de personnes dans la nature divine? Des relations incommunicables que nous savons être en Dieu, soit par l'Ecriture, soit par les traditions. On en distingue quatre, savoir ; la paternité propre au Père, la filiation au Fils, la spiration active, commune au Père et au Fils, enfin la spiration passive, propre au Saint-Esprit.

Vous devez reconnaître dans ces relations, des rapports d'origine ou de procession entre les personnes divines. Ainsi, la paternité est la relation du Père au Fils, qu'il engendre ; la filiation, le rapport du Fils au Père, par lequel il est engendré ; la spiration active du Père et du Fils exprime la relation au Saint-Esprit, qu'ils produisent ; et enfin, la spiration passive du Saint-Esprit, qui procède du Père et du Fils, est le rapport à ces deux personnes. De ces relations, découle essentiellement la distinction des personnes divines, selon cet axiôme théologique, propre à résoudre bien des difficultés sur les matières de la Trinité et de l'Incarnation : *Tout est un en Dieu, là où il n'y a point opposition de relation fondée sur une origine ou procession réelle*. Par exemple : tous les attributs absolus sont *un* en Dieu, parce que vous ne voyez entre eux aucune relation d'origine, c'est-à-dire qu'ils ne procèdent point les uns des

autres; mais, pour les personnes divines, vous avez des processions véritables, des relations d'origine, et par suite, des distinctions réelles. Ces rapports peuvent encore nous faire comprendre qu'on doit considérer d'une manière bien différente les personnes de la sainte Trinité, et les personnes humaines. Prenons pour exemple un père et un fils parmi les hommes : ils sont distincts, non-seulement par la relation de père à fils, et de fils à père, c'est-à-dire par l'origine, mais encore par la diversité de substance; tandis qu'en Dieu, les personnes ont une seule et même nature, et elles ne sont distinguées que par les relations d'origine ou de procession.

LE D. Voulez-vous me permettre de hasarder une observation dans ces matières difficiles? Les personnes qui procèdent, me paraissent inférieures en perfections à celles dont elles tirent leur origine; et puis, ne dit-on pas que ces mêmes personnes sont quelquefois envoyées? N'est-ce pas encore une preuve de dépendance et d'infériorité?

LE TH. Dans les créatures, vous avez raison : être engendré, procéder, accusent quelque infériorité de qualité; mais en Dieu, vous ne pouvez l'envisager ainsi. Les deux personnes qui procèdent ont la nature divine, sont Dieu : ce qui dit assez qu'elles sont la perfection même. Les processions divines ne supposent non plus aucune dépendance proprement dite, parce que ces personnes procèdent nécessairement, constamment, et qu'elles ont avec le Père la même nature, les mêmes

perfections. Le Père, à la vérité, est principe sans principe, c'est-à-dire, qu'il ne procède point d'une autre personne. Mais on ne peut induire de là, ni dépendance pour le Fils, ni dignité supérieure pour le Père, attendu que le Fils n'a pas une nature différente, produite par le Père; ils ont essentiellement une seule et même nature, une seule et même divinité. Dans nos idées, je l'avoue, il y a plus de dignité à donner qu'à recevoir; parcequ'on donne librement. Ici vous ne trouvez pas de don libre de la part du Père. Il engendre le Fils en lui-même et nécessairement, il n'y a pas non plus preuve de dépendance ni d'infériorité dans les missions des personnes divines. Voici comment cette question est expliquée par les théologiens.

Une mission est l'envoi d'une personne divine par une autre, pour opérer un effet temporel. On distingue deux sortes de missions; l'une intérieure, spirituelle; l'autre extérieure et sensible. Les livres saints renferment des témoignages précis de ces deux missions. La première, nous la trouvons indiquée dans ces paroles de saint Paul aux Galates : *Dieu a envoyé l'Esprit de son Fils dans vos cœurs*... (4.) encore dans celles-ci, adressées aux Romains : *La charité de Dieu a été répandue dans nos cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné*. (5.) La mission sensible, extérieure, se voit manifestement dans la rédemption de Jésus-Christ, et dans la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres, le jour de la Pentecôte. (*Act.* 2.)

LE D. Mais d'où vient cette mission? de quelle volonté?

LE TH. Ayez un peu de patience, et permettez-moi d'achever l'explication de ces missions divines. Les personnes de la Trinité ne peuvent être envoyées dans un endroit où elles ne fussent pas auparavant, puisque l'immensité de leur nature les rend présentes en tout lieu. Cela signifie seulement qu'elles opèrent des effets nouveaux, là où elles étaient déjà. Ainsi, le Verbe divin était dans le sein de la sainte Vierge avant l'union hypostatique avec la nature humaine, et il remplissait le monde de son immensité avant de s'y montrer uni à son humanité sainte. Il en est de même de la présence du Saint-Esprit dans nos âmes; il y était véritablement avant ce temps où il est dit envoyé en nous, pour nous communiquer ses dons et nous sanctifier. Les personnes envoyées, ne sont donc pas inférieures en science, en immensité, à celle qui les envoient.

Mais, dites-vous, d'où vient cette mission? de quelle volonté? Les missions suivent l'ordre des processions. Ainsi, le Père, qui ne procède d'aucune personne, ne nous est signalé nulle part comme envoyé. Le Fils, ne procédant que du Père, n'a jamais mission du Saint-Esprit; c'est toujours du Père seul. Il nous dit dans saint Jean: *Comme mon Père vivant m'a envoyé....* (6.) *Je ne suis pas seul; mais moi et le Père qui m'a envoyé.*(8.) Le Saint-Esprit, qui procède du Père et du Fils, est envoyé par ces deux personnes divines.

Le Paraclet que mon Père enverra, (Joan. 14.) *et que j'enverrai.* (16.) Ainsi s'opèrent ces missions, sans indiquer aucune dépendance des personnes envoyées, mais simplement l'ordre de procession. Saint Augustin l'exprime très clairement par ces mots : « Ce n'était pas le Père qui devait être envoyé par le Fils, mais le Fils par le Père. Toutefois, cela n'indique aucune inégalité de substance; on y voit seulement l'ordre de nature. » (*Contrà Max.*)

Vous désirez savoir de quelle volonté proviennent ces missions. Ici, nous en reconnaissons une opérant avec liberté, et non par nécessité de nature, comme dans les processions essentielles, immanentes en Dieu. Alors, direz-vous, c'est probablement le Père qui commande au Fils, ou bien l'un et l'autre donnent des ordres au Saint-Esprit. S'il n'y a pas commandement formel, j'y verrai insinuation, conseil, exhortation. Vous êtes dans l'erreur avec toutes ces suppositions humaines : en Dieu, il n'y a qu'une volonté commune aux trois personnes; par conséquent, les missions doivent provenir de cette unique volonté. D'ailleurs, les personnes divines sont inséparables, et elles contribuent toutes trois aux opérations produites en dehors de leur nature. On attribue souvent, il est vrai, à une seule de ces personnes l'opération accomplie par les trois; mais c'est par appropriation, et non comme une action propre à cette seule personne. Ainsi, la sanctification des âmes est attribuée, appropriée

au Saint-Esprit, bien qu'elle soit l'œuvre des trois personnes divines, parceque les dons sanctifiants étant pour nous un témoignage de la bonté, de la charité divines, on les attribue au Saint-Esprit, appelé dans les livres saints, bonté et charité de Dieu.

LE D. Je ne comprends pas assez clairement la différence que vous établissez entre *approprié* et *propre*.

LE TH. Cela n'offre aucune difficulté, dès qu'on a saisi la valeur des termes. On appelle *propre* ce qui est particulier à une seule personne de la sainte Trinité, et *approprié* ce qui appartient aux trois. Ainsi, nous trouverons, dans la Trinité, des noms, des qualités propres à chaque personne, avec des noms et des qualités appropriés à chacune de ces personnes divines. Commençons par les premières de ces qualités. On en compte trois qui caractérisent les trois personnes divines, en les distinguant réellement entre elles; ce sont: la paternité propre au Père, la filiation au Fils, et la spiration passive au Saint-Esprit. Il est impossible de changer cet ordre, de faire à une des personnes l'attribution de la qualité qui ne lui est pas propre: ce serait détruire la distinction des personnes, et par là même le dogme de la sainte Trinité.

Voici quelques perfections communes aux trois personnes divines, et appropriées à quelqu'une d'elles. La toute-puissance, la création, sont appropriées au Père, parcequ'étant, dans la Trinité, le principe des autres personnes, on lui attribue cette qualité de principe relativement aux

créatures; la toute-puissance lui est aussi appropriée, parcequ'elle éclate de toutes parts dans l'œuvre de la création. Au Fils sont appropriées la sagesse, et la vertu de Dieu, comme au terme de la connaissance la plus sage, la plus parfaite, puisqu'il est engendré par le Père, comme terme de son entendement. La bonté est attribuée au Saint-Esprit, en ce qu'il procède de la charité la plus parfaite du Père et du Fils, et que la bonté est l'effet de la charité.

LE D. Je crois avoir bien compris la différence entre les qualités propres et les qualités appropriées; voulez-vous aussi me la montrer pour les noms des personnes divines?

LE TH. Les noms propres à la première personne, sont ceux de Père, d'innascible ou improducible. Elle est aussi appelée principe sans principe. La seconde personne a en propre les noms de Fils, parce qu'elle procède du Père par génération; de Verbe, c'est à dire, engendré par l'intellect du Père. On l'appelle encore l'image parfaite du Père, selon ces paroles de saint Paul: *l'image du Dieu invisible.* (*Col.* 1.) Les noms propres à la troisième personne sont les suivants: Esprit, πνεῦμα, en grec, qui signifie vent, souffle; parcequ'elle est produite par la spiration active du Père et du Fils: on l'appelle amour ou charité, comme procédant de l'amour du Père et du Fils; enfin don de Dieu, de ce que l'amour est le plus précieux des dons, et que le Saint-Esprit procède de l'amour le plus parfait du Père et du Fils. Il faut

cependant observer que les mots esprit et amour se disent aussi de la nature divine, pour marquer la spiritualité de Dieu et son amour envers les créatures : Dieu est esprit et charité. Pour le mot saint qui accompagne celui d'esprit, on l'explique de la sainteté, de la pureté de l'amour du Père et du Fils, d'où procède l'Esprit ainsi appelé *Saint*.

Voici les noms appropriés à chacune des personnes divines. Au Père, comme principe sans principe on donne les noms de Créateur, de Tout-Puissant, de Notre Père. Le Fils est appelé Sagesse, Vertu de Dieu. Au Saint-Esprit, on approprie les noms de Sanctificateur, de Vivificateur, de Paraclet ou Consolateur, etc. Terminons par ces paroles si précises du symbole de saint Athanase, qui seront comme le résumé de ce long entretien : « La foi catholique veut que nous adorions un seul Dieu dans la Trinité, et la Trinité dans l'unité, sans confondre les personnes, sans diviser la substance; car autre est la personne du Père, autre celle du Fils, autre celle du Saint-Esprit ; mais le Père et le Fils et le Saint-Esprit ont une seule divinité, une gloire égale, et une majesté co-éternelle. » (*Symb. S. Ath.*)

TROISIÈME ENTRETIEN.

L'INCARNATION DU VERBE.

LE D. J'ai tâché de me recueillir le plus possible pour méditer le sujet de notre dernier entretien. Mon esprit, initié par vos explications dans ces difficultés mystérieuses, n'y a plus trouvé les contradictions que je croyais y appercevoir autrefois; car tout se suit, se coordonne d'une manière admirable dans la Trinité, comprise selon la croyance catholique. Le mystère reste sans doute toujours à la faiblesse de notre entendement; mais si l'homme est dans l'impossibilité de s'expliquer de simples phénomènes terrestres, comment nous étonner s'il ne peut sonder les profondeurs de la nature divine elle-même. Pour compléter ces explications, je vous prie d'ajouter quelques développements à ce que vous avez dit sur la manière dont s'opèrent la génération du Fils, et la procession du Saint-Esprit. Enfin, je me permettrai de vous demander pourquoi vous n'avez pas pris

dans l'ordre naturel des preuves et des explications du mystère de la Trinité?

LE TH. Je me suis abstenu à dessein de vous parler directement du mode de la génération du Fils, et de la procession du Saint-Esprit. Le parti le plus sage serait peut-être de ne point chercher à le connaître, nous bornant à dire avec Isaïe : *Qui pourra expliquer sa génération*? (53.) Mais puisque vous le désirez, je vais vous rapporter en peu de mots ce qu'en disent les théologiens : « Le Père engendre le Fils par un acte d'enten- » dement, ou par voie de connaissance; Dieu se » connaissant lui-même nécessairement de toute » éternité, produit un terme de cette connais- » sance, lequel lui est égal à lui-même, subsis- » tant et infini comme lui. Ce terme de la con- » naissance du Père est appelé dans l'Ecriture » sainte son Verbe, son Fils, sa Sagesse, l'image » de sa substance, etc.

« Le Père voit son Fils, et le Fils regarde son » Père comme son principe; ils s'aiment donc né- » cessairement : or, l'amour est un acte de la » volonté, et il doit avoir un terme aussi réel que » l'acte de l'entendement; ce terme est le Saint- » Esprit, qui procède ainsi de l'amour mutuel du » Père et du Fils. » Que penser de cette explication des théologiens? est-elle pleinement satisfaisante pour l'entendement? Je ne le crois pas; et toujours nous devrons dire avec saint Augustin : « Que vous compreniez, que vous ne compre- » niez point, il reste vrai que du Père est le Fils,

» du Père (et du Fils) le Saint-Esprit, celui-là
» par génération, celui-ci par procession; mais
» qui pourra expliquer en une nature si élevée,
» la différence qui existe entre être engendré et
» procéder (*De Trin.*)? »

J'arrive à votre seconde observation, relative aux preuves, aux explications de ce mystère, par des comparaisons prises de la nature. Il est vrai que des pères et des théologiens en ont fait usage assez souvent dans des circonstances particulières, mais en avertissant que ces comparaisons ne pouvaient répondre à la sublimité de ce mystère, ni en donner une idée vraie; car, selon leurs propres expressions, il est à une distance infinie de tous ces objets naturels auxquels on prétend l'assimiler. Des écrivains, dont les intentions sont pures et droites, tâchent d'introduire aujourd'hui, dans l'enseignement religieux, cette manière d'expliquer les *dogmes catholiques*, comme un moyen très-propre à les faire accepter de tous. Qu'ils y prennent garde, cette voie offre bien des dangers, et les expose à altérer nos mystères en voulant les faire entrer dans l'ordre naturel. Qu'on établisse leur existence sur les fondements des Ecritures, de la tradition et de l'enseignement de l'Eglise, voilà le domaine et aussi les limites ordinaires de la saine théologie, comme de la vraie prédication. Les dépasser, en cherchant par des assimilations prises de l'homme, des astres, des fleurs, etc., à rendre ces mystères sensibles, c'est s'exposer à les rabaisser, à les dénaturer, aujourd'hui surtout que les esprits

ont une tendance prétentieuse à n'admettre que ce qu'ils croient comprendre, et de la manière dont ils se figurent le comprendre (1).

LE D. Me voilà satisfait sur ces observations, et tout disposé à écouter ce que vous voudrez bien me dire du mystère de l'Incarnation.

LE TH. Avant d'entrer dans les explications relatives à ce mystère de notre foi, examinons si, après la chute de nos premiers parents, Dieu leur fit connaître le libérateur destiné au genre humain, et si, dans les siècles postérieurs, cette croyance d'un rédempteur s'est toujours conservée parmi les hommes. Les pères de l'Église s'accordent à voir dans ces paroles que Dieu adressa au démon : La femme écrasera ta tête, *ipsa conteret caput tuum*, la première manifestation de la rédemption des hommes (*Gen.* 3.). Adam et Eve durent comprendre le sens de ces expressions prophétiques, et concevoir pour eux et leurs descendants des espérances de salut.

Aussi Eve exprime-t-elle son bonheur en devenant mère : *Je possède un homme par le Seigneur* (*Gen.* 4.). Caïn et Abel offrent des sacrifices à Dieu ; le premier, alors même qu'il forme des projets homicides, reçoit l'assurance qu'il pourra

(1) Les rationalistes ne manquent pas d'observer cette manière d'expliquer la religion ; elle est presque un triomphe pour eux. La religion et la philosophie, disent-ils, ne reconnaissent plus, comme autrefois, de domaines distincts. Les orateurs de la religion ont une tendance intime à philosopher, parce qu'ils obéissent, à leur insu, au rationalisme du siècle, etc. (*Revue des Deux-Mondes*, *t.* 26. 6e *l.*).

dominer sa concupiscence et mériter aux yeux du Seigneur. N'est-il pas fait mention de la piété, de la justice d'Abel, de Seth, d'Hénoc et de Noé. Or, ces faits indiquent clairement que la rédemption dut être connue de nos premiers parents, presque aussitôt après leur péché, et qu'ils en transmirent la connaissance à leurs enfants (*D. Liebermann, de Redempt.*). Car comment expliquer autrement cette allégresse d'Eve, à la naissance de Caïn, si elle n'avait vu en lui que l'héritier de ses malheurs? pourquoi les fils d'Adam auraient-ils offert des sacrifices, sans espoir de les rendre agréables à Dieu? que signifie ce mérite possible même au fratricide Caïn, sinon que le Seigneur avait changé la destinée de l'homme, en lui ouvrant les bras de sa miséricorde? Dieu avait fait entendre aux coupables des paroles de grâce, en leur annonçant un médiateur qui devait rendre à l'homme ses espérances, ses prérogatives surnaturelles perdues par le péché. Aussi, est-ce par le mérite de la foi qu'Abel est déclaré juste, et qu'Hénoc fut enlevé du monde, afin qu'il n'éprouvât pas la mort (*Heb.* 11.).

Nous ne pouvons douter que ces traditions si importantes ne soient fidèlement passées à Noé (*Heb.* 11.), à sa famille, et par elle aux nations qui se formèrent après la confusion des langues. Des promesses plus explicites sont faites à Abraham, en qui tous les peuples de la terre devaient être bénis (*Gen.* 12.), dans le Christ, comme l'explique saint Paul, *afin que la bénédiction donnée à Abraham fût communiquée à toutes les nations*

en Jésus-Christ (*Gal.* 3.). Cette foi se conserva vivante dans les enfants du saint patriarche jusqu'à l'époque où Moyse adressait à Dieu cette supplication solennelle. *Je vous prie, Seigneur, envoyez celui que vous devez envoyer* (*Exod.* 4.).

Il est, je crois, inutile de prouver que les Juifs ont été dans l'attente du libérateur promis. Tout dans leur histoire; leurs livres sacrés, leurs sacrifices, avait pour objet la venue du Messie; c'était le grand événement de la nation.

Au temps marqué par les prophètes, paraît Jésus de Nazareth. Il se dit le Messie, l'envoyé, le Fils de Dieu, égal à Dieu, il se proclame Dieu; et pour justifier jusqu'à l'évidence la vérité de ses paroles, il opère les miracles les plus éclatants. Vous savez par les évangélistes quelle fut sa vie, sa mort, sa résurrection, son ascension glorieuse. Vous voyez son Eglise, fondée depuis plus de dix-huit siècles, se maintenir sainte, catholique, au milieu des passions, de la haine et de la persécution de ses ennemis. Des prodiges ne lui manquent pas non plus pour montrer à tous qu'elle est protégée par le bras du Seigneur, glorifiée par sa puissance, aussi bien qu'éclairée et animée de son esprit. Or, la médiation du Christ s'est opérée dans les mystères de l'incarnation et de la rédemption dont nous allons nous occuper.

LE D. Pour me fixer sur la nature du rédempteur, je vous prie de commencer vos explications par une notion claire de ce qu'on entend par incarnation.

LE TH. En lui-même, ce terme signifie union avec la chair, c'est le σάρκωσις des Grecs; pris dans le sens de l'Eglise et des théologiens, il exprime l'union hypostatique de la nature divine et de la nature humaine dans la personne du Verbe, d'où résulte le Christ. Dans ces paroles se trouve indiqué l'ordre que nous devons suivre pour traiter les questions les plus importantes de ce mystère: Jésus-Christ a-t-il eu en même temps la nature humaine et la nature divine? Quelle est l'union de ces deux natures? Où s'est-elle opérée? Voilà le sommaire des recherches auxquelles nous allons nous livrer.

Que Jésus-Christ ait existé, qu'il se soit montré dans la Judée, opérant les miracles les plus éclatants, ce sont des faits historiques, évidents; il n'est pas nécessaire d'en constater la vérité. Tous les chrétiens les admettent, les croient, à l'exception de quelques protestants rationalistes qui, déduisant les dernières conséquences de l'examen individuel, dans l'interprétation des livres saints, prétendent que l'histoire de Jésus-Christ n'est qu'un mythe, et le christianisme qu'une longue illusion de dix-huit siècles. Les catholiques n'ont pas à s'occuper de cet absurde paradoxe; c'est aux protestants de voir s'il découle naturellement de leurs principes; et s'ils sont forcés à un aveu, que ces conséquences leur fassent apprécier leur doctrine, elles suffisent seules pour la caractériser.

Nous nous bornerons à quelques citations des

livres saints, concernant la nature humaine de notre divin Sauveur, sans chercher à établir cette vérité si manifeste. Les Apôtres, dont vous reconnaissez la véracité, nous rapportent son incarnation, sa nativité, et les circonstances de son enfance. Ils deviennent ses disciples, lorsqu'il entre dans sa vie publique; ils vivent familièrement avec lui, sont témoins de ses miracles, l'accompagnant dans ses courses, partageant ses repas, ses fatigues; ils savent qu'il a subi la flagellation; certains d'entre eux l'ont vu attaché à la croix, et les disciples ont placé son corps dans le tombeau; la plupart de ces faits se sont passés dans une grande cité, au milieu d'une population nombreuse qui en atteste la vérité avec les disciples du Sauveur. Après sa résurrection, il montre aux apôtres les cicatrices de ses mains et de ses pieds, en leur disant : *Regardez mes mains et mes pieds, c'est moi-même; touchez, et considérez qu'un esprit n'a ni chair ni os, comme vous voyez que j'en ai.* (Luc 24.)

Jésus-Christ avait aussi une âme unie à ce corps, comme l'attestent ses propres paroles, rapportées dans l'Evangile : *Mon âme est triste jusqu'à la mort.* (Matth. 26.) *Mon père, que ce ne soit pas ma volonté qui se fasse, mais la vôtre.* (Luc. 22.) *Mon père, je remets mon âme entre vos mains.* (Marc. 14.) Les historiens sacrés décrivent ses angoisses, ses frayeurs, au Jardin des Oliviers, ainsi que sa mort sur la croix, de manière à ne laisser aucun doute sur la réalité de son âme : *Il commença d'être saisi*

de frayeur.... et baissant la tête, il rendit l'esprit. (Marc. 14. Luc. 22. Joan. 19.) Evidemment, il ne peut être question de l'Esprit divin dans ces textes qui décrivent des tristesses, des frayeurs, qui signalent une volonté humaine et un esprit recommandé à Dieu. Disons donc avec le symbole de saint Athanase : « Que Jésus-Christ est un homme parfait, formé d'une âme raisonnable et d'un corps humain. » (*Symb.*)

LE D. On ne peut avoir un sentiment contraire, sans nier l'évidence même. Mais Jésus-Christ est-il Dieu ? Voilà ce qui est aujourd'hui très contesté.

LE TH. *Très contesté* me paraît exagéré ; car ce dogme n'est rejeté que par les déistes, les sociniens-rationalistes et les athées, tandis que des millions de chrétiens répandus dans l'univers entier, l'admettent depuis tant de siècles, comme le fondement de leurs croyances. Voici quelques autorités, dont les théologiens font usage pour démontrer ce dogme de notre foi : Isaïe annonce le Messie comme l'*Emmanuel. Dieu avec nous* (Matth. 1.) qu'il appelle ailleurs Dieu le fort. *Un petit enfant nous est né, il sera appelé Dieu le fort,* (9.) *et les restes d'Israël se convertiront au Dieu fort*; (10.) preuve manifeste de sa divinité, puisqu'on ne doit se convertir qu'à Dieu. Jérémie le nomme Dieu en employant le terme sacré et incommunicable de *Jéhôvâ* וזה שמו אשר יקראו יהוה. *son nom sera Jéhôvâ.* (23.) Les docteurs chrétiens ont toujours appliqué ces paroles prophétiques au

Messie, à Jésus-Christ et y ont trouvé un évident témoignage de sa divinité. Dans le Nouveau-Testament, vous connaissez ces expressions de saint Jean : *le Verbe était en Dieu*, *et le Verbe était Dieu*, (1.) ce qui doit s'entendre de Jésus-Christ, puisque l'évangéliste ajoute : *et nous avons vu sa gloire*, *la gloire du fils unique du Père*. (1.) Saint Paul place le Christ au-dessus des anges, et lui donne le nom de Dieu. *Mais il est dit au fils* : *Votre trône*, *ô Dieu ! sera un trône éternel*. (Heb. 1.) *Ayant la forme et la nature de Dieu*, *il n'a point cru que ce fût pour lui une usurpation d'être égal à Dieu*. (Phil. 2.) *Lui qui est Dieu*, *au-dessus de tout*, *et béni dans tous les siècles*. (Rom. 9.) Le Sauveur attestait lui-même sa divinité par les paroles suivantes : *Tout ce que le Père fait*, *le Fils le fait aussi comme lui*. (Joan. 5.) *Mon Père et moi*, *nous sommes une même chose*. (10.) Bornons-nous à ces citations des livres saints, et confessons la divinité du Rédempteur avec son disciple bien-aimé : *Nous savons que le Fils de Dieu est venu*, *et qu'il nous a donné l'intelligence*, *afin que nous connaissions le vrai Dieu*, *et que nous soyons en son vrai Fils* ; *c'est lui qui est le vrai Dieu et la vie éternelle*. (Joan. 1ª 5.)

Avec ces témoignages des saintes Ecritures, nous pouvons présenter aux ennemis de ce dogme les traditions, les monuments, la croyance des chrétiens depuis dix-huit siècles, consignés dans leurs prières publiques, leurs symboles, dans les condamnations portées contre les ariens et les

autres hérétiques qui ont voulu rejeter la divinité de Jésus-Christ. Il est vraiment Dieu parfait, homme parfait. (*Symb. S. Ath.*)

LE D. Comment ces deux natures sont-elles unies en Jésus-Christ?

LE TH. Nous l'avons déjà dit en commençant cet entretien; cette union est hypostatique ou personnelle, c'est-à-dire qu'elle s'est faite dans la personne du Verbe ; car il n'y a qu'une personne dans l'incarnation, la seconde de la sainte Trinité, le Verbe, le Fils de Dieu. Les propriétés des deux natures que nous venons d'examiner, étant attribuées par les livres saints et la tradition au Verbe fait chair, au Christ, il est de conséquence rigoureuse que ces deux natures soient unies dans une seule personne. Voyez d'abord les propriétés de la nature humaine attribuées à Jésus-Christ : *le Verbe s'est fait chair, et il a habité parmi nous.* (Joan. 1.) *Dieu a envoyé son Fils formé d'une femme et assujéti à la loi.* (Gal. 4.) Viennent ensuite les attributions des qualités divines faites au même Christ. Saint Paul l'appelle l'*héritier de toutes choses, par qui le Seigneur a créé les siècles.* (Heb. 1.) *Je suis descendu du ciel*, disait le Sauveur; (Joan. 6.) *moi et mon Père nous sommes une même chose*. (8.) Nous voyons encore ces deux natures clairement exprimées dans ces paroles de saint Paul qui vous sont déjà connues : *Jésus-Christ ayant la nature et la forme de Dieu, n'a point crû que ce fût pour lui une usurpation d'être égal à Dieu ; mais il s'est anéanti lui-même, en*

prenant la forme de serviteur, en se rendant semblable aux hommes. (Philip. 2.)

LE D. Pourquoi donc n'y aurait-il pas deux personnes en Jésus-Christ, une pour chaque nature?

LE TH. Vous le verrez bientôt par les conséquences qui découleraient de cette hypothèse. D'abord, comment expliquerez-vous les textes formels que nous venons de citer, où le même Jésus-Christ est déclaré à la fois Dieu et homme? Si vous admettez deux personnes, l'union ne sera plus hypostatique, et les actions du Sauveur, ses souffrances, sa mort, n'appartiendront qu'à la personne humaine. Où trouverez-vous alors une satisfaction condigne, telle que Dieu l'exigeait pour notre rédemption? Car Jésus-Christ n'aurait pu offrir que des actions humaines, d'une valeur imparfaite, dans ses actes de vertu, ses souffrances et sa mort. Il faudrait dire aussi que le christianisme a toujours été dans l'idolâtrie, puisque son dogme principal consiste à regarder, à adorer comme Dieu, celui qui s'est incarné pour notre salut, est né, a souffert, a été attaché à la croix, qui est mort, descendu aux enfers, ressuscité, et enfin monté au ciel. Ne l'adorons-nous pas, ce même Christ, comme Homme-Dieu, dans le sacrement de l'Eucharistie? Or, en admettant les deux personnes, on ne pourrait rendre le culte d'adoration qu'à la personne du Verbe, renfermée dans Jésus-Christ, comme dans un tabernacle saint; et le Christ, simple personne humaine, n'aurait droit qu'à notre vénération.

Ainsi les apôtres ne pouvaient appeler Jésus : *mon Seigneur et mon Dieu*, (Joan. 21.) et ils devaient se borner à le respecter, à l'aimer comme un homme uni à Dieu d'une manière morale, plus intime, qui avait reçu plus de grâces ; mais jamais ils n'auraient pu, sans crime, reconnaître en lui des titres à l'adoration. Voilà quelques conséquences du systême des deux personnes que vous voudriez admettre dans le Christ. Vous devez donc professer avec le symbole de saint Athanase et le concile général d'Ephèse, que Jésus-Christ est un, mais d'une unité de personne.

LE D. Alors il faudra avouer que la nature humaine dans Jésus-Christ, n'avait point de personnalité.

LE TH. Nous ne sommes nullement forcés à cet aveu, et nous convenons avec les philosophes, qu'une nature ne peut exister sans personne ou suppôt. La nature humaine en Jésus-Christ n'avait pas de subsistance dans une personne humaine, c'est vrai, mais elle subsistait par la personne du Verbe, à laquelle elle était unie hypostatiquement. Dans l'homme, il y a bien deux substances qui ne subsistent que par une personne. Et ainsi, en Jésus-Christ, les deux natures sont unies dans une seule personne, comme nous le déclare le symbole : « car comme l'âme raisonnable et la chair, c'est un seul homme, de même Dieu et l'homme, c'est un seul Christ. »

LE D. Pour éviter cette difficulté des deux natures unies dans une seule personne, ne pourrait-

on pas dire que ces natures se sont mêlées, confondues de manière à n'en former qu'une seule, d'où il résultera que nous aurons une seule nature, comme une seule personne.

LE TH. Ce composé des deux natures est impossible : elles ne peuvent se mêler, se confondre comme deux métaux fondus ensemble, dont on forme une statue. Il y a impossibilité aussi, à ce que l'une de ces natures soit changée en l'autre : vous le concevez sans peine. D'ailleurs, cette fusion des natures rendrait essentiellement l'incarnation commune aux trois personnes de la Trinité, et il faudrait avouer que la nature divine se serait faite homme, serait née, aurait souffert, serait morte sur la croix. Voyez si vous acceptez ces conséquences, ou bien si vous voulez les éviter en disant avec nous : «Le Christ est un, non par la conversion de la divinité en la chair, mais par l'élévation (l'union) de l'humanité à Dieu : absolument un, non par confusion de substance, mais par unité de personne. » (*Symb. S. Ath.*)

LE D. Il vous reste à expliquer où s'est faite l'union hypostatique.

LE TH. Selon la célèbre prophétie d'Isaïe : *Voilà qu'une vierge concevra, et elle enfantera un fils, et son nom sera Emmanuel*, (7.) le Verbe a dû se faire chair dans le sein d'une vierge. Or, nous voyons dans l'Evangile, que cette vierge choisie de Dieu, est Marie de la famille de David. Le symbole nous le dit aussi par ces mots : « Natus ex Mariâ virgine, » qui sont l'expression des tra-

ditions et de la croyance des chrétiens. C'est donc dans le sein de Marie que s'est faite l'union des deux natures dans la personne du Verbe.

LE D. Que sait-on de cette union, relativement à la vierge Marie?

LE TH. Je comprends votre question. Vous voulez demander en quoi la sainte Vierge a contribué dans l'incarnation, en d'autres termes, ce que le Verbe a pris d'elle en se faisant homme. D'abord, pour l'âme et pour l'union avec le corps, nous devons dire de Jésus-Christ comme des autres hommes: Ce n'est pas de la mère que vient l'âme; ce n'est pas elle qui l'unit au corps; ces opérations ne peuvent être attribuées qu'à Dieu. Quant au corps du Sauveur, il fut formé du corps de Marie, selon cette expression des théologiens: *Corpus ex Mariâ genitum est;* et ainsi Jésus-Christ était consubstantiel, selon la chair, à Marie sa sainte mère, comme le prouvent manifestement ces passages des livres saints: *Vous allez concevoir dans votre sein, et vous enfanterez un fils.* (Luc. 1.) *Ce qui naîtra de vous sera appelé le Fils de Dieu*, est-il encore dit à Marie par l'ange qui lui annonce l'incarnation du Verbe. (*Matth.* 1.) Nous lisons dans saint Paul: *Dieu a envoyé son Fils formé d'une femme*, (Gal. 4.) et selon le symbole de saint Athanase, le Christ est homme de la substance de sa mère. Celui de Nicée exprime clairement la même vérité, en disant: *Jésus-Christ incarné de Marie vierge*; il n'y a point *dans Marie*, mais *de Marie*, *ex Mariâ virgine*. Ce der-

nier mot pourrait vous donner l'idée de proposer une question délicate, que nous expliquerons dans un autre entretien. Je me bornerai ici à quelques paroles de l'Ecriture et de nos symboles, pour vous convaincre que le corps de Jésus-Christ a été formé dans le sein de Marie, d'une manière miraculeuse, par l'opération du Saint-Esprit. L'ange lui dit : *Le Saint-Esprit surviendra en vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre.* (Luc.2.)...*Et elle se trouva grosse, ayant conçu dans son sein par l'opération du Saint-Esprit*, (Matth. 1.) et nous disons dans nos symboles : Il a été conçu..., il s'est incarné par l'opération du Saint-Esprit. (*Symb. Ap. et Nic.*)

LE D. Si j'ai bien compris ce que vous avez expliqué dans le dernier entretien, le Saint-Esprit n'a pas dû opérer seul dans ce mystère.

LE TH. Vous avez raison. Cette opération est commune aux trois personnes divines, et attribuée au Saint-Esprit, pour les motifs exposés dans la conversation dont vous vous souvenez si bien. (*page* 40.) L'incarnation étant le témoignage le plus manifeste de l'amour de Dieu envers nous, l'action divine qui opère en ce mystère devait être attribuée au Saint-Esprit. Pour vous mieux fixer sur ce sujet, voici ce qu'en disent les théologiens : La création et la formation de la nature humaine qui est unie au Verbe, appartiennent aux trois personnes divines, comme œuvres opérées en dehors de Dieu. L'union active dans ce mystère, par laquelle la nature humaine est jointe à la nature divine dans

la personne du Verbe, est aussi, et pour la même raison, l'ouvrage des trois personnes. Au Verbe appartient l'union passive, c'est-à-dire qu'il est le terme immédiat de la nature humaine. Voilà d'où il vient que ni le Père, ni le Saint-Esprit ne se sont point incarnés, et que les actions de la nature humaine sont les actions du Fils de Dieu.

LE D. Vous venez d'expliquer, de manière à me le faire comprendre suffisamment, ce qu'est l'incarnation, combien il y a de natures, en Jésus-Christ, l'union de ces natures et où elle s'est opérée; ce sont là, je crois, toutes les questions annoncées dès le commencement de notre entretien. Si vous consentez à le prolonger, je vous prierai d'éclaircir des difficultés qui me semblent se rattacher à ces matières. D'abord, est-il rigoureusement vrai que la sainte Vierge soit mère de Jésus-Christ, et par conséquent mère de Dieu?

LE TH. L'exposé des questions que nous avions à traiter, n'était dans ma pensée qu'un plan, qu'un ordre tracé, et non pas la limite de nos recherches; aussi me faites-vous le plus grand plaisir, en me proposant des difficultés qui n'ont pas été abordées. Vous commencez par demander si la très sainte Vierge est rigoureusement mère de Jésus-Christ, et par conséquent mère de Dieu? Quoique ces deux questions soient essentiellement liées, répondons-y séparément.

Nous venons de voir que Jésus-Christ a pris son corps *ex Mariâ*, de Marie; qu'il est déclaré

par saint Paul, *formé d'une femme*, selon la chair; il est donc vraiment consubstantiel à Marie. Que voulez-vous de plus, pour dire que Marie est réellement sa mère? N'avez-vous pas vu dans les Evangiles; qu'elle est souvent désignée par ce nom vénérable? Dès les premières lignes de saint Matthieu, nous lisons ces paroles si manifestes: *Marie, sa mère, étant fiancée à Joseph, avant qu'ils eussent été ensemble, se trouva grosse, ayant conçu dans son sein par l'opération du Saint-Esprit.* (1.) « D'où me vient ce bonheur, s'écriait sainte Elisabeth, que la Mère de mon Seigneur vienne vers moi? » (*Luc.* 1.) Et qu'on ne dise point que Jésus-Christ ne prit rien de Marie, qu'il passa dans son sein, comme par un canal, ayant déjà un corps apporté du ciel, ou d'un autre lieu. Saint Paul nous répète, et dans l'épître aux Romains, et dans la lettre adressée aux Galates: que *Jésus-Christ était du sang de David, selon la chair, et qu'il était formé d'une femme.* (1. 4.) Enfin, dans saint Luc, Jésus est appelé le fruit des entrailles de Marie. (17.)

LE D. Je comprends maintenant que la sainte Vierge est vraiment mère de Jésus-Christ; mais il y a bien loin de ce titre, à celui de mère de Dieu!

LE TH. Pas si loin que vous pensez: rappelez-vous ces paroles que j'ai eu occasion de citer souvent: *Le Verbe s'est fait chair*; *Dieu a envoyé son Fils formé d'une femme.* Dites, qu'était ce Verbe, ce Fils de Dieu? lui contesterez-vous d'être Dieu?

l'humanité de Jésus-Christ n'était-elle pas unie hypostatiquement à ce Verbe divin, ne subsistait-elle pas en lui, par lui? La sainte Vierge a donc enfanté, non pas un homme seulement, mais le Christ, Fils de Dieu, lui-même vrai Dieu; elle est donc essentiellement mère de Dieu. Voulez-vous savoir la croyance des docteurs catholiques, et de l'Eglise entière sur ce dogme de la foi? Nous la trouvons exprimée par ces paroles de saint Cyrille et de saint Jean Damascène. « Comment ne serait-elle pas mère de Dieu, cette vierge qui l'a engendré? Oui, nous disons, nous proclamons Marie vraiment mère de Dieu; car n'est-il pas vrai Dieu, celui qui a été engendré d'elle? ainsi ne serait-elle pas vraiment mère de Dieu, celle qui a engendré le vrai Dieu incarné dans son sein? » (*Ep. ad. M. et L.* 3.) Voici enfin la foi de l'Eglise proclamée dans le concile général d'Ephèse: « Si quelqu'un ne confesse que l'Emmanuel est vraiment Dieu, et que par conséquent la sainte Vierge est mère de Dieu, qu'il soit anathème. »

LE D. Ces autorités sont infiniment respectables : je n'ai qu'à leur opposer cette évidence irrésistible : c'est que Dieu était avant...

LE TH. N'achevez pas; votre supposition est injurieuse à nos croyances. Vous vous imaginez donc que nous portons l'absurdité jusqu'à penser que la sainte Vierge a engendré la nature divine! quelle est mère des personnes de la sainte Trinité! C'est là évidemment le sens de

vos paroles : Dieu était avant... avant Marie, comme vous vouliez dire ; par conséquent elle n'a pu l'engendrer. Sachez que nous laissons intacte l'éternité de Dieu, et que nous nous bornons à croire avec saint Athanase (*Or. c. Arian.*) « que le Sauveur a toujours étéDieu, mais qu'ayant pris chair de la vierge Marie, mère de Dieu, il s'est fait homme. » Pour comprendre dans quel sens nous disons que Marie est mère de Dieu, il faut se souvenir que dans Jésus-Christ il n'y a qu'une personne, la seconde de la sainte Trinité, et que dans cette personne du Verbe sont unies et la nature divine, et la nature humaine ; de sorte que Jésus-Christ est Dieu parfait et homme parfait, selon le symbole de saint Athanase. Je pourrai donc appliquer au Christ homme les attributs de Dieu, et au Christ Dieu les attributs de l'homme, puisque ces attributions se feront en définitive à la personne qui est à la fois Dieu et homme. Ecoutez comment s'expriment sur ce dogme nos livres saints et nos symboles : *Nous reconnaissons la charité de Dieu en ce qu'il a donné son âme pour nous.* Vous voyez là attribué à Dieu ce qui est de l'homme. (*Joan. Ep.* 1ª. 3.) *Mon père et moi, nous sommes une même chose.* (Joan. 10.) *Ce que mon père fait, je le fais aussi.* (Joan .5.) Voilà ce qui appartient à Dieu, attribué au Christ. Notre symbole l'exprime de la même manière : « Je crois en son Fils unique ; Dieu de Dieu, vrai Dieu... » et il ajoute sur ce Fils de Dieu : « Qui a été conçu, est né, a souffert, est mort, etc... » Serez-vous étonné, après cela, si l'on

affirme que le Christ engendré de Marie était Dieu ; que cette Vierge sainte a engendré Dieu? comme saint Jean Damascène le dit si clairement ? « Quæ verum Deum genuit. » Ne soyez pas désobligé, si j'achève par une réflexion qui ne peut vous concerner : c'est qu'on n'attribue des absurdités à la croyance des catholiques, que par ignorance, ou par malice. Qu'on l'examine attentivement et de bonne foi, on se convaincra bientôt que tout, dans sa doctrine, est fondé sur les autorités les plus respectables, et que la raison ne saurait trouver dans ses dogmes saints aucune espèce de contradiction.

LE D. Votre réflexion, moins la malice, me va très bien, et je n'ai pas trop à me plaindre de cette opinion de mon ignorance, qui me protége et m'enhardit dans mes naïvetés. En voici peut-être une autre dans la question que je vous ferai relativement à l'âme de Jésus-Christ. Avait-elle une volonté propre ? en d'autres termes, y avait-il dans le Sauveur deux volontés, l'une divine et l'autre humaine ?

LE TH. Rassurez-vous : la question que vous proposez est très importante, et mérite d'être examinée avec grande attention. Oui, il y a en Jésus-Christ deux volontés. N'avons-nous pas vu qu'il est Dieu parfait, homme parfait ? Où serait cette perfection de l'homme, si l'âme était ou purement sensitive, ou intelligente sans la faculté de vouloir ? Concevez-vous sur la terre un homme parfait avec une telle privation ? Au reste

les livres saints sont clairs et explicites sur ce point de notre foi ; la volonté humaine de notre Seigneur y est exprimée de la manière la plus formelle. *Je suis descendu du ciel*, nous dit-il lui-même, *non pour faire ma volonté*, *mais la volonté de celui qui m'a envoyé*. (Joan. 6.) *Je ne cherche point ma volonté*, *mais la volonté de celui qui m'a envoyé*. (5.) Entendez-le au moment de sa passion : *O mon père ! si c'est possible*, *que ce calice s'éloigne de moi* ; *mais néanmoins*, *qu'il en soit*, *non comme je le veux*, *mais comme vous le voulez*. (Matth. 26.) *Que ce ne soit pas ma volonté qui se fasse*, *mais la vôtre*. (Luc. 22.) Comme Dieu, Jésus-Christ avait essentiellement la volonté de son Père, commune aux trois personnes divines, et cependant il est parlé ici d'une volonté différente de celle de son Père, laquelle évidemment ne peut être que la volonté humaine. C'est ainsi que les théologiens et les docteurs expliquent les textes précédents : « Il montre là deux volontés, l'une humaine, l'autre divine. En disant, non ma volonté, il rapporte la sienne à l'homme, celle de son père à la divinité. » Voilà comment s'expriment saint Athanase et saint Ambroise. (*Or. de inc. in Lucam.*) De ces deux natures parfaites, de ces deux volontés, il résultera deux sortes d'opérations en Jésus-Christ. L'opération divine, vous l'admettez avec la volonté divine. Il reste donc à vous montrer l'opération humaine, dout vous avez des témoignages positifs dans ces passages des livres saints : *Il s'est rabaissé lui-même*, *se rendant obéissant jusqu'à la*

mort. (Philipp. 2.) *Il a appris l'obéissance par tout ce qu'il a souffert.* (Heb. 5.) *Mon âme est triste jusqu'à la mort.* (Matth. 26.) Son obéissance, sa tristesse, ses larmes, etc., ne peuvent être que des opérations humaines, tout le monde le comprend. Citons encore la décision du troisième concile général de Constantinople contre les Monothélites qui niaient ces vérités. Il y fut défini que, selon la doctrine des saints pères, on doit confesser qu'il y a en Jésus-Christ deux volontés naturelles, et deux opérations naturelles, sans division, sans conversion, sans séparation, et sans confusion.

LE D. Vous venez de démontrer que Jésus-Christ avait une volonté humaine, puisqu'il était homme parfait. Je le pensais ainsi avant de vous proposer ma question; mais la difficulté portait principalement sur les qualités de cette volonté. Si on la dit sans liberté, comme celle des saints au ciel, à la bonne heure : tout se trouvera concilié, Jésus-Christ aura été un homme parfait avec une volonté sous l'empire d'une sainte nécessité. Si vous prétendez que cette volonté a été libre, je vois une impossibilité manifeste à accorder la liberté du Sauveur avec son impeccabilité.

LE TH. C'est là en effet, au jugement des théologiens, une des plus grandes difficultés. Lors même que nous ne viendrions pas à bout de comprendre cet accord dont vous parlez, il faudrait bien affirmer que Jésus-Christ a vraiment été impeccable, vous en convenez, et aussi qu'il a

eu la liberté indispensable pour le mérite, puisqu'il a réellement mérité. Examinons donc la nature de cette liberté, et commençons par nous fixer sur les préceptes que le Sauveur avait à observer. Quels étaient-ils ? les préceptes naturels, moraux, et le précepte de la mort. Je me hâte de vous dire que le Christ ne pouvait violer ces commandements, à cause de son impeccabilité ; et cependant il restait libre pour les préceptes naturels en tout ce qui était relatif aux circonstances de ces préceptes ; et pour la mort, sa liberté s'étendait jusqu'à la substance même du précepte.

LE D. Veuillez me donner une explication de ce que vous appelez substance, motif, et circonstances d'un précepte.

LE TH. Dans tout précepte, la substance est la chose commandée, et le motif, une raison qui porte à accomplir le commandement. Dans l'aumône, par exemple, on pourra être déterminé par la compassion envers le pauvre, par l'amour de Dieu, etc. Les circonstances accompagnent l'accomplissement d'un précepte, sans y être essentiellement attachées, comme dans l'amour, l'obéissance, tel degré d'intensité. Ecoutez à présent l'application de ces notions :

Jésus-Christ n'était pas libre sur la substance des préceptes naturels, qu'il n'aurait pu violer sans pécher, et dont d'ailleurs il ne pouvait pas être dispensé. Mais dans les actes de ces préceptes, il n'y a pas ordinairement de motif déter-

miné, exclusif. Il en est de même pour les circonstances. Dès lors vous devez avouer que notre Seigneur avait très souvent le choix de ces motifs et celui des circonstances. N'est-il pas vrai aussi que ces préceptes qui commandent le bien, n'obligent pas à en produire constamment les actes? Car personne n'est tenu à pratiquer sans cesse les vertus d'obéissance, d'humilité, etc. Alors que le précepte n'était pas obligatoire, vous conviendrez que Jésus-Christ avait la liberté d'en produire les actes, ou de s'en abstenir, d'en régler les circonstances, et d'en choisir les motifs. Quant à la mort, nous voyons clairement que le Sauveur, au moment même de sa passion, était libre de la subir. Déjà il avait dit aux disciples : *Je quitte ma vie pour la reprendre. Personne ne me la ravit ; c'est de moi-même que je la quitte. J'ai le pouvoir de la quitter, et j'ai le pouvoir de la reprendre. C'est le commandement que j'ai reçu de mon Père.* (Joan. 10.) Etait-ce donc en violant ce précepte ? Non ; mais en demandant la dispense, ainsi qu'il l'insinue par ces paroles, au moment même où ses ennemis venaient se saisir de sa personne : *Pensez-vous que je ne puisse pas prier mon Père, et qu'il ne me donnerait pas aussitôt plus de douze légions d'anges* ? (Matth. 26.) Sans doute pour le délivrer, comme le contexte l'indique évidemment. Pour les motifs et les circonstances de sa mort, il avait la même liberté que dans l'accomplissement des préceptes naturels. Vous direz de ce précepte de la mort : Les

prophéties étaient là, il fallait bien qu'elles s'accomplissent. Oui, sans doute, les oracles prophétiques étaient là; mais comme l'expression anticipée de la détermination libre du Sauveur, de ne point recourir à cette dispense de la mort.

LE D. Je n'ai pas très bien saisi, il faut vous l'avouer, tout ce que vous venez d'expliquer relativement à la liberté de Jésus-Christ. Mais ne nous y arrêtons pas plus longtemps, j'espère que la réflexion m'aidera à le comprendre par la suite. Avant de terminer ce long entretien, veuillez bien me dire si l'incarnation du Verbe était nécessaire, et si elle est permanente ? Je présume que l'union des deux natures a été dissoute après la rédemption.

LE TH. Pour répondre à votre première question, il faut s'entendre sur la nature de cette nécessité. Vous savez qu'il existe une nécessité absolue, à laquelle Dieu lui-même est essentiellement soumis. Telle est, par exemple, la nécessité en Dieu, de la génération du Verbe. Il y a une seconde nécessité hypothétique, d'après laquelle Dieu serait tenu à porter la perfection dans ses ouvrages, s'il se détermine librement à les produire. Wiclef, et peut-être Leibnitz, ont prétendu que l'incarnation devait s'accomplir selon cette première nécessité, et Mallebranche la rattache à la seconde. Il serait facile, je crois, de détruire ces assertions systématiques, en démontrant la liberté de Dieu, soit pour la création,

soit pour le degré de perfection de ses ouvrages, si la nature de nos entretiens nous permettait de traiter cette question philosophique. Il est encore une nécessité relative à la chûte et à la réparation de l'homme. Nous aurons bientôt l'occasion d'en parler. J'arrive à votre seconde question concernant la dissolution de l'union hypostatique de la nature divine et de la nature humaine dans le Verbe. Cette séparation n'a point été faite après la rédemption, et elle ne se fera jamais. Dans votre hypothèse, que deviennent les mystères de la résurrection, de l'ascension de Jésus-Christ, de sa présence réelle dans l'eucharistie ? La foi catholique nous induirait donc en erreur sur tous ces points essentiels ? Voulez-vous des preuves directes de cette permanence de l'incarnation ? écoutez quelques citations des livres saints. Il est dit de Jésus montant au ciel avec la nature humaine qu'il avait prise : *Il se sépara d'eux, et il fut enlevé au ciel.* (Luc. 24.) Et dans les Actes des apôtres : *Ce Jésus qui s'est élevé dans le ciel, viendra de la même manière que vous l'avez vu y monter.* (1.) Cette union doit être éternelle, suivant les expressions de saint Paul : *Comme il demeure éternellement, il possède un sacerdoce qui est éternel.* (Heb. 7.) Sacerdoce qui ne peut exister, si vous supposez la séparation des deux natures. Entendez encore ces paroles du grand Apôtre : *Jésus-Christ était hier, il est aujourd'hui, et il sera le même dans les siècles.* « Jesus Christus heri et hodiè ; ipse et in secula. » (*Heb.* 13.)

QUATRIÈME ENTRETIEN.

LA RÉDEMPTION.

LE D. La rédemption de l'homme va nous occuper aujourd'hui, comme vous l'avez annoncé dans le dernier entretien. Veuillez donc me dire de prime-abord si cette rédemption était vraiment nécessaire?

LE TH. En examinant cette question, je tâcherai de résoudre la difficulté que vous me proposiez hier, concernant la nécessité de l'incarnation, après la chûte de nos premiers parents. L'homme, en devenant prévaricateur, s'était dépouillé de la grâce sanctifiante et des espérances de la vision intuitive qui lui était destinée. Ennemi de son Dieu, par le péché, il devait subir sa malédiction, et les malheurs qui en étaient la suite, si le Seigneur, dans sa miséricorde, n'eût changé sa triste condition. Vous savez avec quelle sévérité avaient été punis les anges rebelles, dont le châtiment n'aura jamais de fin. Or, Dieu avait le droit d'exercer cette justice rigoureuse contre

l'homme coupable. Il pouvait aussi lui faire grâce par un pardon absolu, et ainsi la rédemption et l'incarnation ne devenaient pas nécessaires après le péché d'Adam. S'il n'avait exigé qu'une réparation imparfaite, divers moyens de l'obtenir étaient en sa disposition, sans que le Verbe se fit homme pour nous racheter. Mais puisque la justice de Dieu a voulu une satisfaction condigne, nous ne pouvons comprendre comment la faute de l'homme eût été réparée, sans la médiation d'une personne divine, seule capable d'offrir cette satisfaction complette, rigoureuse; et c'est ainsi que nous voyons la nécessité de la rédemption opérée par Jésus-Christ.

LE D. Cependant l'homme pouvait se repentir et prier, et les anges qui étaient dans l'amitié de Dieu auraient uni leur médiation à ses efforts, de manière à offrir cette réparation condigne, rigoureuse, dont vous parlez.

LE TH. On vous accordera que l'homme n'avait pas perdu toute faculté de prier et de se repentir; mais ces prières, ces regrets d'une créature rebelle, Dieu n'était pas obligé de les accepter comme une satisfaction à sa justice. Qu'étaient d'ailleurs ces actes? quelle valeur pouvaient-ils avoir, comparés à la grièveté de l'offense? Car, dans l'appréciation des hommes raisonnables, une offense se mesure sur la dignité de la personne qui l'a reçue, et la satisfaction sur l'excellence de celui qui la présente. L'offense faite à Dieu étant d'une malice infinie, l'homme, si pauvre, si dé-

gradé, ne pouvait donc offrir une réparation suffisante, et égale à l'injure du Créateur. Vous parlez de la médiation des anges qui auraient uni leur intercession aux efforts de l'homme. Ajoutons-la, j'y consens, généreuse et abondante, elle ne rendra pas la satisfaction condigne. Car cette coopération de simples créatures, toujours bornées et imparfaites, ne s'élèvera jamais à une réparation infinie.

LE D. Est-il bien vrai que le péché de l'homme soit d'une malice infinie? Ne dit-on pas plutôt que cette malice est très grande, très grande sans doute, indéfinie, si vous voulez; mais enfin, elle ne va pas jusqu'à l'infini. Dans cette opinion, il me semble que l'homme, avec le secours des anges, pouvait offrir une réparation suffisante.

LE TH. J'espère vous convaincre du contraire; car en admettant que l'offense n'aie pas une malice infinie, comme son objet, elle devra au moins s'accroître dans la proportion de la dignité de la personne offensée. Le simple bon sens fait comprendre que l'outrage adressé à un roi est d'une malice plus grande que l'injure faite à un de ses sujets. Or, supposons une créature très supérieure et à l'homme, et aux anges, de sorte qu'en réunissant leurs moyens, ils puissent lui offrir exactement, et point au-delà, la réparation d'une offense: leur suffisance sera donc épuisée par cette satisfaction? Mais Dieu n'est-il pas infiniment plus parfait qu'une simple créature, quelques qualités que vous lui supposiez? et l'offense

qui lui est adressée, n'aura-t-elle pas une malice indéfiniment plus grande? Comment donc recevra-t-il une réparation suffisante de ces créatures, dont la satisfaction pourrait tout au plus égaler l'offense d'un être créé? Ainsi, lors même que la malice de l'injure faite à Dieu ne serait pas infinie, comme elle doit augmenter dans la proportion de ses perfections sans bornes, l'homme et les anges ne la répareraient jamais d'une manière suffisante.

LE D. Je n'ai pas bien saisi ce raisonnement; ne pourriez-vous pas l'exposer avec plus de précision et de simplicité?

LE TH. Supposez que les qualités de la créature offensée s'élèvent à quatre-vingt, l'injure montera proportionnellement jusqu'à cinquante, si vous voulez. Les perfections infinies de Dieu n'ayant point de terme, l'offense qui lui sera adressée, aura donc une malice indéfinie. Mais si la réparation des anges et de l'homme ne peut s'élever qu'à cinquante, comment satisfera-t-elle pour l'offense faite au Seigneur, puisqu'elle monte à un degré indéfini?

LE D. Cette argumentation est passablement ardue: n'auriez-vous pas quelqu'autre moyen, pour montrer l'insuffisance des anges et des hommes, relativement à la réparation du péché?

LE TH. Oui, il est une autre manière de résoudre cette difficulté; vous n'aurez, j'espère, aucune peine à la comprendre: une satisfaction rigoureuse, complette, doit se faire avec des moyens

propres à celui qui veut offrir la réparation ; car si ces moyens lui viennent de la bienveillance de la personne offensée, vous conviendrez qu'il n'y a plus de satisfaction rigoureuse possible. Or, telle était la condition de l'homme vis-à-vis de Dieu. Il ne pouvait satisfaire que par des actes de vertu, et il lui était impossible de les concevoir, de les réaliser, sans la grâce que le Seigneur était le maître d'accorder ou de refuser. Dans cet état, il n'aurait satisfait à Dieu qu'avec les moyens reçus de sa bonté, mis à exécution, rendus dignes, méritoires par sa grâce ; ce qui exclut l'idée de satisfaction rigoureuse, propre, et personnelle. Vous direz peut-être : Mais les anges du moins étaient en position d'offrir à Dieu la réparation exigée? Détrompez-vous : ils né le pouvaient pas plus que l'homme; car, n'étant plus dans la voie du mérite, ils intercèdent, sans pouvoir mériter. D'ailleurs, vous accorderait-on qu'ils aient été capables de mérite, ils l'auraient acquis par la grâce du Seigneur. Vous le voyez encore pour les anges : ils étaient dans l'impossibilité d'offrir à Dieu une réparation rigoureuse pour le péché del'homme. Elle ne pouvait être accomplie par une pure créature, et il ne restait au coupable que la médiation volontaire du Fils de Dieu, qui est venu opérer sa rédemption.

LE D. Le Fils de Dieu aurait-il pù racheter l'homme sans s'unir une autre nature? et dans l'hypothèse où il en fallût une, pourquoi n'a-t-il

pas préféré la nature angélique qui eût été, ce semble, moins indigne de lui?

LE TH. Il ne paraît pas possible que le Fils de Dieu nous rachetât par une satisfaction rigoureuse, sans l'union avec une autre nature, puisqu'alors le mérite de ses actions réparatrices aurait été commun aux trois personnes divines. D'ailleurs, l'homme ayant péché par désobéissance, par esprit d'orgueil, Dieu exigeait une réparation par les vertus contraires, et le médiateur devait être soumis à l'obéissance et à l'humilité; ce que le Fils de Dieu ne pouvait accomplir sans prendre une autre nature susceptible de ces actes. Quant au choix et à la convenance dont vous parlez, je vous répondrai que le Fils de Dieu n'entendait pas s'honorer, ni s'élever dans l'accomplissement de notre rédemption; il voulait au contraire s'humilier jusqu'à l'anéantissement, subir l'ignominie de la croix pour inspirer à l'homme plus l'horreur de ses crimes, exciter davantage sa reconnaissance, son amour, et lui apprendre à souffrir avec résignation, en esprit de sacrifice, toutes les misères de la vie. Tels devaient être les résultats d'une satisfaction visible et sanglante, que nous ne concevons pas possible, dans l'hypothèse de l'union du Verbe avec la nature angélique. Le Seigneur a encore voulu que cette nature humaine, qui s'était rendue prévaricatrice, coopérât elle-même à la réparation exigée.

LE D. Pour opérer cette rédemption, le Fils

de Dieu, en se faisant homme, a donc pris toutes les infirmités et les faiblesses de notre nature?

LE TH. Jésus-Christ a voulu s'assujétir à nos infirmités, à nos souffrances : *Il nous a paru un homme de douleurs, qui sait ce que c'est que souffrir. Il a pris véritablement nos langueurs, et s'est chargé lui-même de nos douleurs.* (Isa. 53.) N'est-il pas fait mention dans l'Evangile de ses larmes, de ses tristesses, de son agonie, de ses souffrances, de sa mort? Cependant nous avons, par notre nature déchue, des infirmités que le Sauveur n'a point prises, comme l'ignorance, le trouble involontaire, la concupiscence. Car saint Paul décrit aux Colossiens les trésors de la sagesse et de la science de Jésus-Christ, ce qu'Isaïe avait déjà proclamé par ces paroles : *L'Esprit du Seigneur se reposera sur lui, l'Esprit de sagesse et d'intelligence.* (11.) Saint Jean l'appelle *rempli de grâce et de vérité.* (1.) Son trouble, il l'exprime par ces mots : *Mon âme est troublée;* (Joan. 12.) mais il ne pouvait être comme le nôtre, imprévu, involontaire. L'homme l'éprouve malgré lui, par surprise, ignorance ou faiblesse; défauts qui ne pouvaient se trouver dans le divin Sauveur. Aussi est-il dit qu'il se troublait lui-même, c'est-à-dire volontairement, (*Joan.* 11.) différence exprimée en ces termes par saint Augustin : « Pour vous, vous êtes troublé involontairement; le Christ éprouvait le trouble, parce qu'il le voulait. » Le Rédempteur ne pouvait non plus ressentir cette

concupiscence humiliante qui est, en nous, la suite du péché et de la corruption de la nature. A la vérité, elle ne rend pas l'homme coupable, tant qu'elle reste involontaire, dans la cause, en elle-même et dans ses effets; mais elle devient blâmable, très souvent criminelle, si on la provoque, ou qu'on l'éprouve avec l'adhésion de la volonté. Aussi notre divin Sauveur qui avait toute puissance pour la prévenir, n'a-t-il pu se soumettre à cette infirmité déshonorante qui eût terni sa sainteté.

LE D. Vous venez de dire que Jésus-Christ a été un homme de douleurs et accablé de tristesse; ne serait-ce pas une douleur apparente et seulement extérieure? car il paraît impossible d'associer des souffrances réelles avec la vision intuitive dont son âme jouissait.

LE TH. Ces douleurs apparentes de Jésus-Christ, seraient une dissimulation indigne et coupable, alors surtout qu'il exprime lui-même avec tant d'énergie sa tristesse et ses souffrances. Comment concilier ensuite ses miracles si nombreux, si éclatants, avec ce caractère de mensonge et d'hypocrisie? Il faudrait aussi rejeter les assertions des livres saints et de nos symboles, qui rapportent si manifestement la passion et la mort de Jésus-Christ; de tels faits sont incontestables, évidents. On ne peut les nier, sans violer à la fois les règles de la vérité historique et du bon sens. Comment donc allier ces douleurs, ces tristesses, avec la vision intuitive dont

jouissait l'âme du Sauveur? C'est, je l'avoue, un mystère pour la faiblesse de notre entendement. Toutefois, vous ne démontrerez jamais l'impossibilité d'éprouver en même temps, sous différents rapports, le sentiment de la tristesse et de la joie. Demandez à une mère qui sauve son enfant d'une mort certaine, au prix de ses privations et d'atroces douleurs; demandez-lui si, au milieu des tourments, elle n'a pas un sentiment de bonheur? Vous avez encore un exemple dans les chants d'allégresse de milliers de martyrs, qui louent et bénissent le Seigneur, pendant qu'ils sont torturés pour sa religion sainte. D'ailleurs, quand la vision intuitive est accordée comme une récompense, il faut bien qu'elle fasse éprouver le souverain bonheur, Dieu la donne pour cette fin; mais en Jésus-Christ elle était la suite des dons ineffables que son humanité reçut dans le mystère de l'incarnation; et ainsi il est possible, disent quelques théologiens, que son âme ne goûtât pas encore cette plénitude de bonheur dont elle devait jouir plus tard. Cette joie pouvait être tempérée par une disposition divine, afin que le Rédempteur fût susceptible de souffrance et de tristesse.

LE D. Si cette satisfaction du Christ a été possible, du moins elle ne paraît pas remplir toutes les conditions d'une véritable réparation. Par exemple, comment sera-t-elle accomplie avec des biens propres et personnels, puisque les actions du Sauveur provenaient de la nature hu-

maine, qui agissait sous l'influence de la grâce de Dieu ?

LE TH. Dans les actions de Jésus-Christ, il ne faut pas confondre leur substance, et la valeur personnelle qui les accompagne. La première se produisait sous l'influence des trois personnes divines, comme pour les autres créatures. Il en est de même pour ces valeurs appelées par les théologiens, essentielle et accidentelle, qu'ils expliquent ainsi : chaque acte de vertu peut avoir ces deux valeurs ; la première ne se sépare jamais de l'acte. Ainsi, dans l'obéissance, soumettre sa volonté à autrui, ce sera la valeur essentielle. La seconde se trouvera dans les motifs qui influent sur l'action : par exemple, obéir par humilité, par amour, etc.; ces valeurs surnaturelles provenaient de la grâce de Dieu, et étaient, sous ce rapport, l'ouvrage des trois personnes divines, elles n'appartenaient donc pas d'une manière spéciale au Fils ; mais les actions de la nature humaine recevaient une valeur particulière et infinie de l'union hypostatique avec le Verbe, et cette valeur, provenant de la dignité de la personne, était propre au Verbe divin, uni seul à la nature humaine, dans ce sens, c'étaient des actions personnelles au Fils, et non au Père ni au Saint-Esprit. Et ainsi, Jésus-Christ a pu satisfaire avec des mérites propres, personnels, par la valeur principale, infinie, qu'il leur communiquait.

LE D. Permettez-moi de vous proposer encore cette difficulté : une satisfaction ne peut être à la

fois offerte et reçue par la même personne, ce que vous supposez cependant dans la rédemption, où le Fils de Dieu aurait offert et reçu en même temps la satisfaction pour le péché de l'homme.

LE TH. Le Fils de Dieu ayant, par l'incarnation, une nature, une volonté différentes de la nature, de la volonté du Père et du Saint-Esprit, a pu offrir les actions de la nature humaine, enrichies de la valeur personnelle du Verbe; nous ne voyons en cela aucune impossibilité. Le Fils est aussi offensé, dites-vous, comment s'offrir à soi-même une satisfaction? Ce n'est pas directement à la personne du Verbe, que le Fils de Dieu fait homme a présenté la réparation, mais à Dieu, à la majesté divine, ce qu'il a pu accomplir sans contradiction par sa nature et sa volonté humaines, différentes de la nature et de la volonté de Dieu. Le Fils était offensé, il est vrai, comme le Père et le Saint-Esprit; cependant rien n'empêche qu'il n'ait pu offrir une réparation à la majesté divine, aux trois personnes de la sainte Trinité? Voici un exemple cité par les théologiens, qui éclaircira peut-être cette difficulté : supposez dans une république un triumvirat offensé dans sa dignité; un des triumvirs se dévoue par des actions qui ne conviendraient qu'à un simple sujet, et satisfait ainsi à la magistrature auguste dont il est membre. Voyez-vous là une chose impossible, contradictoire? Je ne le pense pas. Eh bien! ce sera à peu près de cette manière que nous pourrons nous rendre compte de la satisfaction

opérée et offerte par Jésus-Christ, à la majesté divine.

LE D. Connaît-on l'étendue de la satisfaction du Christ ?

LE TH. Nous la connaissons suffisamment par les notions que l'Ecriture sainte nous en donne. Elle nous apprend que le Sauveur, en délivrant l'homme du péché, l'a rétabli dans l'amitié de Dieu, dans la grâce surnaturelle, et l'espérance du ciel. *Marie enfantera un fils*, disait l'ange à saint Joseph ; *vous l'appelerez Jésus ; car ce sera lui qui sauvera son peuple, en le délivrant de ses péchés.* (Matth. 1.) *C'est en lui que nous avons la rémission de nos péchés.* (Eph. 3.) *Dieu a envoyé son Fils pour être une victime de propitiation pour nos péchés ; il l'a été véritablement.* (Joan. 1ᵃ. 3 et 4.) *Celui qui nous aimait, nous a purifiés de nos péchés en son sang.* (Apoc. 1.) Voici comment est exprimée la réconciliation que Jésus-Christ a opérée entre Dieu et l'homme : *Nous étions les ennemis de Dieu, nous sommes réconciliés par la mort de son Fils.* (Rom. 5.) *Dieu nous a réconciliés avec lui-même par Jésus-Christ.* (2. Cor. 5.) Cette réconciliation s'est étendue jusqu'à l'adoption : *Puisque Dieu a envoyé son Fils, afin que nous reçussions l'adoption de fils de Dieu.* (Gal. 4.) Les livres saints attestent d'une manière aussi formelle, que nous avons recouvré par Jésus-Christ nos espérances, nos droits à la vie éternelle, accordés primitivement à l'homme par le Seigneur : *Dieu a aimé le monde au point de donner son Fils, afin que tous ceux qui*

croient en lui, ne périssent point, mais qu'ils aient la vie éternelle. (Joan. 3.) Il est inutile de multiplier les textes, concernant cette vérité de la foi, si clairement exprimée dans nos symboles. *Credo... vitam æternam*; « Je crois et j'espère la vie éternelle. » La satisfaction de Jésus-Christ ne s'est pas bornée à éteindre la dette du péché; elle a été pleine et surabondante; *car si par le péché d'un seul plusieurs sont morts, la miséricorde et le don de Dieu se sont répandus beaucoup plus abondamment sur plusieurs, par la grâce d'un seul homme, qui est Jésus-Christ. Car où il y a eu une abondance de péchés, il y a eu ensuite une surabondance de grâces.* (Rom. 5.) « Oui, dit saint Jean Chrysostôme, commentant ces paroles, Jésus-Christ a satisfait bien au delà de ce que nous devions; c'est dans la proportion de l'immensité de la mer à une goutte d'eau. » (1.)

Il ne faut pas cependant vous exagérer les effets de la rédemption, jusqu'à y comprendre le rétablissement de l'homme sur la terre dans les priviléges de l'état primitif. Des auteurs de *Philosophie catholique*, nous donnent aujourd'hui ces utopies de bonheur terrestre, comme un but de la médiation de Jésus-Christ; et à les entendre, le bien-être matériel doit *progresser* de génération en génération, jusqu'à cette heureuse époque, où l'homme régénéré par la grâce, retrouve ici bas un nouvel Eden: la réparation du médiateur ne leur paraît complette qu'à cette condition. Sur quelle base établissent-ils ce système de félicité

universelle? dans quelle prophétie des Ecritures le voient-ils indiqué? Si vous lisez l'Evangile sans le commenter sous le prestige d'une imagination poétique, vous y verrez que l'homme aura toujours à subir dans son pélérinage, les infirmités, la douleur, et souvent la pauvreté; que le disciple de Jèsus-Christ devra toujours marcher à la suite de son maître, sous le fardeau de la Croix; son partage sur la terre, c'est la tribulation et la tristesse de l'exil. Voilà le caractère du vrai chrétien; nos systêmes, nos utopies, ne parviendront jamais à le changer.

LE D. On conçoit que l'Evangile renferme des anathêmes contre la corruption du monde payen; on avoue aussi que la transformation de l'homme n'étant pas encore opérée, nous avons à lutter contre des séductions extérieures, et à regarder le monde comme un ennemi dangereux; mais n'allons-nous pas insensiblement vers une époque où les disciples du Christ, parvenus à la maturité de l'homme parfait, pourront jouir sans danger des délices de la terre, avant d'entrer dans la patrie céleste, qui demeure toujours le but principal de la médiation?

LE TH. Vous êtes dans le vrai, en confessant que nous ne possédons pas encore cette heureuse transformation; si des témoignages étaient nécessaires pour appuyer vos assertions, vous n'auriez d'embarras que dans le choix. Pour le monde de notre époque, il faut donc se résigner aux anathêmes de l'Evangile; ils lui sont justement ap-

pliqués. Quant à cet avenir de perfectionnement, il est fort à craindre que vos prédictions ne puissent jamais s'accomplir. Oui, le monde se modifiera dans ses séductions, ses jouissances et ses plaisirs, suivant la marche de la civilisation. Ainsi, les combats des gladiateurs, qui étaient un passe-temps très agréable pour l'ancienne Rome, n'attireraient peut-être pas, de nos jours, un public disposé à y participer par ses applaudissements. En supposant donc un progrès analogue, il est probable que dans cinq ou six siècles, les représentations obscènes, si goûtées dans quelques uns de nos théâtres, révolteraient l'esprit, soulèveraient le cœur, à cette époque de moralité publique, et de civilisation présumée. Mais, croyez-le bien, il y aura dans ce temps lointain, comme aujourd'hui, un monde séducteur et corrompu à éviter, qui méritera, à sa manière, les anathêmes dont vous parlez; et il en sera de même des générations qui suivront, jusqu'à la fin des siècles.

LE D. Avant de terminer cet entretien, veuillez m'expliquer comment on peut dire que Dieu nous justifie et nous sauve gratuitement, puisque le médiateur a offert pour nous une satisfaction surabondante. Je ne puis comprendre non plus la mort de Jésus-Christ, attendu qu'une humiliation de sa part, une seule goutte de son sang auraient suffi pour notre rédemption.

LE TH. Dieu nous justifie et nous sauve gratuitement, en ce sens qu'il a bien voulu, dans sa

miséricorde, accepter de Jésus-Christ la réparation que nous ne pouvions lui offrir nous-mêmes. Car il n'en est pas d'une offense comme d'une dette pécuniaire ; celle-ci est éteinte en rigueur de justice, si le débiteur trouve un ami généreux qui veuille satisfaire pour lui ; le créancier recouvre ce qui lui est dû, et n'a point à se plaindre. Mais pour la réparation d'une injure, l'offensé peut exiger que la satisfaction soit faite par la personne elle-même dont il a reçu l'outrage.

Oui, un acte d'humiliation de la part du divin Rédempteur, une goutte de son sang répandu pour nous, étaient d'un prix infini, et ils auraient suffi, si Dieu les avait acceptés, et que Jésus-Christ les eût offerts pour notre rédemption. Nous voyons cependant que, dans la rigueur de sa justice, Dieu a prescrit le sacrifice sanglant de notre divin médiateur, qui a été obéissant jusqu'à la mort de la croix. Il ne nous appartient pas de blâmer la sévérité de cette réparation ; le Seigneur offensé était le maître de l'accepter, et d'en régler les conditions selon sa volonté. Nous pouvons présumer qu'il a exigé l'effusion du sang de son Fils, pour faire comprendre à l'homme combien est grande et terrible la majesté divine ! pour le pénétrer à jamais de gratitude et d'amour envers celui qui l'a aimé jusqu'à laver ses péchés dans son propre sang. *Qui dilexit nos, et lavit nos à peccatis nostris in sanguine suo.* (Apoc. 1.)

CINQUIÈME ENTRETIEN.

LA RÉVÉLATION.

LE TH. Aujourd'hui j'ouvre l'entretien pour vous proposer le sujet qui va nous occuper : c'est la révélation. Vous l'admettez, je le sais ; aussi ai-je pu vous parler de nos mystères, sans vous exposer les moyens qui conduisent à les connaître et à les croire. Pensez-vous que cette question puisse vous être de quelque utilité ?

LE D. Je suis pleinement convaincu de l'existence de la révélation ; mais n'ayant jamais cherché à faire un examen approfondi des motifs de cette conviction, il me serait difficile, je l'avoue, d'exprimer clairement mes idées sur ce sujet. Je dois donc attacher une grande importance aux explications que vous me proposez. Je vous prie de les commencer par le mot *révélation*.

LE TH. Considérée dans le sens le plus étendu, la révélation est toute communication intellectuelle et morale faite par Dieu à une créature intelligente. Sous ce rapport, nous pourrions appeler révélation ces connaissances de la loi na-

turelle que le Seigneur a gravées dans notre âme ; il est bien évident qu'elles ne viennent que de lui.

LE D. Sait-on comment s'est faite la première communication de ces lois naturelles ?

LE TH. Je crois plus probable que c'est par *impression*, c'est-à-dire que Dieu les a gravées dans l'âme de nos premiers parents, toutefois sans qu'ils aient eu à passer, comme nous, par une enfance intellectuelle ; car ayant été créés tels qu'on est aujourd'hui dans l'âge mûr, Dieu avait subitement développé en eux, et d'une manière plus étendue, ces connaissances que nous acquérons aujourd'hui progressivement, et avec tant de difficultés.

LE D. Et pour leurs descendants, y a-t-il aussi une communication par impression ?

LE TH. Je pense que Dieu imprime le germe des idées intellectuelles et des lois morales dans les âmes qu'il crée, lequel est développé insensiblement par les rapports de l'enfant avec ses parents, et les autres hommes.

LE D. Pourquoi ne pas dire que l'âme de l'enfant est privée de ce germe de connaissances, et que tout lui vient du dehors, c'est-à-dire des communications avec ses semblables ?

LE TH. On le prétend ainsi dans certains systêmes philosophiques ; mais vous comprendrez facilement que notre âme, faite à l'image de Dieu, doit avoir pour cette ressemblance, autre chose qu'une spiritualité *nue*... Puis, si le germe de

nos connaissances n'était *à priori* dans l'âme de l'enfant; concevez-vous qu'il fût possible de placer en elle, comme dans un casier, les idées simples, les principes du raisonnement, les idées générales, les notions et du bien et du mal? On aurait beau se tourmenter, on ne parviendrait jamais, par des moyens extérieurs, à former une conscience, comme on fait une horloge.

LE D. Y a-t-il eu de la part de Dieu d'autres communications faites à l'homme?

LE TH. Il en existe d'une espèce différente qui appartiennent à la révélation proprement dite. Par elles, Dieu fait connaître aux hommes des vérités, des devoirs autrement que par l'exercice de leur intelligence, et les communications ordinaires avec leurs semblables. Dans ce dernier mode, Dieu se borne à imprimer dans l'âme le germe des idées, pour être ensuite développé par les rapports avec les hommes, tandis que la révélation est la manifestation d'une vérité ou d'un précepte communiqués à l'homme d'une manière extraordinaire. Souvent elle est faite immédiatement à celui qui en est seul l'objet; d'autres fois à un personnage particulier, avec ordre de la communiquer. Je ne pense pas que vous contestiez à Dieu le pouvoir de faire à l'homme de semblables révélations?

LE D. La question est de savoir s'il en existe, vous diront bien des gens dans le monde, car ayant accordé toutes les connaissances naturelles à nos premiers parents, Dieu en imprime le germe

dans leurs descendants, pour être ensuite développé dans les rapports avec leurs semblables. On ne voit donc pas la nécessité de nouvelles communications.

LE TH. Il n'est pas exact de borner à la loi naturelle les communications faites à nos premiers parents. Dieu leur avait manifesté le précepte positif qu'ils devaient observer, et la sanction qui y était attachée. Il leur fit de nouvelles communications après le péché, pour leur reprocher leur désobéissance, et leur en infliger le châtiment. Il leur fit connaître aussi le pardon qu'il daignait accorder, les conditions, le culte qu'il imposait; car ce nouvel état de l'homme dut amener de nouvelles relations de la part de Dieu, afin d'indiquer aux coupables les moyens surnaturels propres à les réconcilier avec le Créateur, et à les maintenir dans son amitié.

LE D. Dans la suite, y a-t-il eu d'autres révélations?

LE TH. Le Seigneur a daigné les réitérer plusieurs fois, pour retracer vivement à l'homme les connaissances morales obscurcies par les passions, et pour déterminer le culte qu'il exigeait de lui. Nous examinerons plus tard ces communications, dans nos entretiens sur le Décalogue; bornons-nous ici à quelques mots sur la révélation de nos mystères. Vous savez avec quelle assurance on affirme aujourd'hui, comme au siècle dernier, qu'il n'y a point de mystères pour l'homme, que Dieu ne peut en im-

poser à ses croyances. Ainsi, la créature ose assigner des limites aux communications du Créateur, comme s'il ne connaissait dans sa science infinie aucune vérité au-dessus de notre intelligence, ou qu'il fût privé de la liberté, et des moyens de la manifester.

LE D. C'est Dieu, vous dira-t-on encore, qui a donné à l'homme cette faculté de comprendre toutes choses. Comment viendrait-il après cela lui faire des communications au-dessus de son intelligence ?

LE TH. Voilà une bien modeste prétention de la part de l'homme ! Juger de tout, et tout comprendre ! Il est fâcheux qu'il ne puisse invoquer l'expérience comme un témoignage de ses compréhensions et de sa science universelles ! Qu'il nous dise donc l'élément dont il connaît à fond la nature et les propriétés ; qu'il nous explique l'esprit et le lien intime qui l'unit dans l'homme à des organes matériels.

LE D. On peut au moins en démontrer la possibilité, tandis que cette démonstration manquant pour les mystères, on doit affirmer qu'ils ne sont pas possibles.

LE TH. Vous connaissez la possibilité de cette union par son existence, à la bonne heure ; mais la comprenez-vous, la démontrerez-vous possible en elle-même ? Parviendrez-vous jamais à expliquer le *comment* de cette union mystérieuse, en vous rendant compte des principes qui la constituent ? Si donc vous êtes forcé de convenir que

vous ne comprenez pas, en ses principes constitutifs, la possibilité de tant de choses que vous admettez, comment pourrez-vous exiger la démonstration intrinsèque de la possibilité des mystères? comment aurez-vous le droit d'affirmer qu'ils sont impossibles, si cette démonstration ne vous est acquise?

LE D. On admet, par le fait même de leur existence, les choses dont on ne comprend pas la possibilité intrinsèque; au lieu que, pour les mystères que j'ignore encore, que je cherche à connaître, je dois commencer par examiner s'ils sont possibles, et conclure négativement, si je ne perçois pas clairement cette possibilité.

LE TH. En vous engageant dans cette voie, vos recherches doivent aboutir à un scepticisme absolu sur un grand nombre de faits dont il importe cependant de connaître l'existence. Le seul moyen rationnel d'y parvenir avec certitude, consiste dans l'examen des preuves extrinsèques propres à en attester la réalité. Et ainsi, pour les mystères dont nous nous occupons, on n'a qu'à chercher s'ils sont révélés, si les témoignages allégués en faveur de cette révélation, sont revêtus des caractères de crédibilité exigés pour constater des faits importants. Tout esprit droit sera conduit, par cette méthode simple et facile, à la connaissance de la révélation, et pour être conséquent, il devra l'accepter comme un fait indivisible, sans distinction entre les préceptes et les mystères. Dès que la voix de Dieu s'est fait en-

tendre ; l'homme, aidé de la grâce, n'a plus qu'à croire et à obéir.

LE D. Des hommes, d'ailleurs amis du christianisme, regardent les mystères comme des mots vides de sens, sans utilité morale ni religieuse ; d'où ils infèrent qu'ils n'ont pu devenir l'objet d'une révélation divine.

LE TH. Commencez par chercher si ces mystères sont révélés, dirai-je aux hommes dont vous parlez : si Dieu n'en a point fait l'objet de ses révélations, le jugement que vous portez sur leur inanité restera sans conséquence. Mais si vous venez à acquérir la certitude qu'ils ont été révélés, il faudra bien que vous jugiez différemment. Vous n'appercevrez peut-être pas aussitôt la portée, l'utilité de cette révélation ; du moins, par respect pour le Créateur, devrez-vous présumer qu'il ne manifeste pas à l'homme des choses inutiles, des mots vides de sens.

Puisque vous provoquez cette question, jetons un coup-d'œil rapide sur les mystères du christianisme, et voyons si ce sont des mots vides de sens, s'ils ne peuvent exercer sur l'homme aucune influence morale. Que pensez-vous du péché originel, et de sa transmission mystérieuse aux descendants d'Adam ? Sans la révélation, nous soupçonnerions peut-être vaguement quelque chose d'une déchéance méritée. J'ignore si nous irions jusqu'à concevoir l'idée d'une véritable transmission de ce péché. Eh bien ! Dieu nous a fait connaître et la faute, et ses suites, par ses révé-

lations, sans toutefois nous expliquer le mode de communication. Ne voyez-vous là qu'un mot vide de sens? n'est-ce pas au moins une satisfaction de curiosité pour nous, de savoir ce que nous étions dès le principe, ce qu'une désobéissance nous a faits depuis? Cette connaissance devient autrement grave et importante, lorsque nous apprenons, par la même révélation, la nécessité et le moyen de remédier à ce malheur de notre origine. Ici, la manifestation du mystère aura une influence marquée sur les parents, pour les porter à délivrer les enfants de cette tache qui les priverait de la vue de Dieu, si la mort venait à les frapper en cet état. Vous comprenez encore combien la connaissance de notre misère native pourra contribuer à nous rendre humbles et reconnaissants envers le Seigneur, qui a daigné nous délivrer par sa miséricorde infinie.

LE D. C'est surtout à la trinité, à l'incarnation, et à l'eucharistie qu'on fait allusion, en appelant les mystères des mots vides de sens, et impropres à exercer aucune influence morale sur les hommes.

LE TH. On n'est pas heureux dans le choix, comme nous allons nous en convaincre par de courtes considérations. A n'envisager la trinité en Dieu que philosophiquement, les platoniciens vous diront qu'une des gloires de leur maître est d'avoir élevé les investigations de son génie jusqu'à découvrir la trinité dans la nature divine.

Ils prétendent même que le christianisme a emprunté cette notion de Dieu à la philosophie.

Nous n'avons pas à juger ici la trinité platonique, ni à rechercher si les pères de l'Eglise ont adopté cette sublime invention du philosophe grec ; nous voulons nous borner à constater que le mot *trinité* ne doit pas être si vide de sens, puisqu'il répand tant d'éclat sur l'auréole du *divin* Platon.

Je me plais à citer vos propres paroles, qui sont une si juste appréciation de ce mystère : tout se suit, disiez vous dernièrement, tout se coordonne d'une manière admirable dans la trinité, comprise selon la croyance catholique.

Vous ne devez pas être surpris que des hommes étrangers aux enseignements du christianisme, n'apperçoivent point l'utilité de la révélation de ce dogme, ni son influence sur les mœurs. Ils ne peuvent comprendre que la religion chrétienne repose sur ce mystère, et que si nous n'en avions aucune connaissance, la doctrine du christianisme ne serait que confusion et chaos. L'Evangile devient inexplicable, puisqu'il est la parole et l'histoire du Fils de Dieu, dont cependant on ignorerait l'existence. La morale qu'il renferme ne sera qu'un enseignement philosophique sans autorité ; elle nous deviendra même suspecte par les titres de Fils de Dieu, d'égal à Dieu, de Dieu même, que le Christ se donne en l'annonçant aux hommes ; que sera cet Esprit dont il parle si souvent? Tantôt il le dit envoyé par le Père, tantôt par le

Fils, c'est-à-dire par lui-même, dont la nature reste pour nous une énigme. Avec la connaissance de l'adorable Trinité, vous ne verrez plus de confusion dans le christianisme, ni de contradiction dans l'Evangile. Alors vous vous expliquerez pourquoi Jésus-Christ se dit égal à Dieu; pourquoi le Père ordonne même aux anges de l'adorer. Vous vous rendrez compte de ce que l'Ecriture rapporte si souvent du Père et du Saint-Esprit. Il faut donc, vous le voyez, reconnaître la trinité comme la base essentielle de la religion chrétienne. Laisser ignorer ce dogme, c'est rendre cette religion inexplicable et dangereuse; en le rejetant, on la renverse, on la détruit avec le bien immense qu'elle opère sur la terre.

On conçoit aussi que ce dogme ne sera pas sans influence spéciale sur les mœurs, puisque la même révélation qui nous le fait connaître, nous apprend en même temps ce que nous devons à chaque personne de la sainte Trinité. Nos livres et nos symboles nous enseignent que le Père tout-puissant est le créateur du ciel et de la terre, que nous lui devons comme une consécration des dons naturels que nous tenons de sa bonté; ils nous disent encore qu'il a aimé l'homme au point de donner son Fils unique comme une victime de propitiation. Ce divin Fils, la seconde personne de la sainte Trinité, s'est fait homme pour devenir notre médiateur, et nous a rachetés par l'effusion de son sang. Le Saint-Esprit vient nous sanctifier et nous combler de ses dons célestes.

Il nous éclaire, nous fortifie, nous enseigne à prier; il prie avec nous et nous console au milieu de nos misères et de nos afflictions. Le souvenir de tant de bienfaits inspire au chrétien un sentiment profond de reconnaissance, d'amour, qu'il exprime en lui-même, et qu'il manifeste par de fréquentes invocations de la très sainte Trinité. Il aime à prononcer souvent les noms sacrés des personnes divines, en formant sur son corps le signe de la croix, témoignage sensible de sa consécration au Père, et au Fils, et au Saint-Esprit, comme de sa confiance absolue en cette adorable Trinité. De là vient aussi la doxologie si célèbre dans l'Eglise : Gloire au Père, et au Fils, et au Saint-Esprit, résumé admirable de la foi et du culte chrétien. La connaissance de ce mystère ne sera donc pas vaine, stérile pour les mœurs et la conduite du disciple de Jésus-Christ! Elle le rend meilleur, plus digne, plus saint, en le portant à honorer le Père créateur par le plus noble usage des dons naturels qu'il a reçus de sa bonté : le Fils rédempteur, par l'accomplissement fidèle des devoirs qu'il a imposés, et l'Esprit sanctificateur, par la docilité à suivre ses saintes et salutaires inspirations.

Demandez à un de nos petits enfants ce que signifie l'incarnation, et il vous répondra : C'est le mystère du Fils de Dieu fait homme; ce qui ne peut paraître un mot vide de sens, puisque aussitôt il vous donne l'idée de la nature divine et de la nature humaine unies en la personne du Fils

de Dieu. Au reste, le christianisme vous affirme avoir compris, depuis dix-huit siècles, la signification de ce terme sacré, en croyant avec vénération et amour le mystère dont il est l'expression. Convenez qu'il y a au moins une témérité présomptueuse à traiter dédaigneusement de *non sens* ce qui est en possession d'un culte si antique, si pur, si universel, au milieu des peuples les plus avancés dans la civilisation.

Je n'ai pas besoin de me livrer à de longs développements pour caractériser l'influence morale de l'incarnation. Ce dogme résume à la fois la sainteté de Dieu, sa justice terrible, et sa bonté miséricordieuse envers l'homme coupable. Qui peut prononcer sans émotion ces paroles du symbole ? « Le Fils de Dieu, la splendeur du Père, Dieu de Dieu, s'est incarné dans le sein de Marie, et il a daigné se faire homme pour notre salut. » A l'incarnation doit être joint le dogme de la rédemption opérée par les humiliations, les souffrances et la mort du Sauveur. Il faudra donc avouer aussi que ce terme est vide de signification, et sans influence morale? Pour vous en convaincre, interrogez les millions de disciples de Jésus-Christ, répandus dans l'univers, et bientôt vous entendrez un cri solennel d'actions de grâces et d'adoration envers le divin médiateur qui les a rachetés. Que de choses on pourrait ajouter sur l'influence de ces mystères, pour porter l'homme aux plus héroïques vertus, tant il est vrai que toutes lui deviennent faciles,

familières, précieuses, par les exemples et la grâce de Jésus! Et veuillez bien l'observer, ce ne sont pas ces vertus ambitieuses que l'on admirait parfois dans le monde payen; mais vous le verrez fidèle à pratiquer l'humilité sans bassesse, sans pusillanimité, la douceur, la chasteté, la patience, l'oubli de l'injure, le pardon des ennemis, la charité envers tous les hommes, puisque le Christ s'est incarné, et qu'il est mort pour les racheter tous.

Ceux qui traitent nos mystères avec tant de légèreté ou de dédain, accordent sans doute leur admiration entière et leur reconnaissance à la philosophie, qu'ils aiment à proclamer la bienfaitrice de l'humanité, et la consolation la plus efficace au milieu des misères de la vie. Qu'ils entrent donc une fois avec nous dans la demeure du pauvre, qu'ils viennent visiter le malade, et assister à l'agonie du moribond; qu'ils essaient, par leurs dissertations sur le destin, sur l'Etre suprême, sur le mépris stoïque de la douleur, qu'ils essaient de faire pénétrer dans ces âmes affligées la résignation avec un peu de calme, ils pourront apprécier les résultats de l'influence philosophique sur le malheur. Pour nous, ministres de Jésus crucifié, nous ne ferons pas de longs discours, aussi bien, ils seraient déplacés, nous présenterons le signe de la rédemption, la croix! et bientôt ces cœurs désolés seront rendus à la patience, à la paix, souvent ils finiront par goûter le bonheur du sacrifice, de la souffrance et des

larmes. Car le privilége de la religion de Jésus-Christ ne se borne pas à obtenir la résignation ; elle inspire jusqu'à l'amour, jusqu'au désir de l'affliction et de la douleur. Je m'arrête à ces considérations sur la trinité et l'incarnation, sans vous parler de l'eucharistie, qu'on regarde aussi comme un *non sens*, une pratique sans importance pour les mœurs. En attendant que nous puissions nous en occuper en son lieu, nous devons affirmer que ce dogme suffirait seul pour inspirer à l'homme tout ce qu'il est possible d'imaginer de perfection sociale et religieuse.

LE D. Ces bons résultats dont vous parlez, seraient également acquis aux hommes, si chacun restait libre de rejeter ou d'admettre ces mystères. On ne voit donc pas encore très clairement pourquoi Dieu nous en impose la croyance.

LE TH. On pourrait se contenter de répondre qu'il l'impose, parce que c'est sa volonté, dont il ne doit aucun compte à la créature. Mais voici quelques considérations qui nous expliqueront peut-être pourquoi le Seigneur exige de nous la croyance des mystères. D'abord, il est vrai de dire qu'ils entrent dans l'essence même du christianisme, comme nous venons de le voir. Si vous les rejetez, la morale de l'Evangile, qu'on voudrait conserver seule, n'a plus d'empire sur les esprits ni sur les cœurs, il faut descendre à la loi naturelle, pour éviter les incertitudes, le danger d'idolâtrie, et les autres graves inconvénients que nous avons signalés plus haut. Lorsque nous au-

rons à examiner la nécessité de la foi chrétienne, j'espère vous faire comprendre pourquoi elle est indispensable pour nous appliquer le bienfait de la rédemption. Vous verrez qu'elle est le premier lien qui nous rattache à Dieu, à notre divin médiateur, et le principe de nos actions surnaturelles. J'ajoute à ces considérations relatives aux mystères, celle que Fénélon présentait à M. de Ramsai :

« La vraie religion ne doit-elle pas élever et » abattre l'homme, lui montrer tout ensemble sa » grandeur et sa faiblesse ? Vous n'avez pas en» core une idée assez étendue du christianisme. » Il n'est pas seulement une loi qui purifie le » cœur, il est aussi une sagesse mystérieuse qui » dompte l'esprit. C'est un sacrifice continuel de » tout soi-même, en hommage à la souveraine » raison. En pratiquant sa morale, on renonce » aux plaisirs, pour l'amour de la beauté su» prême. En coyant ses mystères, on immole » ses idées par respect pour la vérité éternelle. » Sans ce double sacrifice des pensées et des » passions, l'holocauste est imparfait, notre vic» time est défectueuse. C'est par là que l'homme » tout entier disparaît et s'évanouit devant l'Être » des êtres. Il ne s'agit pas d'examiner s'il est » nécessaire que Dieu nous révèle ainsi des mys» tères pour humilier notre esprit, il s'agit de » savoir s'il en a révélé ou non. S'il a parlé à sa » créature, l'obéissance et l'amour sont insépa» rables. Le christianisme est un fait. Puisque

» vous ne doutez plus des preuves de ce fait, il
» ne s'agit plus de choisir ce qu'on croira et ce
» qu'on ne croira pas. Toutes les difficultés dont
» vous avez rassemblé des exemples s'évanouis-
» sent dès qu'on a l'esprit guéri de la présomp-
» tion. Alors on n'a nulle peine à croire qu'il y ait
» dans la nature divine, et dans la conduite de sa
» providence, une profondeur impénétrable à
» notre faible raison. » (*Entr. s. la R.*)

LE D. Vous avez parlé de deux révélations dont l'une est faite immédiatement à celui qui en est l'objet, et l'autre à un personnage chargé de la transmettre selon l'ordre de Dieu. Si ce mandataire était infaillible en recevant ces communications divines, et fidèle dans sa mission, à la bonne heure ; alors il importerait fort peu d'apprendre ces révélations ou par soi-même ou par autrui. Mais qui pourra affirmer que ce prétendu ministre de Dieu n'est pas lui-même dans l'illusion, ou bien qu'il n'altère pas malicieusement ce qu'il était chargé de communiquer aux hommes ? Vous conviendrez que, pour éviter ces inconvénients, il eût été plus simple de faire à chacun des révélations immédiates, personnelles.

LE TH. Vous conviendrez de votre côté que Dieu est fort libre dans le mode de ses communications ; nous n'avons donc pas à discuter lequel nous semble préférable, nos efforts doivent se borner à découvrir celui qu'il a plu au Seigneur d'adopter. Je ne pense pas, comme vous, que tout inconvénient aurait été évité dans la révélation

individuelle; car l'homme, tel que nous le voyons aujourd'hui avec son imagination, sa faiblesse, sa crédulité, son amour-propre et ses passions, eût été bien exposé à prendre pour des révélations divines les illusions de son esprit, et les désirs de son cœur.

Mais dans la révélation médiate, qui pourra affirmer que le prétendu ministre de Dieu n'est pas lui-même dans l'illusion, ou qu'il n'altère pas malicieusement ce qu'il était chargé de communiquer aux hommes? Rassurez-vous, nous trouverons des moyens qui vous satisferont pleinement; votre crédibilité reposera sur des témoignages divins, sur les miracles et les prophéties.

SIXIÈME ENTRETIEN.

LES MIRACLES ET LES PROPHÉTIES.

LE D. Puisque vous invoquez l'autorité des miracles et des prophéties en faveur de la révélation, je vous prie d'observer que l'école du naturalisme la rend aujourd'hui fort suspecte. Vous savez aussi que des hommes instruits affirment l'impossibilité d'acquérir une vraie certitude sur de tels prodiges, d'où l'on doit inférer qu'il n'en existe point.

LE TH. Je vois sans regret que nous n'aurons pas à examiner la possibilité du miracle et des prophéties, puisque vous ne la signalez pas dans vos observations. Il serait en effet bien difficile de trouver quelque raison un peu spécieuse contre la possibilité de ces prodiges. Pour ne parler ici que du miracle, qu'est-il en lui-même ? Un fait sensible, étonnant, qui déroge aux lois de la Providence. Or, comme elles ont été librement établies par le Créateur, il a été le maître de vouloir et d'arrêter qu'à telle époque il serait fait une dérogation à quelqu'une ou à plusieurs de ces

lois. Je ne pense pas que les partisans du naturalisme contestent cette puissance au Créateur; aussi ne méritent-ils pas en cela le nom ni le sort que Rousseau assigne, comme vous savez, à ceux qui refusent de reconnaître à Dieu le pouvoir d'opérer des miracles selon sa volonté. « Ce serait faire trop d'honneur à celui qui résoudrait négativement cette question que de le punir; il suffirait de l'enfermer. » (*L. 3e de la Montagne.*) On se borne donc à la question de fait, en niant qu'il soit parlé de vrais miracles dans nos livres saints. Avant d'examiner cette étrange assertion, consacrons quelques instants pour répondre à vos observations sur l'impossibilité d'acquérir une véritable certitude sur l'existence des miracles. D'où pensez-vous que viendrait cette impossibilité?

LE D. D'abord de ce que nous ne connaissons pas assez les lois de la Providence, pour prononcer que dans tel fait il y a dérogation, tandis que ce peut être un phénomène provenant de lois mystérieuses qui le produisent naturellement.

LE TH. On prononce avec certitude qu'un fait est miraculeux, sans avoir connaissance de toutes ces lois; car il suffit de s'assurer qu'il déroge à celles qui nous sont connues. Quelle raison a-t-on de supposer des lois mystérieuses qui viendraient à telle époque en suspendre de bien régulières jusqu'alors? Pourquoi ne produisent-elles plus ces effets dans la suite, comme elles ne les produisaient pas non plus auparavant? Pourquoi

donc n'est-ce qu'à cette époque précise? Et puis, si cette loi si secrète a été connue, annoncée d'avance par celui qui prédit le fait mystérieux, par exemple la résurrection d'un mort, qu'on nous explique d'où cette connaissance lui pouvait venir? Comme il est impossible de l'attribuer à la science, ni au génie transcendant de l'homme, il faudra recourir à Dieu, et avouer qu'il a communiqué la connaissance extraordinaire de cette loi inconnue, et alors, à la place du miracle, vous aurez la prophétie qui prouvera tout autant.

LE D. On sera d'accord avec vous sur ce point, mais voici la principale difficulté : si je suis témoin d'un miracle, je devrai me dire que mes sens me jettent peut-être, et par extraordinaire, dans l'illusion; quel parti prendre dans ce conflit d'extraordinaires? Il est possible que vous choisiriez le miracle : en cela vous useriez de votre droit; moi j'opte pour l'illusion des sens, en usant aussi de ma liberté. Prononcez, si vous le pouvez : qui aura été le plus fondé, le plus sage dans son choix?

LE TH. Puisque vous posez ainsi la question, et que vous exigez une réponse précise, vous m'obligez à dire que la sagesse ne pourrait être de votre côté. Car si vos sens vous induisent en erreur sur ce fait sensible, il ne vous reste plus de moyen de certitude physique, plus de rapport véritable avec vos semblables; il faudra se jeter dans un doute complet pour tout le monde ma-

tériel. Il est impossible, vous en conviendrez, que Dieu ait créé le genre humain dans cette condition, ou qu'il la lui impose jamais ; tandis que la suspension d'une loi naturelle, motivée sur une utilité morale n'amène aucune perturbation dans le monde physique, ni aucun dérangement dans la condition de l'homme sur la terre.

LE D. Je vous l'accorde pour les miracles dont on pourrait être soi-même témoin ; pour les autres, je ne vois pas sur quel motif on serait fondé à les admettre. Ne pourrai-je pas dire de la résurrection d'un mort, par exemple, qui me serait rapportée par un million de témoins : Ce que vous racontez est un miracle, un fait très extraordinaire. D'un autre côté, il est possible que vous me trompiez dans cette circonstance ; ce qui sera sans doute aussi un miracle. Y a-t-il des motifs déterminants en faveur de l'un de ces miracles, et pour l'exclusion de l'autre ?

LE TH. Vous ne pouvez admettre que le miracle de la résurrection, en regardant comme impossible que ce million d'hommes vous induisent dans l'erreur. Car en acceptant le miracle, vous pourrez vous dire avec raison : Ceci est un fait très possible à Dieu, qui peut d'ailleurs être utile aux hommes, en devenant pour eux le témoignage et le sceau d'une communication divine. Supposez au contraire qu'un million d'hommes puissent vous tromper, en vous rapportant ce qu'ils disent avoir vu ; il n'y a plus de communication morale, sincère,

vraie avec nos semblables. Il faut s'agiter dans une défiance et un doute perpétuels. Avec cette hypothèse, que devient la sagesse, la prévoyance du Créateur ; qui aura donné à l'homme l'idée, le désir, le besoin de la vérité, sans lui accorder le moyen de la posséder jamais ! En religion, dans le gouvernement public, dans la vie de famille, dans tout rapport possible d'homme à homme, il n'y aurait plus que doute, incertitude, erreur et illusion ; un tel désordre dans les esprits n'existe point, notre sens intime et la sagesse de Dieu nous en démontrent à la fois l'impossibilité.

LE D. Il importera peu de pouvoir constater la réalité du miracle, si on n'est certain qu'il vient de Dieu. Et comment acquérir cette certitude, puisqu'on admet que le démon a aussi la faculté d'opérer des miracles? Telle est la difficulté que j'ai souvent entendu opposer à la preuve que vous voulez tirer des prodiges en faveur de la religion.

LE TH. On pourrait contester cette faculté d'opérer des miracles, que vous supposez aux démons. A la vérité, ils font parfois des prestiges surprenants pour l'homme, mais où l'on ne trouve pas les conditions de vrais miracles. Telle est l'opinion d'un grand nombre de théologiens. Pour examiner la question en elle-même, admettons que les démons puissent opérer des prodiges du second ordre ; car, pour ces miracles éclatants, comme la résurrection d'un mort et autres, on

convient qu'ils sont au-dessus de leur pouvoir. Dieu se les est réservés, comme les signes positifs de sa puissance et de sa véracité. Il sera donc facile de distinguer les miracles du premier et du second ordres, s'ils se trouvent quelquefois en conflit; car il est bien évident que vous reconnaîtrez l'exercice d'une plus grande puissance dans la résurrection d'un mort que dans la guérison d'une fièvre tierce ou d'un mal de dents. Vous avez là un premier moyen de discerner le miracle qui vient de Dieu. En voici un second : il consiste dans l'évidence de la sainteté de la doctrine en faveur de laquelle un miracle est opéré, puisqu'on doit convenir que l'ennemi de tout bien ne fera jamais usage de ses facultés pour porter les hommes à la vertu ; mais en procédant ainsi, vous tombez, me direz-vous, dans une pétition de principe. Cela n'est pas exact, car je vous prie d'observer que la certitude du miracle m'est acquise indépendamment de la doctrine, et que, pour juger si la doctrine est vraie, je n'ai non plus aucun besoin du miracle dans le cas présent, où je vois évidemment qu'elle est sainte et bonne. Si donc, je suis conduit à affirmer, en cette circonstance, que le miracle est divin, ma certitude repose sur mon intime et profonde conviction, que les démons n'opèrent point de prodiges, pour porter les hommes à la vertu.

LE D. Quel usage pourrez-vous faire du miracle, pour prouver qu'une doctrine est vraiment divine?

LE TH. Si le miracle est du premier ordre, comme la résurrection d'un mort, je dirai tout d'abord et sans examen : La doctrine appuyée sur un tel miracle est essentiellement divine, Dieu a donné mission de l'annoncer. Si le miracle dont je suis témoin est du second ordre, et que l'enseignement qui s'y rattache, s'offre à moi avec toute l'évidence de la sainteté, je dirai encore : Voilà une doctrine, non-seulement vraie en elle-même, mais encore divine, en ce sens qu'elle est annoncée ou confirmée par l'autorité même de Dieu. Lorsqu'un prodige sera joint à une doctrine confuse, obscure dans presque tous ses points, la prudence commande de nepoint l'accepter aussitôt, à moins que la sainteté du thaumaturge, ou d'autres circonstances ne fournissent des témoignages en faveur de sa mission divine. Il est certains cas où l'on doit prononcer aussitôt qu'un prodige ne peut venir de Dieu : quand il provoque à l'immoralité, à l'impiété, ou qu'il est opéré pour un but de pure vanité, de curiosité puérile, etc. ; le Seigneur ne pourrait approuver une semblable profanation de son autorité, puisqu'il en deviendrait lui-même le complice. Un catholique trouve dans l'infaillibilité de l'Eglise un moyen plus facile encore d'apprécier et un miracle, et une doctrine. Si celle-ci est clairement conforme à l'enseignement catholique, il prononce, sans crainte de se tromper, qu'elle est vraie. Il dira avec autant de certitude que le miracle vient de Dieu, lorsqu'il sera opéré évidem-

ment en faveur de la morale ou de la foi catholique. Mais s'il entrevoit qu'une doctrine ou un prodige sont en opposition avec l'enseignement du catholicisme, il affirme sans hésiter qu'ils ne peuvent venir de Dieu.

LE D. Comme vous avez signalé dans les prophéties un second moyen de prouver une mission divine, je vais vous exposer toutes mes difficultés relatives à ce témoignage surnaturel. D'abord, je ne comprends pas qu'on puisse s'assurer de la réalité d'une prophétie, puisqu'il est nécessaire de savoir que la prédiction a été faite, que l'événement y est conforme, sans qu'il ait pu être connu dans des causes naturelles.

LE TH. La prophétie, vous le savez, est la prédiction certaine d'un événement futur qui ne peut être connu dans les causes naturelles, par une intelligence humaine. Lorsque l'événement se rattache à des causes connues des anges et des démons, mais au-dessus des connaissances de l'homme, il pourra devenir l'objet d'une prophétie du second ordre. Pour celle que nous appelons à la rigueur prophétie du premier ordre, l'événement doit tenir ou à des causes nécessaires dont Dieu seul ait la connaissance, ou mieux encore être placé parmi les futurs contingents. Je conviens avec vous qu'il sera difficile par fois de découvrir si la prédiction appartient à des causes secrètes et au-dessus de toute intelligence créée. On doit procéder alors, comme nous venons de l'indiquer pour les miracles, et on arrivera infaillible-

ment à distinguer le caractère de la prophétie. Mais si l'événement annoncé est un fait purement contingent, on aura aussitôt la certitude que la prophétie vient de Dieu. Ces observations vous font comprendre qu'il faut de la prudence, du discernement dans l'examen des prophéties du second ordre, et qu'on peut être plus exposé à l'erreur que dans les recherches relatives au miracle. Je veux vous faire remarquer de nouveau que la prophétie, proprement dite, n'offre pas ces inconvénients, parce qu'il est certain que Dieu seul peut en être l'auteur. L'événement dépendant alors de la volonté libre de Dieu ou de l'homme, il n'est que dans la classe des choses possibles, et on ne comprend pas que le démon, malgré sa subtilité, puisse indiquer la réalisation certaine d'une simple possibilité. Ne tirez aucune induction des oracles, ni des prophéties sybilliennes ou autres. La plupart de ces prédictions étaient faites avec incertitude, en termes ambigus, et les autres ne portaient que sur des probabilités. D'ailleurs, on pourrait accorder, sans aucun inconvénient, que c'étaient des prophéties du second ordre, puisqu'on ne manquait pas de moyens pour juger qu'elles ne pouvaient venir de Dieu. La manière ridicule, indécente dont elles s'opéraient, les circonstances immorales qui les accompagnaient, étaient bien suffisantes pour en indiquer l'auteur.

LE D. Mais comment serai-je certain que la prédiction est positive et en accord avec l'événement?

LE TH. Si cette prédiction a lieu pendant votre vie, et que vous soyez aussi témoin de l'événement, vous pouvez juger, apprécier ces deux faits, comme vous jugez les autres, et acquérir la même certitude. Si la prédiction est antérieure à votre époque, et que l'événement s'accomplisse de votre temps, vous n'aurez pas non plus une grande difficulté, puisque vous êtes témoin de l'événement, et que vous vous assurez de la prédiction comme de tout fait historique.

LE D. Par quel moyen pourrai-je reconnaître la qualité de prophète dans un homme qui a existé plusieurs siècles avant moi, ou dans un de mes contemporains, si les événements ne doivent se réaliser qu'après ma mort?

LE TH. D'abord, vous admettez ces prédictions, qu'il vous est d'ailleurs facile d'apprécier comme un point historique, ou un événement contemporain. Mais devrez-vous aussitôt regarder comme des prophètes ceux qui en sont les auteurs? Pourrez-vous méconnaître en eux cette qualité, parce que les événements ne se réaliseront qu'après votre mort? Vous allez voir que ces propositions peuvent être modifiées. Si l'homme qui a fait ces prédictions ou avant votre époque, ou pendant votre vie, n'a pas prouvé sa mission divine par des miracles ni par des prophéties déjà réalisées; si d'ailleurs Dieu ne vous manifeste sa qualité de prophète, vous n'êtes pas obligé de la reconnaître en lui. Mais lorsque ces prédictions seront accompagnées de miracles, ou jointes à des

prophéties dont l'accomplissement vous est connu, mais si Dieu vous fait déclarer par son autorité infaillible, la qualité de prophète dans un tel homme, vous ne pouvez plus la méconnaître, et vous aurez la même certitude relativement à ses prédictions dont l'événement est si éloigné, que sur des prophéties réalisées depuis longtemps ; elles devront vous inspirer la même confiance que si elles s'accomplissaient sous vos yeux.

LE D. Quelle conséquence allez-vous donc tirer de cette longue dissertation sur les miracles et les prophéties ?

LE TH. Celle-ci, dont vous comprendrez la portée : c'est que nous serons forcés de reconnaître un caractère divin dans toute révélation, tout corps de doctrine, toute religion en faveur de laquelle nous trouverons des miracles ou des prophéties, avec les conditions que nous venons d'indiquer, et nous devrons croire, affirmer avec la certitude la plus positive, que cette religion est vraiment divine.

SEPTIÈME ENTRETIEN.

LES LIVRES SAINTS.

LE D. Il a été convenu dans l'entretien précédent, que nous examinerions plus tard les révélations faites à l'homme pour lui manifester le culte exigé par le Seigneur, et lui retracer dans des lois positives, les préceptes moraux que les passions auraient à la fin altérés et détruits. Si vous consentez à traiter aujourd'hui ce sujet important, vous aurez à résoudre ces deux questions, qui me paraissent le résumer tout entier : les livres qui renferment ces révélations ont-ils les caractères d'autorité propres à nous les faire admettre avec confiance ? Puis voit-on des miracles ou des prophéties opérés en faveur des doctrines qu'ils contiennent, de manière à prouver incontestablement qu'elles viennent de Dieu ?

LE TH. Oui, nous examinerons aujourd'hui, comme suite de notre dernier entretien, la question de l'autorité des livres où sont consignées les révélations divines. Dieu aidant, je tâcherai de résoudre vos difficultés, en vous faisant voir que

ces écrits sont revêtus de toute l'autorité désirable pour les admettre avec confiance, et que des prophéties, des miracles nombreux attestent la source divine des doctrines qu'ils renferment. Je veux aller plus loin, et vous prouver qu'ils sont la parole même de Dieu. Entrons dans l'examen de la première question relative à l'autorité de ces écritures, et pour y mettre un peu d'ordre, commençons nos recherches par les livres des Juifs ; nous examinerons ensuite ceux des chrétiens.

Que pouvez-vous exiger, pour admettre comme dignes de foi les livres de l'ancien peuple de Dieu? Sans doute ce que vous demanderiez pour des écrits profanes, où seraient consignés des faits de la plus haute importance, c'est-à-dire qu'ils soient authentiques, vrais et sans altérations. Or, tous ces caractères d'autorité se manifestent dans les écrits sacrés des Juifs, notamment dans le Pentateuque, qui mérite par son importance un examen particulier ; c'était le code religieux et politique de ce peuple. Les ennemis de la révélation ont fait bien des efforts pour en détruire l'authenticité ; ils sont allés jusqu'à contester l'existence du législateur des Hébreux. Il y a aujourd'hui moins de mauvaise foi chez nos adversaires (les partisans du symbolisme exceptés) ; réservant leurs attaques contre la vérité de ces livres, ils consentent à admettre la réalité de Moyse, ils avouent même qu'il a joué un rôle fort important dans sa nation. Nous n'avons pas à tenir grand compte de ces

concessions, mais nous prétendons établir l'authenticité des livres légaux, et prouver que Moyse en est le véritable auteur. Cette assertion est fondée d'abord sur la croyance des juifs, apparemment aussi instruits de l'origine de leurs écritures, que nos critiques modernes. Or, à toutes les époques de leur histoire, ils ont attribué le Pentateuque à Moyse, et l'ont vénéré comme leur grand législateur. (1) Les agiographes rapportent ses ordonnances, et les événements mentionnés dans ses écrits. Les prophètes redressent les égarements de la nation, en la ramenant sans cesse aux lois promulguées par le ministre de Dieu. N'est-il pas vrai que le peuple hébreu s'est toujours honoré d'avoir reçu ce code divin par l'intermédiaire de son libérateur? Et Jésus-Christ a sanctionné cette haute idée de Moyse, en rappelant fréquemment les juifs à ses préceptes et à ses livres. (2) Interrogez les Israélites dispersés aujourd'hui au milieu des nations; ils vous diront comme leurs ancêtres, que le fils d'Amram a écrit leur législation et qu'il est le véritable auteur du Pentateuque. A ces témoignages se joint celui des Samaritains, qui ont conservé ces livres avec leurs caractères primitifs, et les ont toujours vénérés comme l'ouvrage de Moyse. Les auteurs payens (3), qui ont eu occasion de parler

(1) Josué, 1. 7. Judic. 3. 4. Reg. 3. c. 2. 3. 1.'c. 14. 6. etc.
(2) Marc, 12. 19 et 26. Luc, 24. 27. 44. etc., etc.
(3) Manethon, Polemon, Diodore, Celse, Julien, etc.

du Pentateuque, l'attribuent aussi à ce chef des hébreux, de même que les Pères et les Docteurs chrétiens.

A quelle époque enfin, où et comment aurait pu s'introduire d'une manière apocryphe parmi les Juifs un livre aussi important, revêtu de l'autorité qui se rattachait au grand nom de Moyse? Presque tous les écrivains de cette nation parlent de lui et de ses écrits. Il aurait donc fallu falsifier aussi leurs ouvrages, à commencer par celui de Josué, successeur de Moyse dans la conduite du peuple de Dieu. Convenons que l'authenticité du Pentateuque est un fait incontestable, plus notoire, plus évident que l'authenticité d'aucun livre profane.

LE D. Oui, cette authenticité me paraît incontestable, et pour la nier, il faut se résoudre à faire preuve ou de grande ignorance, ou d'insigne mauvaise foi. Mais la véracité de ces livres offre plus de difficultés. Comment la défendez-vous contre les attaques de nos adversaires?

LE TH. Elle se défend sans peine pour peu qu'on fasse attention au caractère de Moyse, tel que ses écrits le retracent, et que les Juifs nous le représentent dans leurs traditions, si l'on apprécie la nature des faits rapportés dans le Pentateuque, et dans quelles circonstances il le fit paraître dans sa nation. Voyez dans ses lois, ses discours aux Israélites, comme il recommande la pratique de la vertu, le culte du Seigneur; quel amour tendre pour Dieu, quel zèle se manifestent dans

toute sa conduite ! Il se montre à ce peuple, sévère contre ses désordres, généreux jusqu'au dévoûment pour le délivrer des vengeances de Dieu irrité. Voyez comme il fait l'aveu de ses imperfections et de ses fautes ! Avec quelle simplicité il raconte les faits honorables et glorieux qui lui sont personnels ! Voici, selon Joseph, l'opinion constante que les Juifs ont eue de leur législateur : c'était, dit-il, un homme admirable, et qui avait quelque chose de divin. (*L.* 1. 10.)

Les faits rapportés dans le Pentateuque, sont une autre garantie de sa véracité. L'auteur a opéré lui-même, ou vu de ses yeux ce qu'il raconte dans ses quatre derniers livres. Ce sont des événements publics qui intéressent toute la nation, comme la sortie de l'Egypte, le passage de la Mer-Rouge, la proclamation de la loi à Sinaï, les prodiges opérés dans le désert; et ces faits sont admis par ses contemporains, répétés dans la suite par les autres historiens, par les prophètes qui les rappellent au peuple, pour exciter sa reconnaissance et sa fidélité envers le Seigneur.

LE D. Comment Moyse a-t-il pu connaître avec tant de détails les faits antédiluviens rapportés dans la Genèse ?

LE TH. D'abord par la tradition. Car ces faits sont peu nombreux, et les hommes des temps primitifs, dont la vie était si longue, pouvaient facilement se les transmettre de génération en génération. Entre Adam et Moyse, cette chaîne de la tradition est formée par un petit nombre de

personnages dont les noms vous sont déjà connus, Mathusalem, Noé, Sem, Isaac, Lévi et Amram, père de Moyse. Les détails généalogiques et autres, il a pu les tirer de documents anciens, comme le croient la plupart des commentateurs. D'ailleurs, nous établirons bientôt les rapports extraordinaires, surnaturels que Moyse a eus avec Dieu. Ainsi, il aura pu apprendre par révélation ce qui s'était passé dans les temps primitifs.

Les circonstances dans lesquelles l'auteur a écrit le Pentateuque, en rendent la fausseté impossible. Nous l'avons déjà dit, ce sont des faits dont un peuple nombreux est témoin pendant quarante ans. A la suite de ces grands événements, s'établissent des pratiques, des solennités prescrites par le législateur, comme monuments des prodiges qu'il raconte, ainsi que l'attestent la Pâque, la Pentecôte, la fête des Tabernacles, etc. Concevez, s'il est possible, qu'une nation entière se laisse imposer des lois pénales, rigoureuses, une religion gênante par la multiplicité de ses cérémonies, si les événements auxquels elles sont si essentiellement liées, n'avaient été que des fables inventées, il faut le dire, avec grande maladresse. Car un imposteur habile aurait placé ces faits supposés dans des époques vagues, antérieures, et non dans un temps et des circonstances où ses assertions mensongères pouvaient être facilement relevées par toute la nation.

LE D. N'est-il pas possible que ces livres aient

été altérés dans la suite? Et dans cette hypothèse, ce que vous venez de dire de l'auteur et de sa véracité sera incontestable, on l'avoue, mais sans résultat autre, puisque ses écrits altérés après lui, ne pourront inspirer aucune confiance, ni dans sa nation, ni chez les étrangers.

LE TH. Une telle altération est impossible, à cause de la vénération que les Juifs avaient pour ces livres, et de l'usage fréquent qu'on en faisait. Moyse avait sévèrement défendu de rien ajouter à la loi, et d'en rien retrancher. (*Deut.*4. 2.) L'autographe même de ce législateur était déposé à côté de l'Arche d'alliance. (*D*. 30.) Les Hébreux possédaient un grand nombre de copies de ce livre vénéré. Il était presque constamment entre les mains des prêtres et des magistrats. Une copie, prise avec exactitude sur l'original, était remise aux chefs élus, afin qu'ils pussent y étudier la loi, et s'y conformer. Tous les sept ans, elle devait être lue en présence du peuple. (*D*. 31.) Et le jour du sabbat, on en expliquait quelques passages dans les assemblées; la tribu de Lévi était chargée de veiller à la conservation de ce trésor précieux, qui renfermait les lois religieuses et politiques de la nation, l'histoire de sa glorieuse délivrance, les promesses et les menaces si propres à influer sur ses destinées. Comment donc ce Pentateuque, si profondément vénéré, conservé avec un soin si pieux, d'un usage public, continuel, aurait-il pu être altéré pour le fond et la substance?

D'ailleurs, à quelle époque se serait accomplie cette altération? Vous ne pouvez la placer au temps de Moyse, ni de Josué, ni des premiers juges: les faits étaient alors trop manifestes et trop récents, pour qu'il fût possible de les dénaturer. Après ces époques, il aurait fallu corrompre aussi les livres de Josué, des Juges, qui mentionnent le Pentateuque comme le véritable ouvrage de Moyse. Et à proportion qu'augmente le nombre des écrits, dans cette nation, ceux du grand législateur deviennent plus difficiles à corrompre, par l'enchaînement qu'ils forment avec tous les livres postérieurs; car ils citent la même législation, les mêmes pratiques religieuses, et ils rapportent les mêmes événements qui ont illustré le peuple de Dieu. Pensez-vous que l'altération ait pu s'opérer, après la séparation des tribus, sous Roboam? Vous connaissez les rivalités, les haines qui existaient entre Juda et Israël. De violentes réclamations n'auraient pas manqué d'éclater, si, dans l'un ou l'autre de ces royaumes, on s'était permis de corrompre un livre pour lequel on professait une égale vénération. Aussi le Pentateuque se trouve-t-il aujourd'hui le même dans tous les textes, bien qu'écrit en caractères différents.

LE D. Je n'ai rien à opposer à ces raisons, qui établissent si solidement l'autorité des livres de Moyse. Aurez-vous des preuves aussi concluantes en faveur des autres écrits de l'Ancien-Testament?

LE TH. On a les mêmes motifs de les admettre avec confiance, en ce que les Juifs, plus compé-

tents que nous pour les apprécier, les ont toujours considérés comme authentiques (1); à la vérité, nous ne connaissons pas aujourd'hui les auteurs de quelques-uns de ces livres; on peut néanmoins affirmer qu'ils ne sont pas supposés, et qu'ils appartiennent véritablement à l'époque qui leur est assignée par les Juifs et les chrétiens.

D'ailleurs, on ne peut élever le moindre doute sur la véracité de ces écrits; car ils rapportent des faits accomplis au milieu de la nation, ou ils renferment des prophéties que l'événement vient toujours justifier, et des préceptes de morale si propres à sanctifier les hommes, à établir parmi les Juifs, comme une grande famille dont Dieu est le père et le défenseur. Quant à l'intégrité de ces livres, elle se montre évidente, soit dans le respect dont ils étaient l'objet de la part des Hébreux, soit dans leur nombre, car ils étaient si multipliés, dès leur apparition, qu'une altération postérieure devenait physiquement impossible. Comment, d'ailleurs, motiver de telles mutilations? Quel intérêt aurait pu les commander à ce peuple nombreux? Et si des particuliers, des prêtres ou des rois avaient tenté de les réaliser, de toutes parts se seraient élevées d'énergiques réclamations. Ces livres, à l'exception de deux ou trois dont on n'a pas le texte hébreu, sont admis par les juifs comme canoniques, et leur inspirent

(1) Il est question surtout des livres protocanoniques; plus tard nous parlerons des autres.

une confiance absolue sous le rapport politique, religieux et historique.

LE D. Pendant vos dissertations sur l'autorité des écritures juives, je n'en comprenais pas, et il faut vous l'avouer, je n'en comprends pas encore l'importance. Que nous fait aujourd'hui l'authenticité et la véracité de ces livres anciens? Vous auriez pu vous épargner toutes ces recherches, et vous borner à établir l'autorité des écrits du Nouveau-Testament, où sont renfermées les révélations du christianisme. Enfin, vous y voilà arrivé par un long chemin; j'espère que vous les examinerez au moins avec le même soin, et les détails que vous venez d'accorder aux livres du peuple juif.

LE TH. Il faudra peu de mots, pour vous faire comprendre le lien, les rapports qui existent entre les écritures sacrées de l'Ancien et du Nouveau Testament. Combien de fois n'avez-vous pas dû remarquer, dans l'Evangile et nos autres livres saints, les citations de la Bible des Hébreux, invoquées en faveur des faits et des événements relatifs à Jésus-Christ, à sa doctrine? N'est-ce pas dans ces écrits que sont consignées les grandes prophéties qui démontrent d'une manière si claire la venue du Messie et sa divinité? Elles déroulent à nos yeux toute l'histoire de l'enfance, de la prédication, des souffrances du Sauveur, comme elle serait racontée par des témoins oculaires de sa vie. L'Ancien-Testament n'était-il pas la figure du Nouveau, comme une prophétie con-

tinuelle decette religion qui devait lui succéder? N'est-ce pas encore dans ces livres que nous apprenons notre origine, notre état primitif, la chûte de l'homme, sa pénitence, sa réconciliation avec Dieu, par le médiateur qui y est annoncé? Voilà quelques-uns des motifs qui nous excitent à défendre l'autorité de ces écritures, contre les attaques des ennemis de notre religion. Ils savent bien, eux, qu'en ébranlant la confiance due à l'Ancien-Testament, ils travailleront avec succès à la destruction du christianisme.

Examinons maintenant, avec le soin et les détails que vous désirez, si le Nouveau-Testament a tous ces caractères d'autorité que nous venons de remarquer dans l'Ancien. Nos livres sont-ils authentiques, appartiennent-ils véritablement aux auteurs dont ils portent les noms, et par conséquent, à l'époque à laquelle on croit qu'ils ont été écrits? Voilà la première question que nous avons à traiter. C'est aujourd'hui un fait évident que les catholiques admettent ces livres comme les ouvrages des apôtres et des évangélistes; nos adversaires sont forcés à cet aveu; mais ils prétendent que cette croyance ne vient pas des premiers siècles de l'Eglise, et qu'elle date du concile de Laodicée, tenu au commencement du IVe siècle. C'est là, en vérité, une étrange assertion, à laquelle nous pouvons opposer des preuves matérielles. Sans nous arrêter à saint Clément, à saint Ignace, à saint Polycarpe, à saint Justin, à saint Irénée, qui ont vécu aux Ier et IIe siècles de l'Eglise,

et dont les ouvrages attestent qu'ils attribuaient à leurs véritables auteurs les saintes écritures du Nouveau-Testament, n'aurions-nous qu'Origène, qui a tant écrit sur les livres saints, que Tertullien qui les donnait dans ses Prescriptions comme une preuve incontestable de la vérité de la religion, nous pourrions affirmer que l'authenticité des Evangiles et des Epitres était généralement reconnue (1). Voici les paroles de ees grands docteurs; Origène, cité par Eusèbe, nous dit : « J'ai appris de la tradition, relativement aux quatre Evangiles admis dans l'Eglise universelle, que le premier a été écrit par Matthieu, le second par Marc, que le troisième est de Luc, et le dernier de Jean. » (*H. Ec.* 1. 6.) Et Tertullien écrivait avec assurance : « Parcourez les églises fondées par les apôtres, vous y entendrez la lecture de leurs lettres authentiques. » (*Ap.*) D'ailleurs, si ces livres avaient été supposés, les Juifs et les autres ennemis des chrétiens n'auraient pas manqué de leur en faire le reproche, et ils se seraient servis avec grand avantage d'un moyen si propre à jeter sur leurs écritures le discrédit et le mépris. On ne voit cependant nulle part une semblable inculpation.

Lorsqu'on demande à nos adversaires comment ces livres, apocryphes jusqu'au concile de Laodicée, ont pu, dans les siècles suivants, être regardés, acceptés comme authentiques? Ils nous répondent que cela est sans doute l'effet de la

(1) Nous parlons ici principalement des livres protocanoniques.

précipitation, de la simplicité, de l'ignorance, ou de l'esprit de secte. Montrons donc, par le caractère de ceux qui ont reconnu l'authenticité du Nouveau-Testament dans les IVe et Ve siècles, etc., que ces causes n'ont pu influer sur l'appréciation qu'ils en ont faite, ni sur la confiance qu'ils lui ont accordée. Diront-ils, par exemple, que tous ces grands évêques, la gloire de l'Eglise d'Orient, dans ces deux siècles, étaient des hommes simples, ignorants ou fanatiques? Voyez comme ces qualifications s'allient merveilleusement avec les noms si célèbres des Basile, des Grégoire de Naziance, des Jean Chrysostôme, etc. Dans l'Eglise d'Occident, on peut citer des personnages aussi illustres : les Ambroise, les Jérôme, les Augustin, et tant d'autres qui avaient *la simplicité* de vénérer ces écrits comme l'ouvrage des apôtres, ou de leurs disciples.

Julien l'apostat n'était assurément ni simple, ni ignorant, ni fanatique en faveur de la religion chrétienne; et cependant il reconnaissait l'authenticité de nos livres saints, ainsi que l'attestent ses ordonnances par lesquelles il prétendait interdire aux chrétiens l'étude des lettres humaines : « Il devait leur suffire de commenter, dans leurs assemblées, Luc et Matthieu. » Julien disait, dans une autre circonstance : « Ni Paul, ni Matthieu, ni Luc, ni Marc n'ont osé affirmer que Jésus-Christ fût Dieu ; mais le bonhomme Jean, voyant que cette maladie avait déjà gagné une grande multitude, en plusieurs villes de la Grèce, apprenant aussi,

comme je crois, que l'on révérait, quoiqu'en cachette, les sépulcres de Pierre et de Paul, a osé l'avancer le premier, en disant : Le Verbe a été fait chair, et il a habité parmi nous. » (*Jul. apud S. Cyr. Alex. l.* 10.) Pour en finir avec cette supposition, qu'on assigne une époque où elle ait pu se réaliser, pendant la vie des apôtres, ou après leur mort, et nous consentirons à l'accepter. Nous avons donc le droit d'affirmer aussi, de ces écrits sacrés, comme du Pentateuque, qu'on ne peut citer un ouvrage profane dont l'authenticité se manifeste si clairement, et s'établisse sur de plus imposantes autorités. Mais, dit-on, il a existé tant d'évangiles, tant de lettres apocryphes, pourquoi vos livres ne le seraient-ils pas également? Précisément, parce que les églises ne les ont point confondus avec ces productions équivoques, éphémères, qu'elles les ont reconnus et maintenus comme écrits par les auteurs dont ils portent les noms; tandis que ces autres évangiles, selon les Hébreux, les Nazaréens, les Egyptiens, l'évangile de Nicodème et d'autres ne purent soutenir un instant l'examen des pasteurs et des fidèles. Aussitôt ils furent rejetés, et condamnés à l'oubli, tandis que toutes les églises catholiques se servaient, dans leurs assemblées, de ces mêmes livres que nous possédons aujourd'hui.

LE D. Après ces preuves si manifestes, il n'est pas possible, ce me semble, de révoquer en doute l'authenticité des livres du Nouveau-Testament. Je présume que leur véracité est tout aussi fondée.

LE TH. Votre présomption est juste, et vous allez voir comment se démontre cette véracité : d'abord en ce que les apôtres et les évangélistes n'ont pas été trompés sur les faits qu'ils rapportent. Ces écrivains sacrés sont au nombre de huit, parmi lesquels cinq ont été les témoins de la plupart des événements qu'ils nous ont transmis. Saint Pierre, saint Matthieu, saint Jean, saint Jacques et saint Jude peuvent dire : *Nous vous annonçons ce que nous avons ouï, ce que nous avons vu de nos yeux.* (1. Joan. 1.) Saint Luc, saint Marc et saint Paul ont été contemporains de ces faits; et ils ont écrit ce qu'ils avaient appris de la bouche même des apôtres, ou d'autres témoins dignes de foi, comme l'affirme saint Luc : *Par le rapport que nous en ont fait ceux qui, dès le commencement, ont vu ces choses de leurs propres yeux, j'ai crû qu'après en avoir été exactement informé, je devais en représenter par écrit toute la suite.* (Luc. 1.) Pour ce qu'il rapporte dans ses actes, il a presque tout vu de ses yeux. Ne savons-nous pas ensuite que les ouvrages de ces trois écrivains sacrés sont, pour ainsi dire, approuvés et sanctionnés par le prince des apôtres? Dans les premiers siècles on appelait l'évangile de saint Marc, l'évangile de Pierre, tant on était persuadé qu'il y avait pris part. L'évangile de saint Luc a l'approbation de saint Paul, consignée dans ses épîtres que saint Pierre reconnaît en les citant. (2ᵉ. 3.) Quel intérêt aurait donc pu déterminer ces écrivains à nous faire des narrations mensongè-

res? Ils savaient, sans nul doute, qu'ils blessaient les Juifs, en leur imputant des crimes d'injustice, de cruauté, en dévoilant l'hypocrisie de leurs docteurs, et tant d'autres faits qui déshonoraient la nation. Ils devaient donc s'attendre à la haine, au mépris, à des châtiments sévères, et vous savez si ces traitements leur ont manqué. Ce qu'ils ont écrit, ils l'ont attesté par leur constance dans la flagellation, dans les prisons, et par l'effusion de leur sang. D'ailleurs le caractère des apôtres ne se prête guère à ce projet ambitieux d'en imposer au monde entier, d'en devenir les docteurs en lui faisant accepter une religion basée sur le mensonge et l'hypocrisie. Voyez comme la naïveté, la plus admirable simplicité se dépeignent dans leurs écrits; ils disent avec candeur comment tous ces événements se sont passés! Pas un mot qui accuse de l'arrangement, de l'adresse, un projet étudié, moins encore de la passion, de la colère, de la haine; on les dirait étrangers à ce qu'ils décrivent. Ne portent ils pas l'abnégation jusqu'à faire l'aveu public de leurs défauts, de leur grossièreté, de leur ignorance, et de leur pusillanimité? Et de tels hommes, vous voulez les transformer en politiques profonds, astucieux, dévorés de l'ambition de régner sur l'univers par leur doctrine; puis, braves, courageux jusqu'à l'héroïsme au milieu des supplices et des tourments qui terminent leur vie!

Au reste, on vous laisserait doter les apôtres de ce caractère de ruse, d'astuce, et d'ambition in-

sensée, vous ne seriez pas au bout de votre hypothèse ; la réalisation en est rendue impossible par la nature même des faits rapportés dans les livres du Nouveau-Testament. S'ils avaient été inventés par les apôtres, les Juifs qui avaient vécu avec Jésus-Christ, étaient là pour les convaincre d'imposture. Vous parlez de miracles, auraient-ils dit ; mais où se sont-ils opérés ? Vous rapportez une mort accompagnée de circonstances surnaturelles, qui n'existent que dans votre imagination délirante ! Que venez-vous nous raconter d'une résurrection si extraordinaire, alors qu'il n'y a pas eu de mort ? A la place de ces réclamations de la part des Juifs, on en voit des milliers accepter la solidarité de ces faits quelques jours après leur accomplissement. Que ferons-nous, disent-ils dans leur repentir religieux, pour obtenir le pardon de notre crime ? Et ils se déclarent les disciples du Christ dont ils avaient demandé la mort ; ils sont convaincus de sa résurrection, de sa divinité attestée par les miracles dont ils avaient été les témoins. (*Act.* 2.)

Enfin, si les apôtres avaient été des imposteurs, la plus grande partie de l'univers, la plus éclairée, aurait donc accepté leur mensonge, leur hypocrisie, des milliers de martyrs se seraient immolés, séduits et fanatisés par quelques pauvres pêcheurs de la Judée ! il faut opter entre ces paradoxes, ces impossibilités, et la véracité des écrits apostoliques. Les apôtres se partagent le monde pour y prêcher l'évangile du salut, avec

ses dogmes incompréhensibles à la raison, et sa morale sévère; ils annoncent la doctrine de Jésus, ses humiliations, ses souffrances, sa mort sur la croix, bien qu'ils sachent qu'elle est un scandale aux Juifs, et une folie aux gentils. Cependant des hommes remarquables par leur rang, la science et les richesses, embrassent le christianisme au prix des plus grands sacrifices. Car ils n'ignorent pas qu'ils se vouent au mépris, à l'outrage, à la perte de leurs biens, de leurs charges, à l'exil, au glaive des tyrans, et ils acceptent une telle religion sans prudence, sans examen, tandis que le simple bon sens leur dictait de rechercher ce qu'était cette doctrine nouvelle, sur quelles preuves elle était établie, d'où venaient ces livres qu'on leur présentait comme l'histoire véritable de la vie miraculeuse, de la mort, de la résurrection du Christ; comme la collection de ses préceptes, de sa morale, de ses mystères. Supposer qu'ils aient pu agir autrement, c'est, en vérité, les regarder comme les plus insensés, les plus stupides des hommes.

LE D. On vous accordera que ces livres devaient inspirer toute confiance à l'époque où ils ont paru. Mais pouvons-nous être certains de les posséder tels qu'ils ont été composés?

LE TH. Oui, nous pouvons affirmer qu'ils n'ont subi aucun changement essentiel. Si l'altération avait été tentée pendant la vie des hommes apostoliques, ils n'auraient pas manqué de s'élever contre ces tentatives sacriléges, en les dévoilan-

aux fidèles, et en les rectifiant, si c'eût été nécessaire, par de nouvelles copies de leurs écrits. L'esprit de vérité qui les animait, leur zèle pour la religion, leur sainteté ne nous permettent pas de douter de leur vigilance, ni de leur sollicitude sur un point si important.

Immédiatement après leur mort, une semblable corruption n'était pas possible, alors que la mémoire des apôtres, leur prédication, leur doctrine restaient gravées dans l'esprit et le cœur des fidèles. Ils se seraient écriés avec indignation : Ce n'est point là ce que nos maîtres dans la foi nous ont enseigné ; nous possédons leurs autographes, auraient ajouté un grand nombre d'églises où on les conservait avec vénération. A cette époque la religion chrétienne était répandue dans tout l'empire romain et au-delà ; les traditions s'y trouvaient établies ; des exemplaires nombreux des livres saints étaient entre les mains des fidèles : il aurait donc fallu les posséder tous, et puis faire adopter aux chrétiens des points de doctrine opposés à ce qu'ils croyaient déjà. Dans les temps postérieurs, ces exemplaires devinrent innombrables par les versions qui en furent faites. Comment concevoir désormais la possibilité d'une corruption notable ! D'ailleurs, il est démontré que dans ces mêmes versions dont nous nous servons aujourd'hui, il n'y a aucune différence substantielle. On y trouve des altérations nombreuses, c'est vrai ; mais elles se réduisent à des omissions légères, à des fautes de grammaire ou d'ortho-

graphe, à de simples transpositions. Nous pouvons ajouter que la substance de nos livres se retrouvant pour le fond, dans les nombreux ouvrages des premiers Pères de l'Eglise, ils n'ont pu être corrompus, à moins d'affirmer aussi que les écrits de tant de saints docteurs ont subi à la fois les mêmes altérations.

Enfin, nous demanderons à nos adversaires à quelle religion auraient appartenu les corrupteurs du Nouveau-Testament? S'ils les supposent catholiques, ils ont encore à indiquer quel intérêt a pu les déterminer à de tels changements dans leurs livres sacrés : toutes les églises auront dû les adopter à la fois ou dans la suite. Des millions d'hommes de diverses nations, seront donc entrés en accord pour modifier sans raison, des croyances depuis longtemps établies, des livres qu'ils vénéraient au point de préférer la mort plutôt que de les livrer aux ennemis du christianisme. Les hérétiques ayant aussi nos livres saints, auront dû se prêter à ces altérations. Croyez-vous une telle fusion vraisemblable, possible? Voulez-vous attribuer ces changements aux hérétiques seuls? Comment les auraient-ils consommés, sans exciter les réclamations des catholiques? L'impossibilité s'accroît, pouvons-nous dire, en rejetant ces corruptions sur les Juifs ou les payens. Terminons cette longue dissertation en affirmant avec saint Augustin « qu'il y a vraiment de l'impudence à dire que les divines Ecritures ont été corrompues. » (*de Util. cred.*)

HUITIÈME ENTRETIEN.

LES LIVRES SAINTS RENFERMENT DES MIRACLES ET DES PROPHÉTIES.

LE D. Je n'avais aucun doute relativement à l'autorité des livres saints; toutefois la manière dont vous avez traité ce sujet, a rectifié mes idées et fortifié ma croyance sur plusieurs points; aussi, aurai-je désormais plus de ressources et plus de confiance pour démontrer cette autorité de nos Ecritures, lorsque mes amis, qui ne partagent pas ces convictions, me donneront l'occasion de la discuter. Nous avons à rechercher aujourd'hui s'il existe des miracles et des prophéties en faveur des doctrines renfermées dans les livres saints.

LE TH. Pour ne pas l'oublier plus tard, laissez-moi vous faire remarquer ici que le mot doctrines ou enseignements, que vous venez d'employer, n'a pas assez d'étendue dans la question présente. Afin d'éviter toute équivoque, servons-nous du mot religion, qui sert à exprimer à la fois la morale, le dogme et le culte des Juifs et des chrétiens.

Les partisans de la loi naturelle nous tendraient vîte la main, si nous voulions nous borner à regarder comme divine la doctrine morale du christianisme. Ce qui les sépare de nous, c'est que nous reconnaissons un caractère de divinité dans le dogme et le culte extérieur de la religion, dans le sacrifice, par exemple, et dans les sacrements.

La religion judaïque est-elle fondée sur des miracles et des prophéties? Voilà la première question que nous allons examiner. Vous avez vu dans le Pentateuque les faits étonnants opérés par Moyse, pour arracher sa nation à l'esclavage tyrannique des Egyptiens. Il accable ce pays des calamités que nous appelons les dix plaies de l'Egypte. Bientôt après que les Hébreux se sont mis en marche vers la mer Rouge, ils se voient poursuivis par l'armée de Pharaon, qui les presse vivement, va fondre sur eux, les forcer à reprendre le chemin de la servitude, s'ils n'aiment mieux se précipiter dans les flots. Moyse rassure cette multitude effrayée, lui ouvre un passage au milieu de la mer, dont les eaux s'élèvent des deux côtés et restent immobiles comme des murailles, pendant que ce peuple nombreux la traverse à pied sec. D'autres prodiges éclatent ensuite, tantôt pour éclairer le peuple dans la nuit, et le préserver des ardeurs du soleil pendant le jour; tantôt pour le désaltérer, soit en changeant la nature des eaux, soit en les faisant jaillir du rocher. Pendant quarante ans, la manne tombe du ciel, et offre à cette grande multitude une nourriture délicieuse et

abondante. D'autres faits merveilleux s'accomplissent pour punir les murmurateurs et ceux qui osent porter atteinte à l'autorité du chef que Dieu a donné à son peuple. Tous ces prodiges sont incontestables, puisque les livres où nous les voyons rapportés, ont les caractères de la plus grande autorité historique, comme nous l'avons vu dans l'entretien précédent. Il s'agit donc d'examiner, d'analyser ces faits en eux-mêmes, et de juger s'ils ont tous les caractères de miracles proprement dits.

Les ennemis de la révélation ont imaginé bien des hypothèses pour tâcher d'expliquer ces faits d'une manière naturelle ; mais vraiment elles ne peuvent soutenir un examen sérieux. Ainsi, pour rendre compte des plaies qui frappèrent l'Egypte, ils les attribuent à une maladie pestilentielle qui a pu attaquer les poissons, et leur faire jeter du sang en abondance, ou à une matière colorante qui aura rougi et corrompu les eaux, et les voilà changées en sang. Cette même circonstance fait sortir les grenouilles des fleuves et des marais, et ainsi elles se répandent partout, envahissent même le palais de Pharaon. Pour les mouches et moucherons, ils n'ont besoin que de la chaleur du soleil qui fit éclore les œufs cachés dans les sables du désert. La peste, elle venait naturellement de la corruption des eaux, de la mort des poissons et des grenouilles. Les ulcères, ils proviennent de ces flots de poussière qui désolent ces pays chauds. La grêle, le tonnerre, on a à les subir dans presque tous les climats. Un certain

vent a porté ces nuées de sauterelles. Les ténèbres n'étaient autre chose que des nuages épais. La mort des premiers nés dans chaque famille, c'est tout simplement une conspiration des Hébreux contre leurs ennemis. Voyez si vous vous contentez de ces savantes explications, ou bien s'il ne faut pas s'écrier avec les magiciens eux-mêmes : *Digitus Dei est hic*. (Exod. 8.) Accorderait-on ces interprétations à nos adversaires, il faudrait encore qu'ils nous expliquassent comment le pays de Jessen, habité par les Hébreux, était exempt de ces fléaux, et comment ils cessaient, à la parole de Moyse. Pour le passage de la mer Rouge, ils ne satisfont pas davantage, en l'attribuant au flux et reflux des eaux, non plus qu'en confondant la manne avec une espèce de rosée qui se voit encore dans certaines contrées de la Palestine et de l'Arabie. Nous n'avons pas besoin d'opposer une réfutation directe, le simple bon sens suffit pour faire justice de semblables hypothèses. Quoi! des cantiques solennels d'actions de grâces ont été chantés, des monuments élevés pour immortaliser ces prodiges, un peuple nombreux les a toujours regardés comme des miracles éclatants, les écrivains des siècles postérieurs les ont célébrés avec enthousiasme, et cependant ce ne seraient que des jongleries de la part de Moyse, ou des événements tout naturels!

LE D. Ce sont bien des miracles s'il en fut jamais; n'insistez pas pour le prouver. Moyse a-t-il fait aussi des prophéties?

LE TH. Vous les trouverez consignées dans plusieurs endroits de ses livres. Dans l'Exode, (8.) il annonce les différentes plaies dont il va frapper l'Egypte, si le roi n'obéit, tel jour, aux ordres du Seigneur. Il prédit le passage de la mer Rouge ; (14.) la manne qui va tomber du ciel. (16.) Dans les Nombres, (16.) il fait connaître au peuple le châtiment terrible qui va exterminer les murmurateurs rebelles. Ne dit-il pas aussi, dans le même livre, qu'à l'exception de Caleb et de Josué, aucun de ceux qui étaient alors âgés de vingt ans, ne devait entrer dans la terre de Chanaan. (14.) N'a-t-il pas annoncé enfin le grand prophète que le Seigneur devait susciter à sa nation? (18.) Il n'y a aucun doute possible sur l'accomplissement de ces prédictions, comme nous l'avons vu pour les premières, en parlant des plaies de l'Egypte, du passage de la mer Rouge, de la manne qui tomba pendant quarante ans. La punition de Coré, Datan et Abiron est aussi un fait constaté. Voici comment est rapporté dans les Nombre l'événement relatif à Caleb et à Josué : *C'est là le nombre des enfants d'Israël... entre lesquels il ne s'en trouve aucun de ceux qui avaient été comptés auparavant par Moyse et par Aaron dans le désert de Sinaï. Car le Seigneur avait prédit qu'ils mourraient tous dans le désert; il n'en demeura pas un seul, hors Caleb, fils de Séphoné, et Josué, fils de Nun.* (26.) Quant au grand prophète qu'il annonce, c'est le Messie, c'est Jésus-Christ. Vous vous rappelez ce que nous avons dit dans un de nos entretiens

sur les conditions d'une prophétie, faites-en l'application aux prédictions de Moyse, et vous resterez convaincu qu'elles ont tous les caractères de véritables prophéties.

LE D. On est forcé de convenir que ce sont là de vraies prophéties et de vrais miracles; mais, pour en tirer une conséquence valable en faveur des doctrines mosaïques, il faut établir que ces prodiges viennent de Dieu, et que Moyse les opéra pour manifester sa mission divine.

LE TH. D'où viendraient donc, sinon de Dieu, ces prophéties et ces miracles? N'y trouvez-vous pas, en les considérant en eux-mêmes, tous les caractères de l'opération divine? Pour les prophéties, c'est évident, puisque Dieu seul en peut être l'auteur. Ces miracles sont-ils des faits peu importants, que des hommes adroits, que le démon même puissent opérer? Car selon l'opinion commune des docteurs, les magiciens agissaient sous l'influence de l'opération démoniaque, et cependant ils sont obligés d'avouer que le doigt de Dieu est là. Dans les circonstances qui accompagnent ces prodiges et ces prophéties, que voyez-vous? Un homme recommandable par sa probité, sa piété, son zéle pour le bonheur du peuple et la gloire de Dieu; un homme dont les vertus sont si éclatantes dans sa nation, qu'on lui attribue, selon Joseph, quelque chose de divin. Quel but se proposait-il, dans la conduite des Hébreux? Il prend tous les moyens pour arrêter le penchant de ce peuple à l'idolâtrie; menaces, promesses,

châtiments, il met tout en usage pour le rendre fidèle envers Dieu, et docile à ses préceptes. Le Décalogue que nous observons, c'est lui qui le promulgue de la part du Seigneur; la législation qu'il donne à ce peuple est aussi toujours basée sur la justice et la charité; pensez-vous qu'un tel homme, d'une doctrine si pure, si sainte, ait été l'instrument du démon, dont il travaillait à détruire l'empire par ses exemples et par ses lois? Oui, Moyse fut l'ami de son Dieu; c'est par sa puissance, qu'il opéra ces miracles et ces prophéties, comme lui-même le disait aux Hébreux : *Vous reconnaîtrez à ceci que c'est le Seigneur qui m'a envoyé pour faire tout ce que vous voyez, et que ce n'est pas moi qui l'ai inventé de ma tête.* (Num. 6.) S'est-il dit envoyé de Dieu, demandez-vous encore? Il vous l'apprend lui-même par ces paroles de l'Exode : *Dieu dit à Moyse : Voici ce que vous direz aux enfants d'Israël : Celui qui est m'a envoyé vers vous.* (3.) *Moyse répondit : Ils ne me croiront pas... mais ils diront : Le Seigneur ne vous a point apparu.* (4.) Et aussitôt Dieu l'investit du pouvoir d'opérer des prodiges qui feront reconnaître sa mission. C'est toujours sous l'inspiration divine qu'il agit, comme on le voit, dans les circonstances où il parle, soit à Pharaon, soit au peuple. Lorsqu'il proclame la loi à Sinaï, il va s'entretenir avec le Seigneur, *il monte vers lui*, (Ex. 24.) et il en reçoit *les tables de la loi*, *écrites du doigt de Dieu*. (31.)

Voilà, je crois, résolues toutes les questions

relatives au Pentateuque, dont l'autorité humaine et divine est pleinement démontrée; nous voilà aussi en droit de tirer cette conséquence : que Moyse a été envoyé de Dieu pour délivrer le peuple hébreux, et pour lui donner, de sa part, une religion que nous devons appeler vraiment divine, puisqu'elle est fondée sur des prophéties et des miracles divins.

LE D. Comment allez-vous établir ces caractères, pour les autres livres de l'Ancien-Testament?

LE TH. Ces paroles de Moyse au peuple d'Israël: *Le Seigneur vous a choisis aujourd'hui, afin que vous soyez son peuple particulier, et qu'il vous rende le peuple le plus illustre de toutes les nations*. (Deut. 26.) Ces paroles, dis-je, nous annoncent que Dieu traitera les Hébreux comme son peuple chéri, et qu'il l'exaltera parmi les nations. Or, nous voyons cette prédiction se réaliser par les victoires éclatantes qu'il remporte sur ses ennemis nombreux et puissants. Ils en triomphent successivement, et vont s'établir, malgré tant d'obstacles, dans la terre promise, objet de leurs plus chères espérances. N'aurions-nous que ces témoignages de la protection divine, depuis la mort de Moyse, nous pourrions dire que le Seigneur ne s'est pas séparé de son peuple, qu'il a approuvé son culte, sa législation et sa morale; que cette action protectrice de Dieu sur les Hébreux s'est manifestée, alors même qu'il les châtiait dans leurs infidélités passagères. C'est de tels faits, de tels enseignements, que se composent la plupart des livres écrits de-

puis Moyse, et que nous appelons historiques, sapientiaux ou moraux.

Mais l'histoire de ce peuple signale aussi des miracles nombreux opérés par des personnages envoyés de Dieu, pour défendre ou punir la nation, ou pour lui intimer les volontés du Seigneur. En lisant le livre de Josué, vous avez dû être frappé des prodiges qui y sont racontés. Comment, en effet, ne pas voir des miracles divins dans le passage du Jourdain, le siége de Jéricho, et l'immobilité du soleil (ou de la terre) à la voix de Josué successeur de Moyse dans la conduite du peuple juif? Ne trouvons-nous pas aussi des prodiges dans le livre des Juges; comme la victoire de Gédéon sur les Madianites. (7.) Et cet ange, et cette rosée dont il est parlé dans le sixième chapitre? Qui ne connaît l'histoire de Samson, et n'y voit clairement l'action de Dieu! (*Jud.* 13.) Les livres des Rois ne rapportent-ils pas une foule de faits miraculeux? Sans parler de ce qu'ils nous apprennent de Samuel, de Saül, de David, est-il possible de contester les prodiges opérés par Elie et Elisée? (*L.* 3. 17. 18.) Comment expliquer naturellement cette sécheresse de trois ans et demi, annoncée par le premier de ces prophètes, et qu'il fait cesser par ses prières? Ces corbeaux qui, soir et matin, apportaient la nourriture à l'homme de Dieu? Cette multiplication de la farine et de l'huile chez la veuve de Sarepta? Ce feu qui descend du ciel à la voix d'Elie? (18.) Cette mort dont il frappe les prophètes de Baal et les

soldats envoyés par Ochosias roi d'Israël? Il divise les eaux du Jourdain et le traverse à pied sec. Et enfin il est enlevé miraculeusement de dessus la terre sur un char de feu. (4. *R.* 2.) Nous voyons aussi des miracles du premier ordre opérés par Elisée. Comme son maître, il passe le Jourdain dont il a partagé les eaux ; (2.) il ressuscite l'enfant d'une pauvre veuve; (4.) et il rend la santé à Naaman. (5.) Après sa mort même il opère des prodiges, puisqu'un cadavre placé dans son tombeau y recouvre aussitôt la vie. (13.) Pendant la captivité, les miracles éclatent aussi en faveur du peuple de Dieu, comme nous l'atteste le prophète Daniel. (3 et 14.) Après le retour des Juifs à Jérusalem, le Seigneur renouvelle ses prodiges et inspire ses prophètes. Le courage héroïque des Mathatias, des Judas, des Simon, le martyre des Machabées ne sont-ils pas suffisants pour attester l'influence et la protection de Dieu dans ce temps de guerre et de persécution de son peuple? Depuis les jours de Moyse, le Seigneur n'a donc pas cessé de manifester sa puissance aux Hébreux, par des faits extraordinaires et miraculeux.

Quant aux prophéties rattachées à cette époque, il n'est pas facile de les compter. Je vous dirai d'un seul mot : que les grands et les petits prophètes sont envoyés d'une manière presque continue pour redresser la conduite de la nation, lui faire connaître ses destinées, la punir dans ses égarements, et la consoler dans ses afflictions.

Dans la plupart de ces livres prophétiques, on voit des prédictions dont les événements s'accomplissent durant la même génération; et les autres, en si grand nombre, qui ont annoncé le Messie, ont eu leur accomplissement à la venue de Jésus-Christ; mais pour nous, elles auront le double effet d'attester l'action miraculeuse de Dieu sur la nation juive, et la divinité du Messie qui en est l'objet. Il serait par trop long d'entrer dans le développement de ces oracles divins, vous pourrez vous-même y suppléer en les lisant dans les différents livres de la Bible, et en comparant ces prédictions avec les événements accomplis. Les prophéties ne pouvant être l'œuvre du démon, il suffit de les constater pour y démontrer l'action divine. Cependant on admire les plus éminentes vertus, dans les personnages honorés du grand nom de prophètes, circonstance bien significative, et motif puissant pour nous faire reconnaître dans ces communications surnaturelles le sceau de la divinité.

Enfin, pour juger si la religion contenue dans les livres de l'Ancien-Testament est divine, on n'a qu'à consulter les Juifs et les chrétiens. Ils répondent avec assurance que les miracles et les prophéties opérés en faveur de cette religion, sont une claire démonstration de sa divinité.

LE D. Ce caractère divin de leur religion, n'autorise-t-il pas les Juifs à croire que la pratique en sera toujours agréable à Dieu?

LE TH. Les vérités morales et dogmatiques qui entrent dans la religion juive, ont, comme vous

le désirez, ce caractère de perpétuité. Les formes politiques et les cérémonies légales seules ont été abrogées. On voit dans ses propres livres, les prophéties qui annoncent clairement cette abrogation; de sorte qu'elle sera elle-même, par le terme de sa durée, l'accomplissement des décrets de Dieu. Recueillons donc quelques-unes de ces prédictions divines. Le Seigneur annoncé à Moyse un nouveau prophète-législateur : *Je leur susciterai du milieu de leurs frères, un prophète semblable à vous; je lui mettrai mes paroles dans la bouche, et il leur dira tout ce que je lui ordonnerai.* (Deut. 18.) Isaïe proclame une nouvelle alliance dans laquelle les nations doivent entrer : *Approchez, vous tous qui avez soif..., je ferai avec vous une alliance éternelle pour rendre stable la miséricorde que j'ai promise à David. Je vais le donner* (ce Sauveur) *pour témoin aux peuples, pour maître et pour chef aux gentils.* (55.) *Le temps vient, dit le Seigneur, dans lequel je ferai une nouvelle alliance avec la maison d'Israël et la maison de Juda; non selon l'alliance que je fis avec leurs pères.* (Jer. 31.) Un nouveau sacerdoce devait succéder à l'ancien, ainsi que l'assure saint Paul aux Hébreux (7 et 8.) sur ces paroles de David appliquées à Jésus-Christ : *Vous êtes le prêtre éternel, selon l'ordre de Melchisédech.* (Ps. 109.) Voyez le changement de sacrifice dans ces expressions de Malachie : *Mon affection n'est point en vous, dit le Seigneur, je ne recevrai point de présents de votre part.... En tout lieu on m'offre des sa-*

crifices, et on présente en mon nom une oblation pure. (1.) Et Daniel avait dit : *A la moitié de la semaine, les hosties et les sacrifices seront abolis.* (9. Enfin la ville et le temple devaient être détruits : *Un peuple avec son chef qui doit venir, détruira la ville et le sanctuaire; elle finira par une ruine entière, et la désolation à laquelle elle a été condamnée, lui arrivera à la fin de la guerre; l'abomination et la désolation seront dans le temple, et la désolation durera jusqu'à la consommation, et jusqu'à la fin.* (Ibid.)

La religion judaïque renfermait donc dans ses livres et ses traditions le témoignage de sa cessation future, qui, depuis plusieurs siècles, est manifestement consommée. Vous le savez, le Seigneur avait fait un pacte où il s'engageait à protéger son peuple, et à le rendre célèbre au milieu des nations. Mais où se voit l'accomplissement de ce pacte divin, depuis plus de dix-huit cents ans? Dieu a brisé son alliance, et il s'est séparé de ce malheureux peuple, qui n'a plus ni patrie, ni temple pour offrir des sacrifices au Seigneur. Où est aujourd'hui la famille d'Aaron, la tribu de Lévi, pour perpétuer le sacerdoce ancien? Ce n'était cependant que dans le tabernacle, et, plus tard, dans le temple, que devait être offert le sacrifice, par des prêtres de la famille d'Aaron. (*Exod.* 29. *Deut.* 16.) A cette ombre de l'avenir, comme l'appelle saint Paul, a succédé la religion de Jésus-Christ : *Finis legis, Christus.* (Rom. 10.) Nous avons donc à démontrer la divinité de cette reli-

gion par les miracles et les prophéties rapportés dans les Evangiles et les autres livres du Nouveau-Testament.

LE D. Vous n'aurez pas, ce me semble, beaucoup de peine à établir cette démonstration.

LE TH. Non, en vérité, tant les preuves sont claires, fortes et surabondantes! Commençons par les prophéties. Si nous avions à discuter contre des juifs, nous dirions d'abord que, d'après leurs propres livres, le Messie a dû paraître sur la terre depuis dix-huit siècles; et ce fait important une fois démontré par les fameuses prophéties de Jacob, (*Gen.* 49.) de Daniel, (9.) d'Aggée, de Malachie, (2. 3.) nous prouverions par des témoignages historiques et traditionnels, que tous les caractères et les circonstances de ce Messie s'appliquent et conviennent évidemment à Jésus de Nazareth; qu'il est donc le véritable Messie. Mais nous n'avons pas à envisager la question sous ce point de vue; pour atteindre le but que nous nous proposons, il suffira de mettre en regard un petit nombre de prédictions de l'Ancien-Testament, avec des textes de nos livres sacrés, qui en expriment l'accomplissement, et puis, de signaler quelques prophéties de Jésus-Christ, afin d'arriver à cette conséquence: que nos livres saints et la religion qu'ils renferment, sont confirmés par de véritables prophéties.

Des oracles nombreux de l'Ancien-Testament, annonçaient que le Messie devait sortir de la race d'Abraham, de David; et vous savez que les gé-

néalogies rapportées dans nos livres, établissent clairement cette descendance de Jésus. (*Matth.* 1. *Luc.* 3.) Isaïe nous fait connaître la conception du Messie dans le sein d'une vierge : *Ecce virgo concipiet et pariet filium.* (7.) Ce qui est accompli en Jésus-Christ, comme on le voit dans les évangiles de saint Matthieu et de saint Luc. (1.) Suivant les prophéties, le lieu de sa naissance était Bethléem, ainsi l'annonce Michée; (5.) et c'est à Bethléem que naquit Jésus. (*Luc.* 2.) Le Messie, avant d'entrer dans sa vie publique, devait avoir un précurseur pour préparer la voie; Malachie l'avait prédit : *Je vais envoyer mon Ange, qui préparera ma voie devant ma face.* (3.) Et voilà Jean-Baptiste remplissant la mission de précurseur de Jésus-Christ. (*Luc.* 3.) Des prodiges étonnants devaient être opérés par le Messie, suivant ces paroles d'Isaïe : *Dieu viendra lui-même, et il vous sauvera; alors les yeux des aveugles verront le jour, et les oreilles des sourds seront ouvertes; le boiteux bondira comme le cerf, et la langue des muets sera déliée.* (25.) Voyez, dans les évangélistes, les miracles nombreux que fait Jésus-Christ, et demandez-vous s'il réalise cet oracle du prophète. Zacharie annonce l'entrée triomphante du Messie à Jérusalem, (9.) avec des circonstances que Jésus-Christ accomplit de la manière la plus fidèle. (*Matth.* 21. *Joan.* 12.) Plus loin, Zacharie nous dit quel prix le Messie sera vendu : trente deniers; ce qui fut vraiment la somme convenue avec Judas dans la vente de Jésus. (*Matth.* 27.) La passion

que le Messie devait subir est décrite plutôt qu'annoncée par les anciens prophètes; et le Sauveur réalise, tout ce qu'ils ont prédit. *Il a été offert en sacrifice, parce que lui-même l'a voulu, et il n'a point ouvert la bouche. Il sera mené à la mort comme une brebis. Il demeurera dans le silence, sans ouvrir la bouche, comme un agneau est muet devant celui qui le tond.* (Isa. 53.) *Il présentera sa joue à celui qui le frappera; il sera rassasié d'opprobres.* (Tren. 3.) *Ils ont percé mes mains et mes pieds, ils ont compté tous mes os.* (Ps. 21.) *Il a été confondu avec des scélérats.* (Isa. 53.) *Tous ceux qui me voyaient se sont moqués de moi. Ils ont branlé la tête; ils ont pris plaisir à me regarder et à me considérer. Ils ont partagé entre eux mes vêtements, et ils ont jeté le sort sur ma robe.* (Ps. 21.) *Ils m'ont donné du fiel pour ma nourriture, et dans ma soif, ils m'ont présenté du vinaigre à boire.* (Ps. 68.) Or, parcourez dans l'Evangile le récit de la passion de Jésus, vous y trouverez l'accomplissement le plus fidèle de toutes ces circonstances, si détaillées par les prophètes. Ils ont annoncé aussi la résurrection glorieuse et l'ascension triomphante du Messie. (*Isa.* 11. *Ps.* 15.) Et Jésus-Christ est ressuscité, et il est monté aux Cieux. (*Matth.* 28. *Luc.* 24.) Les prophéties de l'Ancien-Testament sont donc accomplies dans le Nouveau, et prouvent à la fois la divinité de ces deux religions.

Mais n'aurions-nous pas en faveur du christianisme les prophéties que nous venons de citer, ce caractère de divinité lui appartiendrait encore,

puisque nous voyons dans l'Evangile une foule de prédictions opérées par Jésus-Christ, et presque toutes réalisées pendant sa vie. Entendez-le annonçant à ses disciples le sort qui l'attend à Jérusalem, les ignominies, la mort, et ensuite sa résurrection glorieuse. (*Matth.* 20.) Il prédit qu'un de ses disciples le livrera à ses ennemis; (*Joan.* 13.) que Pierre le reniera jusqu'à trois fois. (*Matth.* 26.) Il console ses apôtres par la promesse de la descente du Saint-Esprit, pour les fortifier et leur enseigner toute vérité. (*Act.* 1.) Enfin il leur fait connaître les progrès qu'obtiendront leurs prédications évangéliques, d'un bout du monde à l'autre : *Cet évangile sera prêché dans toute la terre, pour témoignage à toutes les nations, et alors la fin arrivera.* (Matth. 24.) Il est inutile, je pense, de rechercher si ces prédictions se sont accomplies, et si elles ont tous les caractères de prophéties divines; l'Evangile, l'histoire de l'Eglise, et ce qui se passe sous nos yeux, vous en fournissent des témoignages évidents.

LE D. Pour les miracles dont vous allez parler, vous pouvez vous borner à signaler les plus éclatants, sans les discuter, tant il me paraît difficile de les révoquer en doute.

LE TH. Eh bien! aujourd'hui on cherche à expliquer tous ces faits d'une manière allégorique, pour détruire ce qu'il y a d'extraordinaire, de surnaturel dans le Nouveau-Testament, et ne faire de Jésus qu'un philosophe, qu'un maître de morale. Entrons dans l'examen de quelques-uns de

ces faits, et jugeons s'ils sont réels, vraiment miraculeux, ou simplement figurés. Nous voyons le Sauveur changeant l'eau en vin aux noces de Cana; (*Joan.* 2.) ouvrant les yeux des aveugles-nés; (9.) multipliant les pains dans le désert; (*Matth.* 14.) ressuscitant les morts; (*Luc.* 7. *Matth.* 9.) marchant sur les flots, et leur commandant de s'appaiser; (*Matth.* 14. *Luc.* 7.) dans la Galilée, guérissant les malades de toutes leurs infirmités; (*Matth.* 4.) les lépreux, (8.) les paralytiques, (9.) les aveugles, (18.) les sourds. (7.) Or, comment expliquer ces faits si précis d'une manière allégorique, sans choquer le plus simple bon sens? Le Sauveur leur dira, à ces partisans du naturalisme, comme aux pharisiens aveuglés par leurs passions : *Les œuvres que je fais, rendent témoignage de moi, et prouvent que mon Père m'a envoyé. Si vous refusez de croire en moi, croyez à mes œuvres.* (Joan. 5.) Si ces prodiges n'étaient que des figures, croyez-vous que les Apôtres les eussent rappelés aux Juifs, après l'ascension du Sauveur, comme des preuves manifestes de sa divinité? Ils le font cependant avec confiance et publicité, comme on le voit dans les récits de leurs prédications : *O Israélites!* s'écrie saint Pierre, *écoutez les paroles que je vais vous dire : Vous savez que Jésus de Nazareth a été un homme que Dieu a rendu célèbre parmi vous, par les merveilles, les prodiges et les miracles qu'il a faits au milieu de vous.* (Act. 2.)

Aux miracles du maître viennent se joindre les prodiges des disciples; ils les opéraient avec éclat

à Jérusalem et dans les contrées qu'ils parcouraient pour la prédication de l'Evangile. *Grand nombre de prodiges et de signes étaient opérés par les Apôtres, à Jérusalem.* (Act. 2.) L'ombre de saint Pierre suffisait pour guérir les malades exposés sur les places publiques. (5.) Et comme leur divin maître, ils ressuscitaient les morts. (9. 20.) Ces miracles des Apôtres concourent à confirmer ceux du Sauveur, de même que sa doctrine, puisqu'ils les opèrent en son nom, et lui en rapportent la gloire. Entendez-les faire eux-mêmes cet aveu : *O Israélites! pourquoi vous étonnez-vous de ceci, et pourquoi nous regardez-vous comme si c'était par notre puissance que nous eussions fait marcher ce boiteux? C'est le Dieu de nos pères qui a glorifié son fils Jésus. C'est par la foi en son nom que sa puissance a affermi cet homme.* (Act. 3.) Et cité devant les magistrats, pour rendre compte de cette guérison extraordinaire, saint Pierre fait la même protestation : *Nous vous déclarons, à vous tous, et à tout le peuple d'Israël, que ç'a été au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ de Nazareth que vous avez crucifié, que Dieu a ressuscité d'entre les morts, que cet homme est maintenant guéri, comme vous le voyez devant vous.* (Act. 4.) Ces miracles de Jésus et de ses disciples sont incontestablement divins ; car il serait par trop absurde de les attribuer à Béelzébut, comme faisaient les pharisiens.

Après ces considérations, nous touchons au but de nos recherches sur la divinité de la religion chrétienne : oui, disons-nous avec raison et

certitude, les livres qui nous la font connaître sont authentiques, vrais, et méritent notre confiance au plus haut degré. Ils renferment encore des miracles, des prophéties qui attestent invinciblement la vérité du christianisme, et qui sont le caractère visible, le sceau manifeste de sa divinité. L'autorité de ces puissants témoignages, veuillez bien le remarquer, n'est point affaiblie dans le cours des siècles; ils ont aujourd'hui la même force qu'à l'époque même qui les vit éclater, puisque nous sommes assurés de leur existence en faveur de la religion de Jésus-Christ, par l'histoire et les plus authentiques traditions. Aussi, le christianisme une fois fondé, établi, il n'a pas été nécessaire que ces signes fussent sans cesse renouvelés. Ils se conservent, apparaissent dans son sein comme des monuments majestueux et impérissables de sa divinité.

NEUVIÈME ENTRETIEN.

LES LIVRES SAINTS ET LES TRADITIONS DIVINES SONT LA PAROLE DE DIEU.

LE D. La question que nous venons d'examiner vous dispensera sans doute de prouver que les livres de l'Ancien et du Nouveau-Testament sont la parole de Dieu; car les miracles et les prophéties opérés par plusieurs auteurs de ces livres, démontrent assez leurs rapports avec le Seigneur. Ils prouvent encore que leurs ouvrages expriment fidèlement sa volonté divine, et ses communications avec les hommes; que ces livres sacrés sont évidemment la parole de Dieu.

LE TH. Vous forcez la conséquence de ces témoignages divins, qui servent à établir la vérité, et, si vous voulez, la divinité des faits rapportés dans le Nouveau-Testament; mais ils ne vont pas jusqu'à attester par eux-mêmes que ces livres soient la parole même de Dieu. Voilà le sens de la question que nous allons examiner. Pour la résoudre, nous emploierons des preuves tirées de ces livres mêmes, dont la véracité nous est déjà

connue : or, nous voyons dans plusieurs de ces ouvrages, que leurs auteurs écrivent sous l'influence de Dieu : *Ecrivez ceci*, dit le Seigneur à Moyse, *afin que ce soit un monument.* (Ex. 17.) Vous trouverez cet ordre réitéré dans d'autres chapitres de ce livre saint, (31. 32.) de même que dans le Deutéronome. (9. 22.) Nous ne pouvons douter de cette influence divine sur les prophètes, puisqu'ils devaient apprendre de Dieu, et écrire de sa part les prédictions qu'ils étaient chargés d'annoncer. Ainsi le Seigneur dit au prophète Isaïe : *Prenez un grand livre, et écrivez-y;* (8.) et à Jérémie : *Ecrivez dans un livre toutes les paroles que je vous ai dites.* (30.) Il n'est donc pas nécessaire de nous arrêter à ces livres prophétiques, qui sont essentiellement la parole de Dieu. Saint Paul appelle l'Ecriture sainte en général : divinement inspirée, sans qu'on puisse borner ses paroles aux prophéties, le sens naturel du texte ne permettant pas cette interprétation, puisque les prophéties proprement dites, ne rempliraient pas le but qu'il signale à son disciple, d'instruire, de corriger... Cette fin se rattache plutôt aux livres historiques et sapientiaux. Saint Pierre nous dit que *jamais prophétie ne vint d'une volonté humaine; mais que des hommes saints ont parlé sous l'inspiration du Saint-Esprit.* (2ª. 1.) Ce qu'il applique, non pas aux prophètes qui annoncent l'avenir, mais encore aux écrivains sacrés qui avaient instruit les fidèles ; comme nous le voyons par le troisième chapitre de la même

lettré : *Et afin que vous vous souveniez... des préceptes de notre Seigneur que vous avez reçus.* Au reste, ne soyez pas étonné de l'extension donnée souvent aux termes prophète, prophéties. Saint Paul les applique même aux instructions faites à Timothée et aux prières dont il avait été l'objet. (1ᵉ. 1. 4.) Tout ce que nous venons de dire, doit s'entendre de l'Ecriture sainte en général, soit de l'Ancien, soit du Nouveau-Testament, puisque ces paroles n'expriment pas de restriction. Cependant nous pouvons ajouter quelques preuves en faveur des écrits de la nouvelle loi. Voyez d'abord la mission que Jésus-Christ donne à ses disciples : *Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie de même; recevez le Saint-Esprit.* (Joan. 20.) *Ce que vous direz aux magistrats, aux gentils, vous sera donné à l'heure même; parce qu'alors ce n'est pas vous qui parlez, mais l'Esprit de votre Père céleste qui parle en vous.* (Matth. 5.) Dès lors comment penser que ces écrivains sacrés n'ont pas travaillé sous l'influence de l'Esprit de Dieu, quand ils ont écrit pour l'instruction des fidèles? Le voici encore confirmé par ces paroles de saint Paul aux Corinthiens : *Or, nous n'avons point reçu l'esprit du monde, mais l'Esprit de Dieu, qui nous a été communiqué, afin que nous connaissions les dons que Dieu nous a faits, et nous les annonçons, non par les discours qu'enseigne la sagesse humaine, mais avec ceux qu'enseigne le Saint-Esprit...* (1ᵉ. 2.) Cette expression, *nous annonçons*, doit s'étendre aux écrits, puisqu'on annonce, on instruit aussi

par les lettres et les évangiles, etc. Voyez encore ce qu'étaient la plupart des auteurs du Nouveau-Testament : des hommes grossiers, sans éducation, sans lettres ; puis expliquez d'une manière naturelle, comment tout-à-coup ils ont acquis cette science profonde que nous admirons dans leurs écrits. On ne comprend cette transformation subite, que dans l'accomplissement de cette promesse du divin Sauveur : *Quand l'Esprit de vérité sera venu, il vous enseignera toute vérité.* (Joan. 16.)

LE D. Quels sont les témoignages pris en dehors des livres saints, en faveur de cette question ?

LE TH. Les voici : les Juifs admettaient, comme venant de Dieu, leurs livres prophétiques où ils trouvaient l'expression de la révélation divine que le Seigneur ordonnait de consigner dans des livres, comme nous venons de le voir en parlant d'Isaïe et de Jérémie.

Les autres prophètes commencent ordinairement leurs écrits en ces termes significatifs : *Le Seigneur dit : Parole du Seigneur à....* (Passim.) D'ailleurs les Juifs savaient très bien que Dieu seul peut être l'auteur des prophéties. C'est en ce sens que notre Seigneur leur disait : *Lisez avec soin les Ecritures ;.... ce sont elles qui rendent témoignage de moi.* (Joan. 5.) Et les paroles de saint Pierre citées plus haut, exprimaient la croyance commune, relativement à l'inspiration des prophètes. Saint Paul, dans son épître aux Hébreux, nous fait connaître l'idée qu'ils avaient

de leur loi renfermée dans le Pentateuque, qu'ils attribuaient aux anges. (2.) Cet apôtre écrit aussi aux Galates que : *La loi a été donnée par les anges*. (3.)

Quant aux autres livres, sapientiaux et historiques, les Juifs les regardaient encore comme écrits sous l'influence divine, suivant ce témoignage du célèbre Joseph. « Les Juifs n'ont pas, » comme les Grecs, une multitude de livres; ils n'en » reconnaissent comme divins, que vingt-deux, » qui contiennent tout ce qui s'est passé depuis le » commencement du monde, jusqu'au règne » d'Artaxercès : bien qu'ils aient d'autres écrits, » ces derniers n'ont pas chez eux la même » autorité que les livres divins, etc. » (*Cont. App*. 5. 1. 2.) Nous devons ajouter que cette croyance, relative à l'Ancien-Testament, n'a jamais varié chez les catholiques, ni chez la plupart des hérétiques.

Pour les livres du Nouveau-Testament, tous les chrétiens leur reconnaissent ce caractère d'inspiration divine ; ils peuvent varier sur le nombre de ces écrits, mais pour la source de ceux qui sont admis, il y a accord parfait. Tous vous répondront de siècle en siècle : Ces livres sont vraiment la parole de Dieu. On pourrait accumuler les passages des Pères, sur cette croyance universelle, qui regarde et accepte comme divines, toutes les Ecritures de l'Ancien et du Nouveau-Testament. Arrêtons-nous néanmoins à un petit nombre de citations : saint Irénée disait : « Les

Ecritures sont parfaites, puisqu'elles viennent de l'Esprit de Dieu. » (*C. H. L.* 2. 21.) Saint Théophile : « Il y a accord entre les prophètes et les évangélistes, parce qu'ils ont tous parlé sous l'inspiration de l'Esprit du Seigneur. » (*L.* 3.) Et Tertullien : « Nous lisons que toute l'Ecriture est divinement inspirée. » (*De C. f.*) Enfin saint Augustin nous dit dans sa Cité : « Il ne faut pas s'étonner qu'on ait cru qu'ils ont été inspirés du ciel, pour écrire ce qu'ils ont écrit..., etc. » (*L.* 18. *C.* 41.) Mais voici une autorité plus imposante encore, qui décide la question d'une manière irréfragable : le concile de Trente, reçoit et vénère avec une piété égale, tous les livres de l'Ancien et du Nouveau-Testament, puisque Dieu est l'auteur et des uns et des autres : *Cùm utriusque unus Deus sit auctor*. (Sess. 4.)

LE D. Après ces explications, je comprends le sens de la question que vous vous étiez imposée, et désormais je saurai que les livres saints ont été écrits sous l'influence divine. Il faut vous dire cependant que les mots influence, inspiration, dont vous vous êtes souvent servi, me paraissent un peu vagues. Ne peut-on pas les préciser d'une manière claire et positive?

LE TH. Avant le XVI[e] siècle, les théologiens enseignaient simplement que les livres saints étaient inspirés, sans déterminer la nature ni l'étendue de cette inspiration. Depuis, on a cherché à préciser la question d'une manière claire et positive, comme vous-même le demandez aujour-

d'hui. Or, pour atteindre ce but, il faut commencer par bien comprendre ce qu'on appelle assistance, inspiration et révélation : dans l'assistance, Dieu se borne à préserver de l'erreur, l'écrivain qui entreprend de raconter des faits qu'il a pu connaître, ou par la tradition, ou par l'histoire. L'inspiration est un secours surnaturel qui excite et détermine l'auteur sacré à écrire; elle éclaire son entendement, de manière à lui suggérer du moins le fond de ce qu'il doit dire, et dirige ses pensées et ses paroles, de sorte qu'il ne lui échappe aucune erreur. La révélation se prend ordinairement pour la manifestation surnaturelle d'une vérité inconnue. Suivant les théologiens, une simple assistance ne peut suffire pour appeler les livres saints parole divine, il faut quelque chose de plus, une action de Dieu sur l'écrivain sacré. Mais cette action, que sera-t-elle? révélation ou inspiration? On croit que Dieu a révélé aux auteurs des livres saints les vérités qu'ils ne pouvaient connaître par les lumières naturelles, comme les mystères, les prophéties, des faits perdus ou ignorés dans les temps antérieurs; et que, pour tout le reste, il les a inspirés, c'est-à-dire, que par un secours surnaturel, il les a excités à écrire, il leur a suggéré le choix et l'ordre des choses qui devaient entrer dans leur travail; ce qui suffit pour nous montrer l'action divine sur ces auteurs sacrés, et nous faire appeler leurs livres la parole de Dieu.

Voilà la nature de cette influence divine que

vous désiriez connaître. Quant à l'étendue de l'inspiration, il y a deux opinions parmi les docteurs : il en est qui l'appliquent aux choses, aux termes et au style. Les autres, et ils sont plus nombreux, bornent cette action de Dieu aux choses, quelquefois aux termes; mais ils disent que plus généralement les auteurs sacrés ont été abandonnés à eux-mêmes pour le choix des expressions, et toujours pour le style; ce qui paraît assez justifié par la grande différence qu'on remarque entre les écrivains sacrés, soit pour la manière, soit pour les expressions qu'ils emploient en rendant les mêmes faits.

LE D. A ces questions si intéressantes sur les livres saints, je vous prierai d'ajouter quelques mots relativement aux sources de la parole de Dieu. Est-elle toute écrite, toute renfermée dans nos livres, ou bien avons-nous aussi à la rechercher dans les traditions?

LE TH. Je suis bien aise que vous ameniez dans notre entretien cette question des traditions divines; c'est un point important, sur lequel les protestants ne s'accordent pas avec les catholiques. Vous pourrez apprécier bientôt s'ils sont fondés dans leur opposition. Sachons d'abord ce qu'on entend par tradition orale : c'est un fait ou une doctrine non écrite, qui se transmet de vive voix des pères aux enfants, et de ceux-ci à leur postérité. Nous n'avons pas à chercher s'il y a des traditions de la loi naturelle, non plus que de la loi ancienne; nos investigations se borneront à la religion de Jésus-

Christ; or, il est impossible de n'y pas apercevoir des traditions divines qui, sans être contenues dans l'Ecriture sainte, sont cependant règle de foi. Nous savons que Jésus-Christ n'a point écrit sa doctrine; qu'il l'a oralement enseignée à ses disciples, en leur recommandant, non de l'écrire, mais de la prêcher : *Prêchez l'Evangile à toute créature.* (Marc. 16.) Les apôtres obéirent à leur divin Maître, et allèrent répandre partout la *nouvelle* du salut, sans la rédiger en traités écrits : *Et étant partis, ils prêchèrent partout.* (16.) Quelque années après, saint Matthieu composa son Evangile; puis vinrent successivement les différentes parties de nos livres saints. Mais leurs auteurs, en les écrivant, n'ont pas voulu y consigner tout ce qui constitue la religion. Pour vous en convaincre, écoutez les paroles de saint Paul aux Thessaloniciens : *Demeurez fermes, mes frères, et gardez les traditions que vous avez apprises, soit par mes discours, soit par ma lettre;* (2ª. 2.) et celles-ci adressées aux Corinthiens : *Je vous loue, mes frères, de ce que vous gardez mes préceptes comme je vous les ai donnés.* « Sicut tradidi vobis præcepta mea tenetis. » (1ª. 11.) Le texte grec, au lieu de préceptes, exprime le mot traditions : τὰς παραδόσεις κατέχετε. Le même apôtre écrit à son disciple Timothée : *Proposez-vous pour modèle les saines instructions que vous avez entendues de moi touchant la foi, et gardant ce que vous avez appris de moi devant plusieurs témoins donnez-le en dépôt à des hommes fidèles, capables d'en instruire d'autres.*

(2e. 1.) Les Pères de l'Eglise ont eu comme nous cette persuasion, que tout ce que nous devons croire ou pratiquer, n'est pas consigné dans nos livres saints. Tertullien, en parlant des cérémonies du baptême, du signe de la croix, etc., disait aux hérétiques de son temps : « Si, pour ces sortes d'usages, vous cherchez un commandement des Ecritures, vous n'en trouverez point; c'est la tradition qui les transmet, la coutume qui les confirme, et la foi qui les observe. » (*de C. M.*) Suivant saint Irénée : « Il faut consulter soigneusement les Eglises, pour y trouver la véritable tradition. » (*C. H. L.* 3.) Saint Clément d'Alexandrie atteste que les maîtres qui l'ont instruit, gardaient fidèlement la doctrine reçue des apôtres par tradition (*Strom.* 7.) Et, selon Origène, on doit tenir pour vérité seulement, ce qui ne s'écarte en rien de la tradition de l'Eglise et des apôtres. (*Præf.* 1e.) Dans la fameuse question du baptême des hérétiques, saint Etienne et saint Cyprien alléguaient ensemble la tradition en faveur de leurs sentiments opposés, tant ils étaient convaincus qu'elle est règle de foi et de conduite. « Point d'innovation, » disait saint Etienne, « seulement ce qui a été transmis. » Et, de son côté, saint Cyprien répliquait : « Si nous recourons aux traditions divines, toute erreur humaine cessera bientôt. » Après ces autorités, je vous citerai le sens de quelques paroles du concile de Trente, qui nous attestent l'existence des traditions divines. Il reconnaît et l'Ecriture et les traditions comme des ca-

naux qui transmettent la vérité, parce que l'Esprit saint les a dictées également. Il vénère du même respect affectueux et les livres et les traditions dont Dieu est l'auteur; et à la fin du décret se lit cet anathème : « *Si quis... et traditiones prædictas sciens et prudens contempserit, anathema sit.* »(S. 4.) Il est donc positif que la tradition est une autre source de la parole de Dieu, différente de l'Ecriture, et que nous devons la recevoir et la vénérer à l'égal des livres saints. Car l'autorité de la parole divine ne tient d'une manière exclusive, ni au langage, ni à l'écriture. N'importe le mode qui nous la transmet, nous devons la respecter et l'observer.

LE D. Quelles sont donc les raisons des protestants, pour ne pas admettre les traditions que vous venez de signaler?

LE TH. Il suffira de les indiquer, sans ajouter de longues discussions pour les réfuter. Ils prétendent d'abord que l'Ecriture est la seule règle de la foi et des mœurs; ce qui n'a jamais été adopté, ni chez les Juifs ni chez les chrétiens. *Interrogez votre père*, disait Moyse, *et il vous enseignera*; *vos aïeux, et ils vous instruiront.* (Deut. 32.) Et le prophète David s'écriait : *Combien de choses n'avons-nous pas apprises de la bouche de nos pères!... Combien de vérités Dieu leur a ordonné d'enseigner à leurs enfants, afin de les faire connaître aux générations futures!* (Ps. 77.) Dieu a établi le christianisme par la prédication orale, et il n'y a eu d'Ecriture que plusieurs années après la mort de

notre Seigneur. Comment les sept apôtres, dont nous n'avons point d'écrit, qui n'en emportèrent aucun en allant prêcher la foi, attendu qu'il n'en existait pas encore; comment, dis-je, ont-ils pu fonder des églises, sans cette *unique* règle de la foi? Qu'on ne dise point: L'Ecriture est devenue par la suite seule règle de foi; cette assertion ne se trouve nulle part dans les livres saints; et les témoignages que nous venons de rapporter, en établissent une toute contraire.

Les protestants objectent, en second lieu, qu'on ne peut être assuré si ces traditions sont parvenues intactes jusqu'à nous. A cela, nous répondrons que, si Jésus-Christ les a laissées à son Eglise, il savait apparemment quelque moyen de les y conserver, et les Pères, en renvoyant les hérétiques et les fidèles aux différentes traditions, étaient par là même persuadés que ce dépôt a été fidèlement gardé. Si les protestants affirment qu'aucune tradition humaine ne peut, ni s'établir, ni se conserver pure dans le monde, à la bonne heure; cette négation universelle vient simplifier la question, sans offrir d'autres inconvénients que d'être en opposition manifeste avec le sens commun... Si donc on est forcé de convenir qu'il existe des traditions humaines dignes de foi, nous ne demandons ni plus ni moins pour les traditions chrétiennes; bien qu'en insistant, il serait facile de trouver des raisons spéciales pour la conservation intacte de ces dernières. Je vais vous dire ce qui gêne nos adversaires dans la tradition; c'est qu'elle

ne se prête pas à leur sens arbitraire, comme un texte de l'Ecriture, souvent fort obscur. Une tradition est un fait qu'on doit admettre, par cela même qu'il est, et ne laisse rien à l'esprit privé, tandis que les livres, par leurs difficultés réelles, offrent un vaste champ à l'examen, à l'interprétation particulière, à la mauvaise foi.

DIXIÈME ENTRETIEN.

DE LA CANONICITÉ DES LIVRES SAINTS.

LE D. Dans les entretiens précédents, vous avez prononcé deux ou trois fois le mot *proto-canonique*, dont je ne comprends pas la signification, non plus que l'application aux livres saints. Avant d'entamer une autre matière, donnez-moi, je vous prie, une courte explication de ce terme, et de l'emploi que vous en faites.

LE TH. Bien volontiers ; et, puisque vous me mettez sûr la voie, nous examinerons avec quelques détails la canonicité de nos livres saints. Le mot *Canon*, en grec Κανὼν, signifie règle. Dans le langage ecclésiastique, il a souvent cette acception ; par exemple, pour les décisions et définitions des conciles généraux, parce qu'elles doivent être la règle de notre foi et de nos mœurs. On s'en sert aussi pour exprimer la collection, le catalogue des livres que l'on doit reconnaître pour divins ou inspirés de Dieu ; d'où vient le terme *canonique* par lequel ces livres sont désignés.

Certains, reconnus d'un consentement unanime, dès qu'ils ont paru, ont été aussitôt regardés comme inspirés et mis au nombre des livres saints ; tandis que d'autres n'ont été acceptés avec ce caractère, que plus tard, soit qu'il n'y eût pas unanimité pour leur admission, soit que le Canon fût déjà arrêté. Les premiers sont appelés proto-canoniques, et les derniers deutéro-canoniques. Y a-t-il eu chez les Juifs un Canon des livres sacrés? En existe-t-il un chez les chrétiens? Voilà ce que nous allons examiner.

On ne peut révoquer en doute l'existence d'un tel Canon chez les Juifs, en voyant qu'ils se sont toujours accordés à admettre les mêmes livres depuis la formation présumée de ce catalogue. Nous trouvons des témoignages positifs de cet accord, dans ces paroles de Joseph, que nous avons déjà citées : « Les Juifs n'ont pas, comme les Grecs, » une multitude de livres ; ils n'en reconnaissent » comme divins que vingt-deux ; ces livres con- » tiennent tout ce qui s'est passé depuis le com- » mencement du monde, jusqu'au règne d'Ar- » taxercès ; et, quoiqu'ils aient d'autres écrits, » ces derniers n'ont pas chez eux la même auto- » rité que les livres divins. » (*C. App.*) Les Pères de l'Eglise qui ont eu occasion de parler de ces livres, les citent dans le même nombre ; ils l'avaient appris des Juifs qui vivaient à leur époque; et dont les descendants admettent aujourd'hui ces mêmes livres inscrits dans l'ancien Canon. On croit communément qu'Esdras est l'auteur de ce cata-

logue arrêté, d'après Joseph, sous le règne d'Artaxercès-Longue-Main. Il est néanmoins des savants qui lui donnent une époque plus récente, sans la préciser, se bornant à dire que la synagogue, fondée sur la tradition, a approuvé le Canon des livres saints, dressé par un auteur inconnu. Quoi qu'il en soit, les Juifs le respectèrent, au point qu'ils ne voulurent y insérer ni les livres, ni les fragments des écrits découverts dans des temps postérieurs, non plus que les ouvrages composés après la clôture de ce Canon; tels furent les livres de Baruch, de Tobie, de Judith, et des fragments de Daniel et d'Esther. Ceux qui parurent dans la suite, comme la Sagesse, l'Ecclésiaste, les Machabées, n'y furent pas non plus inscrits. Toutefois ces livres avaient chez les Juifs, une grande autorité, bien qu'ils ne les missent point sur la même ligne que leurs écritures canoniques. Cette exclusion provenait sans doute de ce qu'aucun prophète n'avait paru pour les sanctionner de son autorité, et les faire compter parmi les livres divins. Ce rang leur a été assigné par les chrétiens, qui, sur des traditions divines, dont l'origine remontait aux apôtres et à Jésus-Christ, ont dû reconnaître que ces livres étaient vraiment inspirés. Voilà pourquoi ils sont appelés deutéro-canoniques, c'est-à-dire, placés *plus tard* dans le Canon des écritures sacrées de l'Ancien-Testament.

LE D. Les livres des catholiques sont-ils aussi divisés en proto et deutéro-canoniques?

LE TH. Oui, nous avons également cette division dans nos livres. La plupart furent reçus d'abord d'un concert unanime. Quelques-uns ont été assez généralement reconnus plus tard comme divins, et pour cette raison appelés deutéro-canoniques. Ce sont l'épître aux Hébreux, celle de saint Jacques, la deuxième de saint Pierre, la deuxième et la troisième de saint Jean, celle de saint Jude, l'Apocalypse de saint Jean; puis, quelques passages des Evangiles de saint Marc, de saint Luc et de saint Jean. L'admission tardive de ces livres s'explique en ce que les uns étaient adressés à de simples particuliers, et les autres sans destination spéciale pour aucune église. Des doutes ont pu s'élever aussi sur les fragments dont nous avons parlé; mais peu à peu, on a reconnu tous ces écrits comme authentiques et vraiment inspirés, et on les a placés au même rang que les livres proto-canoniques.

Le Canon général des catholiques, renfermant les livres sacrés de l'Ancien et du Nouveau-Testament que nous avons dans la Vulgate, a été dressé et arrêté dès les premiers siècles de l'Eglise. Nous en trouvons des témoignages manifestes dans la version appelée Italique, répandue en Occident avec la prédication de l'Evangile; dans le troisième concile de Carthage, dont le catalogue, au quatrième siècle, était généralement adopté tel que nous l'avons aujourd'hui. En Orient, catholiques, hérétiques, schismatiques, tous admettent ces mêmes livres comme divins. Le

concile de Trente, en reconnaissant ce Canon pour véritable et obligatoire, n'a donc rien innové, et n'a fait qu'exprimer la croyance unanime des églises depuis les premiers siècles, en disant : « Si quelqu'un refuse d'admettre comme sacrés et comme canoniques dans leur entier, avec toutes leurs parties, les livres qu'on a coutume de lire dans l'Eglise catholique, et tels qu'ils se trouvent dans l'ancienne Vulgate latine,..... qu'il soit anathême. » (*S.* 4.) Lors même que ce concile ne donnerait pas à ses décisions le caractère d'infaillibilité, dont nous parlerons plus tard, son témoignage serait irréfragable, basé qu'il est sur la tradition et l'accord des églises de la catholicité. C'est sur ce fondement que le troisième concile de Carthage avait aussi établi sa décision : « Il a été ordonné qu'on ne lût sous le nom d'Ecritures divines que les canoniques, qui sont, etc..... Nous les tenons des Pères ; ce sont lès seules qu'ils permettent de lire dans nos églises. » (*Can.* 47.) Tel est le Canon des catholiques, où les livres deutéro-canoniques de l'Ancien et du Nouveau-Testament, sont élevés au même rang que les proto-canoniques et ont la même autorité.

LE D. Dans quelle langue ces livres ont-ils été écrits? Quelles en sont les versions principales? Voilà les questions que je me permets de vous adresser pour compléter nos entretiens sur les Ecritures divines.

LE TH. Presque tous les livres de l'Ancien-Tes-

tament ont été composés en hébreu. Voici ceux qu'on dit écrits en des langues différentes : Job, en arabe, et traduit en hébreu par Moyse, d'après une opinion assez répandue : les Machabées, pour le deuxième livre, et la Sagesse, en grec. On remarque dans Daniel et Esdras un grand nombre de passages en Chaldéen. Selon saint Jérôme, Tobie et Judith auraient été composés en langue chaldaïque. D'autres prétendent que Tobie a primitivement été écrit en hébreu, les Juifs n'en ont aujourd'hui que la traduction grecque. Il en est de même des sept derniers chapitres d'Esther, de l'Ecclésiaste, de Baruch, et du premier livre des Machabées qu'on croit cependant avoir été composé en hébreu ou en chaldéen. Quant au texte hébreu, nous l'avons aujourd'hui sans altération essentielle, tel qu'il existait à l'époque de la captivité et au temps d'Esdras. Car les Juifs qui avaient pour leurs livres un respect si religieux, apportaient un soin extrême à les bien copier et à les corriger; dans la suite ils ont toujours professé la même vénération pour la parole de Dieu; aussi ne trouve-t-on que de légères variantes entre les textes modernes et les traductions faites sur des textes anciens. Les caractères hébraïques ont seuls été changés en chaldéens, comme on le croit communément; et ainsi, il n'existerait en anciens caractères que le Pentateuque samaritain. On attribue ce changement à Esdras, qui dut se déterminer à l'opérer, parce que les caractères chaldaïques ont plus de netteté, ou

qu'ils étaient familiers au peuple juif depuis la longue captivité de Babylone.

Le Nouveau-Testament a été composé en grec, à l'exception de l'évangile de saint Matthieu, de l'épître aux Hébreux qu'on croit avoir été écrite en la langue de ce peuple ou plutôt en hébreu-chaldaïque, tel qu'on le parlait alors à Jérusalem. Certains commentateurs pensent que saint Marc a composé son évangile à Rome en latin; d'autres le contestent, fondés d'abord sur l'usage de la langue grecque dans cette ville. Puis il est certain que la tournure grecque se trouve fréquemment dans le texte latin; ce qui porte à croire que cet évangile a été écrit en grec. On voit à peu près les mêmes opinions sur l'épître aux Romains. Cependant il est beaucoup plus probable qu'elle a été primitivement écrite en Grec, à cause des hellénismes nombreux qui s'y lisent, et de la clarté du texte grec.

On ne possède plus depuis long temps les autographes des livres saints. C'est le sort de tous les ouvrages anciens de n'exister que par des copies ou des versions. Au reste, si la conservation de ces autographes eût été nécessaire à la religion, Dieu l'aurait maintenue, c'est hors de doute. Mais les traditions auraient seules suffi pour garder intact le dépôt de la foi, si les copies et les versions que nous possédons, n'avaient pas été revêtues de tous les caractères d'autorité propres à nous les faire admettre. Dans toute hypothèse,

l'église de Jésus-Christ a un tribunal infaillible auquel il appartient, ainsi que nous l'établirons prochainement, de prononcer sur les traditions et sur les livres; et c'est de son autorité que nous recevons les copies ou les versions avec la même confiance que nous inspireraient les autographes de ces livres sacrés.

LE D. Existe-t-il beaucoup de versions de nos livres saints?

LE TH. On en compte un grand nombre, parmi lesquelles nous en examinerons seulement trois : les Septante, l'Italique et la Vulgate. La première, qui renferme l'Ancien-Testament, fut faite à Alexandrie, (comme on l'admet plus généralement aujourd'hui,) ou par des juifs qui habitaient l'Egypte ou envoyés de Jérusalem pour ce travail. Ce fut en 285 ou 290 avant l'ère vulgaire, sous le règne de Ptolémée, fils de Lagus, que cette traduction fut entreprise sur la demande de Démétrius de Phalère, pour les Juifs nombreux qui vivaient en Egypte, et qui étaient plus familiers avec la langue grecque qu'avec l'hébreu pur. D'autres disent que ce prince égyptien demanda à la Synagogue une copie de ses livres, qu'il fit traduire pour y étudier la morale et l'art de gouverner ses peuples. Certains veulent qu'elle ait été faite à Jérusalem même, par les membres qui composaient le Sanhédrin, au nombre de soixante-douze. Quoiqu'il en soit, on appela cette version des *Septante-deux*, et, par abbréviation, *des Septante*, parce qu'elle fut, dit-on,

composée ou approuvée par les soixante-douze membres du Sanhédrin. Mais il est plus probable que ce nom lui a été donné à l'occasion de ce récit d'Aristée : Ptolémée-Philadelphe ayant envoyé des ambassadeurs à Jérusalem pour demander au grand-prêtre Eléazar un exemplaire des livres de la Loi; ils en reçurent un en lettres d'or : et Eléazar fit partir pour Alexandrie soixante-douze juifs, également versés dans l'hébreu et dans le grec, pour traduire les livres en cette langue; ce qu'ils exécutèrent en soixante-douze jours. A cette narration, on a joint le merveilleux, en rapportant que les soixante-douze interprètes, placés dans soixante-douze cellules, sans communication aucune, rendirent absolument dans les mêmes termes la version du texte hébreu. Du temps de saint Jérôme, on n'admettait ni tout le récit d'Aristée, ni la tradition des Juifs sur la prétendue inspiration des interprètes. C'est aussi le seul sentiment qui puisse se soutenir aujourd'hui.

Il y a parmi les Docteurs diversité d'opinions sur les livres traduits par les Septante. Certains croient, avec saint Jérôme, qu'ils ne traduisirent que le Pentateuque de Moyse. Plusieurs assurent que les autres livres hébreux furent aussi mis en grec. Quoiqu'il en soit, on sait que tous les livres de l'Ancien-Testament existaient en cette langue plus de deux cents ans avant Jésus-Christ; que les Juifs estimaient beaucoup cette version, et qu'ils lui accordaient la même confiance qu'au texte original. Les apôtres dans

leurs écrits et leurs prédications citaient ordinairement *les Septante* à l'exception de saint Matthieu qui a écrit en hébreu. Les églises d'Orient se servaient, et elles se servent encore aujourd'hui de cette traduction. Jusqu'à saint Jérôme on n'en possédait pas d'autre dans l'église latine, puisque l'Italique était elle-même une version des Septante. Celle-ci jouissait d'une si grande considération, et inspirait tant de respect, que saint Jérôme se plaint des tracasseries qu'il avait à subir dans son travail sur les livres saints : « Je me vois forcé, disait-il, pour plusieurs livres de l'Ecriture sainte, de me défendre contre les piéges de mes adversaires, qui accusent ma traduction d'être une censure de celle des Septante. » (*Præf. in Job.*)

Dès les premiers siècles de l'Eglise, on vit paraître une foule de versions latines de l'Ancien et du Nouveau-Testament, destinées aux peuples qui parlaient vulgairement latin. « On peut compter, disait saint Augustin, ceux qui ont traduit l'Ecriture d'hébreu en grec, mais il serait impossible d'énumérer tous ceux qui ont entrepris d'en donner des traductions latines. » (*De Doctr. Chr.*) Cependant, parmi cette multitude de versions, il s'en trouva une distinguée par l'exactitude et la clarté. Saint Augustin l'appelle *Italique*; saint Jérôme, *Vulgate* ou Commune, saint Grégoire-le-Grand, *Ancienne*. Elle renfermait l'Ancien-Testament, traduit des Septante, et le Nouveau, pris sur le grec. Jusqu'au temps de

saint Jérôme, elle fut entre les mains des fidèles, qui lui accordaient beaucoup d'estime et de confiance, comme l'attestent les difficultés que ce saint docteur éprouva à faire accepter son important travail sur les livres sacrés. Les copies si multipliées de cette version latine y avaient introduit beaucoup de fautes qu'il jugea nécessaire de corriger par une traduction du texte hébreu. Quant aux livres du Nouveau-Testament, il se borna à la correction de l'*Italique* sur un grand nombre d'exemplaires grecs. De ce grand travail est résultée presque toute la *Vulgate* que nous possédons aujourd'hui. Elle contient les livres protò-canoniques de l'Ancien-Testament, traduits par saint Jérôme, et les deutérò-canoniques appartenant à l'*Italique*, Tobie et Judith exceptés, que ce savant Père a pris du Chaldéen. Le Psautier est aussi de l'ancienne version latine, mais amélioré par de nombreux changements. Elle renferme, pour le Nouveau-Testament, les livres de l'*Italique*, corrigés par cet illustre docteur.

La Vulgate moderne excita d'abord beaucoup de réclamations et de murmures. On accusait saint Jérôme d'avoir voulu censurer les Septante, et l'on disait que la version du Nouveau-Testament (qui n'était au fond qu'une correction), on disait qu'elle était une insulte faite aux anciens ; on allait jusqu'à traiter ce saint docteur de faussaire et de sacrilége. Cependant peu à peu

ces clameurs cessèrent ; on examina avec moins de préventions la nouvelle Vulgate, qu'on finit par préférer à l'ancienne Italique, au point qu'au VII° siècle elle était presqu'universellement usitée. « La version des saintes Ecritures, d'hébreu en latin, par saint Jérôme, disait saint Isidore de Séville, est celle dont se servent généralement toutes les Eglises, attendu qu'elle est, et plus fidèle pour le sens, et plus claire pour la rédaction (*L.* 1. 5). »

Au XVI° siècle, il circulait une foule de versions des livres saints, la plupart travaillées par les protestants, qui rejetaient la Vulgate universellement admise par les catholiques. Pour mettre fin à cette confusion, et prévenir les graves inconvénients qui pouvaient en résulter, le concile de Trente porta le décret suivant : « Le saint » synode, considérant qu'il peut être très utile à » l'Eglise de savoir quelle est, parmi toutes les » traductions latines des livres sacrés qui sont en » circulation, celle que l'on doit regarder comme » authentique ; ordonne et déclare que dans les » leçons publiques, les disputes, les sermons et » les interprétations, l'on doit tenir pour authen- » tique l'édition ancienne et Vulgate, approuvée » dans l'Eglise par l'usage de tant de siècles, de » manière que personne n'ait l'audace ou la pré- » somption de la rejeter sous quelque prétexte » que ce soit. Et si quelqu'un, *ajoute le concile,* » refuse d'admettre les livres de cette version » dans son entier, avec toutes ses parties, tels

» qu'on a coutume de les lire dans l'Eglise ca-
» tholique, et de les tenir pour sacrés et ca-
» noniques..... qu'il soit anathême ! » (*Sess.* 4.)

Les protestants, comme on devait s'y attendre, ont censuré avec amertume cette décision du concile de Trente. Suivant leur interprétation, le concile aurait donné une préférence exclusive à la Vulgate sur le texte hébreu et la version des Septante. Il aurait, de plus, fait entendre que cette Vulgate était sans défaut, puisque on doit l'admettre en toutes ses parties. Ces accusations sont évidemment injustes, attendu que le concile ne place pas la Vulgate au-dessus du texte hébreu, ni de la version des Septante; il ne lui accorde de préférence que sur les autres versions latines. Le second chef d'accusation, est aussi peu fondé : le concile dit, il est vrai, qu'on doit admettre cette version avec toutes ses parties, mais sans déclarer qu'elle se trouve sans défauts, puisqu'il en ordonna la réimpression, en recommandant de la corriger avec le plus grand soin. (*Sess.* 4.) Ce qui fut exécuté sous le pontificat de Sixte V, et de Clément VIII. « Mais il est constant que les changements ne portent que sur des expressions plus
» ou moins exactes. Jamais dans les corrections
» Sixtines ou Clémentines on n'a découvert une
» seule faute qui intéressât le dogme ou la mo-
» rale. » (*Herm. Jans. t.* 2.)

ONZIÈME ENTRETIEN.

L'ÉGLISE DE JÉSUS-CHRIST. SA CONSTITUTION.

LE TH. J'ai dû parfois recourir à l'infaillibilité de l'Eglise dans les matières que nous venons de traiter, pour éclaircir, fortifier et sanctionner les preuves puisées dans les différentes sources des Ecritures, des traditions divines et humaines. Vos convictions de catholique me permettaient d'invoquer cette autorité, sans être exposé à faire usage d'un principe douteux, avant d'examiner cette propriété de l'Eglise de Jésus-Christ. Mais je serai plus rassuré dans la suite, sur la portée des jugements que nous aurons à demander à ce tribunal permanent et infaillible, lorsque nous aurons vu sur quelles bases il est établi, et jusqu'où s'étendent ses prérogatives sacrées.

LE D. La question d'un tribunal infaillible, dans l'Eglise du Christ, suppose nécessairement l'existence même de cette Eglise, et sa constitution. Je vous prie de ne pas vous arrêter à mes convictions catholiques, et d'examiner dans son ensemble ce

sujet important. Vos explications auront le résultat, si précieux pour moi, d'éclairer mon esprit, de le fortifier dans la foi, par les considérations et les motifs nouveaux que vous présenterez à ma croyance.

LE TH. Puisque vous l'exigez, nous donnerons à cette matière autant de développements que pourra le permettre la nature de nos entretiens. Nous chercherons d'abord s'il existe une Eglise de Jésus-Christ, et quelle est sa constitution; puis nous nous livrerons à l'examen de cette autorité enseignante, que les catholiques regardent comme la régulatrice infaillible de la morale et de la foi.

Nous l'avons vu, il y a peu de jours, la religion judaïque portait dans sa constitution même les caractères de son abrogation. Un nouveau peuple devait se former, une autre alliance allait se contracter; les sacrifices et le sacerdoce de l'ancienne loi devaient être abolis, et remplacés par un sacerdoce et un sacrifice nouveaux. Les livres saints assignaient, pour l'accomplissement de cette substitution, la mémorable époque du Messie, que les Juifs attendaient. Plus de dix-huit siècles se sont écoulés, depuis qu'il a paru dans la Palestine, opérant des prodiges, et annonçant au peuple l'évangile du salut; cherchons donc si, à la place de la société religieuse des Juifs, il a fondé une société nouvelle, une congrégation, une assemblée, une Eglise, ἐκκλησία, *ecclesia*.

Jésus s'était attachés des disciples, dès le commencement de sa vie publique.(*Marc*. 1. *Matth*. 4.)

Il parcourait toute la Galilée, enseignant dans les synagogues. (Ibid.) Bientôt il fit entendre sa divine parole dans la Judée et la Samarie, dans les villes et les bourgades, de sorte que les Juifs le désignaient par le nom de רבי Rabbi, Maître, Docteur. *Maître, nous savons que vous êtes véridique, et que vous enseignez la voie de Dieu dans la vérité.* (Matth. 22.) Quelques-uns de ses disciples sont destinés à être Apôtres, c'est-à-dire envoyés; c'est ainsi qu'il les nomme en les choisissant. *Il appela ses disciples, et choisit douze d'entre eux, qu'il nomma Apôtres*: οὕσ καὶ ἀποστόλους ὠνόμασε. (Luc. 6.) Où seront-ils envoyés? Où s'accomplira leur mission? Au milieu des peuples de l'univers, pour y enseigner ce que Jésus a ordonné, y baptiser, pour y former des disciples fidèles. Ceux-ci ne resteront pas isolés, sans contact, sans lien commun: le divin Sauveur avait annoncé qu'ils formeraient une société, une Eglise: *Vous êtes Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise.* (Matth. 16.) *Dites à l'Eglise, et s'il n'écoute l'Eglise, etc., regardez-le comme un payen et un publicain.* (18.) Dans une foulé de paraboles, le Christ fait connaître la nature de cette société qu'il vient établir: ici, il la compare à un champ où les mauvaises herbes se trouvent mêlées au froment; là, à une vigne qu'il veut faire cultiver; tantôt à une bergerie; ailleurs, à une réunion où il se fait un grand festin. Ces allégories indiquent manifestement la formation de ce peuple nouveau, croyant une nouvelle doctrine, marqué d'un sceau spiri-

tuel, peuple, non plus isolé comme autrefois les enfants de Jacob, mais composé et de Juifs et de Gentils : *Instruisez tous les peuples, baptisez-les*, avait dit le Sauveur. Quels seront les chefs de cette Eglise de Jésus-Christ ? Un membre de la famille d'Aaron? Non, mais celui à qui il a été dit: *Tu es Pierre, et sur cette pierre j'édifierai mon Eglise... Je te donnerai les clefs du royaume céleste...* celui qui a reçu puissance et sur les fidèles, et sur les pasteurs, par ces parole de son divin Maître : *Pais mes agneaux, pais mes brebis.* (Joan. 21.) Les coopérateurs du chef de l'Eglise seront aussi des hommes étrangers à la famille sacerdotale des Juifs. Jésus leur avait dit : *Tout ce que vous lierez sur la terre, sera lié dans le ciel; tout ce que vous aurez délié sur la terre, sera délié au ciel.* (Matth. 18.) C'est à eux et à leurs successeurs dans le sacerdoce qu'il ordonne d'offrir le sacrifice eucharistique, qu'il vient d'établir à la place des anciennes oblations : *Ceci est mon corps.... Faites ceci en mémoire de moi.* (Luc. 22.)

Les prédictions du divin Sauveur ont-elles été fidèlement accomplies? quelques paroles des apôtres suffiront pour attester les progrès de cette Eglise, dont Jésus-Christ est le chef; (*Col.* 1.) qui lui a donné des prophètes, des prédicateurs de l'Evangile, des pasteurs, des docteurs, *afin que les uns et les autres travaillent à la perfection des saints, aux fonctions de leur ministère, à l'édification du corps de Jésus-Christ.* (Eph. 4.) Vous la voyez d'abord établie dans ces contrées illustrées par les

prédications du Rédempteur : *L'Eglise jouissait de la paix dans la Judée et la Galilée.* (Act. 9.) *Y a-t-il parmi vous quelque malade? qu'il appelle les prêtres de l'Eglise.* (Jac. 5.) Qui ne connait la célèbre chrétienté d'Antioche, fondée par les soins du prince des apôtres. Saint Paul, que nous pouvons appeler le grand fondateur des églises du Christ parmi les nations, disait aux pasteurs réunis à Milet : *Le Saint-Esprit vous a institués évêques pour gouverner l'Eglise de Dieu.* (Act. 20.) Et il écrivait aux Romains : *Toutes les églises du Christ vous saluent.* (16.) Mais pourquoi multiplier les témoignages de l'établissement de cette Eglise, de son étonnante propagation? Elle règne depuis tant de siècles sur les nations de l'univers, qu'elle éclaire et vivifie par sa doctrine céleste. Dans le schisme, l'hérésie, comme dans le catholicisme, on se dit chrétien, vrai disciple du Christ, membre de la société qu'il est venu fonder. Quelques hérétiques, il est vrai, contestent à cette Eglise toute forme extérieure ; mais la plupart des sectes rejettent cette opinion de déisme, et sans admettre avec nous l'ensemble des propriétés externes de la société chrétienne, elles reconnaissent que ses membres doivent avoir (au moins ordinairement) quelque lien visible, ne serait-ce que le baptême, ou le prêche, ou la cène.

LE D. Il me paraît impossible de révoquer en doute l'existence d'une société, ou Eglise extérieure, fondée par Jésus-Christ et ses apôtres. Cette question ne doit pas nous arrêter plus long-

temps ; mais c'est sur la constitution de cette Eglise que je vous prie d'insister le plus que vous pourrez.

LE TH. Rassurez-vous, je suis dans l'intention de donner à cet examen le développement exigé par son importance même. Cette constitution de l'Eglise de Jésus-Christ, nous ne devons la chercher que dans la volonté de son divin fondateur. Il ne s'agit pas de la formuler suivant nos vues de perfectibilité, notre imagination, nos intérêts et nos passions, elle doit être un fait positif, permanent et sacré.

Les témoignages des livres saints ne laissent aucun doute sur l'existence d'une société extérieure, fondée par Jésus Christ. Vous venez, vous-même, de faire cet aveu ; toutefois ayant à établir que l'Eglise doit posséder la visibilité comme un caractère de sa constitution, nous reviendrons sur quelques paroles de l'Ecriture, qui le démontrent si clairement. *Vous êtes la lumière du monde*... disait le divin Sauveur à ses apôtres. *La cité placée sur la montagne ne peut être cachée*. (Matth. 5.) Et nous répéterons ce passage de saint Paul aux Ephésiens : *Lui-même a donné à son Eglise quelques uns pour être apôtres, d'autres pour être prédicateurs de l'Evangile, d'autres pour être pasteurs et docteurs pour travailler à la perfection des saints, aux fonctions de leur ministère, à l'édification du corps du Christ*. (4). Et ce corps, c'est l'Eglise, comme le même apôtre le dit aux Colossiens : *Pour son corps, qui est l'Eglise*. Or, si l'Eglise était

invisible, à quoi bon instituer des prêtres, des docteurs, des évêques pour son gouvernement? Comment parviendraient-ils à découvrir leurs sujets, à se mettre en rapport avec eux? Et cependant ils ont ordre de gouverner cette Eglise de Dieu avec zèle et sollicitude : ***Prenez garde à vous et à tout le troupeau sur lequel le Saint-Esprit vous a établis évêques, pour gouverner l'Eglise de Dieu.*** (Act. 20.) Saint Paul fait aussi cette recommandation à Timothée : ***Que vous sachiez comment vous devez vous conduire dans la maison de Dieu, qui est l'Eglise du Dieu vivant.*** (1ª. 3.)

LE D. Cette visibilité de l'Eglise doit-elle être perpétuelle?

LE TH. Oui, elle doit être constante et perpétuelle. Les paroles des livres saints que nous venons de citer, ne peuvent avoir d'autre sens. Voici d'ailleurs des textes formels sur cette perpétuité de l'Eglise, telle que le divin Sauveur l'a établie : ***Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.*** (Matth. 16.) Rien donc ne pourra jamais changer cet état visible de l'Église, avec laquelle Jésus-Christ assure encore qu'il sera tous les jours, pour l'éclairer et la protéger : ***Allez donc; instruisez tous les peuples; voilà que je suis toujours avec vous jusqu'à la consommation du siècle.*** (28.) Les docteurs chrétiens avaient, comme nous, cette persuasion de la visibilité perpétuelle de l'Eglise. « Elle brille d'un grand éclat de l'Orient à l'Occident, » nous dit Origène. (***in Matth.***) « Le soleil

s'éteindra plutôt que l'Eglise, » ajoute saint Chrysostôme. (*H. in Is.*) Selon saint Jérôme, « l'Eglise fondée sur la pierre, n'est ébranlée par aucune tempête, la fureur des vents ne la renversera jamais. » (*In Is.*) « Je montre du doigt cette montagne, disait saint Augustin aux Donatistes; voilà la cité dont il a été dit : Placée sur la montagne ; elle ne peut être cachée. » (*In Joan.*)

LE D. L'Eglise doit-elle s'étendre à toutes les nations avec ce caractère de visibilité?

LE TH. A toutes, considérées moralement, pour le plus grand nombre des peuples de la terre. Cette universalité dont Jésus-Christ a doté son Eglise, porte le nom de catholicité, susceptible de deux sens, qu'il est utile de vous faire remarquer:

Le premier consisterait en ce que l'Eglise fût présentée, établie, si vous voulez, pendant quelque temps dans une nation, d'où elle disparaîtrait pour passer à une autre, et les parcourir ainsi toutes successivement. On appelle cette catholicité successive. Il en est une seconde, simultanée, d'après laquelle l'Eglise devra rester établie, constituée parmi les nations, de sorte qu'on puisse dire qu'elle est, qu'elle règne à la fois sur toute la terre, prise en un sens moral. C'est ainsi qu'il faut entendre la catholicité de l'Eglise de Jésus-Christ. Nous en avons des preuves manifestes, d'abord dans ces paroles des prophètes, qui annoncent l'étendue du règne du Messie : *Demande-moi, et je te donnerai les nations pour héritage, et ta possession s'étendra jusqu'aux extrémités de la*

terre (Ps. 2.) *Il dominera d'une mer à l'autre mer, et du fleuve jusqu'à l'extrémité de la terre* (Ps. 71.) *De l'Orient à l'Occident le nom du Seigneur est grand parmi les nations. En tout lieu on m'offre des sacrifices, et une hostie pure est présentée à mon nom.* (Mal. 1.) Ces oracles seront-ils réalisés par le divin Sauveur? écoutez ses propres expressions. *Il fallait que tout ce qui est écrit de moi dans la loi de Moyse, dans les prophètes et dans les Psaumes s'accomplît... Il fallait que le Christ souffrît... et qu'on prêchât en son nom la pénitence et la rémission des péchés parmi toutes les nations, en commençant par Jérusalem.* (Luc. 24.) Il dit encore dans le même sens : *Instruisez tous les peuples, baptisez-les, en leur apprenant à observer tout ce que je vous ai ordonné.* (Matth. 28.) Voyez les apôtres accomplissant cette volonté de leur divin maître, en allant porter la loi au milieu des nations, suivant le précepte du Seigneur : *Je vous ai établis pour être la lumière des Gentils, afin que vous soyez leur salut jusqu'aux extrémités de la terre.* (Act. 13.) Mais, disaient des hérétiques du Ve siècle, l'Ecriture ne signale qu'une catholicité successive, que nous aurons aussi nous dans le cours des siècles. Interprétation arbitraire, incompatible avec les expressions des textes sacrés; puisque vous ne serez jamais fondé à dire : Il dominera d'une mer à l'autre, jusqu'aux extrémités de la terre. Elle sera votre possession. Ces peuples que Jésus-Christ ordonne d'évangéliser, devaient être baptisés, et observer les pré-

ceptes qui leur seraient enseignés; recevoir les sacrements des mains des ministres établis au milieu d'eux; ce qui suppose une société chrétienne permanente, qu'on ne saurait comparer à un flambeau éclairant d'abord une nation, pour la laisser bientôt dans une profonde obscurité, et montrer ensuite sa lumière dans de nouvelles régions. On ne peut l'assimiler non plus à un conquérant qui ne posséderait que le terrain acquis par la victoire de chaque jour. Ceci vous sera confirmé par quelques citations prises dans les saints docteurs, qui tous reconnaissent comme nous une catholicité simultanée. Ils appellent l'Eglise *catholique*, parce qu'elle est répandue sur toute la terre, d'une extrémité à l'autre. (*S. Cyr. H. Catech.* 18.) Sa propriété est d'être catholique, car elle s'étend partout, dit saint Optat. Saint Augustin lui donne aussi ce nom, en signalant son règne dans l'univers entier. (*Serm.* 242.) L'illustre docteur se servait de cette catholicité, comme d'un caractère inhérent à l'Eglise de Jésus-Christ, par ces paroles remarquables adressées aux Donatistes : « Montrez-moi cette Eglise; si elle est chez vous. Montrez-moi que vous êtes en communion avec toutes les nations. » La catholicité entre donc dans la constitution de l'Eglise du Christ, comme sa perpétuelle visibilité.

LE D. Il est clair que l'Eglise doit être, selon la volonté de son fondateur, toujours visible et catholique. Fait-on entrer dans cette visibilité

un ministère extérieur? Quel est le caractère, la qualité des personnes qui le composent? quelles fonctions doit-il remplir dans l'Eglise de Jésus-Christ?

LE TH. Voilà des questions importantes qu'il faut examiner avec soin et attention. (1) Commençons par constater l'établissement de ce ministère extérieur, dont nous trouvons une première preuve dans ces paroles de saint Paul aux Ephésiens : *Lui-même* (Jésus-Christ) *a donné* (à son Eglise) *quelques-uns pour être apôtres, d'autres pour être prophètes, d'autres pour être prédicateur de l'Evangile, et d'autres pour être pasteurs et docteurs, afin que les uns et les autres travaillent à la perfection des Saints, aux fonctions de leur ministère, à l'édification du corps* (mystique) *de Jésus-Christ, jusqu'à ce que nous parvenions tous à l'unité d'une même foi.... Afin que nous ne soyons plus comme des enfants, ni comme des personnes flottantes, qui se laissent emporter à tous les vents.* (4.) Etabli ministre, conséquemment à cette institution du Sauveur, le même apôtre parle ainsi aux Corinthiens : *Que les hommes nous considèrent donc comme les ministres de Jésus-Christ, et les dispensateurs des mystères de Dieu.* (1ª. 4.) *Nous remplissons la charge d'ambassadeurs de Jésus-Christ.* (2ª. 5.) *Agissons en toutes choses*

(1) Le savant et respectable M. Liebermann, a traité ce sujet avec sa supériorité ordinaire et l'élégance de latinité qui se fait remarquer dans toutes ses dissertations. J'espère qu'il verra avec plaisir combien son ouvrage m'a été utile dans ces questions.

comme des ministres de Dieu (6). Aussi dit-il à Archippes, évêque de Colosses : *Considérez bien le ministère que vous avez reçu du Seigneur, afin d'en remplir tous les devoirs* (4). Voyez comment cet apôtre remerciait le Seigneur de l'avoir établi dans le ministère : *Je rends grâces à Notre-Seigneur Jésus-Christ... de ce qu'il m'a jugé fidèle, en m'établissant dans le ministère* (1ª. Tim. 1). *Et vous, Timothée, remplissez tous les devoirs de votre ministère* (2ª. 4). Dans les Actes, il est parlé aussi d'un ministère, dont Judas faisait partie, et auquel Mathias fut substitué : *Il nous était associé* (Judas), *et il avait été appelé aux fonctions du même ministère. Et s'étant mis en prières, ils dirent : Seigneur... montrez-nous lequel des deux vous avez choisi pour remplir ce ministère* (Act. 1). Dans toutes ces citations des livres saints, il est question d'un ministère extérieur, établi d'une manière permanente dans l'Eglise de Jésus-Christ, puisque, selon sa volonté, il doit servir à la perfection des saints, jusqu'à ce que nous parvenions tous à l'unité d'une même foi, c'est-à-dire, jusqu'à la fin des temps (*Eph.* 4). Et d'un autre côté, le Sauveur ayant donné aux apôtres l'assurance d'être avec eux, tous les jours, jusqu'à la consommation du siècle, ce ministère doit être perpétué dans leurs successeurs.

LE D. De quelles personnes se compose ce ministère extérieur ?

LE TH. Dans les premières paroles de saint Paul que nous avons citées, nous voyons d'une ma-

nière générale les fonctions des personnes qui doivent entrer dans le ministère établi par Jésus-Christ ; ici nous allons en déterminer les membres avec plus de précision, par leurs qualités, et les noms distinctifs qui leur sont restés. Nous y remarquons d'abord des évêques, suivant cette expression de saint Paul : *Prenez garde à vous-mêmes et à tout le troupeau sur lequel le Saint-Esprit vous a établis évêques, pour gouverner l'Eglise de Dieu* (Act. 20). Je dois vous faire observer que dans ce mot *évêques* l'apôtre paraît comprendre aussi ceux qui sont appelés prêtres au verset 17. Cela vient de ce que l'assemblée de Milet se composait d'un évêque et de ses prêtres ; or, ceux-ci partageant avec le pontife, mais sous sa juridiction, la vigilance du troupeau, ils pouvaient absolument être compris dans cette désignation. On peut dire encore que des évêques de la province d'Ephèse et des autres cités avaient été convoqués à cette réunion ; c'est le sentiment d'un grand nombre de docteurs exprimé en ces termes par saint Irénée : « Plusieurs évêques et prêtres de la province d'Ephèse et des autres cités, s'étant réunis à Milet, Paul leur dit entre autres choses.... (*L*. 3. 4) ». Si donc plusieurs évêques assistaient à cette assemblée, nous sommes autorisés à restreindre à leurs personnes la dénomination de leur dignité. Quoiqu'il en soit, nous voyons, dans ce texte sacré, la qualification *d'évêque*, si célèbre parmi les chrétiens. Dans sa première épître à Timothée, saint Paul la si-

gnale aussi d'une manière générale : *Si quelqu'un souhaite l'épiscopat, il désire une œuvre sainte, il faut que l'évêque soit irrépréhensible.* (3.) L'apôtre adresse la même instruction à Tite son autre disciple bien-aimé. (1.) Y a-t-il aussi des prêtres, dans l'Eglise du Christ, ou pour ne rien préjuger, des ministres qui portent ce nom dans les livres sacrés? Saint Paul écrivait à Timothée : *Ne recevez point d'accusation contre un prêtre que sur la déposition de deux ou trois témoins.* (1ᵃ. 5.) *Je vous ai laissé en Crète*, dit-il à Tite, *afin que vous régliez ce qui reste à régler, et que vous établissiez des prêtres, selon l'ordre que je vous en ai donné.* (1.) *Ayant ensuite ordonné des prêtres en chaque église*, après leur avoir imposé les mains selon le texte grec χειροτονήσαντες, *Paul et Barnabé les recommandèrent au Seigneur.* (Act. 14.) Plus loin il est rapporté qu'une députation se rendit à Jérusalem vers les apôtres et les prêtres. (15.) Enfin l'épître de saint Jacques fait mention des prêtres de l'Eglise qu'on appellera pour oindre les infirmes : *Quelqu'un parmi vous est-il malade? qu'il appelle les prêtres de l'Eglise et qu'ils prient sur lui en l'oignant d'huile au nom du Seigneur.* (5.) Après avoir constaté que des évêques, des prêtres entrent dans la constitution de l'Eglise de Jésus-Christ, il nous reste à examiner si les termes *évêque* et *prêtre* indiquent deux classes de personnes, ou seulement des prêtres, ainsi que des hérétiques l'ont prétendu pour confondre la dignité épiscopale avec le second rang sacerdotal. Les textes que

nous venons de citer portent à croire qu'il existe une différence réelle de caractère entre les personnes qui y sont désignées. Toutefois, pour en déterminer le véritable sens, nous devons recourir aux traditions, à l'autorité des pères et des docteurs, de même qu'à la croyance des chrétiens depuis les temps apostoliques. Or, dans tous les siècles, on a toujours vénéré les évêques comme supérieurs aux prêtres par le caractère et le pouvoir de leur dignité. Nous retrouverons l'occasion d'établir cette différence d'une manière plus précise, lorsque nous aurons à examiner la hiérarchie d'ordre et de juridiction dans l'Eglise de Jésus-Christ.

Les livres saints signalent un troisième ordre de personnes dans le ministère institué par le Sauveur : ce sont les diacres dont nous voyons l'établissement dans les Actes des Apôtres. (6.) Saint Paul les comprend dans ce ministère, en les désignant après les évêques dans sa première lettre à Timothée : *Aussi que les diacres soient chastes*, (3.) et dans l'épître aux Philippiens il adresse ses salutations aux évêques et aux diacres. (1.) Qu'on lise les livres du Nouveau-Testament sans prévention, avec le seul désir d'y chercher la vérité, on y verra ces trois sortes de personnes formant le ministère de l'Eglise dans les temps apostoliques. Depuis, cette croyance s'est toujours conservée la même, comme il serait facile de l'établir par des témoignages recueillis dans tous les siècles depuis l'établissement du christianisme. Ce sont des faits histori-

ques dont vous pouvez vous-même apprécier l'authenticité. Bornons-nous donc à ces deux citations de saint Ignace et de Tertullien : « Suivez tous l'évêque et le prêtre, et ayez du respect pour les diacres, » écrivait le saint martyr au peuple de Smyrne. « Le droit de baptiser, affirme le second, appartient au grand-prêtre, qui est l'évêque ; il le communique aux prêtres et aux diacres (*De Bapt.*). »

LE D. Sait-on comment ces personnes entraient dans le ministère de l'Eglise ?

LE TH. Les apôtres élus par Jésus-Christ et investis de sa puissance, communiquent le sacerdoce selon les besoins des Eglises qu'ils forment dans la Judée, et parmi les nations. Saül et Barnabé reçoivent le caractère épiscopal par l'imposition des mains, avant de commencer la glorieuse mission que le Saint-Esprit leur a assignée (*A.* 13). Saint Paul écrivait, dans la suite, à Timothée qu'il avait élevé à l'épiscopat : « Ne négligez pas la grâce qui est en vous, qui vous a été donnée, suivant une révélation prophétique (1ª. 5). Je vous avertis de rallumer le feu de la grâce de Dieu que vous avez reçue par l'imposition de mes mains (1ª. 1). » Il appelle sa vigilance sur le choix des ministres sacrés, et lui recommande de n'imposer les mains à personne avec légèreté (1ª. 5). Le même apôtre disait à Tite, son autre disciple : « Je vous ai laissé en Crète, afin que vous y régliez tout ce qui reste à régler, et que vous établissiez des prêtres en chaque ville, selon l'ordre que je vous

en ai donné ; choisissant celui qui sera irréprochable... Car il faut que l'évêque... étant le dispensateur de Dieu, soit doux, sobre, juste, saint(1). Les apôtres instituaient donc des prêtres et des évêques dans les diverses régions de l'univers, par l'autorité qu'ils avaient reçue de Jésus-Christ; aussi saint Irénée disait-il avec confiance : Nous pouvons désigner ceux qui ont été établis évêques par les apôtres, et leurs successeurs jusqu'à nous (L. 3). Les hommes distingués par leurs vertus, élevés les premiers au diaconat, furent choisis par les fidèles, c'est vrai; mais sur la demande même des apôtres. C'est pourquoi, lisons-nous dans les Actes : ayant assemblé tous les disciples, ils leur dirent : Il n'est pas juste que nous quittions la prédication de la parole de Dieu, pour avoir soin des tables. Choisissez donc sept hommes d'entre vous... et ils élurent... ils les présentèrent aux apôtres, qui leur imposèrent les mains (*A.* 6).

LE D. Êtes-vous dans l'intention de continuer cet entretien, et de me faire connaître les différentes fonctions du ministère chrétien ?

LE TH. Il me paraît utile d'exposer dans son ensemble cet important sujet. Les apôtres chargés par le Sauveur de fonder son Eglise au milieu des nations, devaient les instruire et les baptiser : *Allez donc, enseignez toutes les nations, baptisez, faites observer ce que j'ai ordonné* (Matth. 28). *Allez dans le monde entier, prêchez l'Evangile à toute créature* (Marc, 16). Et les apôtres remplirent avec empressement cette fonction de leur

ministère ; ils allèrent annoncer la bonne nouvelle jusqu'aux extrémités de la terre : *Etant partis, ils prêchèrent partout.* (16.) S. Paul se disait le prédicateur des Gentils, par vocation : *Je suis établi prédicateur ; docteur des nations.* (1ª Tim. 2. 7.) C'était pour lui un devoir sacré, rigoureux, que d'annoncer le saint Evangile, comme il l'exprime par ces paroles remarquables : *Malheur à moi, si je n'annonce l'Evangile.* (1ª Cor. 9.) Aussi fait-il connaître cette grave obligation à ceux qu'il appelle au ministère de l'Eglise : *Prêchez la parole sainte, pressez à temps, à contre-temps.... faites l'œuvre d'un évangéliste : c'est là votre ministère.* (2ª Tim. 4.) Les apôtres regardaient la prédication, comme un de leurs plus saints devoirs, selon ce passage des Actes : *Pour nous, nous nous appliquerons entièrement à la prière et à la dispensation de la parole.* (6.) Cette prédication ne devait pas se borner à leur époque ; elle entrait essentiellement dans le ministère de l'Eglise de Jésus-Christ pour la perpétuer, suivant cette promesse du Sauveur faite aux apôtres et à leurs successeurs, qui devaient continuer l'enseignement de sa doctrine : *Instruisez.... Je serai avec vous, tous les jours, jusqu'à la consommation du siècle.* (Matth. 28.) Nous avons déjà vu qu'il a constitué dans son Eglise des docteurs, des apôtres, afin qu'ils travaillent à la formation des Saints, jusqu'à la fin des temps. (*Eph.* 4.)

D'autres fonctions sont signalées dans le ministère de l'Eglise de Jésus-Christ, car les apôtres

n'avaient pas reçu en vain le pouvoir de remettre les péchés de la bouche même du Sauveur qui leur avait dit : *Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie, les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, etc.* (Joan. 20.) On croit que saint Paul veut parler de l'exercice de ce pouvoir, en écrivant aux Corinthiens, qu'il a reçu de Dieu le ministère de la réconciliation. (2ᵉ 5.) Au reste, il s'exprime d'une manière générale, sur la dispensation des mystères de Dieu, qui se fesait dans le ministère de l'Eglise : *Que les hommes nous considèrent comme les ministres du Christ, et les dispensateurs des mystères de Dieu.* (1ᵉ. Cor. 4.) Ces mystères, ce sont les sacrements parmi lesquels le sacrifice de l'autel, la sainte Eucharistie, occupaient sans contredit le premier rang. *Faites ceci en mémoire de moi*, avait dit Jésus-Christ en établissant le sacrifice de la nouvelle loi; et saint Paul ne nous laisse aucun doute sur l'accomplissement de cet ordre du Seigneur, en disant aux Corinthiens : *N'est-il pas vrai que le calice de bénédiction que nous bénissons est la communication du sang de Jésus-Christ, et que le pain que nous rompons est la communion du corps du Seigneur.* (1ᵉ. 10.) *C'est pourquoi quiconque mangera ce pain, ou boira le calice du Seigneur indignement, sera coupable du corps et du sang du Seigneur* (11.) Les prêtres allaient aussi auprès des malades pour leur porter les consolations de leur ministère : *Quelqu'un est-il malade? qu'il appelle les prêtres de l'Eglise, et qu'ils prient sur lui en l'oignant d'huile*

au nom du Seigneur, et la prière de la foi sauvera le malade. Le Seigneur le soulagera, et s'il a des péchés, ils lui seront remis. (Jac. 5.) Nous venons de le voir, les apôtres imposaient les mains à ceux qu'ils élevaient au saint ministère; ils faisaient aussi aux fidèles une imposition qui ne devait pas être une simple cérémonie religieuse, attendu que le diacre Philippe n'avait pas le pouvoir de la conférer. Aussi lisons-nous dans les Actes que saint Pierre et saint Jean, étant allés pour cet effet vers les fidèles de la Samarie. *Ils leur imposèrent les mains et ils reçurent le Saint-Esprit.* (8.) Telles sont les principales fonctions que nous signalent les Ecritures dans le ministère de l'Eglise de Jésus-Christ.

Je désire ajouter quelques mots et vous faire voir qu'un chef avait été établi dans ce ministère sacré : recueillons d'abord les paroles du Sauveur : *Vous êtes Simon fils de Jean, désormais vous vous appellerez Céphas, ce qui signifie Pierre,* ajoute l'évangéliste. (Jean. 1.) *Vous êtes heureux, Simon fils de Jean, car ce n'est point la chair ni le sang qui vous ont révélé ceci;* (sa divinité) *mais mon père qui est dans le ciel; et moi je vous dis que vous êtes Pierre, et que sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle,* (1) *et je vous donnerai la clef du*

(1) Céphas vient évidemment de l'hébreu כפ (kef) qui signifie *pierre*. Il est du genre masculin, et ainsi disparaît la difficulté du grec πέτρος et πέτρα et du latin *petrus* et *petra*.

royaume des cieux, tout ce que vous lierez sur la terre sera lié au ciel, et ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel. (Matth. 16.) Ces magnifiques promesses furent accomplies après la résurection du Sauveur, suivant ce témoignage de saint Jean : *Simon fils de Jean, m'aimez-vous plus que ne font ceux-ci ?* lui dit le divin Sauveur. *Il lui répondit: Oui, Seigneur, vous savez bien que je vous aime. Jésus lui dit : Paissez mes agneaux..... Il lui demanda pour la troisième fois : Simon fils de Jean, m'aimez-vous? Jésus lui dit : Paissez mes brebis.* (21.)

Après cette distinction promise à Pierre dès le principe, et réalisée dans la suite, nous voyons ordinairement ce disciple à la tête du collége apostolique, privilége qui n'était dû ni à son talent, ni à son âge, ni à aucun lien de parenté avec le divin Sauveur. C'était donc une prérogative librement accordée par le choix de Jésus-Christ. Pour en comprendre la nature, et y découvrir une primauté de juridiction, il suffit de considérer le sens de ces paroles du Christ adressées à Pierre : *Paissez mes agneaux, paissez mes brebis.* Elles indiquent clairement une primauté, un droit de diriger les fidèles et les pasteurs. Ajoutez que saint Pierre fut établi fondement de l'Eglise , c'est-à-dire principal dans l'Eglise, pour la soutenir et la gouverner. Comment concevoir d'ailleurs que Jésus-Christ se soit borné à accorder un simple honneur personnel, un vain titre qui n'eût servi qu'à exciter l'amour-

propre et la jalousie parmi les disciples? Cela ne s'accorde guère, convenez-en, avec l'idée que nous avons de la sagesse du divin Sauveur, lui, qui se montre toujours et le maître et le modèle de l'humilité. Il a donc voulu distinguer Pierre pour l'utilité de son Eglise, en lui accordant une primauté de juridiction et de gouvernement.

Mais cette primauté était-elle personnelle à saint Pierre? devait-elle s'éteindre avec lui? ou bien entrait-elle dans la constitution même de l'Eglise? Oui, répondons nous avec assurance, elle appartenait, elle devait rester inhérente à l'Eglise de Jésus-Christ. Le motif qui avait porté le Sauveur à l'établir, la réclamait constante, perpétuelle; car après les temps apostoliques, l'Eglise du Christ devait soutenir jusqu'à la fin des siècles les attaques incessantes des hérésies, du schisme et de l'impiété. On comprend qu'alors surtout elle a eu besoin d'un centre d'unité, de la vigilance et de la fermeté d'un souverain pasteur. Au reste, une question si importante n'a pu rester ignorée ni indifférente dans la chrétienté; demandez-lui ce qu'elle a cru de cette primauté dès les premiers siècles, et elle vous répondra par ses traditions, ses conciles et ses docteurs, que Pierre a été investi d'une double primauté d'honneur et de juridiction, qu'elle est attachée à la constitution de l'Eglise, qu'elle doit s'y trouver, s'y exercer dans les successeurs de Pierre jusqu'à la consommation dés temps. Voilà la croyance professée dans l'Orient avant le schisme, et dans l'Occident toujours,

DOUZIÈME ENTRETIEN.

SUITE DE LA CONSTITUTION DE L'ÉGLISE.

LE. D. J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt les développements dans lesquels vous êtes entré sur la constitution de l'Eglise. Mais avec ces propriétés extérieures, n'en a-t-elle pas aussi qu'on peut appeler internes, comme l'unité de croyance?

LE TH. Pour mettre un peu d'ordre dans nos questions, il a fallu examiner de suite ce que vous appelez la partie extérieure de la constitution de l'Eglise; maintenant passons à ce que nous y trouvons d'intérieur : son unité, sa sainteté, son autorité. Nous établissons d'abord que l'Eglise de Jésus-Christ doit être une pour la croyance, c'est-à-dire qu'elle doit avoir une seule et même foi. Vous connaissez ces paroles du Sauveur à ses apôtres : *Enseignez aux hommes d'observer tout ce que je vous ai ordonné. Prêchez l'Evangile à toute créature, quiconque ne croira pas sera condamné.* (Marc. 16.) D'où il résulte qu'il n'y

a qu'une foi, comme il n'y a *qu'un seul Seigneur*. (*Eph.* 4.) L'unité pour le baptême est évidente, puisque selon les expressions du Sauveur, il faut être régénéré dans l'eau. (*Joan.* 3.) *Celui-là sera sauvé qui aura cru et aura été baptisé.* (Marc. 16.) *Il n'y a qu'un baptême*, écrivait saint Paul aux Ephésiens. (4.) Jésus-Christ a établi et déterminé à ses apôtres les sacrements, dont ils devaient être les dispensateurs dans son Eglise. Dès lors il ne peut appartenir à personne d'en restreindre, d'en augmenter le nombre, non plus que de se dispenser de les recevoir, suivant les expressions que nous venons de citer : *Enseignez-leur d'observer tout ce que je vous ai prescrit.* Voilà l'unité pour les sacrements dans l'Eglise du Christ; il y a encore unité de société, de régime, puisqu'elle est comparée à une bergerie, (*Joan* 10.) à une cité, (*Matth.* 5.) à un corps. *Car comme notre corps n'étant qu'un, est composé de plusieurs membres, et qu'encore qu'il y ait plusieurs membres, ils ne font tous néanmoins qu'un même corps... Nous avons tous été baptisés dans le même esprit, pour n'être tous ensemble qu'un même corps, soit juifs, soit gentils, soit esclaves, soit libres.* (Cor. 1e. 12.) Mais dans une bergerie, il y a un pasteur, dans une cité, un magistrat supérieur, le corps a une tête ; ainsi il faudra dans l'Eglise de Jésus-Christ unité pour la soumission à un chef suprême, et à ceux qui, sous sa juridiction, sont en rapport immédiat avec les membres de cette société. Une foi, une espérance, un amour, un bap-

tême, une bergerie, un pasteur, un corps, un chef, un médiateur, un Seigneur, un Dieu père de tous, telle est l'unité, l'admirable lien qui constitue l'Eglise de Jésus-Christ, et en démontre la perfection. Pour ne pas accumuler les citations prises dans les docteurs anciens, arrêtons-nous à ces paroles de saint Cyprien et de saint Augustin : « Il n'y a qu'un Dieu, qu'un Christ, qu'une Eglise, qu'une foi, et un peuple étroitement uni par le lien de la concorde, ne formant qu'un seul corps. » (*De Un. Eccl.*) « Si notre communion est l'Eglise du Christ, disait le saint docteur aux donatistes, la vôtre n'est point l'Eglise de Jésus-Christ, car cette Eglise est une, n'importe où elle soit. » (*C. D.*) Ce qui est déduit de ces paroles du Sauveur : *Sur cette pierre je bâtirai mon Eglise*, et non pas mes Eglises.

LE. D. J'admire avec vous cette majestueuse unité qui caractérise l'Eglise de Jésus-Christ. Voulez-vous me faire connaître aussi sa sainteté ?

LE TH. Contemplez-la, cette Eglise, sainte par sa constitution, dans son chef qui est Jésus-Christ. *C'est lui qui est la tête du corps de cette Eglise*, (Col. 1.) *le chef sur toute l'Eglise qui est son corps.* (Eph. 1.) Sainte dans sa doctrine : c'est le Sauveur qui a dit : *Instruisez toutes les nations, enseignez-leur d'observer tout ce que je vous ai ordonné.* Sainte aussi dans ses sacrements et son culte extérieur. Elle est sainte encore dans ses membres, en ce sens, qu'ils sont appelés à la

sainteté, comme dit saint Paul aux Romains : *A vous saints par vocation* (1). Saint Pierre donne aux membres de cette Eglise le nom *de nation sainte* (1ª. 2), et n'est-ce pas pour se former une épouse sainte que Jésus-Christ a versé son sang sur la Croix ? Saint Paul écrivait aux Ephésiens en ces termes magnifiques : *Jésus-Christ a aimé l'Église et s'est livré lui-même pour elle, afin de la sanctifier. Après l'avoir purifiée dans le baptême de l'eau, par la parole de vie, pour la faire paraître devant lui pleine de gloire, n'ayant ni tache, ni ride, ni rien de semblable, mais étant sainte et irrépréhensible* (5). L'apôtre avait dit au commencement de cette même lettre : *Vous êtes de la même cité que les saints.* Toutefois, ne donnez pas à ces expressions un sens trop étendu, en concluant que tous les membres de cette Eglise doivent être saints. Vous seriez dans l'erreur. Oui, il y aura toujours des saints dans cette société que le Sauveur a formée, et dont il est écrit que *les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle*, mais elle est semblable à une bergerie où il peut se trouver des brebis malades, à un champ où les mauvaises herbes sont mêlées avec le froment, à un filet qui renferme de bons et de mauvais poissons. Ce mélange de bien et de mal, de saint et d'impur, ne peut détruire l'application des paroles de l'apôtre, qui s'adressent et conviennent à l'Eglise, considérée en même temps dans sa doctrine, ses sacrements, sa constitution entière, et dans les saints nombreux qu'elle possède parmi ses enfants.

Nous devions parler aujourd'hui de l'autorité infaillible de l'Eglise ; mais comme cette question serait beaucoup trop longue à traiter dans cet entretien, nous l'examinerons plus tard avec toute l'étendue qu'elle mérite. Expliquons donc en quelques mots l'apostolicité de cette Eglise du Sauveur. Doit-elle venir des apôtres, a-t-elle dû être fondée par eux ? Oui évidemment, et pour le ministère, et pour la doctrine. Nous l'avons déjà vu, il existe un ministère permanent dans la société chrétienne, que les apôtres seuls ont transmis à leurs successeurs. *Enseignez toutes les nations... Me voilà toujours avec vous, jusqu'à la fin des siècles*, dit le Sauveur aux apôtres, en leur conférant le droit d'établir des ministres comme lui-même l'avait fait : *Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie* (Joan. 20). *Tout pouvoir m'a été donné* (Matth. 28). Aussi avons-nous remarqué qu'ils établirent un ministère permanent pour les fonctions sacrées (1a. *Tim.* 2). Et leurs disciples doivent se donner des coopérateurs et des successeurs (*Tite*, 1). Donc, tout ministère qui ne remontera pas aux apôtres, sera essentiellement illégitime. Il n'y a sur ce point qu'une voix dans la tradition. Ici, les docteurs exigent que les évêques aient, ou un des apôtres, ou un des hommes apostoliques, pour auteur ou prédécesseur dans l'épiscopat ; là, ils rejettent les dissidents, parce qu'ils ne tirent pas leur origine des apôtres. « Nous confondons tous les hérétiques, disait saint Irénée, par la succes-

sion de nos évêques. » Vous le voyez, il n'y a pas de ministère légitime possible, s'il ne descend des apôtres, ou des hommes apostoliques qu'ils avaient eux-mêmes formés et élevés au ministère saint. Il en est de même de la doctrine. On devra regarder comme étrangère à l'Eglise de Jésus-Christ celle qui sera en opposition avec la doctrine des apôtres. A eux il a été dit : *Prêchez l'Evangile, enseignez les nations, recommandez-leur d'observer ce que je vous ai ordonné.* C'est pourquoi saint Paul écrivait aux Galates : *Lors même qu'un ange du Ciel vous annoncerait un évangile différent de celui que nous avons annoncé, qu'il soit anathème!* (Gal. 1.)

Le résumé de ce que nous avons dit, sera donc celui-ci : le Sauveur a fondé une Eglise qui doit être toujours visible, catholique, possédant un ministère extérieur avec un chef qui le dirige. Elle doit être encore une, sainte, apostolique et infaillible dans ses enseignements. Telle est la constitution de l'Eglise de Jésus-Christ.

LE D. Avant de rechercher où se trouve, sur la terre, cette Eglise ainsi constituée, je désire que vous me retraciez en deux mots les caractères ou les parties de sa constitution ; cela m'aidera à saisir plus facilement l'application que vous en ferez par la suite.

LE TH. Voici d'une manière précise les différentes parties de cette constitution établie dans son Eglise par le divin Sauveur : suivant les livres saints et les traditions, elle doit être constamment

visible jusqu'à la fin des siècles, catholique, une, sainte, apostolique et infaillible. Sa visibilité la rend extérieure dans les membres qui la composent, le ministère qui la gouverne, et dans le culte qu'elle offre à Dieu; de sorte que, semblable à une cité placée sur une montagne, elle puisse être facilement aperçue de ceux qui voudront la voir, la reconnaître, pour y chercher la sanctification et le salut. La catholicité assure à l'Eglise de Jésus-Christ la domination sur toute la terre, prise en un sens moral, afin qu'on puisse dire qu'elle est universelle ou catholique d'une catholicité simultanée. Il faut que, par elle, le règne de Jésus-Christ s'étende d'un bout du monde à l'autre, et que la terre soit sa possession. L'unité consiste en ce qu'il y ait dans cette Eglise une seule et même foi, les mêmes sacrements, le même gouvernement avec un seul chef suprême, comme centre de cette unité. Par sa sainteté, l'Eglise du Christ se montre sainte dans son auteur, sa doctrine, son culte, sa discipline générale, et dans ses membres, c'est-à-dire, que toujours elle renfermera dans son sein des adorateurs en esprit et en vérité, et qu'ainsi, jusqu'à la fin des siècles, elle formera des saints pour le ciel. Enfin, l'apostolicité signifie que l'Eglise, fondée par le Sauveur, vient des apôtres, qui l'ont propagée parmi les nations, par la prédication de la doctrine de Jésus-Christ. Il les avait chargés d'étendre cette Eglise, de Jérusalem aux extrémités de l'univers. Elle doit encore être aposto-

lique pour la succession du ministère ; car les apôtres l'ont reçu pour le transmettre ; aucun autre ne peut lui être substitué. Mais, outre cette succession extérieure, la mission est donnée à ce ministère, telle que les apôtres l'ont reçue du divin Sauveur, par ces paroles mémorables : *Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie* (Joan. 20). Allez... Et partout où manque cette mission, qui découle de Jésus-Christ, et se transmet par les apôtres, il n'y a point de véritables ministres ; ceux qui osent exercer les fonctions saintes, ne sont que des intrus.

TREIZIÈME ENTRETIEN.

LA VÉRITABLE ÉGLISE DE JÉSUS-CHRIST NE PEUT SE TROUVER NI DANS LES SECTES PROTESTANTES, NI CHEZ LES SCHISMATIQUES GRECS.

LE D. Où se trouve sur la terre cette Eglise de Jésus-Christ, dont vous venez de me faire connaître la constitution ? Tel est le sujet important qui va nous occuper aujourd'hui.

LE TH. Nous n'avons pas à chercher cette Eglise chez les infidèles, ni chez les Juifs, elle ne peut être que parmi les sociétés chrétiennes ; et de celles-ci nous devons retrancher tout d'abord ces misérables restes de Nestoriens, d'Eutychiens ou Jacobites répandus dans l'Orient. Il est bien manifeste que ces sectes vermoulues ne peuvent former la véritable Eglise de Jésus-Christ. Nos investigations se borneront donc à la société protestante, aux Grecs et aux Catholiques-Romains.

Commençons par les protestants, et voyons si parmi eux se trouve l'Eglise du Christ avec

sa constitution. Ils forment aujourd'hui une société visible, dont les membres se reconnaissent, ont entre eux certains rapports religieux, fréquentent des temples où se fait le prêche et la cène quelquefois. On ne peut contester cette visibilité; mais la véritable Eglise de Jésus-Christ ayant dû être visible dès les temps apostoliques, et constamment depuis; que les protestants nous disent où ils étaient avant le XVIe siècle, formant une société extérieure et visible? Evidemment ils n'ont d'autre réponse que celle-ci : l'Eglise du Christ a fait des progrès rapides jusqu'au IVe siècle, s'étendant avec la véritable foi au milieu des nations. Dans la suite elle s'est corrompue et est restée cachée pendant douze siècles dans un petit nombre de fidèles adorateurs en esprit et en vérité, jusqu'à la célèbre époque de Luther et de Calvin, où il a plu au Seigneur de faire reparaître avec éclat sa sainte et véritable Eglise. Mais ce subterfuge est en opposition évidente avec ce que nous disent et l'Écriture et la tradition de cette Eglise du Sauveur, toujours placée sur la montagne, toujours visible, afin que les peuples de la terre puissent l'apercevoir, recourir à elle, et puiser dans son sein les moyens du salut éternel. Certains auteurs protestants convaincus de cette propriété de l'Eglise du Christ, s'efforcent, mais en vain, de la montrer permanente dans leur société, en tentant de la rattacher aux chrétiens du IVe siècle. A cette époque, disent-ils,

une séparation s'opéra entre ceux qui restèrent fidèles aux enseignements du Christ, et les autres qui altérèrent leur foi et leur culte jusqu'à se rendre coupables d'idolâtrie. Notre société, seule véritable et sainte, s'est continuée dans les disciples d'Aérius, d'Helvidius, de Jovinien, dans les Iconoclastes, les Vaudois, les Wiclefistes et les disciples de Jean Hus. Voilà, il faut en convenir, une honorable affiliation pour les protestants, qui doit les rendre complices de l'orgueil, des obscénités, des révoltes et des extravagances de tous les sectaires dont ils se font les descendants. Mais la vérité les protége contre eux-mêmes, et détruit leur prétention de secte. Non, ils ne descendent point de toutes ces sociétés, et n'ont presque rien de commun avec elles que l'indépendance de l'autorité légitime de l'Eglise. Si nous voulions entrer dans des détails historiques sur ces différentes sectes, nous verrions que leur doctrine, leur culte sont en opposition manifeste, et que les protestants eux-mêmes ne peuvent accepter l'héritage de la croyance, des pratiques religieuses de ceux qu'ils veulent cependant se donner comme leurs pères. Par exemple, croiront-ils avec Wiclef le sacrement de l'eucharistie? Admettront-ils le purgatoire, l'invocation des saints, le culte des images... etc.? Diront-ils avec les Hussites qu'il y a réellement sept sacrements, des indulgences? Admettront-ils avec eux comme bons, utiles, propres à sanctifier, les jeûnes et

le célibat parmi les ministres surtout? Ils ne peuvent donc établir une pareille descendance; et si leurs véritables auteurs Luther, Zuingle, Calvin...; etc., pouvaient faire entendre leur voix, ils réclameraient sans doute, en revendiquant l'honneur de les avoir délivrés du joug de la Babylone moderne, et de la superstition de l'idolâtrie. Qu'ils se contentent donc d'être ce qu'on les appelle, Luthériens, Zuingliens, Calvinistes... etc.; ils ne remontent pas plus haut que leurs auteurs. Le protestantisme, pris en général, n'a pas une origine plus ancienne, n'a point de lien avec ce qui a précédé; c'est une branche arrachée violemment au catholicisme au XVIe siècle, et rien de plus.

LE D. Il est bien évident que les protestants ne possèdent pas cette visibilité qui entre dans la constitution de l'Eglise de Jésus-Christ, puisque leur société ne date que du XVIe siècle; mais aujourd'hui ils l'ont, et ne peut-on pas dire aussi qu'ils sont répandus d'un bout du monde à l'autre; ce qui suffit pour la catholicité, telle que vous l'avez expliquée

LE TH. Je vous répondrai d'abord que les sociétés protestantes si multipliées, si opposées entre elles, ne peuvent être considérées comme une seule église. Il faudrait donc rechercher si parmi elles il se trouve quelque fraction aussi répandue que vous venez de le supposer pour le protestantisme en général; telle doit être la catholicité. Ainsi envisagée, la question est

résolue ; aucune secte protestante isolée, ne peut prétendre, ne prétend avoir la catholicité dans l'univers. Mais prenons le protestantisme collectivement et formant une seule et grande société ; le verrons-nous en possession de la véritable catholicité? Que les membres de la réforme nous disent où s'exerce leur ministère, où sont leurs réunions, leur doctrine dans différentes contrées de l'Afrique et du nord de l'Asie? On les voit plus ou moins répandus, il est vrai, sur divers points de l'univers ; mais nous pouvons leur démontrer qu'une autre société chrétienne est fondée dans des régions où ils sont inconnus, et partout où ils sont établis. D'ailleurs, la catholicité étant une des propriétés essentielles de l'Eglise, elle a dû la posséder dès les premiers siècles ; et quatre cents ans d'existence ne sont pas encore acquis au protestantisme ! Il ne peut donc prétendre à la catholicité de la véritable Eglise de Jésus-Christ.

Ils ne possèdent pas non plus l'unité établie par le divin Sauveur ; n'ayant jamais pu s'entendre sur la foi, il ne leur a pas été possible de formuler une croyance commune de doctrine. Cependant ils ont prétendu conserver un simulacre d'unité par la célèbre distinction des articles fondamentaux et non fondamentaux. Nous sommes d'accord, disent-ils, sur les premiers ; les autres sont sans importance. Mais où ont-ils vu dans l'Ecriture sainte, où trouve-t-on dans les traditions, qu'on puisse

ainsi distinguer dans la foi, et croire ou rejeter, selon qu'il plaira d'augmenter ou de diminuer les articles fondamentaux ? Jésus-Christ exige qu'on accepte, sans condition, ce que les Apôtres avaient ordre de prêcher. D'ailleurs on peut leur demander si le symbole de leurs articles fondamentaux est encore fixé; où il existe? qu'ils tâchent donc de l'établir, s'ils n'en possèdent point; et aussitôt on verra leurs divisions, leurs contentions interminables pour la fixation de ces articles, ce sera la confusion de Babel. La divinité même de Jésus-Christ ne trouvera pas tous les esprits disposés à l'accepter pour un article fondamental, comme le prouvent aujourd'hui les doctrines de Strauss et de ses partisans. Dans ce système si large, il serait difficile de rencontrer beaucoup de sectes condamnables dans le christianisme, et alors on aura été bien injuste envers tant de sociétés, qui se séparèrent de l'Eglise principale pour des points secondaires, peu importants, selon nos réformés; et cependant, à dater des temps apostoliques jusqu'au XVI[e] siècle, on a jugé qu'il y avait des doctrines fausses, intolérables en matière de foi, dont la plupart n'allaient pas néanmoins jusqu'à ces oppositions manifestes qui existent entre les protestants; et l'on ne se croyait plus dans la même communion, formant une même société. Elle est donc une nouveauté du protestantisme, cette distinction des articles fondamentaux, en contradiction évidente avec le passé. L'unité de sacrements,

ils ne l'ont pas non plus, c'est bien clair d'après ce qui se fait chez les Luthériens, les Calvinistes, les Anglicans, les Presbytériens, les Méthodistes...., etc. Comment en serait-il autrement avec le principe de perfectibilité qu'ils paraissent adopter aujourd'hui? Il les rendra toujours mobiles, sous prétexte de progrès, et les mettra sans cesse en désaccord, en opposition sur la doctrine, les sacrements et la discipline, n'étant pas possible que les esprits s'entendent jamais pour déterminer ce qui doit se modifier, se conserver, ou être abandonné comme une doctrine ou une pratique surannée. Ils ne peuvent obtenir plus d'accord pour un centre d'unité; chaque secte a son individualité; et s'ils veulent déduire les conséquences naturelles de leurs principes, chaque particulier sera indépendant, isolé, maître de se faire à lui-même une doctrine, un culte, toute sa religion. Aussi voyez quelle opposition, quel système contraire sur la question de leurs chefs. Les uns n'en veulent point; d'autres s'en créent un collectif, le synode; et certains, tels que les Anglicans, regardent le souverain comme leur chef spirituel suprême, sans distinction même de sexe. Elisabeth a exercé la première ce pontificat *féminin*, dont la reine Victoria est investie aujourd'hui par droit de succession. Reconnaissez-vous dans ce chaos, dans ces contradictions, cette simple et magnifique unité de l'Eglise de Jésus-Christ, que nous trouvions si admirable dans nos recherches sur les

temps apostoliques et la constitution établie par le divin Sauveur?

Passons rapidement sur la sainteté des sectes protestantes. Nous n'avons pas à leur demander si leurs auteurs Luther, Zuinglé, Calvin, Henri VIII, ont des droits à leur vénération, pour leur humilité, leur douceur, leur charité, la chasteté de leurs mœurs. Comme nous ils savent ce qu'ils furent, et ils rougissent de l'orgueil insensé, des extravagances et de l'impudicité de ces prétendus réformateurs. Examinons du moins si leurs principes se recommandent par la sainteté, s'ils sont propres à l'inspirer, à la faire pratiquer. Cela paraît impossible avec leur dogme de la prédestination et de la réprobation absolues. L'homme n'étant plus qu'une machine sans liberté, comment lui imputer aucun bien, aucun mal? Aussi, ne veulent-ils pas de bonnes œuvres pour le salut. De là cette opposition si acharnée à la confession des péchés dans la plupart de leurs sectes, à la mortification de la chair, au jeûne, à la virginité, au célibat, observés comme moyen de sanctification. Si la pudeur publique ne les arrêtait, ils pourraient suivre les doctrines de leurs patriarches, même pour la tolérance de la polygamie. Ils n'ont jamais un obstacle pour le divorce dans leurs principes religieux. Ils profitent de la législation établie, qui le permet, et ailleurs ils la subissent dans sa rigueur. Avouons toutefois qu'il se trouve parmi les sectes protes-

tantes un grand nombre de personnes recommandables par leur probité, leur désintéressement, leur générosité...... etc. Nous n'entendons nullement appliquer nos observations aux individus; notre seul but est de constater qu'elles découlent des principes adoptés dans le protestantisme.

Nous arrivons à l'apostolicité. Ce caractère si évident de l'Eglise de Jésus-Christ est presque effacé parmi les protestants. Pour vous en convaincre, comparez leurs croyances, leurs sacrements, avec la foi et les sacrements des temps apostoliques; ils ont tout altéré, ou par des négations, en refusant d'admettre ce que les Apôtres prescrivaient, ou par des nouveautés dont ils sont les auteurs. Ils ont retranché, ajouté, selon leur caprice, leurs passions; de sorte qu'ils ne conservent que peu de vérités, et moins encore de pratiques de ces temps de la primitive Eglise.

En quoi tiennent-ils aux Apôtres pour le ministère sacerdotal? A l'exception des Anglicans, ils ne reconnaissent pas d'évêques avec un caractère distinct; ils n'en veulent point; aussi n'ont-ils pas de sacerdoce, à moins qu'ils ne le composent de leurs pasteurs et de leurs ministres; mais d'où leur vient-il? qui l'a établi? qui l'a transmis? Quant aux Anglicans, il est bien douteux qu'ils possèdent le caractère de l'épiscopat. (1)

(1) Cette question sera examinée dans le sacrement de l'ordre.

D'ailleurs, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, auraient-ils dans toutes leurs sectes l'épiscopat, le sacerdoce véritable pour le caractère, cela ne suffirait pas ; il faut de plus la mission qui découle de Pierre et de ses légitimes successeurs. Qui l'a donnée à Luther, à Zuingle, à Calvin, à ceux qui y prétendent chez les Anglicans ? Ayant brisé avec violence les liens qui les unissaient au passé jusqu'aux temps apostoliques, ils ont perdu cette mission, qui ne suit point la succession matérielle, et qui ne consiste pas non plus dans les pouvoirs d'ordre. Il est essentiel au ministère, pour tout ce qui tient à la juridiction, d'être légitimé, vivifié par ces paroles : *Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie*... D'où ont tiré cette mission les auteurs du protestantisme, pour établir une société nouvelle, en se séparant de l'Église qui les précédait, et qui remonte, elle, jusqu'au temps même des Apôtres, qui possède vraiment et d'une manière exclusive cette mission du ministère ? Ils ne peuvent montrer les titres d'une mission ordinaire pour les églises qu'ils ont fondées, les doctrines qu'ils ont établies, le prétendu pouvoir dont ils ont usé et abusé si largement. Ils sont donc forcés de se dire suscités du ciel pour la réforme des abus et l'établissement d'une nouvelle Eglise de Jésus-Christ ! Car évidemment ce n'est plus celle qu'il avait lui-même fondée ; que s'ils prétendent lui conserver cette identité, elle était si cachée, si

ignorée, qu'il a fallu des rapports insolites avec Dieu, recevoir de lui les lumières extraordinaires pour la reconnaître, et le pouvoir pour la faire accepter. Mais qui prouvera ces rapports immédiats avec la Divinité ? Où sont les miracles, les prodiges, les prophéties qui attestent ces communications divines ? Il ne suffira pas qu'un moine orgueilleux et violent vienne sur la place publique déclamer contre ce qui est établi, crier anathème contre le pape, les évêques, déclamer contre la foi, les sacrements, blasphémer contre tout ce que lui-même, prêtre et moine, avait, au moins à l'extérieur, cru, respecté et professé jusqu'alors. Il doit prouver sa mission personnelle, puisqu'il brise tout lien avec les autorités spirituelles établies avant lui. Encore une fois, où sont les prodiges des patriarches de nos prétendus réformés ? Qu'ils nous les montrent véritables, authentiques, s'ils existent quelque part !

Certains ont osé dire : Notre miracle, c'est le succès. Voilà notre rapport avec la divinité ; elle seule a pu nous soutenir contre nos adversaires, et nous multiplier par millions. C'est une étrange légitimité que celle du succès ; d'autres ont pu la revendiquer avant les partisans de Luther et de Calvin, comme Buddu, Mahomet ; car leurs progrès ont surpassé ceux du protestantisme, puisque leurs sectateurs se comptent par centaines de millions. Mais, sans recourir au prodige, il est facile d'expliquer autrement

le succès des sectes protestantes. Leurs chefs ont fait un appel à toutes les mauvaises passions, brisé le frein qui les contenait, excité la haine, la révolte contre les supérieurs ecclésiastiques. Des princes avides ont soutenu, encouragé les violences de ces prétendus réformateurs qui, de leur côté, ont provoqué et sanctionné la spoliation des églises, des couvents et des domaines qui y étaient attachés. (1) C'est par l'appas de ces biens qu'ils ont attiré à eux ces princes cupides, (2) jaloux de leur autorité séculière, et empressés de l'établir plus despotique sur les ruines du pouvoir spirituel. Voilà le secret de leurs premiers progrès. Après ce signal de spoliation, d'envahissement, d'autres princes ont trouvé commode d'augmenter leurs domaines par des conquêtes si faciles, puisqu'ils n'avaient qu'à introduire la nouveauté dans leurs états. Le peuple en général suit machinalement les exemples qui partent de haut, alors que surtout ils sont favorables à ses penchants désordonnés. Puis, combien de moyens n'a-t-on pas employés pour faire apostasier ceux qui étaient restés fidèles, et maintenir de force dans l'erreur ceux qui l'avaient embrassée ! Combien de violences dans les familles ! Les emplois publics ont été injustement enlevés aux catholiques, pour être donnés aux réformés comme une récompense

(1) Walter, paragraphe 27.
(2) Id. paragraphe 29.

de leur apostasie. En Angleterre, la même conduite a produit les mêmes résultats. (1) Partout on s'est jeté sur les biens de l'Eglise, comme sur une proie. Qui a voulu s'enrichir, n'a eu qu'à renier sa foi et accepter dans la nouvelle église des titres hiérarchiques compatibles avec toutes les douceurs de la vie. Vous connaissez l'exclusion des emplois, des dignités, portée contre *les papistes*. Le despotisme protestant ou anglican est allé jusqu'à déclarer les catholiques incapables de tester, de posséder même; car s'il plaisait à quelqu'un de leurs enfants d'entrer dans la nouvelle église, il se déclarait maître dans la maison paternelle, et la loi lui assurait cette usurpation sacrilége. Tel est le miracle de l'accroissement du protestantisme. Voilà le doigt de Dieu ! le grand prodige émané du ciel !

LE D. Je le vois clairement, les sectes protestantes ne possèdent pas les divers caractères essentiels à la constitution de l'Eglise de Jésus-Christ. Il est étonnant et bien déplorable qu'ils n'aperçoivent pas leur opposition si manifeste avec l'Eglise primitive fondée par le Sauveur et ses Apôtres ! Un peu d'instruction et de jugement devraient suffire, ce me semble, pour les ramener à la vérité et les y fixer. Nous allons changer de question ; j'ai hâte d'apprendre ce que vous allez dire de l'église grecque.

(1) Walter, paragraphe 50.

LE TH. Vous vous trompez, en croyant si facile pour les protestants de se convaincre des erreurs de leur secte pour entrer dans la véritable Eglise de Jésus-Christ. La naissance, l'éducation, les exemples, les préjugés, sont pour eux autant d'obstacles, dont la grâce seule peut triompher. Et supposez-les parvenus à cette conviction, peu auront le courage de sortir d'une société où ils laissent des parents, des amis, avec lesquels tous rapports seront peut-être brisés désormais. L'amour-propre, le respect humain, viendra se joindre à ces difficultés de position, d'emploi, de famille; puis il faudra se soumettre à des pratiques répugnantes pour l'orgueil, s'humilier aux pieds du prêtre par la confession de ses péchés, entrer dans une vie toute nouvelle pour l'esprit, et peut-être aussi pour le cœur. Ah! l'homme seul n'est pas capable de tant d'efforts, d'une générosité si héroïque! Il a besoin d'un secours spécial du ciel pour arriver à ce triomphe de lui-même. Sachez aussi que Dieu accorde rarement cette grâce de la conviction, moins encore le courage de la suivre, à ceux qui vivent indifférents sur leur conscience, leur religion et leur éternité; et c'est le plus grand nombre. Il en est quelques-uns, dont le zèle religieux va jusqu'au fanatisme; ceux-ci trouvent un obstacle dans leurs passions aveugles, et par-dessus tout dans leur orgueil d'examen. S'ils priaient Dieu avec un cœur simple, pur, et un esprit humble,



alors, soyez-en persuadé, ils apercevraient la fausseté de leur secte, les contradictions, les inconséquences dont elle est remplie, et avec le secours de la grâce, ils entreraient bientôt dans la véritable Eglise de Jésus-Christ.

Passons à cet examen de l'Eglise grecque, dont vous paraissez si préoccupé. Elle possède une visibilité, on ne peut le révoquer en doute, elle est constituée avec un peuple, des pasteurs, des cérémonies...., etc. Tout cela frappe les sens ; mais cette société n'avait pas un gouvernement séparé, des patriarches indépendants, avant le schisme de Photius, consommé sous Michel Cérulaire.

Or, qui a provoqué cette déplorable scission ? Qui a voulu l'accomplir ? De quel côté étaient les droits ? Ce sont autant de questions historiques, contraires aux prétentions des Grecs, qui se disent les continuateurs des Eglises primitives. Mais leurs prétentions ne sauraient être un droit, ni affaiblir l'autorité de l'histoire ; ils se sont séparés, ils sont aussi une branche arrachée à l'arbre catholique. Leur société, telle que nous la voyons aujourd'hui, n'existait donc pas avant le schisme ! Elle ne peut donc posséder cette perpétuité qui entre comme un caractère essentiel dans la constitution de l'Eglise du Christ. Nous n'avons qu'un mot à dire relativement à la catholicité. Les Grecs n'ont jamais eu la prétention de se croire plus nombreux que toute autre société chrétienne, et répandus dans l'uni-

vers entier, conditions essentielles de la catholicité.

L'unité de doctrine, ils la possèdent peut-être aujourd'hui; mais on peut assurer qu'ils ne la maintiendront pas longtemps, en voyant l'esprit d'innovation qui se manifeste dans leur sein, chez les Moscovites en particulier. Toutefois cet accord, depuis le schisme, ne peut suffire pour l'unité de la véritable Eglise du Christ, incompatible avec tout changement de doctrine, et les Grecs rejettent aujourd'hui des vérités importantes qu'ils admettaient au VII[e] siècle. Avant la séparation, ils croyaient comme nous la procession du Saint-Esprit de la part du Fils; ils l'a nient et la rejettent depuis la consommation du schisme. En altérant la foi, ils sont donc sortis de cette unité de doctrine constante, qui est le vrai caractère de l'Eglise de Jésus-Christ.

Ils ont varié aussi pour l'unité du ministère soumis à un seul chef; d'abord en regardant avec nous l'évêque de Rome comme centre d'unité et source de juridiction; puis, en reconnaissant le patriarche de Constantinople pour unique supérieur de leur église; et plus tard, en formant deux grandes sectes, dont l'une continue d'obéir à la juridiction de ce patriarche, et l'autre est soumise à un synode suprême établi en Russie, dont l'empereur est de fait le maître indépendant. Au reste, ce n'est pas de nos jours que date cette prétention du czar. Vers le milieu du XV[e] siècle, Wasile III se sépara du

patriarche de Constantinople, en nommant aux siéges, avec l'*approbation* de ses évêques. Iwan III donna lui-même l'investiture avec le bâton pastoral, et Fédor I[er] nomma un patriarche de sa propre autorité. Enfin en 1700 et 1721, Pierre I[er] créa un synode suprême pour gouverner les églises sous la volonté de l'autocrate. Ils ne peuvent posséder la mission indispensable pour le gouvernement de l'Eglise, elle a dû rester à la grande société dont ils se sont séparés.

Voilà nos recherches terminées relativement aux sectes protestantes et aux schismatiques grecs. On ne peut reconnaître dans ces sociétés chrétiennes la constitution établie dans son Eglise par le divin Sauveur. Au reste, y verrions-nous quelques parties de cette constitution, elles ne seraient pas pour cela la véritable Eglise, qui doit les posséder toutes, absolument toutes, sans exception.

Nous aurons à examiner dans un autre entretien si la troisième grande société chrétienne qui porte le nom de catholique-romaine, présente tous les caractères de la véritable constitution de l'Eglise établie par Jésus-Christ.

QUATORZIÈME ENTRETIEN.

LA VÉRITABLE ÉGLISE DE JÉSUS-CHRIST SE TROUVE DANS LA SOCIÉTÉ CATHOLIQUE-ROMAINE.

LE D. La véritable Eglise de Jésus-Christ ne se trouvant ni dans le protestantisme, ni chez les schismatiques grecs, nous devons la chercher dans la société catholique-romaine, qui forme la troisième grande division chrétienne. Je vous prie donc d'examiner si cette société possède toutes les parties de la constitution de l'Eglise du Christ.

LE TH. Elle les possède toutes; et d'abord il est manifeste que les catholiques forment aujourd'hui une société visible dans ses membres, ses pasteurs, sa discipline et ses cérémonies. Ici vous ne pouvez pas assigner, comme chez les protestants et les grecs schismatiques, une époque depuis les temps apostoliques, où cette société ait été invisible. Remontez le cours des siècles, toujours vous l'apercevrez dans les nations; persécutée d'abord pendant plus de trois cents ans, mais jamais étouffée, ni voilée. Que dis-je?

elle brille d'un plus grand éclat par le courage de ses glorieux martyrs, dont l'héroïsme est proclamé chez tous les peuples avec leur foi.

La société romaine est bien cette cité placée sur la montagne, que les nations ont aperçue de loin ; et elles se sont empressées d'accourir à elle pour être comptées au nombre de ses habitants. C'est par cette Eglise que le règne de Jésus-Christ s'étend aux confins les plus reculés du monde, et que la terre est sa possession. Aussi, les sectes chrétiennes lui donnent le nom de *catholique*, comme son caractère propre, sa distinction particulière. Du reste, on ne peut lui contester cette extension manifeste dans toutes les parties de l'univers. Vous la voyez dans les états de l'Europe sans exception, dominante dans les uns, comme en Italie, en France, en Espagne, en Portugal, dans la Belgique, l'Autriche, la Bohême, en Irlande, etc. Dans la Suisse vous savez quel est le nombre des cantons catholiques ; en Angleterre elle prend tous les jours de notables accroissements ; dans la Hollande elle possède un bon nombre d'églises ; dans les autres contrées du Nord où dominent le protestantisme et les schismatiques grecs, il y a aussi des membres de la société catholique-romaine avec ses églises et son culte ; dans le Levant il n'est presque pas de ville considérable, soit dans les îles, soit sur le continent, où l'on ne rencontre des fidèles et des ministres de la société romaine ; en Amérique, les catholiques s'élèvent à plus de vingt-deux

millions, et ce nombre va toujours s'augmentant ; pour l'Asie, il est difficile d'en déterminer le chiffre, mais on peut assurer qu'il est peu de pays considérables où elle ne soit établie ; il en est de même dans l'Océanie, où nous la voyons s'accroître de nos jours d'une manière si consolante ; quant à l'Afrique, nous y trouvons aussi cette Eglise romaine dans la plupart des pays habités et civilisés ; depuis quatorze siècles elle ne régnait plus dans le nord du sol africain, si célèbre autrefois par le nombre, l'illustration de ses églises, et la gloire de ses pontifes. Elle y rétablit aujourd'hui son empire, à la fois religieux et civilisateur, et qui sait si Dieu, dans ses impénétrables desseins, ne lui réserve pas la gloire de ses anciens jours de foi, de science et d'héroïsme chrétien ! Il est donc vrai que la société catholique-romaine est répandue dans tout l'univers, pris en un sens moral.

Comparée à chaque secte protestante, elle les surpasse toutes par le nombre de ses membres. Mais prenons le protestantisme d'une manière collective, de quel côté se trouvera la supériorité numérique ? En Europe, vous avez selon des statistiques assez récentes, cent trois millions de catholiques-romains, et cinquante-deux millions de protestants. En Amérique, la majorité est peut-être en faveur des catholiques, dont le nombre s'élève à plus de vingt-deux millions. En Asie, il est hors de doute qu'ils sont beaucoup plus nombreux que les membres des différentes

sectes. Pour l'Afrique, la supériorité du nombre y est encore du côté des catholiques. Les schismatiques grecs sont, dit-on, en Europe, une quarantaine de millions. Portez-les à soixante si vous voulez, en y comprenant ceux de l'Orient, ils resteront toujours très-inférieurs aux catholiques-romains. Ce n'est pas seulement à notre époque, observez-le bien, que cette Eglise possède la catholicité locale et relative aux sectes chrétiennes; dès les premiers siècles, elle était répandue sur la terre, nous disent les saints docteurs, semblable à un arbre immense dont les branches s'étendraient aux extrémités de l'univers.

LE D. On ne peut le contester, l'Eglise romaine a toujours été visible dès les premiers siècles chrétiens, et en possession de la catholicité. Vous sera-t-il aussi facile de montrer parmi les catholiques, l'unité nécessaire à la véritable Eglise de Jésus-Christ?

LE TH. Pour vous en convaincre, voyez-la aujourd'hui cette société catholique, désormais nous la nommerons ainsi, voyez-la, dis-je, répandue jusqu'aux extrémités de la terre, comptant ses membres par millions, différents par l'éducation, les usages, les langues autant que par les distances; examinez qu'elle est sa foi dans ces diverses régions, et partout vous la trouverez la même. Le Tartare catholique sait et croit le même symbole, admet le même nombre de sacrements que l'Italien, que l'habi-

tant du Sénégal et le Zélandais. Mais vos théologiens sont en désaccord sur la doctrine, disent nos adversaires, puisqu'on compte parmi eux, les opinions par centaines. S'ils voulaient être justes envers les catholiques, ils verraient, sans grand effort, que ces opinions des théologiens portent sur des points qu'on peut admettre ou rejeter sans toucher à la croyance de l'Eglise. Quant à la foi, elle est une chez les pasteurs, les théologiens et les fidèles; c'est à nous qu'il appartient de dire avec vérité : Une seule foi, comme un seul Seigneur. De notre époque, remontez jusqu'au temps de l'Eglise primitive; comparez de siècle en siècle la foi des catholiques, vous resterez convaincu que toujours elle a été la même pour l'objet; que la manière seule de l'exprimer a dû être différente à proportion que les hérésies sont venues altérer cette foi. On l'a définie alors avec plus de clarté, plus de précision, sans lui faire subir le moindre changement pour le fond.

Ce que nous disons de la foi s'applique aussi aux sacrements. Les catholiques en admettent partout le même nombre, qui s'administraient et dans le moyen-âge et dans les temps de la primitive Eglise. Examinez-la cette société catholique, vous serez frappé de la parfaite unité qui règne dans son ministère et son gouvernement. Partout les membres et les pasteurs reconnaissent un chef suprême, un seul, auquel tous les évêques sont soumis; et à leur tour ceux-ci trou-

vent soumission, docilité et respect dans les ministres inférieurs qui sont plus en rapport avec les peuples, et auxquels ils apprennent, comme un dogme de la foi, à respecter cette hiérarchie qui fait la force et la gloire de l'Eglise catholique. Ce n'est pas de nos jours qu'elle a été établie; vous l'admirez parmi nous à toutes les époques des siècles chrétiens. Qui donc peut nous contester cette magnifique unité qui caractérise la véritable Eglise de Jésus-Christ?

Que vous dirai-je de la sainteté de l'Eglise catholique-romaine? Pour son origine, elle n'a qu'un auteur, Jésus-Christ, le saint des saints. Ses dogmes, sa morale, faites-leur subir l'examen le plus sévère; vous les trouverez irréprochables, purs et propres à inspirer, à faire pratiquer toutes les vertus. Nous voudrions, disent nos adversaires, que vous pussiez nous démontrer la sainteté des membres qui composent votre Eglise. Pour toute réponse, nous leur disons aussi à eux qui se croient, qui se proclament l'église réformée, la pure et sainte Eglise du Christ: Montrez-nous donc vos saints et saintes, si vous en avez, nous n'aurons plus à nous occuper des nôtres; nous irons nous sanctifier avec vous. Nous convenons que la sainteté des personnes ne se prouve pas de la même manière que les autres caractères de l'Eglise catholique; que cette qualité ne tombe pas toujours sous les sens, comme la visibilité et la catholicité. Eh bien! supposons qu'on ne puisse aujourd'hui,

dans l'univers chrétien, constater par des miracles évidents la sainteté d'aucune église ; il est cependant vrai qu'il y a des saints sur la terre, dans la véritable société de Jésus-Christ, n'importe où elle se trouve, puisque nous devons toujours professer dans le symbole que l'Eglise est sainte ; ce qu'on ne pourrait ni croire ni proclamer, si elle devenait un amas de corruption, une assemblée de pécheurs, ennemis de Dieu. Jetez donc un coup-d'œil sur les trois grandes divisions chrétiennes, où verrez-vous des témoignages de sainteté, des exemples de vertus héroïques chez des personnes de tous les âges, de toutes les conditions ? Je voudrais qu'un païen instruit de nos usages religieux fût appelé à prononcer sur ces faits ; dans son impartialité, il jugerait, soyez-en sûr, en faveur de l'Eglise catholique. Où sont, pourrait-il dire aux protestants, où sont chez vous ces jeunes personnes que je vois par milliers dans le catholicisme, s'arracher à leurs plus chères affections de famille, s'établir dans les provinces que des supérieurs leur assignent, quelquefois traverser l'immensité des mers, pour se consacrer au soin des pauvres, des malades, des vieillards, et à l'éducation des enfants, sans demander à la terre d'autre récompense que de les laisser suivre l'élan de leur héroïque charité ? Où voit-on encore chez vous des hommes, des femmes, se séparer du monde, pour se livrer, dans la retraite, à la pratique de la prière, de la mortification, renonçant

à la terre, pour se rendre plus digne du ciel, et s'unir plus étroitement au Créateur? Quel contraste, disait-il aussi, entre vos évangélistes et les missionnaires catholiques qui viennent nous annoncer la religion! Nous les voyons pauvres, désintéressés, pratiquant toutes les vertus, soignant nos pestiférés, cimentant de leur sang les vérités qu'ils prêchent au nom de Jésus. Et les évangélistes, comme vous les appelez, ont des liens qui compriment la générosité, le dévouement, l'amour de la pauvreté, toutes les grandes vertus. En bons pères de famille, ils tiendront à vivre pour leurs femmes et leurs enfants; ils travailleront aussi avec zèle et persévérance à leur procurer un bien-être terrestre, par la profession même de leur ministère évangélique. Bien plus, leurs affections d'époux, de père, sont si tendres, si profondes, qu'ils n'ont pas la force de se séparer de ces objets chéris, et voilà qu'ils les associent à leurs voyages apostoliques. Aussi le succès n'est-il pas douteux en faveur du missionnaire catholique. Il gagne le cœur des infidèles, par l'éclat de ses vertus; il les convertit à sa foi et en fait des chrétiens fervents. Pour ne pas trop multiplier les contrastes, je me borne à ces faits positifs, manifestes, et je prononce sans crainte de me tromper, que s'il y a des saints sur la terre, ils doivent se former dans la société des catholiques-romains, dont les dogmes et la morale inspirent tant de vertus, et font pratiquer tant de dévouement et de charité!

Mais nous avons un autre moyen de constater la sainteté de notre Eglise, par les saints qu'elle a formés dans sa foi, sa morale, ses vertus, ses sacrements. Ici, nous ne serons pas restreints aux preuves intérieures de la sainteté; nous l'établirons par les miracles les plus éclatants, les plus authentiques. Si nos adversaires le désirent, nous ferons voir que dans tous les siècles Dieu a signalé sa puissance au milieu de nous, tantôt par ses serviteurs qui, comme saint François Xavier, commandaient en maîtres aux flots, aux tempêtes, aux maladies, à la mort; tantôt par l'invocation des saints qui jouissent du bonheur du ciel. A ces prodiges pourrait être ajoutée la constance héroïque, surnaturelle de ces millions de martyrs, qui ont versé leur sang pour la foi catholique. Tous ces grands serviteurs de Dieu sont nos frères; ils ont professé notre foi, reçu nos sacrements, obéi aux mêmes autorités spirituelles; comme nous ils s'appelaient, ils tenaient à honneur d'être appelés catholiques. Ils se sont sanctifiés dans notre Eglise, qu'ils ont tant illustrée par leurs vertus et leurs miracles. Voilà les titres de la sainteté de notre Eglise catholique-romaine.

LE D. Il vous reste à examiner l'apostolicité.

LE TH. J'y arrive, et vous verrez que nous possédons aussi cette propriété distinctive de la véritable Eglise de Jésus-Christ. Notre origine, nous la tirons des apôtres eux-mêmes, en remontant jusqu'à leur époque. Nous n'avons pas, comme les sectes, d'autres noms à placer entre les pre-

miers ministres de Jésus-Christ et nous. On ne peut nous désigner ni par Ambroise, ni par Augustin, ni par Bernard; nous ne descendons pas d'eux. Sans nul doute, ces hommes illustres ont brillé d'un grand éclat dans notre Eglise; mais elle était avant eux. Ils n'y ont opéré aucun changement pour la foi, les sacrements, ni sa constitution ; ils étaient membres de cette immense société fondée par les apôtres ; elle est aussi la nôtre, nous y tenons par les mêmes liens. Les protestants, comprenant la nécessité de cette origine apostolique, veulent se l'attribuer exclusivement, comme nous l'avons déjà vu. Mais ayant altéré la foi, la doctrine, les pratiques primitives, leur ministère n'ayant aucun lien avec celui des apôtres, c'est à eux une prétention singulière, injuste, que de se dire leurs successeurs. Les catholiques-romains seuls peuvent revendiquer cette origine, parce qu'ils prouvent que leur foi, leur doctrine, leur ministère, sont les mêmes, absolument les mêmes que dans les temps apostoliques. Qu'on assigne, pour la foi, les sacrements, une différence, une altération réelle, et nous renonçons à cette glorieuse succession.

L'apostolicité se manifeste surtout chez les catholiques par la constitution de leur ministère sacré; un grand nombre d'églises peuvent remonter, pour la succession de leurs évêques, jusqu'au siècle des apôtres. La plus célèbre de toutes, vous fera compter ses pontifes de Grégoire XVI qui la gouverne aujourd'hui avec tant de gloire, jus-

qu'au prince des apôtres, qui en est le fondateur. «Quelle conviction de la vérité, » disait le grand Bossuet, «quand ils voient que d'Innocent XI, qui remplit aujourd'hui si dignement le premier siége de l'Eglise, on remonte sans interruption jusqu'à saint Pierre! » Les pères de l'Eglise attestaient aussi cette succession, et la donnaient aux novateurs comme un témoignage authentique de la légitimité du ministère catholique. Car la plupart des autres églises ont été fondées, ou par des évêques envoyés par les souverains pontifes, ou avec leur autorisation, et en leur communion. Toutes tiennent donc pour le ministère à l'institution des apôtres, les unes immédiatement et par une succession non interrompue, les autres par une fondation médiate, tirant sa source et son autorité du successeur même de saint Pierre.

La mission légitime accompagne chez nous la succession, et si elle manquait à un ministre, ou qui ne l'aurait jamais reçue, ou qui en aurait été privé par ses supérieurs, il conserverait le pouvoir d'ordre sans doute, mais non la juridiction du gouvernement; ce serait un ministre intrus. Aussi, qu'un évêque tâche de fonder une église sans mission du souverain pontife, tout ce qui tient au gouvernement, à la juridiction, est radicalement nul. Il faut que ces paroles de pouvoir : *Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie*, soient pour les ministres, successeurs des apôtres, la source d'où dérive leur juridiction spirituelle. Or, c'est ainsi que notre ministère est constitué.....

Le prêtre qui travaille à la sanctification des âmes, a mission de son évêque; celui-ci a reçu son institution du souverain pontife, légitime héritier de la mission de Pierre, lui qui la tenait de la bouche même du divin Sauveur.

Nous avons recherché ailleurs de quels ministres se composait, aux temps apostoliques, le ministère de l'Eglise, la manière dont ils y entraient, et les fonctions qu'ils devaient y remplir. Voyez quels sont aujourd'hui les ministres dont se forme la hiérarchie catholique : des évêques, des prêtres, des diacres. Pierre était investi d'une primauté d'honneur et de juridiction; vous la retrouvez dans la société catholique-romaine; on était introduit dans le ministère par l'imposition des mains : c'est aussi ce qu'on a toujours observé parmi nous.

La prédication de la parole sainte, le baptême, le sacrifice, l'eucharistie, la pénitence ou réconciliation des pécheurs, l'imposition des mains aux baptisés, ou la confirmation, l'onction des infirmes, telles sont les principales fonctions que nous avons remarquées dans les temps apostoliques, et que saint Paul appelle d'une manière générale la dispensation des mystères de Dieu. Que se passe-t-il tous les jours dans l'Eglise catholique? A quelles fonctions se livrent ses ministres selon l'ordre de la hiérarchie? Ce sont les mêmes; elles ont toujours été les mêmes que dans la primitive Eglise. Le culte extérieur a subi quelques modifications, il est vrai, et pour la

forme il est différent parmi nous de celui qui se pratiquait dans les catacombes au temps de la persécution; mais, quant au fond, ce sont les mêmes mystères, les mêmes sacrements, les mêmes fonctions sacrées.

Vous avez suivi avec beaucoup d'attention les recherches que nous avons faites dernièrement sur la constitution établie par Jésus-Christ dans son Eglise. Il a voulu, avons-nous dit, qu'elle fût toujours visible, répandue dans l'univers entier; une dans sa foi, sa doctrine, ses sacrements, son ministère; sainte dans son enseignement, sainte aussi en un grand nombre de ses membres; qu'elle fût fondée sur la prédication des apôtres, qui devaient enseigner la doctrine de leur divin maître, et établir des ministres pour travailler, après eux, à l'œuvre de la sanctification des âmes. Toujours visible, catholique, une, sainte, apostolique; voilà la constitution de l'Eglise de Jésus-Christ. Où est-elle cette constitution? quelle société chrétienne la possède? Nous l'avons vainement cherchée dans le protestantisme et dans l'église schismatique des Grecs; ils n'ont pu nous la montrer. Nous nous sommes adressés à la société catholique-romaine, dont nous avons examiné avec soin la foi, la doctrine, le culte, le ministère, la durée, l'étendue; et c'est en elle, en elle seule, que nous avons reconnu la constitution de la véritable Eglise du Christ. La société des catholiques-romains est donc, nous le disons avec assurance et conviction, cette Eglise, une,

sainte, toujours visible, catholique et apostolique, établie sur la terre par le divin Rédempteur.

LE D. Vous venez d'employer plusieurs fois l'expression de *catholique-romaine*, pour désigner la société des catholiques; cela vient apparemment de ce que le pape, chef de cette Eglise, est évêque de Rome. Voudriez-vous me faire connaître en quelques mots, la source et l'étendue de cette primauté des souverains pontifes?

LE TH. Pour répondre à votre question avec plus d'ordre, commençons par établir que les évêques de Rome occupent le siége de saint Pierre, qu'ils sont ses légitimes successeurs. A l'exception de quelques hommes à paradoxes, tout le monde convient que saint Pierre, après avoir quitté Antioche, vint fonder l'église de Rome, où il fixa son siége, et qu'il gouverna jusqu'à sa mort. Après le glorieux martyre de cet apôtre, saint Lin lui succéda, dirigea la même église en qualité d'évêque, et dans la suite des siècles se continua sans interruption cette chaîne des successeurs de Pierre; ce fait est tellement reconnu parmi les docteurs chrétiens, qu'ils appellent souvent le siége de Rome, le siége de Pierre, la chaire de Pierre. «Je m'entretiens avec le siége du pêcheur,» dit saint Jérôme au pape Damase, «et suis en communion avec la chaire de Pierre.» «Que vous a fait la chaire de Rome sur laquelle saint Pierre s'est assis?» demandait saint Augustin. A ces autorités imposantes, que les théologiens citent en grand nombre, se joint la

tradition de tous les siècles, la croyance universelle de nos jours, pour attester que les évêques de Rome sont les véritables successeurs de saint Pierre sur le siége qu'il y a fondé. Ce fait une fois établi, nous devons affirmer que les papes ont succédé à saint Pierre dans la primauté que cet apôtre avait reçue du Sauveur; non comme une distinction personnelle, simplement honorifique, mais pour l'utilité permanente de l'Eglise de Jésus-Christ; elle doit donc subsister dans ses légitimes successeurs; à l'évêque de Rome seul appartient donc la puissance du prince des apôtres. C'est aussi à lui qu'il est dit dans la personne de saint Pierre, le premier, le plus illustre de ses prédécesseurs : *Paissez mes agneaux*, *paissez mes brebis.*

L'Eglise catholique a toujours reconnu la transmission de cette primauté d'honneur et de juridiction dans les évêques de Rome, appelés par distinction papes ou souverains pontifes. «L'Eglise de Rome», dit saint Irénée, «doit être le centre des autres eglises à cause de sa primauté.» (*Lib.* 3.) Selon saint Athanase, les papes sont placés au faîte des églises pour les gouverner toutes. Les conciles généraux d'Ephèse et de Chalcédoine reconnaissent aussi bien que les conciles d'Occident cette double primauté des souverains pontifes; le premier veut que l'on obéisse au siége de la grande Rome et qu'on le vénère; le second l'appelle la tête de toutes les églises, et demande au pape la confirmation de ce qu'il a fait, en lui don-

nant le nom de puissance, d'élévation. Dans le concile de Florence ont été clairement exprimées et la succession du souverain pontife, et sa primauté sur l'univers entier, comme chef de l'Eglise universelle. Cette primauté n'est pas restée stérile, comme un vain titre d'honneur, entre les mains des papes. Nous les voyons à toutes les époques, consultés par les églises, conjurés de les pourvoir de pasteurs, de leur donner des règles de conduite et des décisions doctrinales; ils ordonnent et punissent avec sévérité; ils convoquent les conciles, y président ou en personne ou par des légats; en un mot, leur juridiction s'exerce dans tout l'univers, non comme une concession ou une tolérance de la part de l'Eglise, mais comme un droit imprescriptible du siége de Pierre dont ils sont les légitimes successeurs.

QUINZIÈME ENTRETIEN.

L'INFAILLIBILITÉ DE L'ÉGLISE.

LE D. En expliquant les différentes parties de la constitution que Jésus-Christ a donnée à son Eglise, vous avez mentionné l'infaillibilité, dont vous avez ajourné l'examen; êtes-vous disposé à traiter aujourd'hui cette question?

LE TH. Nous nous en occuperons dans cet entretien, avec le soin et l'étendue commandés par l'importance de ce sujet. Commençons par établir que la véritable Eglise de Jésus-Christ est infaillible, en ce sens qu'elle ne peut accepter aucune doctrine opposée à la foi. Car alors les portes de l'enfer, c'est-à-dire, l'erreur et l'hérésie prévaudraient contre elle, et les promesses du divin Sauveur ne seraient point accomplies; elle ne serait plus la société de ceux qui croient la vraie foi de Jésus-Christ; comment l'appellerait-on encore la colonne de la vérité? Elle n'aurait donc plus le le Paraclet, dont parle saint Jean, (14.) qui devait cependant toujours demeurer en elle et lui enseigner toute vérité? (16.) Nous avons vu, en

parlant de sa sainteté, que l'Eglise fondée par Jésus-Christ ne pouvait être même un seul instant, une aggrégation d'hommes, d'iniquité; toujours elle doit compter dans sa nombreuse famille des enfants fidèles aux préceptes de la morale évangélique, nous l'affirmons aussi de la foi; elle est impérissable, ses membres pris collectivement ne la perdront jamais. Voilà ce qu'on appelle l'infaillibilité passive de l'Eglise de Jésus-Christ.

Ce que nous disons de la perpétuité de la foi dans cette société, ne peut s'appliquer individuellement aux membres qui la composent; car chacun est exposé par sa faiblesse à admettre des erreurs en matière de religion; et par ignorance, ou par orgueil, les hommes devaient s'ériger souvent en apôtres d'une doctrine opposée aux enseignements de Jésus-Christ. Aussi ce divin Sauveur annonçait-il qu'il s'élèverait des schismes, des hérésies; et presque à chaque siècle nous voyons l'accomplissement de cette triste prédiction. Dans ces circonstances, où seront les moyens de faire cesser ces doutes, ces controverses, ces opinions hérétiques qui altèrent les vérités de la foi? Comment préserver les fidèles de l'erreur? A quelle autorité s'adresser pour prononcer avec précision sur ce qu'on doit admettre ou rejeter? N'importe où il se trouve, il faut absolument un juge de ces controverses dont l'Eglise est troublée. La sagesse de Jésus-Christ ne permet pas de douter qu'il n'ait établi une autorité facile à découvrir, et propre à déterminer les

croyances catholiques. D'où il résulte que cette autorité devra être infaillible dans ses jugements; car on ne peut l'assimiler à nos tribunaux humains, civils ou criminels, qui n'exigent pas notre adhésion intérieure à la vérité de leurs décisions. Il suffit de connaître leurs sentences, et de les accomplir ; là se borne la force et le droit de leur action ; mais il n'en peut-être ainsi de cette autorité spirituelle. Ses décisions portant sur la foi d'une vérité, sur un dogme de la religion révélée, elle doit régler la croyance, fixer les esprits, ce qu'elle n'obtiendra jamais, si son infaillibilité n'est incontestable et manifeste.

LE D. Quelle sera dans l'Eglise cette autorité compétente, si nécessaire pour déterminer les dogmes de la foi?

LE TH. Les protestants en assignent deux. D'après les uns, c'est l'Écriture sainte, toujours claire et facile, disent-ils; selon les autres, l'inspiration de l'Esprit saint vient en aide pour distinguer le vrai sens des Écritures, et y faire découvrir la vérité. Examinons si ces autorités suffisent pour terminer les controverses qui pourront s'élever en matière de foi. D'abord, quel moyen vont employer nos adversaires pour s'établir dans une possession certaine des livres saints? N'admettant pas l'autorité des traditions, comment sauront-ils qu'il existe de tels livres? Puis, par quelle voie parviendront-ils à les distinguer de ces nombreuses productions fausses, au moins apocryphes des premiers siècles de l'Eglise, et qui se sont tant

multipliées depuis? Ils auront à lire ces versions, à les examiner, à les juger, pour arriver à la distinction des véritables Ecritures. Quels docteurs pourront espérer d'obtenir un résultat efficace, à la suite de leurs laborieuses investigations? Que répondront-ils, si on leur demande à quels caractères ils reconnaissent que tel livre est révélé, qu'il est vraiment canonique? Ils ne peuvent trouver ni pour eux ni pour les autres aucune solution à toutes ces difficultés. Chose étrange! ils veulent invoquer un juge, dont il leur est impossible de constater même l'existence. Mais, accordons-leur la possession des vraies Ecritures; comment vont-ils expliquer les difficultés qu'elles offrent dans une foule de passages? Ils auront beau dire qu'elles sont claires, d'intelligence facile; saint Pierre nous affirme le contraire, au moins pour les épîtres de saint Paul: « *Dans lesquelles il y a quelques endroits difficiles à entendre, que des hommes ignorants et légers détournent en de mauvais sens, aussi bien que les autres Ecritures, dont ils abusent pour leur propre ruine.* (2ᵉ. 3.) Voulez-vous des exemples pour confirmer ce que nous disons de la difficulté des livres saints, même pour des amis de Dieu? Voyez si les disciples d'Emmaüs ont saisi le sens des prophéties, que notre divin maître a besoin de leur expliquer? (*Luc*. 24.) Ecoutez aussi cet eunuque de la reine d'Ethiopie qui avoue ingénûment son impuissance à comprendre les passages d'Isaïe, qu'il avait sous les yeux. (*Act*. 8.) Les Evangiles rapportent les

paraboles que Jésus-Christ adressait au peuple en présence des apôtres. Il semble qu'en les entendant de la bouche même du Sauveur, ils auraient dû en saisir le sens et l'application, avec grande facilité; et cependant ils disent à leur maître : *Expliquez-nous cette parabole* ? (Matth. 13.) *Ce n'est pas de pain que j'ai voulu vous parler*, leur observe le Christ dans une autre circonstance. (16.) Et ailleurs encore il est rapporté qu'ils ne comprirent pas le sens des paroles qu'ils venaient d'entendre. (*Luc*. 18.) Qui pourra raisonnablement se croire plus versé dans la connaissance des Ecritures que les docteurs des premiers siècles chrétiens ; ils confessent néanmoins qu'elles sont vraiment difficiles à comprendre et à expliquer. Origène, saint Ambroise, saint Augustin, les comparent à une mer, dont on ne peut sonder la profondeur, et ils blâment vivement la témérité de ceux qui s'engagent dans toutes ces difficultés.

Si les livres saints sont si clairs, si manifestes, si faciles à interpréter, comment se fait-il donc que nos adversaires les expliquent si diversement ? Que les uns trouvent un dogme là où les autres ne voient qu'une figure; ceux-là un article fondamental de la foi ; ceux-ci rien de semblable ? ces contradictions ne pouvant exister dans le texte sacré, il faut bien que les commentateurs de la réforme confessent l'obscurité de la parole sainte, à moins d'avouer qu'ils sont eux, les auteurs volontaires de ces doctrines si diverses.

Il est un grand nombre de vérités qui ne se

connaissent que par des traditions divines, ainsi que nous l'avons vu ailleurs? Si c'est à leur occasion qu'il s'élève des controverses, il sera impossible de les juger par l'Ecriture, qui n'en fait pas mention. Il n'existerait donc aucun moyen dans l'Eglise de Jésus-Christ pour terminer ces sortes de différends en matière de foi, établis sur des traditions divines? Où sera, qu'on nous le dise, la sagesse du fondateur du christianisme? Et puis, où se trouvait ce juge de la doctrine, avant l'existence du Nouveau-Testament, dont le premier livre a été écrit huit ou neuf ans après la mort de Jésus-Christ? De bonne foi, peut-on assigner pour autorité compétente dans les questions dogmatiques cette même autorité que je pourrai, moi prédicant, invoquer pour soutenir mes opinions personnelles? Qu'avez-vous à m'objecter, si j'entends un texte autrement que vous? Mon sens est le seul clair, direz-vous; et moi, je réclamerai cette clarté pour le mien. Qui jugera donc en dernier ressort? Et n'est-ce pas ce qui est arrivé à Luther, à Calvin; ce qui se voit encore de nos jours? Voilà ce qui a donné l'origine à tant de sectes différentes; chacun parmi les chefs des hérétiques, a cru voir tel dogme fondamental dans la sainte Ecriture, et personne, selon ces principes, n'a eu le droit de lui dire qu'il voyait, qu'il saisissait mal. Qu'est-ce donc qu'une autorité que chacun a le droit de revendiquer pour lui, sans qu'il soit possible de le détromper, de le convaincre de sa fausse interprétation? Pour

en finir, nous nous bornerons à demander quel sera pour les ignorants, qui ne peuvent lire les divines Ecritures, le moyen de se fixer sur la foi? de se protéger contre les doctrines qui lui seraient contraires? On ne peut en assigner aucun, à moins de recourir à nos enseignements catholiques, en reconnaissant avec nous une autorité infaillible qui détermine les croyances et fixe les esprits. Examinez, après toutes ces considérations, s'il est possible de regarder l'Ecriture sainte comme une autorité suffisante, pour juger les controverses de la foi.

LE D. Je suis persuadé comme vous que ce premier moyen est tout à fait insuffisant; mais, n'en assigne-t-on pas un second, l'inspiration de l'Esprit saint qui fixera sur le sens des Ecritures?

LE TH. Beaucoup de protestants ont eu la bonne foi d'avouer l'insuffisance de l'Ecriture seule à cause de ses obscurités; et ils recourent, pour l'expliquer, à une inspiration surnaturelle, comparable tantôt à une lumière qui montre la vérité, tantôt à une saveur qui la fait goûter. Vous serez bientôt convaincu que cet esprit privé ne peut pas être invoqué plus que l'Ecriture sainte, comme juge en matière de foi. Que nos adversaires commencent par nous dire d'où ils tirent cette promesse de l'inspiration? S'ils répondent que c'est de l'Ecriture, ils devront nous faire connaître comment ils s'assurent que tel livre est Ecriture sainte, et que le sens qu'ils lui donnent, est véritable. Force leur sera alors de retomber sur

l'esprit privé, et de s'enfermer ainsi dans une argumentation vicieuse. Ils ne pourront jamais poser un principe sûr, d'où l'on déduise une conséquence certaine. Mais nous l'éprouvons, cet esprit d'inspiration, avancent-ils avec confiance; dès lors nous n'avons pas à rendre compte de sa source; il est en nous, voilà tout. A la bonne heure, que vous vous contentiez, vous, d'une telle expérimentation; si on vous la conteste, comment la justifierez-vous? Il faudra que vous nous montriez quelque part la promesse de cette inspiration, ou bien que vous ayez quelque signe auquel nous puissions reconnaître que vous la possédez. La promesse, s'il en existe, ne pourra être, d'après vos principes, que dans les livres saints; et vous retombez ainsi dans la pétition de principe que nous venons de vous reprocher. Quant aux signes, aux prodiges, nous ne savons pas que les protestants aient jamais eu la prétention d'en produire pour attester leur inspiration.

Alors même qu'ils trouveraient dans l'Écriture quelques paroles, dont le sens obscur pût cependant donner occasion à ce système de l'inspiration privée, ils ne devraient pas être assurés de la possession du véritable esprit, puisque la même Écriture nous avertit que l'ange des ténèbres se transforme souvent en ange de lumière. Pour se croire vraiment sous l'inspiration de l'Esprit divin, il leur faudrait essentiellement quelques caractères, auxquels ils pussent le distin-

guer de l'esprit de satan. Qu'ils nous disent quels sont et où se voient ces caractères distinctifs? Ah! s'ils étaient de bonne foi sur cette prétendue inspiration, ils verraient dans les livres saints qu'au lieu d'y recourir, de l'employer comme juge en matière de croyances religieuses, il est dangereux d'y mettre sa confiance. *Malheur*, est-il écrit dans Ezéchiel, *à ces prophètes insensés qui suivent leur esprit, sans rien voir!* (13.) *Il en est*, dit Jérémie, *qui rapportent les visions de leur cœur et non celles du Seigneur.* (23.) *Ne mettez pas votre confiance en tout esprit, mais éprouvez s'ils sont de Dieu véritablement; car il existe dans le monde un si grand nombre de faux prophètes.....* (1ᵃ. 4.) Et quel moyen l'apôtre saint Jean donnait-il aux fidèles pour distinguer entre esprit et esprit? Était-ce l'inspiration privée, la lumière, le goût, ainsi que le prétendent les partisans de ce système? Non; mais un fait, un principe, l'union des deux natures en Jésus-Christ; et tout esprit qui allait contre cette foi, était essentiellement un esprit de mensonge. (1. 4.) Voici encore comment saint Paul apprécie cet esprit privé: *Après que vous aurez averti l'hérétique une seconde fois, vous aurez soin de l'éviter, car il est condamné en son propre jugement.* (Tit. 3.) Ce qui ne serait pas cependant si clair, s'il était vrai que Dieu eût établi l'inspiration personnelle comme juge de la foi. Cet homme eût trouvé, ce semble, une justification, en alléguant son expérimentation de l'Esprit saint; et l'on ne voit pas comment

saint Paul aurait eu le droit de le traiter d'hérétique et de recommander aux fidèles de l'éviter. N'oublions donc jamais ces paroles des deux grands apôtres : *Toute prophétie de l'Ecriture ne doit pas s'entendre selon sa propre interprétation..., Satan se transforme en ange de lumière.*

Ce qui achèvera de nous persuader combien est fausse cette prétendue influence de l'inspiration, c'est la manière, je ne dirai pas différente, mais contradictoire dont les mêmes hommes se sont montrés inspirés sur les mêmes matières, en des circonstances diverses. Qui ne connaît les variations de Luther sur les sacrements ? Tantôt il en admet quatre, tantôt trois ; il finit par n'en maintenir que deux. Sur un grand nombre d'autres points, on voit dans cet hérésiarque la même incertitude et la même mobilité de doctrine. Les autres chefs de secte n'ont pas eu plus de fixité dans leurs opinions. Cependant, si l'esprit de Dieu les eût inspirés, concevrait-on ces évidentes contradictions ? Demandez encore à Luther, à Calvin, aux autres réformateurs de quel esprit ils étaient animés avant de décrier ce qui existait depuis des siècles, ce qu'ils croyaient, ce qu'ils pratiquaient eux-mêmes de bonne foi, à moins qu'ils ne fasssent l'aveu d'une honteuse hypocrisie ? Si c'était l'esprit divin qui les éclairait, comment ce même esprit a-t-il pu leur inspirer de renverser comme criminel ce qu'il approuvait auparavant comme utile et religieux ? S'ils nous disent : Nous n'avions pas alors

cette inspiration, elle nous est advenue depuis. Eh bien ! qu'ils montrent les preuves de ce changement en eux ; qu'ils constatent ou la source ou l'expérience de cette influence divine. Si les chefs de la réforme ont agi sous l'inspiration sainte, comme ils en ont la prétention, d'où vient-il qu'ils ne se sont pas entendus tous pour établir la même doctrine, le même culte ? N'est-il pas absurde que l'Esprit saint ait dicté le pour et le contre à ces prétendus inspirés ?

Nous finirons par demander à nos adversaires, si dans leur système tous auront ou non le secours de cet esprit; et si l'on peut en abuser ? Si quelqu'un en est privé et qu'il prétende le posséder, quelle voie employer pour imposer silence à ses prédications quelqu'opposées qu'elles soient aux principes fondamentaux ? Il vous dira toujours que c'est l'inspiration de l'Esprit saint qui les lui dicte. Si on ne peut abuser de cet Esprit, le mal interpréter, comment y aura-t-il tant de diversité parmi les sectes, et en choses de la plus grande importance ? Il faut donc qu'on avoue la possibilité de l'abus ; mais alors par quel moyen arrêter ce désordre ? Le nouveau prédicant sera toujours dans son droit, en disant qu'il agit sous l'influence de l'inspiration : faites-le brûler, si vous en avez la volonté et la puissance, il raisonnera toujours avec plus de justesse que vous, qui violez vos propres principes, en le condamnant. Chacun doit suivre l'inspiration qu'il croit éprouver, tel est son droit et son devoir.

Cette inspiration individuelle mène, comme vous le voyez, à l'indépendance la plus complète en matière de religion ; et c'est là ce qui désole les sectes aujourd'hui. Il s'en détache des membres audacieux qui ébranlent tout ce qu'on a tenté d'établir, en déduisant les conséquences naturelles des principes fondamentaux de leur doctrine.

LE D. Cette argumentation est vive et pressante, on est forcé d'en convenir ; mais ne porte-t-elle pas à faux ? Qu'aurez-vous à reprocher aux protestants, si, pour justifier ces modifications de leur doctrine, de leur culte, ils vous disent que la religion chrétienne est indéfiniment perfectible, et que dès-lors il n'est pas étonnant d'y voir des changements progressifs, qui sont la suite nécessaire de sa constitution ?

LE TH. Supposons un instant que la religion de Jésus-Christ puisse être perfectionnée d'une manière progressive, les protestants se trouvent-ils dans les conditions de cette perfectibilité ? Je ne le pense pas. Qu'est-ce en effet que le perfectionnement dans les arts, les sciences, et si vous voulez, dans la religion ? Dans les arts, la sculpture, par exemple, ce sera de mieux harmoniser, de rendre plus naturelles, plus grâcieuses, les formes d'une statue. Perfectionner une science, comme la géométrie, c'est employer des méthodes plus claires, plus précises, plus propres à en faciliter les démonstrations. Il y a sans doute un autre perfectionnement plus large,

appliqué aux arts et aux sciences ; mais on devrait plutôt lui donner le nom de découverte, d'invention ; car, à la rigueur, perfectionner ne signifie autre chose que rendre plus parfait dans la forme et le mode, ce qui est déjà pour le fond.

La religion, si on veut, pourra aussi absolument être susceptible de perfectionnement, en ce sens qu'à une époque il sera possible d'exposer sa doctrine avec plus de clarté, d'augmenter les solennités de son culte, de détruire les superstitions de l'ignorance au milieu des populations. La morale sera perfectionnée dans la pratique, si on est plus fidèle à l'observer, si on trouve les moyens d'en rendre l'application plus utile, plus profitable à l'humanité ; et sous ce rapport le mode d'exercer la bienfaisance chrétienne pourra vraiment être amélioré. Est-ce ainsi que les protestants ont réformé, perfectionné la religion et la morale ? Se sont-ils bornés à quelque modification dans la forme ? Nous l'avons déjà dit, leur prétendu perfectionnement, c'est la mutilation dans la foi, les sacrements et une foule d'autres points qu'ils rejettent, sous prétexte de réforme. C'est le perfectionnement du barbare qui, pour embellir une statue, lui briserait des membres, lui déformerait les autres, et lui déprimerait le front. Ils ont fait aussi des additions à la religion de Jésus-Christ, ce qui sort encore des limites d'un perfectionnement. D'où ont-ils tiré, par exemple, l'inamissibilité de la justice, la tolérance de la polygamie, la terrible réprobation

absolue, la rémission du péché par la croyance même qu'il est remis ? Y a-t-il dans la doctrine de Jésus-Christ quelque chose qui conduise à ces principes ? Non, le christianisme réformé, comme ils le prétendent, n'est plus celui du divin Sauveur, celui des apôtres : ils l'ont altéré, défiguré par les retranchements arbitraires qu'ils lui ont fait subir, et par les additions monstrueuses qu'ils lui ont imposées. Il est donc manifeste qu'ils sont sortis des conditions d'un véritable perfectionnement. Au reste, examinons en peu de mots, si la religion chrétienne est susceptible de perfectibilité pour le dogme, la doctrine, les sacrements et le ministère sacré. Jésus-Christ disait à ses apôtres : *Je vous ai fait connaître tout ce que j'ai appris de mon Père*, (Joan. 15.) c'est-à-dire, tout ce que j'avais mission de vous manifester pour l'établissement de ma religion. *Le Paraclet, que mon Père vous enverra en mon nom, vous enseignera toutes choses.* (Ibid. 14.) *Allez donc, instruisez les nations, et faites observer ce que je vous ai ordonné.* (Matth. 28.) Selon le sens naturel de ces paroles, le Sauveur a instruit les apôtres de ce qu'ils devaient communiquer aux hommes ; son Esprit devait, le jour de la Pentecôte, confirmer, développer ces enseignements, et surtout opérer de merveilleux changements dans les dispositions des disciples. Dans la suite, ce même esprit n'a jamais fait défaut aux hommes apostoliques. Le divin fondateur ne s'est donc pas arrêté à une ébauche pour sa religion : il l'a

donnée complète, achevée, parfaite, telle qu'il ordonnait de la prêcher et de la faire observer jusqu'à la fin des siècles. Les apôtres ont-ils été infidèles à leur mission, en altérant la doctrine sainte que Jésus leur avait enseignée? On ne peut le penser, sans les accuser d'imposture, sans y associer Dieu lui-même, puisqu'ils opéraient les plus grands miracles par son autorité. Dans leurs prédications, ils n'ont jamais prétendu perfectionner en augmentant ou en diminuant le dépôt qui leur avait été confié : ils se faisaient gloire d'enseigner ce qu'ils avaient reçu du Christ. Et un ange du ciel viendrait-il, disaient-ils avec confiance, vous annoncer un Evangile différent de celui que nous vous prêchons, qu'il soit anathême (*Gal.* 1). Donc elle ne peut être de Jésus-Christ, cette doctrine qui enseigne des dogmes qu'il n'a pas ordonné d'enseigner, que les apôtres n'ont point transmis. Donc elle ne sera pas de Jésus-Christ cette religion où l'on retranche des dogmes, des sacrements que le divin Sauveur a prescrit à ses apôtres de prêcher, de faire observer, et que ceux-ci ont enseignés fidèlement. Voyez l'idée qu'ils donnent de la sagesse du Fils de Dieu ces partisans de la perfectibilité chrétienne. Il aurait d'abord fait connaître des vérités qui, dans la suite, auraient changé de nature; un sacrifice, dans le principe, agréable à Dieu, et puis devenu un acte d'idolâtrie. Dès le berceau du christianisme, on aura eu des moyens nombreux de sanctification par plusieurs sacre-

ments ; plus tard, bien que les hommes ne soient pas devenus meilleurs, ces sources de sainteté devaient presque toutes tarir. Et ainsi disparaîtront les dogmes que le divin maître nous a révélés ; et les institutions saintes qu'il est venu fonder. La morale devra apparemment aussi subir ces changements progressifs ; à l'époque du Sauveur et des apôtres, on ne pouvait être marié à deux femmes à la fois ; mais au temps de Luther, la loi est abrogée, on ne sera plus adultère : c'est le privilége du progrès. Les bonnes œuvres pouvaient être utiles pour le salut dans les premiers siècles du christianisme ; un jour, elles seront indifférentes, ou plutôt l'homme se trouvera dans l'impossibilité d'en opérer, et ne devra son salut qu'à l'imputation de la justice du Christ. Bientôt on sera conduit à la négation de la divinité même du Rédempteur, que les protestants rationalistes dépouilleront de tout caractère surnaturel, pour ne reconnaître en lui qu'un simple maître de morale. Viendra enfin un système hardi, fondé sur les mêmes principes, qui transformera le Christ en un être fabuleux et symbolique.

Au reste, qui fera ces changements progressifs ? Qui sera chargé de juger l'opportunité des temps, la maturité des esprits ? Il y aura sans doute quelque société ou synode en rapport avec le Rédempteur pour décider que tel dogme, telle pratique, sont surannés, et que d'autres pratiques, des dogmes différents sont obliga-

toires jusqu'à nouvelle décision. Non ; le Christ aurait été plus large dans ses concessions : chacun dans sa religion aura le droit d'examiner, de juger, de prononcer, de modifier, de réprimer, d'adopter, selon ses illuminations, ses goûts, son sentiment, sa délectation intérieure, sa raison. Il faut avoir lu de ses yeux ces théories religieuses de la perfectibilité, pour croire que des hommes, instruits d'ailleurs, aient pu les écrire et les donner comme les principes et la nature du christianisme.

Chez les catholiques, au contraire, tout dogme nouveau est par là même proscrit. Point de retranchement, point d'augmentation dans la doctrine de notre Sauveur et maître. Point d'innovation, disait saint Etienne à son célèbre adversaire. Chez nous l'Eglise ne fait point de nouveaux articles de foi : elle se borne à définir ceux que nous tenons de Jésus-Christ. Nous ne croyons pour la foi, nous ne pratiquons pour les sacrements que ce qui a été cru, ce qui a été pratiqué toujours et partout depuis les temps apostoliques.

Non, la religion de Jésus-Christ n'est pas perfectible dans le sens où l'entendent aujourd'hui plusieurs sectes protestantes ; et ainsi disparaît comme réprouvée, comme criminelle cette faculté de modifications incessantes, qui est cependant la suite nécessaire, visible, du système de l'examen privé et de l'inspiration individuelle. Vous devez, ce me semble, comprendre maintenant et

rester persuadé que l'Ecriture sainte seule, ni l'esprit privé ne peuvent être des autorités compétentes pour juger en matière de foi.

LE D. Oui, je viens d'acquérir cette conviction. Où placez-vous donc cette autorité ? car il est bien évident qu'il la faut quelque part.

LE TH. Je ne la place pas arbitrairement, mais je la vénère là seulement où le divin fondateur de la religion l'a placée lui-même, dans les apôtres et leurs légitimes successeurs. Voici les paroles de Jésus-Christ consignées dans les Evangiles de saint Matthieu et de saint Jean : *Tout pouvoir m'a été donné dans le ciel et sur la terre : allez donc, enseignez toutes les nations ; enseignez-leur d'observer tout ce que je vous ai ordonné. Et voilà que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation du siècle.* (28.) *Je prierai mon Père, et il vous donnera un autre Paraclet, l'Esprit de vérité, afin qu'il reste en vous éternellement. Il vous enseignera toute vérité, et vous suggérera ce que je vous aurai dit.* (14.) Ecoutez ce que saint Paul écrit aux Ephésiens : *Il a établi des apôtres, des prophètes, des évangélistes, des pasteurs, des docteurs, afin que nous ne soyons pas semblables à de petits enfants, emportés à tout vent de doctrine par la tromperie des hommes et par l'adresse qu'ils déploient à engager dans l'erreur.* (4.) *L'Eglise*, dit-il à Timothée, *est la colonne et le soutien de la vérité* (1. 3.) Il résulte d'abord de ces passages de l'Ecriture que notre divin maître a donné aux apôtres le droit d'enseigner, qu'il les a de plus

éclairés de son esprit, afin que leurs enseignements fussent toujours conformes à la vérité. Car s'ils n'avaient eu cette infaillibilité, le but de Jésus-Christ n'eût pas été atteint ; on aurait encore pu être emporté à tout vent d'opinion humaine. En second lieu, il est manifeste que ce pouvoir d'enseigner avec infaillibilité ne peut être restreint au collége apostolique, puisqu'il est dit : *Je serai avec vous tous les jours jusqu'à la consommation du siècle ; cet Esprit de vérité doit rester en vous éternellement.* Ne faut-il pas qu'à toutes les époques nous soyons protégés contre l'erreur et la tromperie des hommes ? Il y a donc essentiellement dans l'Eglise du Christ une autorité enseignante, infaillible, permanente. Mais où réside-t-elle, demandez-vous ? En ceux qui ont été représentés par les apôtres dont ils sont les légitimes successeurs dans le ministère. Direz-vous avec différents hérétiques que ce sont à la fois les simples laïques, les princes, les prêtres et les évêques ? C'est impossible pour les premiers ; ils doivent nécessairement être exclus de cette autorité infaillible ; autrement il ne pourrait y avoir ni enseignants, ni enseignés parmi les chrétiens. On conçoit combien il serait ridicule d'établir des docteurs, si tout le monde en avait la qualité. Quant aux princes, en fait de distinction, de privilége, d'autorité spirituelle dans l'Eglise, ils doivent être assimilés aux simples laïques ; nulle part, dans l'Ecriture ni la tradition, il n'y a d'exception en leur faveur. Les

prêtres n'ont pas, ne prétendent pas avoir le droit d'être appelés successeurs immédiats des apôtres, leurs héritiers, soit pour le caractère épiscopal, soit pour l'autorité infaillible de l'enseignement de la foi. Selon le témoignage de tous les siècles, c'est aux évêques seuls qu'il appartient de prononcer comme juges sur les matières relatives à la foi et aux mœurs. Si nous voulions rapporter des témoignages à l'appui de cette assertion, nous aurions à citer tous les conciles qui se sont tenus depuis l'assemblée de Nicée. Nous y voyons les évêques décidant avec autorité, les simples prêtres n'y sont jamais introduits qu'à l'invitation des pontifes, seuls juges compétents pour prononcer sur les questions de la foi. C'est aux évêques seuls que ce droit a toujours été reconnu, et par les Pères et par les traditions.

LE D. Vous venez de me faire observer que les protestants prouvent leur inspiration privée par l'autorité de l'Ecriture, et puis l'autorité de l'Ecriture par l'inspiration. Ne tombez-vous pas aussi dans cette argumentation vicieuse en établissant l'autorité d'un corps enseignant par l'Ecriture, et *vice versâ*, l'autorité de l'Ecriture par l'infaillibilité de ce corps enseignant?

LE TH. Ce n'est pas ainsi que nous procédons en rendant compte des motifs qui nous déterminent à admettre les livres saints et l'autorité infaillible de l'Eglise. Rappelez-vous comment nous avons établi l'existence de l'Ecriture, son authenticité, ses caractères divins; jamais nous n'avons

eu recours à l'autorité infaillible de l'Eglise. Nous nous sommes bornés aux mêmes moyens dont on se sert pour démontrer l'autorité d'un livre quel qu'il soit; et dans la démonstration de la divinité de nos Ecritures, nous n'avons eu besoin que de constater des miracles, des prophéties le plus souvent rapportés dans ces livres et opérés par leurs auteurs, ou bien par des hommes extraordinaires qui ont adopté ces ouvrages comme inspirés. Nous n'établissons donc pas l'autorité de nos livres par l'infaillibilité de notre Eglise.

Nous n'avons pas non plus à recourir d'une manière absolue à nos Ecritures, afin de constater l'existence d'une autorité enseignante et infaillible dans l'Eglise. Elle avait déjà été reconnue cette autorité et mise en exercice, avant qu'il existât des Ecritures. Les traditions nous suffisent pour rendre compte de nos croyances à ce sujet. Toujours on l'a ainsi cru, ainsi pratiqué : ce qui doit être pour un esprit droit un témoignage évident de l'institution de cette autorité et de ses prérogatives. Mais une fois l'autorité de l'Ecriture établie et reconnue, on peut, on doit même s'aider des passages clairs, précis qui peuvent faire connaître l'existence d'un corps enseignant avec infaillibilité; et si la controverse s'engage sur le sens du texte même, il est naturel de s'adresser aux traditions ou à l'interprétation des docteurs pour le déterminer. Si d'un autre côté on est parvenu à la croyance de l'autorité infaillible de l'Eglise, avant d'être fixé sur les

Ecritures, on n'aura aucun inconvénient à interroger cette autorité déjà reconnue, admise, pour arriver à la découverte et à l'interprétation des livres inspirés. Ainsi nous ne tombons jamais dans cette argumentation vicieuse , qui est inévitable, nécessaire, dans le système des sectes protestantes.

LE D. Comment s'exerce cette autorité infaillible chez les catholiques? Chaque évêque en est-il investi? Si la concession a été faite au corps de l'épiscopat, comment sera-t-elle permanente, attendu que les évêques ne sont pas toujours réunis en assemblée délibérante?

LE TH. Non, ce privilége de l'infaillibilité n'est pas personnel à chaque évêque, pour qu'il l'exerce individuellement. Il réside dans le corps de l'épiscopat; c'est ainsi qu'on l'a toujours entendu dans l'Eglise; et les évêques catholiques les plus intéressés dans cette prérogative, ne l'ont jamais revendiquée pour chacun en particulier. Que chaque apôtre en ait été doué, c'était spécial à eux, et les miracles venaient confirmer cette autorité extraordinaire qui ne devait durer que leur époque. Par la suite, elle devait être et demeurer restreinte au corps des évêques leurs légitimes successeurs.

Rassurez-vous sur la permanence de cette autorité; elle est constamment dans l'épiscopat et le souverain pontife, sans qu'il soit nécessaire que ces premiers pasteurs se réunissent en assemblée délibérante, Qu'une hérésie paraisse, elle

ne tardera pas à être signalée ou par le pape qui la condamnera aussitôt, ou par quelque évêque qui appellera sur cette erreur, l'attention et le jugement du souverain pontife et de ses collègues dans l'épiscopat. Il arrivera infailliblement qu'ils approuveront la condamnation qui sera portée, et ainsi ils la sanctionneront par leur silence, ou bien ils manifesteront une adhésion expresse, si les circonstances le demandent, et ainsi s'exercera toujours l'autorité de l'Eglise dispersée. Vous direz peut-être : Mais en attendant cette sanction, l'erreur pourra faire bien des progrès? Comment l'arrêter dès le principe? Le voici, c'est par un moyen bien simple. L'évêque du diocèse où elle s'élève, commence par porter une condamnation à laquelle tous ses diocésains sont tenus d'obéir; puis pour faire flétrir cette hérésie dans l'Eglise entière, il la déferrera au souverain pontife dont les décrets en matière de foi, imposent à tout fidèle une obéissance immédiate, et quelque temps après, les gallicans eux-mêmes devront dire que ce jugement est sanctionné par l'approbation de l'épiscopat, qu'il est irréfragable, puisqu'il devient le jugement de l'Eglise dispersée, dont le silence est une approbation suffisante. Toutefois, on a souvent jugé utile de se réunir dans des conciles pour condamner l'erreur d'une manière plus solennelle. C'est au pape, comme chef de l'Eglise, qu'il appartient de convoquer ces assemblées, d'y présider en personne ou par ses légats. Il faut encore qu'il

confirme les délibérations ou décrets des conciles pour qu'ils soient proclamés, observés dans l'Eglise, comme sa foi, sa discipline, son enseignement.

Tel est le tribunal auguste établi dans l'Eglise de Jésus-Christ, pour prononcer sur les questions de la foi, des mœurs et de la discipline générale. Dès qu'il a parlé, la cause est jugée et l'obéissance un devoir. C'est par cette autorité que dans tous les siècles, ont été condamnées les différentes hérésies qui sont venues affliger l'Eglise de Dieu. Car selon nos principes catholiques, cette église est infaillible dans ses définitions; ses enfants doivent les recevoir avec un pieux respect, et s'y soumettre avec une religieuse docilité. Mettez en parallèle les moyens de connaître la foi dans le système protestant, avec ce tribunal si majestueux, que nous vénérons comme l'institution sacrée du divin Rédempteur. Tâchez de vous rendre compte de l'inutilité, des abus, des désordres de l'examen privé, de cette prétendue inspiration individuelle, et vous serez forcé de vous dire : Ici est l'anarchie des esprits, le trouble, le chaos; non, Jésus-Christ la sagesse même ne peut être l'auteur d'un pareil système, qui porte si manifestement le caractère des passions humaines.

SEIZIÈME ENTRETIEN.

MEMBRES DE L'ÉGLISE.

LE D. J'ai encore à vous proposer deux questions sur les matières de l'Eglise. Il s'agit d'abord de déterminer quelles personnes appartiennent à l'Eglise de Jésus-Christ, et ensuite, si l'on peut se sauver hors de la société catholique-romaine?

LE TH. Pour répondre à ces questions d'une manière lucide et précise, je dois commencer par vous fixer sur la nature de l'Eglise; ce qui sera d'autant plus facile que nous avons déjà examiné sa constitution. On distingue dans l'Eglise de Jésus-Christ une partie extérieure, une autre intérieure; ce que les théologiens appellent le corps et l'âme de l'Eglise. En adoptant ces dénominations, nous dirons que le corps consiste dans des liens externes communs, comme le baptême, la profession de la foi, l'obéissance aux mêmes pasteurs, etc., tandis que l'âme se compose de qualités purement intérieures, telles que la foi, l'espérance, la charité et les dons de l'Esprit saint. Considérée sous le rapport de l'âme, l'Eglise sera la société de ceux qui sont unis à

Jésus-Christ, et par conséquent entre eux par la foi, l'espérance, la charité. Envisagée dans sa partie extérieure ou son corps, l'Eglise est la société de toutes les personnes baptisées, unies par la profession de la même foi, la participation aux mêmes sacrements, la soumission aux pasteurs légitimes et surtout au pontife romain.

Avec ces notions, il vous sera facile de comprendre que, pour appartenir au corps et à l'âme de l'Eglise, il est essentiel de remplir toutes les conditions que nous venons de signaler. Vous verrez aussi que certains peuvent appartenir à l'âme seulement, des catéchumènes, par exemple, et ceux qui étant frappés d'une excommunication, possèdent la foi, l'espérance, la charité. Vous aurez une troisième classe de personnes qui ne seront membres que du corps, les pécheurs; et enfin vous trouverez une quatrième catégorie dont les membres n'appartiendront ni à l'âme ni au corps de l'Eglise de Jésus-Christ. D'après ces principes, tous ceux qui ont la foi, l'espérance et la charité, appartiennent à l'âme de l'Eglise.

Quant au corps de cette société, voici d'abord les personnes qui n'en font point partie : les catéchumènes, privés du baptême d'eau qui imprime le caractère de chrétien, et fait entrer dans l'Eglise extérieure des disciples du Christ. D'ailleurs, avant le baptême, on ne peut participer aux sacrements, ce qui est cependant indispensable pour appartenir au corps de la société

chrétienne ; les excommuniés privés de la participation aux sacrements des fidèles, aux biens spirituels de l'Eglise et à ses assemblées, ne peuvent être comptés parmi les membres de son corps ; les hérétiques publiquement déclarés tels par l'Eglise ou qui élèvent autel contre autel, obéissent extérieurement à d'autres pasteurs, ou qui se déclarent manifestement membres d'une secte déjà séparée, ne peuvent être membres du corps de l'Eglise dont ils ne professent plus la foi, dont ils méconnaissent les pasteurs. Nous devons dire la même chose des schismatiques déclarés, n'étant pas en communion avec le pape, centre de l'unité, et ne le regardant plus comme chef de l'Eglise universelle. Je vous ferai observer que s'il s'agit d'hérétiques ou de schismatiques cachés, ils restent néanmoins membres du corps de l'Eglise, n'ayant encore rompu à l'extérieur aucun des liens avec cette société ; s'ils manifestent notoirement le schisme ou l'hérésie sans être encore séparés par une sentence de l'Eglise, et sans élever autel contre autel, beaucoup de théologiens pensent qu'ils ne sont pas encore retranchés de la société extérieure qui les tolère, et que souvent ils y exercent validement une juridiction spirituelle. Pour ceux qui, avec une parfaite bonne foi, se trouvent engagés dans le schisme et l'hérésie non tolérés, comme dans les sectes protestantes ou le schisme grec, s'ils ont la foi et la charité, ils appartiennent, nous l'avons déjà dit, à l'âme de l'Eglise, et ils sont

certainement dans les voies du salut. Nous n'avons aucune difficulté pour les pécheurs qui violent d'autres vertus que la foi ou la soumission aux pasteurs légitimes. Il est évident que leurs péchés ne les excluent pas du corps de l'Eglise, dont ils conservent tous les liens extérieurs.

LE D. Je suis impatient de connaître comment vous allez traiter ma dernière question, savoir : Si l'on peut être sauvé hors de l'Eglise catholique-romaine ?

LE TH. Vous êtes persuadé que la société catholique-romaine est la véritable Eglise de Jésus-Christ. Nous pourrions donc traiter la question comme vous la posez; cependant examinons-la différemment, et cherchons si l'on peut faire son salut hors de la véritable Eglise du Christ; les conséquences viendront après. *Prêchez l'Evangile à toute créature*, disait le Sauveur à ses disciples; *celui qui croira et qui aura reçu le baptême, sera sauvé. Celui qui ne croira pas, sera condamné.* (1) *Si un homme ne renaît par le baptême de l'eau et par la grâce du Saint-Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu.* (2) *Enseignez tout ce que je vous ai ordonné.* (3) Selon saint Jean : *Celui qui ne croit pas, est déjà jugé, parce qu'il ne croit pas au nom du Fils unique de Dieu.* (3.) Nous lisons dans les Actes qu'*il n'y a point de salut par aucun autre; car aucun autre nom, sous le ciel, n'a été donné aux hommes par lequel nous devrons*

(1) Marc. 16. (2) Joan. 3. (3) Matth. 28.

être sauvés (4). *Si quelqu'un n'écoute pas l'Eglise*, nous dit aussi le divin Sauveur, *regardez-le comme un payen et un publicain* (Matth. 8). Quelle conséquence tirerons-nous de ces paroles de l'Ecriture ? Celle-ci, qu'on n'est pas libre de choisir le moyen d'arriver au salut ; il faut le chercher dans le nom de Jésus-Christ, la foi, le baptême, dans l'Eglise qu'il a établie, dont il est le chef et le Sauveur (*Eph.* 5). N'est-elle pas ailleurs appelée la maison de Dieu ? l'Eglise du Dieu vivant ? la colonne de la vérité (1. *T.* 3) ? Celui donc qui s'en sépare avec connaissance, doit se regarder comme payen et publicain, en dehors de la cité, de la maison de Dieu, de la vérité, et par conséquent en dehors de la voie du salut. Désobéissant ainsi au fondateur de l'Eglise, qu'il n'écoute point, celui-là ne pourra être sauvé, s'il ne rentre dans la bergerie du divin Pasteur.

Ceux qui connaissent cette société de Jésus-Christ doivent donc en devenir membres ; c'est la conséquence nécessaire des principes précédents, et s'ils refusent d'entrer dans la salle du festin, ils seront traités avec sévérité pour n'avoir pas accompli la volonté de Dieu, qui leur a fait des invitations si réitérées.

Entendez ce que les docteurs chrétiens nous enseignent sur cette question, prise en ce sens général : Celui qui n'a pas l'Eglise pour mère, ne peut avoir Dieu pour père. « Il n'y a qu'une seule maison de Dieu, et personne ne trouvera le salut, si ce n'est en l'Eglise, nous disent saint Cy-

prien et saint Irénée. Être hors de l'Eglise, c'est être hors de la vérité. » « Comment arriverez-vous à la vie éternelle, écrivait saint Augustin, si vous n'avez le Christ pour chef ? Comment l'aurez-vous pour chef, si vous n'êtes dans son corps, qui est l'Eglise ? » Au reste, les protestants professent comme nous cette nécessité d'être dans la véritable Eglise du Christ, pour obtenir la rémission des péchés et faire son salut. Hors du sein de l'Eglise, disait Calvin, on ne peut espérer ni la rémission des péchés ni le salut (*Inst. L.* 4. 1).

Vous le voyez, les protestants reconnaissent avec nous que personne ne sera sauvé hors de la véritable Eglise de Jésus-Christ ; et vraiment il n'est pas possible d'avoir un sentiment différent, à moins de nier que le Sauveur ait établi une société ; d'affirmer que chacun est libre d'y entrer ou de s'en tenir séparé ; qu'il n'y a précepte pour personne, et que le salut n'y est nullement intéressé. Partant de ce principe incontestable, on doit se demander quelle est donc cette Eglise fondée par le divin Rédempteur ? Où est-elle ? Ici l'accord est rompu entre les protestants et nous ; ils altèrent, ils dénaturent complètement la constitution de l'Eglise chrétienne par le système, inconnu jusqu'à eux, de ces articles fondamentaux et non fondamentaux, que nous avons combattus ailleurs. D'après cette distinction, il n'y a plus de secte, plus d'hérésie, plus de schisme ; l'Eglise de Jésus-Christ sera

partout où sera maintenu un seul article fondamental; et ainsi on se sauvera dans toute société chrétienne quelle qu'elle soit, même dans la société catholique-romaine; si nos adversaires veulent être conséquents, on s'y sauvera, bien qu'elle soit une Babylone où règnent l'iniquité, toutes les superstitions, selon eux, jusqu'à l'idolâtrie. Mais nous retenons les articles fondamentaux; cela doit leur suffir : le reste est sans importance grave. Aussi, leurs docteurs ont-ils avoué plusieurs fois que l'on peut véritablement faire son salut dans l'Eglise catholique-romaine. Ce qui donne le droit de leur demander pourquoi ils s'en sont séparés d'une manière si violente et si hostile. Voilà comment ils dilatent cette Eglise fondée par le divin Sauveur; ils ne lui assignent pour limite que le déisme et l'infidélité. On pourra s'agiter dans ce cercle immense, embrasser toutes les extravagances des sectaires, changer de croyance comme d'âge ou de localité; toujours on sera dans la véritable Eglise du Christ, et dans la voie du salut éternel.

Les catholiques n'ont jamais admis une extension si monstrueuse. A toutes les époques, ils ont regardé comme hérétiques et en dehors du salut, ceux qui ont nié quelqu'un des points de la foi professée dans leur Eglise, la seule véritable, comme ils le démontrent avec tant d'évidence. Ils sont si persuadés de la posséder exclusivement, qu'ils n'ont jamais pu consentir, comme par composition, à la reconnaître en même temps

ailleurs. Aussi voyez l'opposition de tous les hérétiques contre la société catholique-romaine; ils la portent jusqu'à la haine. Ils fraternisent volontiers avec toutes les sectes passées et présentes; c'est avec nous seuls qu'ils se déclarent en hostilité, précisément parce que de nos principes rigoureusement vrais, nous devons inférer cette conséquence terrible, qu'ils ne sont point dans la véritable Eglise de Jésus-Christ; que dans leur secte ils ne peuvent jamais trouver ni sanctification ni salut. Ils emploient contre nous, vous le savez, un mot odieux et injuste, celui d'intolérance, peut-être même de fanatisme. Or, ces qualifications qu'ils tâchent de nous jeter à la tête, ne sont pas dirigées contre nous seulement; elles vont de siècle en siècle jusqu'aux personnages les plus illustres, les plus saints, jusqu'aux apôtres, jusqu'à Jésus-Christ, puisqu'il disait : *Enseignez tout ce que je vous ai ordonné. Si quelqu'un ne vous écoute point et vous méprise, c'est moi qu'il méprise. Que celui qui n'écoute pas l'Eglise, soit traité comme un payen et un publicain.*

Chose singulière et affligeante tout à la fois! des catholiques même prononcent ce mot d'intolérance contre l'Eglise dont ils sont membres. Pourquoi, disent-ils, ne pas s'entendre, ne pas faire quelque concession de part et d'autre? Aussi bien, ne sommes-nous pas à une époque de transition et de rapprochement?

Rien de plus déraisonnable, de plus injuste

que ce reproche d'intolérance, qui nous est adressé avec tant d'amertume par les uns, et de faux zèle par les autres. Ce n'est pas nous qui sommes intolérants; cette qualification appartient à la doctrine de Jésus-Christ, aux enseignements des apôtres, parvenus intacts, de siècle en siècle, jusqu'à nous. Ils nous ont transmis ce qu'ils ont appris de leur maître, la vérité. C'est elle qui est intolérante de l'erreur; ce sont ses droits que nous soutenons, que nous défendons, lorsque nous ne voulons pas la laisser altérer, et que nous refusons de tendre une main complice à ceux qui travaillent à sa destruction. Les vérités du christianisme doivent être, comme les vérités métaphysiques et morales, distinctes de l'erreur, incompatibles avec elle. Qu'on le dise, traitera-t-on d'intolérant celui qui ne consentira pas à sacrifier les principes métaphysiques, à les regarder comme faux avec des hommes qui voudraient les dénaturer? Taxera-t-on d'intolérance l'homme vertueux qui condamnera le vice partout où il le rencontrera? Et vous voudriez que le catholique, intimement convaincu qu'il ne peut exister qu'une foi, qu'une seule Eglise avec une constitution essentielle; vous voudriez qu'il professât le contraire de ce qu'il tient pour la vérité, pour l'évidence? Il a la plus profonde et la plus légitime conviction, qu'on ne peut faire son salut en altérant cette foi de Jésus-Christ, en dehors de l'Eglise fondée par lui, et vous exigerez qu'il renie des croyances sanctionnées par tous les

siècles chrétiens, et qui lui viennent des apôtres, de Jésus-Christ, le docteur infaillible de la vérité! Oui, nous sommes, nous serons, nous devons être intolérants contre les fausses doctrines, tout accord est impossible entre la vérité et l'erreur. Dans l'intérêt même de nos frères séparés, nous ferons une opposition incessante à leurs doctrines erronnées; toujours, nous viendrons troubler leur paix funeste, par l'inflexible rigueur de nos principes que nous leur montrerons à découvert, que nous proclamerons à haute voix. Pour leurs personnes, oh! nous les aimons sincèrement, et Dieu sait avec quelle joie nous verserions notre sang, si, à ce prix, nous pourions ramener nos frères à la vérité, et les faire rentrer dans les voies du salut!

LE D. Je dois vous avouer que j'étais du nombre de ces catholiques qui, dans leur zèle mal éclairé, trouvent les principes de l'Eglise romaine trop rigides; qui croient des concessions possibles, et les provoquent de tous leurs vœux. Vous venez de démontrer qu'en fait de foi, de doctrine, de vérité, aucune composition n'est permise; et je reste dans la pleine conviction qu'une semblable tolérance serait indigne d'un honnête homme et plus encore d'un chrétien. J'attendais de vous quelques mots en faveur des payens qui vivent dans l'accomplissement de la loi naturelle, pour me faire connaître s'ils seront perdus, parce qu'ils n'auront pas été membres de l'Eglise de Jésus-Christ. Que dire encore d'un grand nom-

bre de personnes qui se trouvent dans la bonne foi et dans une ignorance involontaire parmi les sectes hérétiques et schismatiques ? Sont-elles aussi hors de la voie du salut ?

LE TH. Vous êtes dans l'erreur sur l'application absolue que vous faites des principes catholiques relativement à la nécessité de faire partie du corps de l'Eglise de Jésus-Christ. Ainsi, ce païen que vous supposez fidèle à l'accomplissement de la loi naturelle, obtiendra de Dieu, d'une manière quelconque, soyez-en assuré, les moyens de se sauver. Il arrivera, par la miséricorde divine, jusqu'à la foi explicite en Jésus-Christ incarné et mort pour nous racheter, foi que la plupart des théologiens jugent nécessaire depuis la prédication de l'Evangile. Si cet homme meurt dans la charité, sans avoir reçu le baptême, sans connaître l'existence d'une Eglise visible, composée d'un peuple nombreux, de pasteurs et d'un chef suprême, il aura part au royaume du ciel; car Dieu lui accordera la grâce de croire en Jésus-Christ, et par là même il aura une foi implicite sur toutes les autres vérités; il est dans la disposition d'accomplir tout ce que le Seigneur pouvait exiger de sa bonne volonté, il l'aime enfin de tout son cœur; ce païen sera justifié, ayez-en la certitude, et bien qu'il n'ait pas été de fait membre du corps de l'Eglise, il appartient à l'âme, ce qui suffit pour participer à l'héritage céleste du Fils de Dieu. Ainsi, nous pouvons présumer qu'un grand nombre de catéchumènes sont en

possession du bonheur des saints, sans être entrés dans la société extérieure des chrétiens. N'ayant pu être régénérés dans l'eau du baptême, ils ont trouvé la justification, soit dans leur amour pour Dieu et le désir de recevoir le sacrement, soit dans l'effusion de leur sang pour le nom de Jésus-Christ.

Tenez-vous aussi sans inquiétude sur le sort de tous ceux qui, de bonne foi, par une ignorance involontaire, vivent au milieu du schisme ou de l'hérésie. S'ils croient les choses essentielles au salut, ne pouvant, par eux-mêmes, distinguer où se trouve la véritable Eglise, ils seront sauvés, pourvu qu'ils aiment Dieu et que leur conduite soit irréprochable ou réparée par une pénitence suffisante. Ils seront sauvés, parce qu'ils auront appartenu au moment de leur mort à l'âme de l'Eglise, et toujours au corps, leur erreur sur la foi et l'unité étant involontaire. C'est en ce sens que saint Augustin résout votre grande difficulté; voici les paroles de cet illustre docteur: « Ceux qui défendent sans animosité leur sentiment, bien que faux et pervers, surtout s'ils l'ont reçu de leurs parents, et qui cherchent la vérité avec soin et sollicitude, disposés à se corriger aussitôt qu'ils l'auront connue, ceux-là, dis-je, ne doivent pas être comptés parmi les hérétiques (*Ep.* 46.). »

On dénature donc nos principes, en nous faisant dire que pour être sauvé, il faut absolument être membre du corps de l'Eglise du Christ.

Vous venez de voir que nous n'en faisons point une obligation indispensable à ceux qui, dans la bonne foi, dans une ignorance involontaire, une impuissance absolue, ne connaissent pas le corps de la véritable Eglise, ou, s'ils en ont la connaissance, ne peuvent y entrer par le baptême d'eau qu'ils désirent ardemment de recevoir. Mais nos principes, ou plutôt ceux de Jésus-Christ, demeurent sévères et inflexibles pour ces hommes de mauvaise foi, qui, connaissant la véritable Eglise, restent cependant, contre leur conscience, dans le schisme et l'hérésie, par intérêt ou par orgueil. Il en est un grand nombre qui n'ont pas la force de suivre leurs convictions, parce qu'ils tiennent de leurs parents ces croyances hérétiques; ou à cause d'un malheureux respect humain qui les domine. Cette faiblesse déplorable et cette piété filiale, si mal placée, ne sauraient les justifier devant Dieu. Ils ne trouveront point le salut en persévérant, malgré les lumières de leur conscience, dans ces voies de l'erreur. On en voit d'autres passer leur vie dans une coupable indifférence pour la religion, se livrer aux passions les plus désordonnées. Ceux-ci, l'immoralité suffit pour les placer hors du salut; et auraient-ils vécu dans la continence, ils seront toujours coupables de leur indifférence pour le service de Dieu. Qu'ils accusent donc leurs mauvaises dispositions, s'ils n'ont pas connu la vérité; car le Seigneur ne la tient pas longtemps cachée, pour ceux dont l'esprit est pieux et le cœur pur.

Quelle justification pourront avoir à ses yeux, certains sectaires fanatiques qui s'irritent, s'indignent, au seul nom de catholique-romain, et qui, dans leur haine insensée, déversent sur nous la calomnie et l'outrage? Commençant par violer le premier précepte du christianisme, la charité, en même-temps qu'ils obscurcissent leur intelligence par ces dispositions perverses, ils opposent un obstacle volontaire à la grâce de Dieu, qui les conduirait à la connaissance de la véritable Eglise, et les y ferait entrer.

Tels sont les hommes qui, d'après nos principes, doivent être déclarés hors des voies du salut, s'ils persévèrent jusqu'à la mort dans le schisme et l'hérésie. Voilà en quel sens nous disons : Hors de l'Eglise de Jésus-Christ point de salut. Point de salut, je le répète, pour ceux qui, par une suite de leurs mauvaises dispositions, ne sont pas entrés dans cette Eglise. Nous avons démontré, vous vous en souvenez, que la société catholique-romaine est seule la véritable Eglise de Jésus-Christ. La conséquence rigoureuse, nécessaire, dans le sens que nous venons d'exposer, sera donc celle-ci : Hors de l'Eglise catholique-romaine, il ne peut y avoir de salut.

DIX-SEPTIÈME ENTRETIEN.

LES VERTUS. — LA FOI.

LE TH. Nous voici au terme d'une série de sujets que j'ai cru utile d'expliquer pour détruire tout doute dans votre esprit, et le disposer à accepter les croyances et la morale du christianisme. Nous pourrions donc entrer aujourd'hui dans l'examen de ces importantes questions : que faut-il croire, que faut-il pratiquer dans la religion de Jésus-Christ ? Mais je dois craindre que vous ne soyez pas assez fixé sur certaines notions indispensables, pour suivre avec intérêt et utilité les développements des matières difficiles que nous aurons à traiter.

LE D. J'adopte avec grand plaisir la bonne méthode que vous indiquez, et vous prie de ne pas passer trop rapidement sur des questions auxquelles je suis probablement tout-à-fait étranger.

LE TH. Nous commencerons nos recherches par l'étude des vertus. Ce mot vient du latin

viror, ou *vires*, verdeur, force. (1) On a ainsi nommé la vertu, parce qu'elle fait la vigueur, la beauté de l'âme, ou parce que l'homme dans sa faiblesse actuelle a besoin de grands efforts pour être vertueux. Suivant la définition la plus commune chez les moralistes catholiques, une vertu est une qualité qui tend à rendre l'homme bon. Si elle est telle de sa nature, que l'homme ne puisse l'acquérir par ses actes, on l'appelle infuse; et acquise, si l'on parvient à la posséder par des actes répétés : il est des vertus qui doivent absolument venir de Dieu par infusion; l'homme tenterait vainement de les acquérir par ses efforts : ce sont les vertus théologales ou divines. Quant aux autres, appelées morales, il paraît impossible aujourd'hui, qu'avec la faiblesse de sa volonté, et l'ignorance de l'entendement, il les possède toutes, s'il ne les reçoit dans les sacrements, ou par quelque autre moyen surnaturel.

LE D. Puisque vous parlez de vertus théologales et morales, tenons-nous-en à cet ordre, et faites-moi bien comprendre, je vous prie, ce qui concerne les unes et les autres.

LE TH. Pour vous faire une idée juste des vertus théologales ou divines, vous devez savoir que les vertus morales ont pour objet direct, de régler nos mœurs, tandis que Dieu est l'objet immédiat et principal des vertus théologales.

(1) En hébreu, c'est la même signification חיל force, אשת חיל femme vertueuse. (*Rut.* 3. 4.) En grec, αρετή, force, vigueur, etc.

LE D. J'avais cru jusqu'ici que toutes les vertus avaient Dieu pour objet.

LE TH. C'est que vous confondez l'objet avec la fin. Toutes les vertus, il est vrai, peuvent avoir Dieu pour fin, si elles lui sont rapportées; mais il n'en est pas de même de l'objet immédiat. Ainsi, la prudence aura pour objet la recherche des moyens propres à faire réussir une entreprise, tandis que Dieu est l'objet immédiat et principal de la charité.

LE D. Comment dit-on que les vertus théologales ont Dieu pour objet immédiat et principal? Ne seraient-elles pas mieux caractérisées en leur assignant Dieu seul pour objet ?

LE TH. Des théologiens l'enseignent ainsi pour chacune de ces vertus ; suivant cette explication, Dieu sera l'objet de la foi, parce qu'elle nous manifeste toujours sa nature, sa providence, ou quelqu'une de ses perfections. Dans l'espérance, nous attendons Dieu lui-même comme notre récompense au ciel, et ses grâces ou son action sanctifiante sur la terre. Dans la charité, il est clair que nous aimons d'abord Dieu en lui-même ; et quand nous descendons au prochain, c'est encore Dieu que nous aimons dans l'homme, sa ressemblance et son image. Mais cette manière d'envisager les vertus théologales, ne serait pas à la portée de toutes les intelligences : il en est donc une autre plus facile, plus usitée, que je crois avoir déjà signalée ; la voici plus clairement. D'après certains théologiens, une vertu théolo-

gale est celle qui a Dieu pour objet immédiat et principal, comme la charité, où nous aimons Dieu immédiatement et d'une manière principale. D'autres trouvent cette définition insuffisante, et lui préfèrent celle-ci : une vertu théologale est surnaturelle, infuse, elle a Dieu pour objet immédiat, principal, et quelqu'un de ses attributs pour motif. Car, disent-ils, suivant la précision théologique, on ne doit pas tant chercher à distinguer, à spécifier les vertus par l'objet que par le motif. Ainsi, par la foi, on croit l'objet révélé à cause de la véracité divine ; dans l'espérance, on espère à cause de la fidélité de Dieu à ses promesses ; et dans la charité on l'aime à cause de son amabilité, de ses perfections infinies.

LE D. J'espère que ces notions générales sur les vertus, deviendront plus claires par le développement de tout le sujet ; passons donc, si vous voulez, à l'examen de chaque vertu en particulier. Je présume que vous allez commencer par la foi.

LE TH. Comme vous l'observez avec beaucoup de raison, ce que nous venons de dire sur les vertus en général, ne saurait suffire, nous y reviendrons dans un autre entretien. On ne peut commencer l'examen des vertus théologales autrement que par la foi, elle est comme la base de toute qualité surnaturelle ; car sans elle, nous ne pouvons aimer ni honorer Dieu, ni espérer en lui pour la justification et le salut ; ne le con-

naissant alors que dans l'ordre naturel, on ne l'honorerait que par des actes analogues.

LE D. Qu'est-ce donc que la foi?

LE TH. Une vertu théologale, infuse, surnaturelle, inclinant notre âme à adhérer fermement à cause de la véracité de Dieu, à ce qu'il a révélé et qui nous est proposé par l'Eglise. La foi est d'abord une vertu ou qualité permanente, théologale, parce qu'elle a Dieu pour objet immédiat, principal, dont elle nous fait connaître les perfections infinies, et que la véracité divine est son motif spécial.

LE D. Je vous prie de m'expliquer le sens de ces mots infuse, surnaturelle, dont je n'ai pas une notion exacte.

LE TH. On les entend diversement. Les uns regardent ces deux expressions comme synonymes, et leur donnent le même sens, c'est-à-dire, que la foi doit venir de Dieu, et qu'il nous est impossible de l'acquérir par nos forces naturelles. D'autres, pour rendre cette idée, emploient le mot infuse; et par surnaturelle (1) ils entendent cette dignité qu'une vertu de cet ordre imprime à nos actions, en les élevant, ainsi que nos âmes, jusqu'à Dieu, que nous sommes destinés à posséder dans le ciel par la vision intuitive. On peut, ce me semble, tout concilier en donnant ces deux sens au mot *surnaturelle*. Cela voudra dire que

(1) Nous expliquerons la surnaturalité avec plus d'étendue dans l'entretien sur la grâce.

la foi ne peut venir que de Dieu, et qu'elle nous élève vers lui pour nous préparer à le voir dans le ciel, et nous rendre dignes de participer à sa souveraine félicité. La foi incline notre âme à adhérer fermement; tel est l'effet d'une vertu : elle dispose, elle incline l'âme, et lorsque l'acte se produit, on appelle cette vertu actuelle. Pour la foi, il faut une adhésion ferme; un doute la détruirait, et l'on doit établir cette adhésion sur la véracité de Dieu. C'est là, comme on le dit en termes théologiques, la résolution de la foi. Mais chacun ne pouvant se définir ce qu'il doit croire, il appartient à l'Eglise enseignante, infaillible, de déterminer les dogmes de la foi, qui porte alors le nom de foi catholique, imposée à tous les chrétiens, par opposition à la foi privée ou particulière, restreinte à celui qui aura été favorisé d'une révélation ou d'une connaissance personnelle. Nous avons un peu insisté sur ces principes de la définition de la foi, parce qu'ils se retrouveront en partie pour les deux autres vertus théologales, sans que nous ayons à nous en occuper de nouveau.

LE D. Vous avez fait entendre qu'il y a plusieurs sortes de foi : soyez assez bon pour me les préciser.

LE TH. Il en est une appelée habituelle; nous venons d'en parler. Comme vertu permanente elle se trouve dans les enfants après le baptême, dans les adultes pendant le sommeil, et les autres positions de la vie où ils ne s'occupent point de la foi. Lorsqu'ils en produisent l'acte, elle se nomme

foi actuelle, intérieure ou extérieure, selon la nature de cet acte. Elle porte le nom d'*explicite*, lorsqu'on adhère à des articles déterminés, par exemple, à la trinité, à l'incarnation, et d'*implicite*, lorsqu'en donnant son adhésion à une vérité de foi, on est censé y en rattacher d'autres, et quelquefois toutes celles qui sont révélées. Telle est la foi de celui qui croit, sur l'infaillibité surnaturelle de l'Eglise, tous les articles définis et proposés à la foi des chrétiens.

Il y a encore une foi vive ou formée, accompagnée de la charité, et une dernière qu'on appelle *morte* ou *informe*, parce qu'elle se trouve dans une âme avec le péché mortel.

LE D. Vous reste-t-il beaucoup de questions à examiner sur le sujet qui nous occupe?

LE TH. Pour les traiter d'une manière convenable et utile, nous aurons à considérer l'objet, le motif, les propriétés, le sujet et la nécessité de la foi. Voilà un grand travail : commençons par l'objet de cette vertu théologale. Quel est-il? A-t-il pris des accroissements dans le cours des siècles? Vous le savez déjà : l'objet principal de la foi, c'est Dieu, sa nature infinie; puis vient, comme objet secondaire, tout ce qu'il lui a plu de nous révéler. Quant à la seconde question, il est beaucoup plus probable que l'objet de la foi a eu des accroissements successifs, lesquels se sont faits dans les révélations communiquées à Abraham, à Moïse, aux prophètes, et surtout par celles de notre Seigneur à ses apôtres.

LE D. Je présume que l'objet de la foi a eu aussi des accroissements depuis les temps apostoliques.

LE TH. Vous vous trompez : la religion est et doit rester, pour la foi, comme elle a été enseignée aux apôtres, et prêchée par eux.

LE D. Mais les conciles ont ajouté une foule d'objets à la foi primitive ! Et aujourd'hui nous croyons beaucoup plus de choses que les apôtres n'en ont cru.

LE TH. Les conciles n'ont rien ajouté et ne peuvent rien ajouter à la foi ; ils se bornent à la définir, à la faire connaître plus explicitement ; voilà tout : de sorte que si les apôtres reparaissaient sur la terre, ils trouveraient la foi plus développée, plus expliquée, mais pour le fond, toujours la même qu'ils nous ont enseignée.

LE D. Passons, si vous voulez, au motif de la foi. Qu'entendez-vous par cette expression?

LE TH. Tout simplement ce qui nous porte à croire fermement. Ce motif, c'est la souveraine véracité de Dieu, alors qu'il daigne nous faire quelque révélation. (1)

LE D. Quelle doit être cette révélation pour la foi obligatoire dans l'Eglise ? Serait-elle suffisante, si Dieu la manifestait à une seule personne ?

LE TH. Elle suffirait pour une foi privée, personnelle ; mais pour la foi catholique, il est nécessaire que la révélation soit destinée à être communiquée : telles sont, par exemple, les ma-

(1) On prend ici le terme *révélation* d'une manière générale qui renferme aussi *l'inspiration*.

festations faites aux apôtres. Outre cette révélation publique, au moins par destination, il faut, pour la foi générale, une proposition dogmatique de l'Eglise enseignante, ou du souverain pontife, son auguste chef.

LE D. Mais alors ma foi ne reposera plus sur la véracité divine, puisque j'adhérerai à une proposition dogmatique, parce qu'elle vient de l'Eglise enseignante ou du souverain pontife.

LE TH. Si vous reconnaissez dans l'Eglise une infaillibilité surnaturelle, cela pourra absolument suffire. Vous aurez ainsi une foi implicite dans ce qu'elle enseignera. C'est comme si vous disiez, je suis sûr que l'Eglise tient de Dieu son infaillibilité constatée par des révélations écrites ou traditionnelles. Ne pouvant examiner tout ce qu'elle a défini, je l'accepte et le crois tel qu'elle le propose. Alors vous recevrez cette proposition dans le sens d'une foi divine, et ainsi, vous rendrez hommage à la véracité de Dieu, sur laquelle vous croyez l'infaillibilité de son Eglise. Mais si vous vous borniez à voir en elle une autorité humaine, morale, même infaillible, votre foi ne serait plus qu'une croyance dans l'ordre naturel. Et comme nous l'avons déjà observé, il faut que la foi du chrétien se résolve par la proposition de l'Eglise, dans la véracité de Dieu. Pour comprendre l'application de ces principes, voici en quels termes, le catholique professe sa foi : Mon Dieu, je crois fermement toutes les vérités que vous avez révélées, et que votre Eglise

19

me propose à croire, parce que vous êtes la vérité même, qui ne pouvez nous tromper.

LE D. La foi se trouvait-elle dans les anges avant leur entrée au ciel, et en nos premiers parents avant leur péché?

LE TH. Ils l'avaient conforme à l'état qui existait alors, et non pas telle que nous la possédons aujourd'hui. L'objet principal, Dieu, était le même; mais elle différait de la nôtre en beaucoup de points que le Seigneur a imposés à notre croyance, à l'occasion de la chute de l'homme et de la rédemption de Jésus-Christ. Nous comprenons que les anges et nos premiers parents devaient avoir cette vertu, destinés qu'ils étaient à la vision intuitive dans le ciel. Car cette destination surnaturelle exigeait d'eux un culte analogue, dans l'ordre surnaturel, et ils ne pouvaient le rendre à Dieu que par la foi et les autres vertus dont elle doit être le principe.

LE D. Les pécheurs conservent-ils la foi avec le péché mortel!

LE TH. Oui, ils la conservent, à moins que leur péché ne soit la négation de quelque vérité de la foi. C'est ainsi que le concile de Trente l'a défini en prononçant anathème contre celui qui dira qu'en perdant la grâce sanctifiante par le péché, la foi est perdue en même temps, ou que la foi qui reste n'est pas une véritable foi. (*S.* 6.) Cette vertu que la miséricorde divine laisse au pécheur dans son iniquité est une grâce bien précieuse, en lui maintenant la possibilité de faire des actes

surnaturels, pour travailler avec le secours de Dieu à obtenir la justification.

LE D. Comment allez-vous juger la question des hérétiques, qui a aujourd'hui sur la terre de si nombreuses applications? conservent-ils la foi, malgré leur séparation de l'Église catholique?

LE TH. C'est impossible. Je vais vous faire voir qu'elle est incompatible avec les principes du protestantisme, la grande hérésie de nos jours; vous pourrez étendre ces considérations aux hérétiques de tous les temps, qui, en s'isolant de nos croyances, ont dû perdre la foi des disciples du Christ. Pour posséder cette vertu surnaturelle, il faut être certain qu'il existe une parole divine écrite ou traditionnelle. Or, comment acquérir cette certitude par les principes de l'examen privé, qui n'admet ni tradition, ni autorité enseignante, qui fixe d'une manière positive, absolue, sur l'existence d'une révélation divine! ne se basant donc que sur l'esprit individuel, si fécond en illusions et en mensonges, ils ne pourront jamais affirmer avec conviction et vérité qu'il existe une parole de Dieu. Au reste, si dans la pratique, ils se conduisent en dehors de leurs théories, en admettant sur l'autorité de leurs parents ou de leurs pasteurs les livres que nous admettons, ils sont inconséquents avec leur système d'examen individuel, et notre argumentation n'en a pas moins de force contre leurs principes avoués. Mais supposons qu'ils connussent avec certitude l'existence de la révélation divine, qui leur en défi-

nira le vrai sens? Ils invoquent encore leur esprit privé, l'unique règle de leur foi. Nous n'avons pas à revenir aujourd'hui sur la fausseté et les dangers de leur système d'examen et d'inspiration; ils ont été signalés dans un de nos derniers entretiens. (1) Les protestants ne peuvent donc avoir la foi, alors qu'ils sont privés d'un moyen infaillible de constater l'existence de la parole divine, et d'en connaître le véritable sens.

LE D. Mais en croyant avec les catholiques les dogmes de la trinité, de l'incarnation, de larédemption et autres, n'ont-ils pas la foi sur ces mystères?

LE TH. Ils admettent certains dogmes catholiques, on en convient; et ils en rejettent un grand nombre. Et dès lors, ils ne peuvent avoir la véritable foi sur aucun. Ils en auront la croyance naturelle; la foi, c'est impossible; il y a incompatibilité absolue entre cette vertu et l'hérésie.

Pour vous en convaincre, tâchez de bien saisir ce raisonnement. Le caractère de la foi, ce qui la spécifie, c'est de croire à cause de la véracité de Dieu. Or, l'hérétique en niant même un seul dogme ne croit plus les autres à cause de l'autorité divine, de la véracité de Dieu; il les admet seulement par son choix, sa propre volonté, par son caprice, si vous voulez.

LE D. Les points qu'il juge venir de Dieu, il les admet sur son autorité; les autres sur lesquels il ne porte pas ce même jugement, il les rejette.

(1) Dans le quinzième.

Mais cela n'empêche point qu'il ne croie les premiers sur l'autorité divine.

LE TH. Ce serait vrai pour l'hérétique de bonne foi : nous l'avons déjà vu, il est dans la voie du salut, il croit surnaturellement. Quant à l'hérétique de mauvaise foi, c'est autre chose; Dieu lui manifeste cinq vérités, par exemple, sur lesquelles il exige son adhésion. Elles sont aussi claires les unes que les autres dans leur manifestation extrinsèque, et également obligatoires. Il plaira à un hérétique de faire un choix entre ces vérités, de se refuser à en accepter deux ou trois; et vous direz qu'il croit les autres sur l'autorité divine, alors qu'elle lui ordonne de les admettre, de les croire toutes sans distinction! Il croit, il rejette donc arbitrairement : d'où vous devez conclure que n'admettant pas sur l'autorité, la véracité de Dieu, les vérités qu'il adopte, il ne peut en avoir la véritable foi. C'était ainsi que saint Augustin argumentait contre les hérétiques de son temps : « Vous croyez de l'Evangile ce que vous voulez, » leur disait-il, « ce que vous ne voulez pas, vous le rejetez; alors c'est à vous-mêmes que vous croyez, et non pas à l'Evangile. » (*C. Faust.*)

LE D. Ne pourriez-vous pas rendre cette réponse moins difficile à saisir?

LE TH. Vous la comprendrez, je l'espère, par cette comparaison : la vertu d'obéissance consiste à accomplir la volonté d'un supérieur à cause de son autorité. S'il arrive que ce maître

prescrive trois choses à son serviteur, et qu'il plaise à celui-ci de n'en accomplir qu'une, il n'agit plus par la vertu d'obéissance, mais par sa propre volonté. Car l'obéissance, s'il la suivait, lui prescrirait de remplir la volonté entière de son supérieur; il ne connaît que l'ordre seul auquel il obéit, me direz-vous? Mais d'où vient donc qu'il ignore les autres? C'est par indifférence ou obstination qu'il ne prend pas les moyens de connaître l'étendue des ordonnances de son maître. Dès lors la vertu d'obéissance n'influe en rien sur le peu qu'il se borne à accomplir. Vous pourrez trouver en lui d'autres motifs provenants de son caractère, de ses goûts, de ses habitudes, de son intérêt, de sa vanité, de son orgueil; mais vous n'y découvrirez jamais un motif de véritable obéissance. Appliquez cette comparaison à l'homme hérétique qui fait un choix, une distinction dans la foi; et vous aurez la solution de votre difficulté.

LE D. A quelle époque de leur vie les hérétiques en viennent-ils à cette perte de la foi? Car j'ai ouï dire que le baptême confère cette vertu à tous ceux qui le reçoivent dans l'enfance, et que sous ce rapport il n'y a aucune différence entre l'enfant d'un catholique, et celui qui appartient à des parents hérétiques.

LE TH. Vous avez raison : il n'y a alors aucune différence entre ces enfants; elle se fait plus tard, lorsqu'ils sont adultes. L'enfant catholique obéira toujours à cette vertu de la foi, en admettant sans

distinction toutes les vérités qui lui seront proposées par ses parents, ses maîtres, son pasteur, son évêque, par le pape et l'Eglise entière dont il croit l'infaillibilité comme un dogme de la foi. Mais il y aura une époque où le fils d'un hérétique, s'il veut le devenir lui-même, devra examiner, juger, choisir arbitrairement sa morale et ses croyances, ce qui répugne au plus simple bon sens. Il connaît d'ailleurs le catholicisme dont les caractères manifestes de certitude et de vérité, ne peuvent lui permettre de demeurer dans la bonne foi au milieu des systêmes de l'erreur : ceci ne s'entend, je le dis encore, que de l'hérétique de mauvaise foi, tel que nous l'avons dépeint dans notre dernière conversation. Car pour ceux qui sont dans l'ignorance invincible, la vertu de foi reçue dans le baptême n'est point altérée pour les articles qu'ils connaissent, sans croire des dogmes sur lesquels ils ne peuvent être éclairés.

LE D. Vous avez annoncé que vous parleriez des propriétés de la foi. Veuillez donc m'expliquer en quoi elles consistent.

LE TH. A rechercher si la foi doit être vraie dans son objet, et si elle peut porter sur une chose que nous connaîtrions par nos sens ou par le raisonnement. Et d'abord il est aisé de voir que la foi doit être vraie dans son objet. Car s'il n'est pas révélé, par conséquent vrai sous ce rapport, il ne peut y avoir de foi, quelque ignorance invincible que l'on suppose, la foi surnaturelle doit reposer sur la véritable parole de Dieu.

LE D. Il s'en suivrait donc qu'un homme simple, croyant sa foi établie sur l'autorité divine, n'aurait pas cette foi, si un ministre ignorant ou menteur lui proposait comme divine une doctrine erronnée?

LE TH. Oui, il s'en suivrait qu'il n'aurait pas la foi, cette doctrine ne venant pas de Dieu, et ne pouvant être l'objet de la vraie foi.

LE D. Celui qui se tromperait en faisant l'aumône à un homme riche qu'il croirait pauvre, aurait la vertu de compassion, l'exercerait alors, bien qu'il y eût erreur dans son objet. Pourquoi n'est-ce pas de même dans la foi?

LE TH. Cela tient à la différence des vertus. En morale peu importe que l'objet d'une vertu soit vrai ou faux, on se borne à apprécier l'intention qui se propose le bien; ce qui est très compatible avec l'erreur où tombe celui qui agit dans la persuasion intime d'accomplir une bonne action : mais pour les vertus qui ont la vérité pour objet, comme la foi, elles ne peuvent exister qu'avec la réalité de cet objet. L'homme qui adhère à l'erreur, en la prenant pour la vérité, sera agréable à Dieu par ses bonnes dispositions, mais il ne peut avoir la foi, et ses actes n'en auront pas les avantages surnaturels.

LE D. Dites moi quelques mots, si vous voulez bien, de la seconde propriété de la foi.

LE TH. Il y a sur cette question une grande controverse parmi les théologiens. Suivant les uns, la foi ne peut porter que sur des objets obs-

eurs. Car comment y aurait-il foi, disent-ils, dans ce que l'esprit perçoit évidemment? Les autres prétendent qu'il est possible d'avoir la foi sur un objet connu d'ailleurs, comme l'existence de Dieu, la vie de Jésus-Christ, que nous connaissons par le raisonnement et par l'histoire. Nous nous arrêterons à ce dernier sentiment qui me paraît le plus probable. Car ne puis-je pas admettre l'existence d'un objet qui m'est attesté par mes sens, par le témoignage des hommes, et me dire en même temps : Dieu révèle aussi cet objet de son côté; j'en ai la conviction; je veux y adhérer, j'y adhère à cause de sa véracité divine, que je prétends honorer; j'y adhère par ce motif surnaturel, comme si cet objet ne m'était point connu d'ailleurs.

LE D. Suivant cette réponse, les saints pourraient donc avoir la foi, puisque en voyant Dieu ils croient aussi en lui sur sa véracité.

LE TH. Il existe une grande différence entre l'état des bienheureux et le nôtre, concernant l'impression que Dieu fait sur eux par la vision intuitive, et sur nous par la connaissance de notre entendement. Cette vision est si intense, si surabondante dans les saints, que leurs facultés en sont pénétrées, inondées; elles ne peuvent s'en isoler pour concevoir, et formuler l'acte de foi sur l'existence de Dieu et de Jésus, son divin Fils. Quant à nous, vous conviendrez que nous pouvons faire cet acte et l'appliquer à beaucoup d'autres objets qui nous seront déjà connu

d'ailleurs ; car cette connaissance physique ou morale ne nous pénètre pas d'une manière si vive, si intense, qu'il soit impossible de porter notre entendement et notre volonté, sur des motifs d'un ordre supérieur. On peut ajouter, pour rendre cette différence plus sensible, que les saints contemplant Dieu par la vision intuitive, surnaturelle, nous ne comprenons pas comment ils croiraient en lui dans ce même ordre ; tandis que nous qui connaissons naturellement son existence, quelques-unes de ses perfections, et encore d'une manière si imparfaite, nous pouvons l'envisager sous le rapport surnaturel, et croire sur son autorité ce que nous pouvons connaître d'ailleurs par des moyens naturels.

LE D. Voyez-vous quelque inconvénient dans le premier sentiment ?

LE TH. Celui-ci au moins, dont vous apprécierez la gravité : c'est que la foi aura plus ou moins de propositions ou d'articles, suivant qu'on possédera plus ou moins d'instruction : ainsi l'ignorant qui ne connaît point par l'histoire la vie de Jésus-Christ, la croira par la foi, selon le symbole ; et l'érudit l'admettra comme un simple fait historique. Ce n'est pas là, pouvons-nous dire, l'unité de la foi, si admirable dans l'Eglise de Jésus-Christ. Il la faut complète et la même en tous pour le principe et pour l'objet. Voilà les deux propriétés de la foi dont nous avions à nous occuper. Je ne dis rien d'une troisième appelée certitude de la foi, tant il est facile

de comprendre que cette vertu reposant sur la véracité même de Dieu, elle offre le motif de la plus haute certitude possible. Considération puissante, qui démontre aux incrédules et aux ennemis du christianisme que les catholiques ne font pas acte de simplicité stupide en croyant, puisque leur foi repose sur les bases de la certitude la plus parfaite, la parole même de Dieu.

LE D. Qu'allez-vous dire de la nécessité de la foi?

LE TH. J'en dirai que dans l'état actuel, l'homme n'a jamais été sauvé sans la foi surnaturelle, plus ou moins étendue, plus ou moins explicite dans son objet. J'en dirai que sans la foi il n'y a point de vertu, d'action surnaturelle possible. Tout ce qui est fait sans cette vertu reste dans l'ordre purement naturel; nous aurons l'occasion d'examiner encore dans le Décalogue cette nécessité de la foi.

LE D. Depuis l'avènement de Jésus-Christ, quel est l'objet de la foi indispensable pour le salut?

LE TH. Selon le sentiment commun des théologiens, on doit croire explicitement les mystères de la sainte trinité, de l'incarnation et de la rédemption. Pour le reste, il suffira de le croire d'une foi implicite. N'allez pas vous préoccuper du sort des infidèles qui vivent dans la pratique des vertus morales : vous savez ce que nous en avons dit dans un autre entretien. Dieu pour-

voira à leur sort, en faisant arriver jusqu'à eux d'une manière quelconque cette connaissance de la foi, sans laquelle ils ne pourraient être sauvés.

DIX-HUITIÈME ENTRETIEN.

L'ESPÉRANCE ET LA CHARITÉ.

LE D. En suivant l'ordre des vertus théologales, nous avons à parler de l'espérance dans cet entretien. Je commence donc par vous prier de m'expliquer ce qu'est l'espérance, considérée philosophiquement. Vous en ferez ensuite l'application à l'ordre surnaturel.

LE TH. Je suis bien aise que vous m'adressiez cette question ; la réponse vous rendra plus facile ce que nous aurons à dire de l'espérance comme vertu théologale. Prise dans le sens philosophique, on peut la définir : un désir véhément d'un bien absent, difficile, mais possible, avec la confiance de l'obtenir.

Vous comprenez d'abord que l'espérance ne peut être une simple velléité ; l'âme doit éprouver quelque chose de plus, un désir véhément, ou comme d'autres disent, un mouvement, une tendance vers l'objet qu'elle veut obtenir. Ce bien doit être absent pour caractériser l'espérance. S'il était passé, le sentiment qu'il ferait

éprouver s'appellerait joie ou regret ; et s'il était présent, le bonheur de le posséder porterait le nom d'amour ou d'affection. On ajoute que ce bien doit être difficile, mais possible ; car si l'acquisition ne coûtait presque aucun effort, on ne pourrait éprouver ce désir véhément, ce mouvement prononcé de l'espérance ; et d'un autre côté, si l'on ne concevait la possibilité d'obtenir cet objet, on ne s'y porterait pas avec vivacité, il ne pourrait y avoir d'espérance ; ce ne serait qu'un faible et stérile désir.

LE D. Je comprends cette espérance en général ; mais qu'est-elle dans l'ordre surnaturel ?

LE TH. Une vertu théologale infuse, qui porte à attendre de Dieu avec confiance, à cause de sa fidélité à ses promesses, le bonheur éternel et les moyens d'y parvenir. Après ce que nous avons vu dans l'entretien précédent, vous devez comprendre le sens de la plupart de ces termes, sans qu'il soit nécessaire de les expliquer de nouveau.

LE D. Il me semble en avoir une idée assez claire, alors passons à l'objet de l'espérance.

LE TH. Nous n'aurons aucune difficulté sur l'objet de cette vertu, que les théologiens appellent matériel, c'est-à-dire la chose qu'on espère. C'est évidemment Dieu, comme notre bien, le bonheur éternel et les moyens nécessaires pour y parvenir. Quant à l'objet formel ou motif, rappelez-vous qu'une vertu théologale doit avoir pour motif un attribut de Dieu ; et dès lors on

ne pourra admettre comme motif de l'espérance théologale, ni la difficulté d'atteindre l'objet, ni la bonté que nous y apercevons, comme certains docteurs le prétendent. Car on ne dira jamais, ce me semble : j'espère cet objet, parce qu'il est difficile à obtenir ; J'espère ce bien par là même qu'il fera mon bonheur. Il faut autre chose pour en concevoir une véritable espérance.

LE D. Quel sera donc cet attribut de Dieu dont vous ferez le motif de l'espérance théologale ?

LE TH. La fidélité de Dieu à ses promesses. Le voilà en deux mots.

LE D. Et le sujet de cette vertu, quel est-il ? En d'autres termes, en qui se trouve-t-elle ?

LE TH. Chez tous les chrétiens, à l'exception des hérétiques et des malheureux qui désespèrent de leur salut. Pour les derniers, c'est sans difficulté. Les hérétiques n'ayant pas la foi, comme nous l'avons vu précédemment, ne peuvent non plus avoir l'espérance établie sur la foi. Car comment espérer surnaturellement ce qu'on ne peut croire dans cet ordre surnaturel ? Il est évident qu'elle demeure dans les âmes du purgatoire, mais non dans les bienheureux. La possession future de la gloire de leurs corps ne peut être non plus l'objet d'une espérance proprement dite pour les âmes inondées de bonheur, c'est au plus l'occasion d'un désir.

LE D. Je me rendais compte de la foi, qui est un hommage à la véracité de Dieu ; mais, à vous

dire vrai, l'espérance me parait un égoïsme blâmable, puisqu'elle tend à nous faire rechercher Dieu comme notre bien, notre félicité; la créature ne devrait l'aimer qu'à cause de lui-même; c'est le seul sentiment digne de l'homme et de l'être infiniment parfait.

LE TH. Eh oui! sans doute, il serait plus parfait de ne rechercher Dieu qu'à cause de son amabilité; mais vous ne pouvez aller, dans vos idées de perfection, jusqu'à trouver l'espérance mauvaise et injurieuse au Seigneur. Elle est, selon l'expression des théologiens, honnête, surnaturelle et nécessaire. Vous savez que les livres saints la recommandent, la louent, la prescrivent dans une foule de circonstances; qu'ils nous étalent fréquemment les magnificences du ciel, pour nous exciter à l'espérer. Comment dire après cela qu'elle est un égoïsme blâmable, indigne de l'homme et de son créateur? N'y verrez-vous pas au contraire un hommage rendu au Seigneur en le regardant comme notre souverain bien; en nous efforçant d'arriver à lui comme au seul terme de notre éternelle félicité? Et l'homme qui gémit dans le péché n'honore-t-il pas son père qui est au ciel, en regrettant d'avoir perdu le droit d'y régner avec lui, et en s'excitant à des efforts généreux par l'espérance de le reconquérir?

LE D. Cependant, la disposition de cette âme égoïste me paraît telle que s'il n'y avait point de récompense, elle ne servirait pas son Dieu.

LE TH. Je prévoyais bien que vous en viendriez jusqu'à fausser le principe de l'espérance chrétienne. Or, sachez qu'il ne conduit nullement à cette condition déraisonnable et impie. Le chrétien sait par la foi, ce que Dieu lui promet comme récompense de sa fidélité. Il trouve dans cette bonté miséricordieuse du Seigneur, jointe à tant de bienfaits, un motif de plus pour le servir et l'honorer, sans être influencé par cette disposition mercenaire et coupable dont vous parlez.

LE D. On y voit cependant toujours un renversement blâmable; car c'est l'homme qui rapporte Dieu à soi, au lieu de se rapporter à Dieu.

LE TH. Vous vous offusquez de ce mot rapporter; cependant vous allez voir que dans le sens chrétien il n'a rien de scandalisant. Rapporter un objet à soi, c'est très-souvent le regarder comme inférieur; mais il peut exister d'autres rapports qui excluent cet ordre d'infériorité; ce sera, par exemple, un fils qui ne peut être heureux sans la présence de son père. Direz-vous que cet enfant traite son père en inférieur, qu'il le rapporte à lui-même, comme une somme d'argent? N'est-ce pas louable à lui d'éprouver, d'exprimer ce sentiment qui lui fait rechercher avec toute l'ardeur de ses désirs ce tendre père, sans lequel il avoue qu'il ne saurait posséder le bonheur? Voilà une idée de l'espérance du chrétien, par rapport à son Dieu.

LE D. Cependant l'homme y est toujours à lui-même sa fin dernière?

LE TH. Il est vrai que par cette vertu l'homme aspire à la possession de Dieu, et qu'il travaille à se la procurer. Mais comment verriez-vous dans ce sentiment, qu'il devient à lui-même sa fin dernière, puisqu'il avoue ne pouvoir trouver en lui les éléments du bonheur, et qu'il tourne son esprit, son cœur vers son Dieu, sa souveraine et unique félicité. N'est-ce pas confesser que tout homme doit tendre vers son Créateur pour s'attacher à lui comme à son principe de vie, à son bonheur suprême, à sa fin dernière, à son tout! Chacun doit donc s'écrier avec le prophète royal: *Vous êtes mon espérance, Seigneur, mon partage dans la terre des vivants*. (Ps. 141.) Nous arrivons à une vertu que vous traiterez probablement avec moins de sévérité que l'espérance, pourvu que vous ne voyez pas d'égoïsme dans l'amitié qu'elle nous fait contracter avec Dieu. Le caractère de vertu théologale se montre tout d'abord dans la charité, puisque Dieu en est l'objet principal et qu'on l'aime à cause de lui-même et de ses perfections infinies.

LE D. Je ne conçois pas l'existence d'une véritable amitié entre Dieu et ses créatures, sans porter atteinte à la majesté divine.

LE TH. Le Seigneur aurait pu nous imposer l'obligation de l'aimer, sans nous manifester son amour, ou, comme disent les théologiens, sans *rédamation* de sa part; c'était son droit de Créateur tout puissant. Mais dans son incompréhensible bonté pour l'homme, il a daigné contracter avec lui comme une alliance d'amitié. Ecoutez donc l'explication de ces paroles, qui

vous paraissent si étonnantes ; elle est bien simple et facile à saisir. Pour une véritable amitié, on demande trois conditions essentielles : d'abord qu'il y ait amour réciproque ; que cet amour soit de bienveillance, et enfin qu'il soit accompagné de quelque communication de biens entre les amis. Or, tel est l'amour qui règne entre Dieu et nous par la charité. Ces paroles des Proverbes : *J'aime ceux qui m'aiment*, (8.) nous prouvent qu'il est réciproque. Le caractère de bienveillance y est manifeste, puisque nous aimons Dieu pour lui-même, et que, de son côté, il daigne nous aimer pour notre avantage personnel, s'occupant de notre bonheur, jusqu'à nous sacrifier son propre Fils. (*Joan.* 3.) Cet amour renferme aussi une communication mutuelle de biens ; car nous nous donnons librement à Dieu, en lui faisant un hommage continuel de nos actions et de notre vie ; tandis que le Seigneur nous prodigue les biens de sa providence, et les grâces surnaturelles qui nous rendent participants de sa nature divine. (2. *Petr.* 1.) Il nous fait donc, dès cette vie, l'ineffable communication de lui-même, pour la rendre éternelle et plus parfaite dans le ciel.

Le prochain, pris en un sens universel, est l'objet secondaire de la charité, qui renferme dans son sein l'infidèle, le juif, l'hérétique, le pécheur, les âmes qui souffrent dans le purgatoire, et les saints qui triomphent dans le ciel. Cette vertu divine ne peut se trouver en ceux qui n'ont pas la foi, non plus que dans une âme coupable de pé-

ché mortel, puisque Dieu aime ceuxqui sont dans la charité, et qu'il établit sa demeure en eux.

LE D. Je vous prie de m'expliquer comment une vertu, une qualité habituelle, peut être détruite par un seul acte de la volonté.

LE TH. Il faut établir une distinction entre vertu infuse et acquise. On avoue qu'un acte isolé ne détruit pas une qualité acquise par l'habitude; elle est, pour ainsi dire, dépendante du sujet, qui ne la perdra ordinairement que par le vice contraire. Il n'en est pas de même pour les vertus infuses; elles dépendent de l'action de Dieu et de sa volonté, qui les conserve dans le juste. Que celui-ci se rende coupable d'une faute mortelle, il devient son ennemi, et détruit la charité dans son cœur.

LE D. La foi, l'espérance sont aussi des vertus infuses, et cependant elles ne se perdent point par tout péché mortel.

LE TH. C'est vrai : Dieu, dans sa miséricorde, laisse ordinairement au coupable la foi et l'espérance surnaturelles, dont il aurait pu le priver aussitôt après son péché. Il faut, pour les perdre, une faute mortelle, opposée à ces vertus mêmes, comme nous l'avons dit précédemment. Quant à la charité, tout péché mortel la détruit en nous, parce qu'il rompt l'union d'amour et d'amitié réciproque qui constitue cette vertu théologale; au lieu que l'espérance et la foi, qui sont un hommage à la véracité de Dieu et à sa fidélité, demeurent compatibles avec le péché mortel. Le coupable ne cesse pas, par son crime même, de

croire ni d'espérer; il lui est encore possible de produire les actes de ces vertus surnaturelles. Mais la charité ne peut être associée au péché mortel; il brise le lien qui nous unissait à Dieu, et nous fait ses ennemis. Cette vertu théologale est, par son essence, intérieure, surnaturelle, sans restriction pour son objet, pure et souveraine. Les trois premières de ces qualités se trouvent suffisamment expliquées dans ce qui précède; je n'ai donc à vous parler que des dernières, en terminant cet entretien. La charité peut être souveraine en intensité et en appréciation : en intensité, si l'on éprouve un amour véhément, qui produit dans notre âme une impression vive, sensible et profonde. Elle sera souveraine en appréciation, si l'on préfère Dieu à tout, à cause de ses perfections infinies, avec la disposition de faire tous les sacrifices, plutôt que de se séparer de cette charité divine.

Après ces préliminaires, voici la solution d'une difficulté qui a dû se présenter à votre esprit, concernant cette intensité de l'amour de Dieu. Il n'est pas nécessaire, pour avoir la charité, d'éprouver un amour sensible, profond, véhément, qui est le partage de peu d'âmes privilégiées; et si Dieu avait voulu l'exiger de nous, il aurait fallu, au moins depuis le péché d'Adam, nous constituer autrement que nous sommes; car, dans notre condition déchue, les choses sensibles seules nous émouvront vivement par sympathie, tandis que les objets spirituels, bien que plus parfaits, n'ex-

citeront que faiblement notre partie sensitive ; et, sous ce rapport, une mère chrétienne aimera presque toujours son enfant plus que son Dieu.

LE D. Ne faudra-t-il pas au moins que la charité ait plusieurs degrés, si elle n'est pas la plus intense possible ?

LE TH. Certains théologiens l'ont prétendu ; c'est surtout le système de quelques hérétiques rigides ; mais d'après l'enseignement commun, cette intensité à plusieurs degrés n'est pas non plus nécessaire. Dans les vrais principes théologiques, ce n'est point l'intensité qui constitue les vertus. Ainsi, celui qui croit, qui espère avec les conditions dont nous avons parlé, a vraiment la foi et l'espérance, sans mesurer les degrés auxquels il possède ces vertus. Un autre croira, espérera avec plus d'intensité, à la bonne heure ! il en sera plus agréable à Dieu ; mais le premier aura suffisamment ces vertus pour accomplir le précepte de la foi et de l'espérance chrétienne. Il en est de même pour la charité : « La plus petite goutte, » dit saint Thomas, « est vraiment charité, et suffit pour nous unir à Dieu. »

LE D. La charité d'appréciation suffira donc en elle-même ?

LE TH. C'est le sentiment commun des théologiens. Et n'allez pas dire qu'on en fait une vertu de l'esprit, tandis que nous devons aimer Dieu de tout notre cœur ! Il est ordonné aussi de l'aimer de tout notre esprit, de toute notre âme ; expressions qui doivent s'entendre de l'amour

possible sur la terre, et conforme à notre état, relativement à Dieu que nous ne voyons ici qu'en énigme et par la foi; et, sans avoir besoin de déterminer si la charité appréciative sera plus dans l'esprit, moins dans le cœur, que l'homme fasse en son âme cet acte de préférence, qu'il se conduise d'une manière analogue, et il sera suffisamment dans la charité et l'amitié de son Dieu.

LE D. Faut-il la charité si pure, si désintéressée, que nous devions rejeter toute idée de bonheur personnel, en faire du moins abstraction, pour n'aimer absolument que Dieu, à cause de lui-même, et de ses amabilités infinies?

LE TH. Il y a eu à ce sujet, vous le savez, une célèbre controverse entre Bossuet et Fénélon. L'illustre archevêque prétendait que la charité n'était parfaite qu'à la condition d'en exclure toute idée, tout sentiment, toute espérance de bonheur personnel. De son côté, Bossuet assurait que cette charité si pure est impossible, parce que l'homme cherche toujours sa félicité; et que c'est pour lui, en l'état présent, la condition essentielle de sa nature, qu'il n'a pas le pouvoir de modifier.

LE D. Pour lequel de ces deux grands hommes allez-vous opiner?

LE TH. Pour aucun; je crois qu'ils sont l'un et l'autre en dehors de la vérité. Fénélon exagère la perfection de la charité prescrite, en affirmant qu'elle n'est jamais parfaite, suffisante, sans exclure toute idée d'espérance, de propre félicité. Cet *état* de charité est impossible, dans notre con-

dition sur cette terre ; et l'acte même que nous produirons pour accomplir le précepte de la charité, ne devra pas être essentiellement dépouillé de tout rapport à notre bonheur, il suffira d'y faire entrer le sentiment de l'amour de Dieu, à cause de ses perfections infinies. On croit que Bossuet est allé trop loin, en disant impossible *même un seul acte* de cet amour désintéressé. Car on conçoit que dans des transports de grande ferveur, des âmes généreuses puissent s'élever à cette pureté, à ce désintéressement, en aimant le Seigneur pour ses amabilités infinies, sans s'occuper de leur propre félicité, en combattant même cette pensée de bonheur personnel, si elle se présente à leur esprit. Au reste, dans la pratique, nous ne pouvons mieux faire que d'aimer par cet attrait si puissant, que Jésus-Christ lui-même nous offre dans son Evangile : *Celui qui garde mes commandements, est celui qui m'aime ; il sera aimé de mon Père, et je l'aimerai moi-même.* (Joan. 14.)

LE D. Vous avez dit qu'il n'y avait plus au ciel ni foi, ni espérance, proprement dites; en est-il de même de la charité ?

LE TH. Non. Selon saint Paul cette charité reste dans les bienheureux. Elle sera plus intense, plus goûtée ; mais toujours ce sera la charité, telle que nous la spécifions par les infinies amabilités de Dieu. L'apôtre l'enseignait aux Corinthiens, par ces paroles si claires : *La charité ne finira jamais.* (1ª. 13.)

LE D. Cette charité du ciel me paraît cepen-

dant différente ; car celle de la terre est réglée par la foi ; tandis que la vision intuitive forme la charité de la patrie céleste. De plus, l'une est libre, et l'autre nécessaire. Vous conviendrez que des règles si diverses, des conditions si opposées doivent faire produire des actes de vertus bien différentes.

LE TH. Un peu d'attention suffira pour résoudre cette dernière difficulté. Sachez donc que l'amour tire sa spécification, non pas de l'objet contemplé ou invisible, possédé ou non possédé, mais seulement du motif qui le fait aimer, et vous concevez que ce motif peut exister, et il existe réellement dans la charité sur la terre, comme dans celle du ciel. Il en est de même de la nécessité et de la liberté de l'amour. Ces états différents ne peuvent le spécifier ; il faut toujours recourir au motif, lequel est assurément le même, et dans l'amour nécessaire, tel qu'il est chez les saints, et dans l'amour libre, tel que nous l'éprouvons dans la charité sur la terre.

LE D. Permettez-moi cette dernière question commune aux trois vertus théologales ; sont-elles susceptibles d'accroissement ?

LE TH. Vous vous en convaincrez, lorsque nous examinerons la grâce et les sacrements. Dans ce moment, je me bornerai à vous citer ces paroles du concile de Trente : « L'Eglise demande cette augmentation de justice par cette prière : Seigneur, augmentez en nous la foi, l'espérance et la charité, » (*S.* 6[a]. *C.* 10.)

DIX-NEUVIÈME ENTRETIEN.

LES VERTUS MORALES.

LE D. Vous vous êtes engagé à traiter de suite les vertus théologales et morales, pour mettre plus d'ordre dans cette importante question. Maintenant que nous avons vu ce qui regarde les premières, nous allons sans doute nous occuper des secondes. Dites-moi donc ce qu'on entend par vertus morales; et combien on en compte?

LE TH. On appelle vertus morales des qualités qui portent à régler les mœurs d'une manière conforme à la raison. On en compte un grand nombre, que nous pouvons grouper autour de ces quatre nommées cardinales ou principales : la prudence, la justice, la force et la tempérance ; elles nous sont indiquées dans ce passage de la Sagesse : *C'est elle qui enseigne la tempérance, la prudence, la justice et la force, qui sont les choses du monde les plus utiles à l'homme.* (8.)

La prudence dirige nos actes d'une manière conforme à la raison, dans la pratique des autres

vertus dont elle est, pour ainsi dire, l'œil et la règle. Avec elle doivent se trouver l'intelligence, la docilité, la diligence, la prévoyance et la circonspection. Car on ne peut reconnaître une véritable prudence en celui qui n'aurait pas l'intelligence morale de l'acte qu'il va opérer; qui manquerait de docilité pour suivre des conseils utiles, ou de promptitude à profiter du moment opportun pour agir; qui serait sans prévoyance sur le résultat des moyens employés, et enfin sans circonspection pour éloigner les circonstances capables de compromettre le succès de son action.

Deux sortes de vices sont opposés à cette vertu, les uns par défaut, les autres, par excès. Parmi les premiers, on signale l'inconsidération, la précipitation, l'inconstance, la négligence; et parmi les seconds, la prudence de la chair, l'astuce, le dol, la fraude, et enfin la trop grande sollicitude des choses temporelles pour l'avenir.

LE D. Ce que vous venez de dire sur la prudence, me suggère une idée que vous accepterez dans mon intérêt, j'en suis bien convaincu. Vous vous bornez à nommer les différentes vertus, dans la persuasion d'être assez compris, sans entrer dans aucun développement. Je dois vous avouer que nous n'avons pas dans le monde des notions claires, positives, sur ces questions de morale qui vous paraissent si simples. Veuillez donc me fixer sur le sens que les théologiens attachent à ces différentes qualités;

et sur la nature des défauts opposés à ces vertus.

LE TH. Vous avez signalé le motif qui m'empêchait d'entrer dans ces explications ; mais puisque vous le désirez, je vous les donnerai avec bien du plaisir. Aux qualités qui doivent accompagner la prudence, nous ajouterons le souvenir du passé qui met devant les yeux la réussite ou l'insuccès d'affaires analogues à celles que l'on va traiter. L'intelligence consiste dans la connaissance approfondie de l'objet dont on veut s'occuper. La prévoyance est la considération des effets qui pourront résulter de ce qu'on entreprend. La docilité porte à recevoir des conseils utiles, et à s'y conformer. Enfin, par la circonspection, on recherche attentivement si un projet est accompagné de toutes les circonstances qui peuvent le conduire à bonne fin.

Voici une notion des défauts opposés à ces diverses qualités. La précipitation fait commencer une entreprise avant d'en avoir suffisamment examiné les moyens. C'est ordinairement par inconsidération et trop de promptitude à juger, que l'on tombe dans ce défaut. L'inconstance fait changer de sentiment sans motif suffisant. Par la négligence enfin, on omettra d'employer la diligence nécessaire, soit pour préparer un projet, soit pour le mettre à exécution. Il est facile de remarquer que ces vices sont opposés à la prudence, par défaut, c'est-à-dire, qu'on ne fait point assez pour remplir les conditions de la véritable pru-

dence. Il en est d'autres qui lui sont opposés par excès; nous les avons déjà mentionnés. La prudence de la chair est la préoccupation et le soin dans la recherche des moyens propres à satisfaire les penchants de notre nature corrompue. Dans l'astuce, on tâche d'arriver à ses fins par des voies iniques et perverses. Elle s'appelle dol, si l'on y emploie des paroles, et fraude, si on l'exécute par des actions. La sollicitude des choses temporelles met dans une préoccupation excessive, soit pour acquérir des biens terrestres, soit pour en conserver la possession.

LE D. Après la prudence, vous avez nommé la justice; veuillez donc m'expliquer ce qu'elle est, d'après les théologiens.

LE TH. La même que chez les juristes, une vertu qui nous porte à rendre à chacun ce qui lui est dû. Elle embrasse tous les droits de Dieu et du prochain, prescrivant de les respecter toujours, et de les réparer, selon qu'ils auront été lésés. On distingue, comme vous savez, trois sortes de justices : la légale, qui incline à rendre à la communauté ce que chaque membre lui doit; la distributive, qui porte le chef d'un état à distribuer les biens et les charges, selon le mérite, la capacité de chacun, et aussi à infliger les peines méritées; enfin, la justice commutative fait rendre à chacun son droit en toute rigueur d'égalité.

A la justice se rattachent la religion, la piété, la dulie, l'observance, la gratitude, l'obéissance, la vérité, l'affabilité, la libéralité. Je vais vous don-

ner une simple notion de ces qualités, comme nous l'avons fait pour la prudence. La religion consiste à rendre à Dieu, comme au principe souverain de toutes choses, le culte qui lui est dû. La piété incline l'âme à une affection respectueuse pour nos parents, à qui nous sommes redevables, après Dieu, et de la vie et de l'éducation. La patrie est encore l'objet de cette vertu; car elle doit concourir avec les parents, à la conservation, au bien-être et à la bonne éducation de ses enfants. La dulie ou respect, est l'honneur, la soumission, la déférence dus à nos supérieurs et à toute personne recommandable par ses qualités. L'obéissance fait observer les préceptes imposés par les supérieurs. Dans la gratitude, on se souvient du bienfait qu'on a reçu, on s'en montre reconnaissant, soit par de bons procédés, soit en obligeant ses bienfaiteurs. L'affabilité incline à entretenir des rapports avec le prochain d'une manière qui lui soit agréable. Dans la libéralité, on se prête facilement à des dépenses, à des sacrifices convenables, selon les circonstances où se trouve le prochain. Enfin la vérité nous porte à parler toujours conformément à notre sentiment, et par suite, à éviter ce qui pourrait induire le prochain en erreur. Ainsi, dans la religion, se résument nos devoirs de culte envers Dieu; dans la piété, nos obligations de respect affectueux envers nos parents et la patrie; dans l'observance est renfermé l'honneur dû aux hommes constitués en dignité; dans la dulie, ce qu'un inférieur doit à

son maître ; dans l'obéissance, l'accomplissement de la volonté de nos supérieurs ; dans la gratitude, ce que nous devons à nos bienfaiteurs ; dans la vérité, cette obligation de ne jamais tromper notre prochain ; dans l'affabilité, ce qui est prescrit pour les rapports avec nos semblables ; et enfin, dans la libéralité se trouve cette disposition à certains sacrifices envers nos frères, lorsque les circonstances viennent les imposer.

LE D. Vous venez de nommer certaines vertus, la reconnaissance, par exemple, qui ne supposent pas un droit rigoureux ; pourquoi donc les rattachez-vous à la justice ?

LE TH. Parce que toutes expriment une obligation ou du droit strict, ou de simple devoir, comme vous l'entendrez, c'est toujours une chose due ; voilà d'où il vient qu'on fait rapporter toutes ces qualités à la justice.

LE D. J'espère que vous allez aussi me fixer sur les vices opposés à cette vertu.

LE TH. Je vais les indiquer rapidement. A la piété envers les parents et la patrie, à la soumission, au respect dû aux supérieurs sont opposés le mépris, la haine, la malveillance, l'injure. L'ingratitude est évidemment le vice contraire à la reconnaissance ; la rudesse, la morosité, les flatteries blessent l'affabilité. L'avarice et la prodigalité se trouvent en opposition avec la libéralité ; et le mensonge de parole, ou d'action, viole essentiellement la vérité.

LE D. Je vous ferai sur la tempérance la même

question que sur les autres vertus. Quelle idée y attachez-vous?

LE TH. Considérée d'une manière générale, la tempérance est un frein à toutes les passions, qu'elle tend à régler d'une manière conforme à la raison; envisagée comme vertu spéciale, elle modère l'appétit sensitif et l'usage de ce qui flatte les sens, surtout le goût et le toucher. On distingue plusieurs sortes de tempérances, ou plutôt diverses applications de cette vertu. Ce sont l'abstinence, la sobriété, la chasteté. L'abstinence tempère selon la raison, l'usage de ce qui flatte le goût, soit dans les mets, soit dans les boissons non enivrantes. La sobriété règle la manière dont on doit user de ce qui peut enivrer; la chasteté contient le penchant, et modère suivant la raison, l'usage des délectations charnelles.

On compte encore un grand nombre de vertus *modératrices* qui dépendent de la tempérance. Ce sont, l'humilité, la modestie, la continence, la mansuétude, la clémence, la studiosité, l'eutrapélie, qui ont pour contraires l'orgueil, l'insolence, la pétulance, la colère, la cruauté, la curiosité, et enfin toute violation des convenances dans les amusements. Voilà les oppositions par excès; la bassesse d'âme, la rudesse des mœurs, la lâcheté qui fait dissimuler; une douceur qui laisse au crime l'impunité, la négligence, la morosité, telles seront les oppositions par défaut. La continence comprime tout ce qui tend à l'obscénité; l'humilité incline à se mé-

priser soi-même, par la connaissance de ses vices, de ses défauts, ou de sa faiblesse. La modestie règle l'extérieur du corps; la mansuétude contient la colère dans les circonstances où elle ne peut être ni louable, ni légitime; la clémence dispose le supérieur au pardon ou à l'adoucissement des peines, pourvu, toutefois, que l'exercice de cette vertu ne nuise ni à la justice, ni à la morale, ni au bien public. La studiosité sert à contenir dans de justes bornes le désir de la science; par l'eutrapélie on entend cette convenance digne, observée dans les amusements, soit pour les paroles, soit pour les actions.

L'intempérance est évidemment contraire à cette vertu cardinale. Elle consiste dans l'usage immodéré de tout ce qui peut satisfaire le corps, comme l'excès dans le manger, l'ivresse, la volupté; aux qualités dépendantes de la tempérance, s'opposent manifestement l'orgueil ou l'amour désordonné de sa propre élévation; l'insolence qui fait franchir la limite des convenances dans le langage, la démarche et les autres actions extérieures; la colère déraisonnable et excessive qui porte à des violences honteuses; la cruauté qui tend à imposer des châtiments excessifs avec une inflexible rigueur; la curiosité ou le désir déréglé de connaître, de savoir; on la juge répréhensible alors qu'on se livre avec excès à des études inutiles, ou peu conformes à son état; si l'on s'occupe à apprendre des choses convenables, mais dans des circonstances inopportunes,

ou d'une manière immodérée. Tout amusement peu honnête, trop pétulant, immodeste ou en lui-même, ou relativement à la personne qui s'y livre, devient contraire à l'eutrapélie.

Voici d'autres oppositions qui violent la tempérance et les vertus qui l'accompagnent : l'insensibilité qui fait éviter les adoucissements corporels, nécessaires ou utiles; l'abjection de soi-même qui fait tomber dans la pusillanimité et le découragement; la rudesse dans les mœurs; des habitudes de rusticité; une douceur excessive, ou plutôt la faiblesse portée jusqu'à la tolérance et à l'impunité du désordre; la négligence à apprendre les choses convenables à son état; enfin la morosité qui éloigne de toute récréation honnête, et excite l'improbation, le mécontentement, la tristesse lorsqu'on voit le prochain se livrer à des amusements modérés et utiles.

LE D. Nous voici à la force, la quatrième des vertus cardinales. Comment la définissent les théologiens?

LE TH. Une vertu qui modère et règle notre âme selon la droite raison dans les choses difficiles et terribles, afin qu'elle ne se laisse aller ni à la témérité, ni à la crainte. On peut dire aussi qu'elle incline la volonté à entreprendre ce qui offre des périls, des peines, ou à le supporter d'une manière conforme à la raison. Ainsi la force a comme deux parties l'action et la patience. La magnanimité, la magnificence, l'humilité, la confiance, la constance, et la sécurité, sont comme les effets de la

force. Tâchons donc de nous faire une idée de ces belles qualités, et des vices qui leur sont contraires. La magnanimité porte à des actions nobles et héroïques; la confiance est le sentiment puisé dans la suffisance des moyens pour entreprendre ou supporter des choses difficiles. Par la constance, l'homme persévère dans le bien, sans se laisser arrêter ni ébranler par les obstacles. On peut aussi l'appeler sécurité, lorsqu'on reste calme au milieu des périls ou dans d'autres circonstances propres à jeter le trouble dans des âmes ordinaires. La magnificence commande des sacrifices généreux, plus grands que dans la libéralité, alors qu'ils sont imposés par des motifs raisonnables et dignes. C'est l'inclination des âmes élevées de faire grandement et avec noblesse ce que la religion, l'honneur, la patrie réclament de leur générosité. Quant à l'humilité, elle n'est pas, ainsi qu'on se le figure trop souvent, de la timidité, de la bassesse, de la pusillanimité; mais elle consiste, suivant qu'on l'envisage dans la tempérance ou la force, à modérer l'amour désordonné de l'élévation, à concevoir, à maintenir en nous-mêmes le sentiment de la faiblesse humaine, alors même qu'on est puissant, environné d'honneurs et de gloire. Représentez-vous l'humilité dans saint Jean-Chrysostôme, saint Ambroise, saint Augustin, saint Louis, Bossuet, Fénélon et tant d'autres personnages illustres du christianisme, vous comprendrez qu'elle est, plus encore que la magnanimité, la vertu des grandes

âmes, ou plutôt l'ouvrage de la grâce seule dans le chrétien. Pour la patience que nous associons à la force avec tant de raison, elle soutient l'âme au milieu de l'adversité, des outrages et de la douleur. La force s'y exerce plus puissante encore que dans des actions héroïques; cela vient peut-être de ce que l'homme voit et éprouve à la fois en réalité l'étendue, l'intensité de son malheur; tandis que le héros qui se jette au milieu du combat, s'illusionne sur les dangers par l'attrait et l'espérance du triomphe. Aussi, pour exprimer la grandeur d'âme du Romain et du disciple de Jésus-Christ, on laisse au premier l'action, et l'on attribue la patience au second : *Agere, Romanum; pati, christianum.*

Caractérisons en peu de mots les vices opposés à la force et aux qualités qui l'accompagnent, ce sont : la timidité, cette crainte désordonnée qui s'effraie avec excès, ou dans des circonstances qui la rendent inexcusable; la stupidité qui, sans motif inspiré par la raison, se jette aveuglément dans les dangers; l'audace excessive qui se précipite avec témérité; enfin la lâcheté qui recule devant le péril alors qu'il faudrait s'y exposer. On signale comme opposées à la magnanimité, la présomption qui s'appuie trop sur ses propres forces; l'ambition ou le désir déréglé de l'honneur; la vaine gloire ou la recherche immodérée de la réputation et de l'estime; enfin la pusillanimité qui se refuse à entreprendre même des choses faciles à exécuter. Nous voyons en op-

position à la magnificence, la profusion de ses biens, et la parcimonie, dans des circonstances où la dignité commande d'agir avec grandeur et générosité. A la persévérance sont contraires, l'opiniâtreté qui s'obstine sans raison, et l'inconstance qui change de résolution sans légitime motif. Quant à l'humilité, vous présumez que l'orgueil insensé et la suffisance présomptueuse lui sont opposés, aussi bien que l'abjection désordonnée de soi-même. L'impatience s'inquiète en s'exagérant les maux ou leur durée, et elle ne peut consentir à les supporter; tandis que l'insensibilité rend pour ainsi dire étranger et à ses propres afflictions, et à celles du prochain.

LE D. Après ces explications des vertus morales en particulier, vous me permettrez d'ajouter certaines questions qui leur sont communes. Et d'abord, pourquoi avez-vous fait choix de ces quatre vertus pour y rattacher les autres?

LE TH. Les théologiens s'accordent à reconnaître comme vertus principales, celles qui se font remarquer par quelqu'un des caractères suivants: discernement, rectitude, fermeté et modération. Il est facile de voir qu'on les trouve dans les vertus dont vous parlez, savoir: le discernement dans la prudence, la rectitude dans la justice, la fermeté dans la force, enfin la modération dans la tempérance.

LE D. Y a-t-il quelque moyen de reconnaître de suite à laquelle des quatre vertus cardinales appartient une autre vertu?

LE TH. Il en existe un que l'expérience rend facile, et dont voici la théorie. Toute vertu qui servira à coordonner les moyens avec la fin, appartiendra à la prudence. Vous rattacherez à la justice, celles qui indiqueront un devoir, une obligation quelconque envers autrui ; à la tempérance celles qui modéreront les sens, l'esprit ou le cœur ; et enfin à la force celles qui porteront l'âme à entreprendre et à supporter des choses dures et pénibles. De même, pour classer les vices et les péchés, vous n'aurez qu'à considérer à quelles vertus ils sont contraires.

LE D. On dit souvent que la vertu est dans un milieu. Voudriez-vous me faire comprendre ce *dictum* en l'appliquant à la question présente ?

LE TH. Très-volontiers, et vous allez voir combien il est fondé. Nous l'avons déjà dit, on peut violer une vertu par défaut ou par excès ; d'où il résultera que la vertu se trouve dans un milieu. On peut la comparer à un point au-dessous duquel n'est point la vertu, non plus qu'au-dessus. Ainsi, dans la tempérance, qui se nuirait pour la pratiquer, pécherait contre cette vertu comme celui qui se livrerait à des excès. Ce milieu dans trois des vertus cardinales sera relatif à chaque individu, et dépendra des circonstances. Pour la justice commutative, il est le même pour tous, on l'appelle milieu *de chose*, c'est-à-dire, qu'il faut réparer tout le dommage causé au prochain, sans avoir égard à la condition des personnes, c'est le devoir dans son étendue et sa rigueur.

LE D. Les vertus théologales ont-elles aussi un milieu.

LE TH. Non, ces vertus ne consistent pas dans un milieu. Jamais on ne saurait trop croire, trop espérer, trop aimer, et si l'on pèche contre ces vertus théologales, ce n'est pas en dépassant la limite, elles n'en ont pas, mais en déviant.

LE D. Y a-t-il entre les vertus une connexité, un lien essentiel?

LE TH. D'abord on peut répondre que les vertus théologales ne sont pas liées au point de se trouver toujours ensemble. Il est certain que la foi et l'espérance restent le plus souvent dans une âme, alors qu'elle a perdu la charité par un péché mortel.

LE D. A la bonne heure pour les vertus théologales; mais que direz-vous des autres?

LE TH. Il faut s'entendre. Si vous les considérez comme des vertus solides, complètes, parfaites, on peut dire que toutes doivent exister dans le même sujet. Car vous conviendrez qu'il n'y a point de qualité vraiment parfaite sans une grande prudence pour la diriger. Et comment posséder une prudence suffisante, si l'on manque d'une vertu dont la privation empêchera l'exercice de la véritable prudence; car il arrivera une fois ou autre que les autres vertus seront en contact avec ce défaut, où très-probablement elles trouveront un écueil. Vous devez voir par-là combien sont rares des hommes parfaite-

ils ont cet empire sur l'âme, parce qu'ils [illegible]

LE D. Quelle est la nature des vertus morales? Sont-elles infuses comme les théologales, ou bien peuvent-elles s'acquérir par nos efforts?

LE TH. Non, les vertus morales ne sont point infuses de leur nature comme les théologales. Si les premières sont accordées d'une manière infuse, cela ne se fait que par accident : les vertus morales accompagnent toujours les théologales dans la justification d'une âme, de sorte qu'elles y sont introduites, comme dans les enfants, par le baptême, et augmentées dans l'adulte, qui en est déjà en possession.

LE D. Mais peuvent-elles être acquises par les efforts de l'homme?

LE TH. En voyant la faiblesse de notre nature, nous pouvons affirmer que personne n'obtient toutes les vertus morales par des efforts naturels. Qu'on en acquière quelqu'une à force de violence, ou par la propension du tempérammment, soit : jamais sans la grâce, on ne parviendra à les posséder toutes.

LE D. Permettez-moi de vous demander encore si les vertus sont de véritables habitudes, comme le disent, je crois, les philosophes, et peut-être aussi les théologiens?

LE TH. Si vous prenez le mot habitude à la rigueur, de sorte que l'âme soit déterminée à un acte, comme par la force d'un penchant marqué, je ne pense pas qu'il existe de semblable vertu, ni infuse, ni acquise. Pour les vices, c'est différent : ils ont cet empire sur l'âme, parce qu'ils l'incli-

nent selon sa pente naturelle. Dans la vertu il y a toujours plus ou moins d'efforts à s'imposer.

Si nous envisageons l'habitude comme une propension, ou comme une certaine prédisposition à un acte, les vertus infuses doivent l'avoir à quelque degré, car on ne peut se borner à les considérer comme un simple ornement de l'âme : suivant l'opinion commune des théologiens, elles y excitent une inclination quelconque vers les actes correspondants. Mais on observe que les vertus acquises par l'expérience et la répétition de leurs actes, produisent ordinairement dans l'âme une excitation plus forte.

Un mot encore sur l'inégalité et la dignité des vertus, avant de terminer cet entretien.

Vous devez voir que la plus précieuse et la plus noble des vertus théologales, est la charité, ce lien de la perfection, comme l'appelle saint Paul. Quant aux vertus cardinales, on donne la première place à la prudence, qui est comme la directrice des trois autres. Elle est dans l'intellect cet œil vigilant qui cherche, dirige et coordonne les moyens qui peuvent faire entreprendre et réaliser le bien.

VINGTIÈME ENTRETIEN.

LE PÉCHÉ ORIGINEL.

LE D. Le dernier entretien a complété ce que nous avions à examiner sur les vertus. Comme on les viole par le péché, il est naturel que nous nous occupions de certaines recherches relatives à ce sujet; quel sens attachez vous au mot péché?

LE TH. La transition des vertus au péché est très-rationnelle, aussi devons-nous de suite, sans incident aucun, traiter cette question. Dieu doit imposer des obligations à toute créature intelligente et libre ; ses perfections infinies ne pouvant la placer sans désordre dans une indépendance absolue, il existe donc un rapport de culte, d'hommage entre l'homme et le Tout-Puissant qui l'a créé; c'est la violation libre de ce devoir qui s'appelle péché. En d'autres termes, le péché est une transgression de la loi divine.

LE D. Avant d'aller plus loin, veuillez me donner une explication de la nature même du péché. Est-ce un être réel, ou une simple privation?

LE TH. La réponse dépend de la manière dont on envisage le péché. Si vous le cherchez en lui-même, comme un être réel et indépendant de l'homme, vous ne le trouverez nulle part; il ne peut exister. En le considérant dans celui qui le commet, il faudra distinguer ce que nous pouvons appeler les instruments du péché, savoir : l'esprit de l'homme, son cœur, son imagination, ses membres, ses organes; en ce sens, l'acte du péché est positif. Car il y a exercice de ces facultés, toutes les fois qu'on se livre à une action mauvaise. Mais comment le juger sous le rapport moral? Est-ce quelque chose de positif, ou la privation du bien? Cette seconde manière d'envisager le péché est la seule admissible, la seule conforme aux principes des philosophes et des théologiens, comme il serait facile de nous en convaincre, si nous avions à approfondir cette question. Quoi qu'il en soit, on ne sera jamais obligé de recourir aux deux principes des Manichéens, pour expliquer l'existence du péché. Car ne pouvant être considéré comme une substance, si l'on veut absolument y trouver autre chose qu'une privation, nous dirons que le Créateur a donné à l'homme la faculté de le produire, qu'il est en nous le résultat de la pensée et de la liberté; ainsi disparaissent ces difficultés sur l'origine du mal moral qui ont autrefois tant préoccupé saint Augustin.

LE P. Il paraît au moins étonnant que Dieu permette à l'homme l'usage de ses facultés, à cet instant où il va en abuser; car dans notre manière

de concevoir et de juger, il nous semble que l'acte mauvais pourrait être attribué à celui qui fournit les moyens de l'accomplir.

LE TH. Il vous sera facile de comprendre combien cette attribution est mal fondée. Car tout ce qu'il y a d'instrument, de moyen dans le péché est bon en soi, comme le mouvement du bras dans l'homicide, l'adresse, la force qu'on y emploie, aussi bien que les pensées, les combinaisons qui servent à consommer le crime. Voilà si vous voulez, ce qui vient de Dieu, c'est l'accomplissement des lois générales qui gouvernent le monde; pour la direction mentale de l'acte, il est évident qu'elle appartient à l'homme, puisque vous le supposez libre. Vouloir que le Seigneur paralyse subitement les membres de l'assassin, ou qu'il lui ôte l'usage de la raison dont il va abuser, c'est sortir de l'ordre dans lequel il a plu au Tout-Puissant d'établir la créature intelligente, en lui accordant la faculté de choisir librement entre la conformité et l'opposition à la règle, entre le bien et le mal. Le péché ne provient que de l'abus de cette liberté.

LE D. Après ces notions sur la nature du péché, vous allez entrer, je le présume, dans la question si difficile du péché originel. Elle trouve beaucoup d'incrédules dans le monde; et ceux qui l'acceptent, ont bien de la peine à se rendre compte des motifs de leur croyance. Veuillez donc commencer par établir sur des preuves solides l'existence de cette tache de la nature humaine.

LE TH. Vos dernières expressions me paraissent équivoques ; car elles pourraient faire entendre que le premier homme a été créé dans le péché ; ce qui est faux et impossible. Dieu était sans doute le maître de le placer dans la condition de nature pure, ou de l'élever à l'état surnaturel qu'il lui a accordé ; mais sa sainteté ne lui permettait pas de créer l'homme avec la souillure du péché ; elle n'existait donc point dès le principe dans la nature humaine, sortie pure et sans tache des mains du Créateur.

Cette équivoque levée, voici quelques passages de l'Ecriture, où l'existence du péché originel est exprimée. Job proclame l'impuissance des créatures à purifier de la tache qu'il suppose en tous : *Qui peut rendre pur celui qui est conçu d'un sang impur ? N'est-ce pas vous seul, Seigneur ?* (14.) Dans l'hébreu, le sens est encore plus significatif. On y lit : מי יתן טהור מטמא לא אחד. Qui sera donné pur de l'impur ? ou bien : Qui se trouve pur ? qui est pur ? Il n'en est pas un seul... David fait l'aveu de l'iniquité dans laquelle il a été conçu : *J'ai été formé dans l'iniquité, et ma mère m'a conçu dans le péché.* (50.) Que peuvent indiquer, sinon le péché originel, ces expressions de l'épître aux Romains : *Par un seul homme le péché est entré dans le monde. La mort est passée dans tous les hommes par celui en qui tous ont péché.* (5.) (1)

(1) C'est ainsi qu'on traduit le texte latin : « Et ita in omnes homines mors pertransiit, in quo omnes peccaverunt. » Le pronom *in quo* est équivoque et des hérétiques veulent qu'il se rapporte à *peccatum.*

L'enseignement de l'Église, de ses docteurs, de ses conciles, sur l'existence de cette souillure originelle, se manifeste unanime; c'est la doctrine de tous les siècles chrétiens. Les peuples de l'antiquité avaient aussi l'idée et le sentiment d'une corruption survenue à l'homme; on découvrirait peut-être encore, dans le paganisme, des idées traditionnelles, vagues, des symboles obscurs de cette désobéissance primitive. Nous concevons enfin que le spectacle matériel du monde, que la considération de nos infirmités morales aient pu conduire quelque philosophe à entrevoir d'une manière bien confuse la cause de ce désordre universel. Quoi qu'il en soit, l'Église éclairée par l'Esprit saint sur les secrets des révélations divines, nous montre à la fois cette misère si profonde, et la cause qui l'a introduite dans le monde. Elle nous apprend, dans ses définitions du concile de Trente, que la prévarication du premier homme n'a pas été funeste pour lui seul, mais qu'elle a nui encore à sa postérité; que de cette désobéissance viennent les afflictions, les misères, les douleurs de la vie et la mort; et que le péché qui est la mort de l'âme, nous a été transmis. (*S.* 5.)

LE D. Sait-on en quoi consiste ce péché d'origine?

Mais dans le texte grec, on doit essentiellement le faire rapporter à ἀνθρώπου qui précède, ἐφ' ᾧ ne pouvant être en rapport avec ἁμαρτία féminin, καὶ οὕτως εἰς πάντας ἀνθρώπους ὁ θάνατος διῆλθεν, ἐφ' ᾧ πάντες ἥμαρτον.

LE TH. Nous verrons ce qu'en disent les théologiens; après que je vous aurai fait connaître la nature et les effets de la faute du premier homme; Saint Paul nous indique clairement que c'était un péché mortel, dans ces paroles adressées aux Romains : *C'est par le péché d'un seul que tous les hommes sont tombés dans la condamnation.* (5.) Car si cette damnation est passée aux descendants d'Adam, il devait sans aucun doute l'avoir encourue le premier. Il est facile de comprendre combien les circonstances dans lesquelles le Seigneur avait placé Adam et Eve, les dons spirituels dont il les avait comblés, ont dû aggraver la désobéissance dont ils se sont rendus coupables. D'ailleurs, ce Dieu, dont la bonté nous est si connue, n'aurait pas infligé, pour un léger manquement, une punition si terrible; car cette prévarication a fait perdre à nos premiers parents la grâce sanctifiante, la justice originelle; a produit en eux et dans leurs descendants la concupiscence, l'ignorance, les misères de la vie, la mort, sans parler du châtiment que Dieu leur aurait fait subir dans l'éternité.

A présent examinons votre question relative à la nature du péché originel. Sans vous exposer les opinions des hérétiques, voici les divers sentiments des théologiens. Certains pensent qu'il consiste dans une corruption que la chair communique à l'âme. D'autres placent sa nature dans la concupiscence; il en est qui la trouvent dans la privation de la justice originelle; et enfin, d'après le sentiment le plus reçu, le péché origi-

nel ne serait autre chose que le péché d'Adam, transmis à sa postérité par la propagation. Les premières opinions paraissent inadmissibles, parce qu'elles confondent les effets du péché avec le péché lui-même. Il faut donc s'en tenir à l'enseignement du concile de Trente, qui déclare ce péché d'Adam transmis à tous, propre à chacun. (*S.* 5.)

LE D. Cette opinion fait encore, ce me semble, une grave difficulté ; car il s'ensuivrait que nous aurions péché avec Adam, ce qui est de toute impossibilité, puisque nous n'existions point.

LE TH. Ne vous pressez pas tant de dire que nous n'étions point à cette époque ; d'illustres docteurs ont prétendu que toutes les âmes ayant été créées simultanément ; et réunies dans le premier homme, ont participé au crime de sa désobéissance ? Voici une réponse plus sérieuse : il y a deux choses importantes à considérer dans le péché d'Adam ; l'action physique à laquelle nous sommes étrangers, c'est évident, et l'action morale, la transgression de la loi, qui est aussi la nôtre, sans y trouver cependant un acte de notre propre volonté actuelle, individuelle ; mais parce qu'Adam avait été constitué notre chef moral. Il n'ignorait point cette corrélation, cette fusion intime avec ses descendants ; et selon l'ordre établi par le Seigneur, sa fidélité devait être notre fidélité, et sa désobéissance notre désobéissance. S'il était resté dans les règles de la sainteté, pourriez-vous blâmer cette communauté morale de notre

premier père avec sa postérité? Et parce qu'il est devenu coupable, et que par lui nous avons été constitués pécheurs, on se récrie contre cet ordre établi par le Créateur?

LE D. Ici se présente une autre difficulté : le péché originel doit être ou actuel, ou seulement imputé; auquel des deux faudra-t-il s'arrêter?

LE TH. Ni à l'un ni à l'autre, et d'abord le péché d'origine ne peut être un péché actuel des enfants d'Adam, puisqu'il aurait fallu une action personnelle, consentie de notre propre volonté actuelle; dès-lors ce ne serait plus, comme dit saint Paul, par le délit, la désobéissance d'un seul, que nous aurions été constitués pécheurs, mais par notre propre délit. Il serait faux aussi que le péché d'Adam fût en nous par la propagation; ce serait notre propre péché, préexistant dans l'âme avant la génération du corps. C'est donc aller trop loin que de regarder la faute originelle comme un péché actuel. D'un autre côté, ce n'est point assez de la croire imputée extérieurement. Ce péché est propre à chacun, dit le concile de Trente par ces mots significatifs : *inest unicuique proprium*. Il déclare ailleurs que ce péché est réellement effacé par le baptême; ce qui ne pourrait pas arriver s'il n'était véritablement en l'homme qui va être baptisé.

LE D. Que sera donc le péché originel? Dans quelle catégorie le placer?

LE TH. Dans la sienne; ce sera le péché originel, différent du péché actuel, que nous commettons

par notre personnelle et propre volonté actuelle. Il faut toujours en revenir à la considération d'Adam, établi par le Seigneur chef moral de sa postérité; de manière que la faute, physiquement volontaire, et personnellement actuelle en lui seul, devait se communiquer à ses descendants, non par une imputation extérieure, mais véritablement, ainsi que l'expriment les paroles du concile de Trente déjà citées.

LE D. Sait-on comment s'opère cette transmission?

LE TH. On ne le sait que par des conjectures plus ou moins vraisemblables, et dépendantes de l'opinion qu'on embrasse relativement à l'origine des âmes. Disons-en aussi quelque chose nous-mêmes, afin de nous éclairer dans la question que vous proposez. Des philosophes ont pensé que l'âme humaine était une émanation réelle de la divinité; d'autres, moins ambitieux, ont avancé que toutes avaient été créées en même temps que les anges, destinées à subsister d'une manière spirituelle, mais renfermées, emprisonnées ensuite dans des corps, à cause de leurs méfaits. La première de ces opinions nous fait tous *Dieu*; ce qui s'accorde assez mal, il faut en convenir, avec la diversité d'intelligence, de conduite, et la communauté de misères qui se voient parmi nous. La seconde se trouve réfutée par ces paroles de saint Paul : *Qu'Esaü et Jacob n'avaient, avant leur naissance, rien fait ni de bien ni de mal.* Des auteurs ont pensé que les parents formaient l'âme à l'enfant comme le corps; d'autres, dans

l'impossibilité de comprendre cette production d'âmes, ont admis que toutes avaient été créées à la fois dans Adam, et que de lui elles étaient passées à ceux de ses descendants, destinés à la génération, pour les transmettre à leurs enfants. L'on admet communément aujourd'hui, que les âmes sont créées au moment où elles sont réunies aux corps.

LE D. Que dites-vous de ces diverses opinions?

LE TH. D'abord on ne peut comprendre qu'une âme soit produite par une âme à la manière des corps, car il faudrait une fraction de l'âme, ou toute l'âme du père pour celle de l'enfant. Voyez ce qui serait le moins absurde. Et puis ce sentiment n'explique pas clairement la transmission du péché originel, puisque l'âme du père, déjà purifiée, pourra être une très-sainte âme, et elle produira cependant une âme maculée. La seconde opinion, qui admet la création simultanée des âmes, paraît détruire la nature du péché originel; alors ce serait notre péché actuel, et non le péché d'Adam transmis à ses descendants par la propagation. Reste donc le troisième sentiment, généralement adopté aujourd'hui, selon cette maxime des théologiens : *Deus infundendo creat*, Dieu crée les âmes à l'instant où il les unit au corps.

LE D. Va-t-elle expliquer la difficulté plus heureusement que les autres?

LE TH. Je n'en réponds pas; toutefois, voyons comment s'en servent ses nombreux partisans.

Ils ne veulent pas que le péché originel soit dans cette âme à l'instant où elle est tirée du néant; cela se conçoit; puisqu'on attribuerait à Dieu la création d'une âme viciée. Mais, cette âme doit par sa destination être unie à un corps provenant d'Adam prévaricateur, et c'est par cette union que le péché originel se trouve en elle, parce qu'avec le corps elle forme un homme, un descendant d'Adam, qui doit avoir le péché d'origine par la propagation.

LE D. Alors on ne peut comprendre comment Dieu ne s'abstient pas de créer ces âmes qui, par leur union avec le corps, vont être infectées du péché originel.

LE TH. Vous auriez le droit d'être surpris, si c'était là l'ordre primitif et immédiat du Créateur; mais, vous le savez, il n'en est point ainsi. Dieu avait créé l'homme bon; il voulait qu'il se multipliât par la propagation corporelle, se réservant de créer lui-même l'âme pour l'unir au corps. De ce qu'il a plu à l'homme d'altérer cette disposition bienveillante du Créateur, pouvez-vous inférer que Dieu devait arrêter l'ordre de sa création? en établir un nouveau et pour l'âme et pour le corps? Ce serait par trop d'exigence. Ce désordre introduit par Adam est sans doute un très-grand malheur; mais il ne pouvait imposer à Dieu l'obligation de changer ses lois générales et antérieures de la multiplication de l'homme sur la terre.

LE D. Je vous avoue que toutes vos réponses sur la nature et la transmission du péché ori-

ginel laissent encore beaucoup d'obscurités dans mon esprit.

LE TH. N'en soyez pas étonné ; et félicitons-nous de nous retrouver après ces explications dans les limites de la vérité. Car ceux qui disent cette question simple, facile et toute naturelle, avouent à leur insu qu'ils n'en ont pas eu l'intelligence ; et si l'on examinait leur manière d'expliquer si satisfaisante, si rationnelle, on y découvrirait bientôt la violation de quelque principe ou du bon sens, ou de la foi, et des deux ensemble, peut-être. Julien pressait saint Augustin pour apprendre de lui comment se faisait cette transmission du péché originel, et le saint docteur se contentait de lui répondre : « Pourquoi me demander de *quelle manière* s'est fait ce qui certainement s'est fait en *quelque manière*, si vous en croyez l'apôtre, qui en *aucune manière* ne peut vous induire en erreur? »

LE D. Quels sont donc en nous les effets du péché originel?

LE TH. Chaque jour nous faisons l'expérience de l'altération qu'il a produite en nos corps, dans cette suite d'infirmités, de douleurs, dont nous sommes affligés jusqu'à la mort. Pour l'âme, saint Thomas décrit aussi les blessures qu'elle en a reçues : « il a produit l'ignorance dans l'intelleet; la malice, la faiblesse dans la volonté, et cette concupiscence effrénée qui tend sans cesse à maîtriser la raison. » Tels sont pour la vie présente les tristes effets de ce péché.

LE D. Et quels sont-ils pour la vie future?

LE TH. S'il s'agit des adultes, la difficulté disparaît pour ceux qui, à ce péché originel ajouteront des fautes graves contre leur conscience, et les premiers principes de la loi naturelle; ils ne peuvent attendre que des châtiments. D'un autre côté, les adultes qui observent fidèlement la loi naturelle, telle qu'ils la connaissent, n'auront pas dans le péché originel un obstacle à leur salut. Nous l'avons déjà dit; suivant l'opinion de l'Eglise, manifestée par ses docteurs, le Seigneur dans sa miséricorde aura égard à la vie morale, réglée de ces païens, et les fera parvenir, par un moyen quelconque, à la connaissance de ce qui est nécessaire aujourd'hui pour le salut; le péché originel sera effacé en eux; et ils parviendront à la justification et à la gloire du ciel.

LE D. Et les enfants qui meurent avec ce péché, que deviendront-ils?

LE TH. Il est certain qu'ils ne jouiront pas de la vision béatifique dans le royaume de Dieu. Les Pélagiens eux-mêmes en convenaient. Ces hérétiques prétendaient établir une différence entre le royaume céleste et la vie éternelle, et ils attribuaient cette dernière aux enfants morts sans baptême. Mais cette distinction n'a jamais été admise, et le concile de Trente déclare qu'on ne peut parvenir à la vie éternelle avec le péché originel (*S.* 5.). Auront-ils au moins un bonheur naturel, demanderez-vous? Telle a été l'opinion de quelques théologiens, très-peu compatible, ce

me semble, avec ces paroles du concile de Florence : « Les âmes de ceux qui sont décédés avec le péché mortel, ou avec le seul péché originel, descendent bientôt dans l'enfer pour y subir des peines, qui toutefois doivent être inégales. »

LE D. Qu'ils ne soient pas heureux, pas même d'un bonheur naturel, cela peut se concevoir; la question importante, est de savoir s'ils endurent des souffrances.

LE TH. On a pensé au Ve siècle que ces enfants souffrent une peine des sens, beaucoup moins rigoureuse à la vérité que celle des adultes. L'autorité de saint Augustin avait beaucoup contribué à faire adopter cette opinion, qui s'est maintenue dans l'enseignement d'un grand nombre de théologiens jusqu'au XIIe siècle. On changea à cette époque, et l'on crut que les adultes coupables de péchés actuels devaient subir seuls cette peine des sens. Aujourd'hui on s'en tient à cette dernière opinion, qui ne sera pas d'un grand soulagement pour ces enfants, si la première est la véritable; et le sentiment rigoureux ne saurait non plus changer leur sort, dans le cas où ils n'auraient pas à le subir. Il y a donc liberté d'opinion.

LE D. Je m'attache de tout cœur à ce sentiment qui rejette la peine des sens. Mais puis-je penser aussi sans violer les enseignements de la foi, que ces enfants n'éprouvent aucune douleur, aucune tristesse de la privation du bonheur céleste?

LE TH. C'est l'opinion de saint Thomas, adoptée par un grand nombre de théologiens.

VINGT-UNIÈME ENTRETIEN.

LE PÉCHÉ ACTUEL.

LE D. J'ai à vous proposer beaucoup de questions sur le péché actuel; il faudra d'abord le bien caractériser, puis en déterminer la malice, et le classer selon ses différentes espèces. Veuillez donc commencer par quelques notions sur ce péché.

LE TH. Pour le caractériser avec précision, il faut vous rappeler les notions du péché originel. Celui-ci, avons-nous dit, n'est pas le fait de notre volonté personnelle et actuelle, tandis qu'elle devient indispensable pour le péché actuel; aucun acte ne sera donc péché, s'il n'est accompli avec l'advertance de l'intellect et le consentement libre de la volonté.

LE D. En quoi faites-vous consister cette advertance ?

LE TH. Le voici : si avant d'agir un homme juge, doute et soupçonne qu'il va faire le mal, et que cependant il se livre à l'action dont il entrevoit la malice, vous devrez dire évidemment qu'il a eu une advertance suffisante pour le péché.

LE D. Cela est vrai, si avant l'acte on juge, on doute, on soupçonne, on entrevoit; mais combien qui se précipitent dans certaines actions sans tous ces préalables, direz-vous alors qu'ils en sont coupables devant Dieu?

LE TH. S'ils agissent sous l'influence d'une passion qu'ils ne puissent dompter, ou bien dans une ignorance invincible, ces actions ne leur seront pas imputées; voici donc dans quelles circonstances ils sont véritablement responsables de leurs actes, sans ces préalables, pour me servir de votre expression. S'ils sont dans une ignorance volontaire de choses qu'ils doivent savoir, de devoirs qu'ils ont à remplir; s'ils se livrent à une passion qui les aveugle, les déborde, comme la colère, la vengeance, et d'autres; s'ils ont contracté une habitude mauvaise qu'ils ne travaillent point à détruire, et enfin si en agissant on néglige d'employer cette prudence commune proportionnée à l'importance de l'action à laquelle on se livre; dans toutes ces circonstances, on sera vraiment responsable de ses actes, alors même qu'on n'en aura pas eu l'advertance actuelle, distincte, comme vous l'entendez. Votre principe tendrait à excuser de fautes ces hommes pervers, dont toutes les voies sont corrompues, et ceux qui vivent dans l'indifférence et dans une coupable négligence, sans vouloir se donner la peine d'apprendre les choses essentielles à leur position.

LE D. Je comprends cela pour l'advertance; qu'exige-t-on pour le consentement de la volonté?

LE TH. Me proposant de vous parler bientôt des passions, je me borne ici à vous dire que la volonté ne doit pas être entraînée par leur violence, car si elles s'emparent subitement de l'âme et la précipitent dans une action, elle est alors sans liberté, et par conséquent sans démérite.

LE D. Voilà ce que je désirais savoir sur le péché actuel en général. Maintenant soyez assez bon pour me fixer sur la fameuse division de ce péché en mortel et véniel.

LE TH. Pour avoir une notion exacte du péché mortel, nous devons commencer par apprécier la malice des actions considérées en elles-mêmes, ce que les théologiens appellent l'objet ou la matière du péché. On en reconnaît la gravité lorsque ces actions sont clairement signalées, condamnées comme grièves par les livres saints ou l'enseignement de l'Eglise, l'autorité des hommes instruits et prudents, l'opinion publique, ou enfin par la lumière de la raison. Prenez l'inverse, c'est-à-dire, voyez si ces autorités prononcent sur la légèreté d'un objet, et vous aurez la matière d'un péché véniel.

Cependant cette gravité de l'objet ne pourrait suffire pour un péché mortel, s'il y manquait ou une advertance, ou une liberté telles que nous les avons mentionnées; et ainsi, malgré l'importance de la matière, le péché pourra devenir véniel; et aussi le péché peu considérable du côté de l'objet, pourra parvenir à une malice mortelle par les dispositions perverses de l'âme, par la fin

qu'on se propose, par le scandale, le danger et le mépris qui accompagneront une action peu importante en elle-même.

LE D. Je vous aurais évité la peine de cette réponse, en vous demandant de prime-abord s'il y a une différence réelle entre les péchés.

LE TH. Elle nous est manifestée dans plusieurs textes des livres saints qui signalent une inégalité dans les péchés graves, et une distinction marquée entre les fautes considérables et celles qui sont légères. Jésus-Christ adressait ces paroles à Pilate : *Celui qui m'a livré a commis un plus grand péché.* Jérémie reprochait aux Juifs de se conduire d'une manière plus criminelle que leurs pères; (7.) il déplore dans ses Lamentations les iniquités du peuple, devenues plus grandes que les péchés de Sodôme. (4.) Saint Paul écrivait aux Romains qu'il y a des actions de mort; (1.) et aux Galates, que ceux qui s'en rendent coupables, ne doivent pas entrer dans le royaume de Dieu. (5.) Tandis que nous lisons dans les Proverbes que le juste tombe souvent, sans perdre la justice; (24.) saint Jean et saint Jacques affirment aussi que nous faisons *tous* beaucoup de fautes, légères sans doute, en un grand nombre de saints qui n'offensent jamais Dieu mortellement; car, nous dit le concile de Trente, « pendant cette vie mortelle, les hommes, même les plus saints, tombent dans des fautes légères sans cesser d'être justes; » et dans le chapitre relatif à la déclaration sacramentelle des péchés en confession, il exprime la nécessité

de faire connaître les fautes mortelles; pour les péchés véniels, il enseigne qu'ils ne font pas perdre la grâce sanctifiante; et que, pouvant être expiés par beaucoup d'autres moyens, il n'est pas essentiel de les déclarer en confession (1). Au reste, l'opinion que vous exprimez a été condamnée par Pie V et Grégoire XIII dans le jugement porté contre Baïus et d'autres hérétiques, qui trouvaient en toutes les fautes des péchés essentiellement mortels, et dignes de la peine éternelle. Ces principes sont d'une exagération choquante et d'une fausseté manifeste; le simple bon sens indique à l'homme raisonnable que les actions mauvaises n'ont pas toutes une malice mortelle; qu'un petit mensonge joyeux, par exemple, ne peut pas nous rendre ennemis de Dieu.

LE D. D'où provient cette inégalité?

LE TH. Ceux qui la contestent nous disent : Toutes les fautes offensant le même Dieu infini en perfection, doivent avoir la même malice en se confondant dans cet objet infini, où l'on ne peut mesurer des proportions. Oui, sans nul doute, tout péché va offenser l'Être infini; mais il y a offense et offense, et pour apprécier une faute on doit l'envisager à la fois dans son objet, son principe, son intensité, ses tendances, autant de considérations qui peuvent en modifier la gravité; car autrement il serait vrai dans le système que nous combattons, qu'un petit manquement éga-

(1) Sess. 6. c. 11 et sess. 14. c. 9.

lerait l'outrage infâme fait à un roi, par cela seul qu'il atteindrait le même objet, la majesté royale. On dit encore pour établir cette égalité : Le péché n'est qu'une privation d'ordre, de moralité, de raison, et tout le monde comprend que dans les privations on ne saurait distinguer des degrés. Cela pourra être vrai, si l'on considère le péché comme une privation d'ordre, en un sens absolu; un léger mensonge n'en contient pas plus qu'un régicide. Mais il faut voir dans le péché la violation d'un ordre existant naturel, social ou religieux ; et alors les fautes qui viendront l'altérer légèrement ou y jeter la perturbation, seront susceptibles de degrés, et jugées dans des proportions fort différentes. Ainsi l'action de l'homme qui viole l'ordre de la société ou de la religion en faisant périr des milliers d'innocents, ou en répandant partout l'impiété, aura une autre malice qu'un vol peu important.

LE D. C'est donc de la volonté de Dieu que vous faites venir cette inégalité?

LE TH. Elle est dans l'essence même des principes que Dieu ne peut point changer; jamais il ne sera vrai qu'une légère distraction dans la prière puisse devenir un crime, une aversion du Créateur, et mériter le châtiment réservé à ceux qui l'outragent par le blasphème ou toute autre violation grave de la loi. Pour caractériser une action mauvaise, il faut donc avoir égard à son objet, aux motifs, à d'autres circonstances, et surtout à la fin; ainsi la différence entre le péché mortel et le pé-

ché véniel devient sensible, en ce que dans le premier l'homme se sépare de Dieu, lui préfère la créature, plaçant en elle sa fin dernière, et consommant ainsi l'injustice et la révolte. Tout cela, vous le comprenez sans peine, n'a point lieu dans le péché véniel.

LE D. La seconde question que je vous prie de m'expliquer, est relative au classement des péchés. Veuillez me dire d'abord, comment on peut en connaître l'espèce?

LE TH. Les théologiens ont sur ce point diverses théories; il en est qui prétendent spécifier les péchés par leur opposition plus ou moins grave à la loi naturelle. D'autres pensent qu'il faut chercher cette spécification dans le nombre des préceptes qui imposent le même devoir. Sans nous arrêter à montrer l'insuffisance de ces moyens, hâtons-nous d'adopter une autre méthode qui spécifie les péchés par les vertus auxquelles ils sont opposés. Sachant déjà comment on classe les vertus en espèces différentes, vous n'avez qu'à examiner à quelle vertu un péché est opposé, et vous connaîtrez aussitôt à quelle espèce il appartient. Cependant je vous ferai observer qu'en violant des fonctions diverses d'une vertu, on tombera dans différentes espèces de péchés. Ainsi l'idolâtrie et la superstition forment deux espèces; l'une sera opposée à la religion, qui prescrit de rendre à Dieu seul le culte de latrie, et l'autre violera cette même vertu qui ordonne d'honorer le Seigneur d'une manière

convenable ; cette différence se montrera encore si l'on transgresse une vertu par des contraires, comme par exemple ; l'avarice et la prodigalité, opposées à la libéralité par défaut et par excès; enfin, si l'on viole une même vertu par des moyens différents, on aura souvent diverses espèces. Ainsi le vol, la détraction, la contumélie, qui transgressent diversement la justice, forment plusieurs espèces de péchés. Chacune néanmoins n'exige pas un acte particulier; car il arrivera bien souvent qu'un seul péché ait à la fois plusieurs malices différentes, comme cela se voit dans l'homme qui tuerait son frère consacré à Dieu, par le sacerdoce ou la vie religieuse; cet homicide violerait à la fois, la justice, la piété envers les parents, et la vertu de religion.

LE D. Voudrez-vous me dire aussi, comment se comptent les péchés?

LE TH. Il n'y aura aucune difficulté, s'il est question d'actes dont chacun a son espèce différente qui en déterminera le nombre. Si un seul acte renferme plusieurs malices de différentes espèces, on voit qu'il équivaut à plusieurs péchés. Ici encore rien de difficile. S'il s'agit de fautes de même espèce, il y aura autant de péchés qu'on aura d'actes internes. Ce qui vous montre tout d'abord qu'on ne doit point compter les péchés par les actions extérieures, puisque souvent elles appartiendront à un seul acte interne, et ne formeront qu'un péché.

LE D. Mais la difficulté se retrouvera dans le

dénombrement de ces actes internes, qui souvent semblent confondus.

LE TH. Je conviens qu'il faudra être attentif pour préciser l'interruption ou la cessation d'un acte, et y découvrir ces actes multiples qui seront tous autant de péchés; la difficulté devient plus grande encore, si ces actes sont purement internes, comme des péchés de haine, de délectation morose, qui se multiplient plus facilement que les actes liés à des actions extérieures. Ainsi l'homicide pourra s'occuper assez longtemps de son crime, en préparant ce qui lui est nécessaire pour le commettre; et toutes ces actions n'appartiendront souvent qu'à un même acte interne, et ne feront qu'un seul péché. Nous avons dit dans cet entretien, que des circonstances peuvent ajouter au même acte des espèces différentes; il sera également vrai qu'un seul acte, restant dans la même espèce, équivaudra cependant à plusieurs, en violant des droits de différentes personnes, comme cela arriverait, si par un seul coup on donnait sciemment la mort à dix hommes; ou que par la même calomnie on flétrît la réputation de cent.

LE D. Vous venez de prononcer un mot dont je ne connais pas la signification, c'est celui de délectation morose; je voudrais savoir dans quel sens il est employé par les théologiens.

LE TH. En voici l'explication. Tout acte mauvais doit être intérieur, sous le rapport de l'advertance et du consentement. On appelle ce-

pendant internes, les péchés qui s'accomplissent dans l'âme sans se manifester au dehors. C'est un désir coupable, si nous nous portons vers un objet illicite, et une délectation morose, lorsque nous nous complaisons avec advertance dans la représentation d'une chose mauvaise. Tel est l'acte de celui qui se représente des actions perverses et criminelles, s'y repose, s'y complait, s'y délecte, sans aller néanmoins jusqu'à les désirer. C'est ce qu'on appelle vulgairement les mauvaises pensées.

LE D. Il n'est pas facile de concevoir comment ces actes, purement internes, peuvent être des péchés.

LE TH. Voyez-les d'abord signalés avec ce caractère, dans ces paroles des Proverbes et de la Sagesse : *Les pensées mauvaises sont en abomination au Seigneur* (15.). *Les pensées perverses séparent de Dieu* (1.). Tel est aussi l'enseignement unanime des pères de l'Eglise et des théologiens. Un peu d'attention suffit, je crois, pour comprendre que ces pensées sont contre la règle de la morale, et que Dieu doit les condamner et les punir. Car sa souveraine législation est pour l'intelligence et la volonté; à l'âme s'adressent ses défenses et ses commandements, et par suite, elle doit devenir coupable, impure à ses yeux, toutes les fois qu'elle se complait avec advertance dans la représentation d'une chose mauvaise. Votre erreur provient, ce me semble, de ce que vous comparez le Dieu de toute perfection, à un lé-

gislateur humain, dont le but principal est le maintien de l'ordre extérieur; ne pouvant d'ailleurs juger les actes internes, il doit se borner à défendre les violations extérieures, et à les poursuivre par des châtiments; tandis que la loi divine a pour objet la sanctification de l'homme, sa conscience, l'ordre moral et spirituel considéré d'abord en lui-même, et quelquefois lié à des actions externes, qui s'y rattachent comme une circonstance ou une occasion. Les théologiens spécifient ces actes internes en reconnaissant dans le désir, l'espèce même de l'objet vers lequel il tend, et dans la délectation morose, l'espèce de l'objet tel qu'il est représenté.

Ajoutons quelques mots sur les différents noms que les théologiens donnent aux péchés, pour les classer et les distinguer plus facilement. Ils appellent péché de *commission* celui qui se fait par action, soit intérieure, soit manifestée au dehors; on le nomme *omission*, lorsqu'on n'observe pas un précepte affirmatif; péché d'*ignorance* quand il provient d'une négligence coupable à s'instruire de ses devoirs. Il y a péché de *faiblesse*, si l'on est comme entraîné par des passions qu'on ne combat pas avec assez d'énergie, ou sous l'empire de circonstances contre lesquelles on ne lutte point avec des efforts suffisants. Enfin, on appelle péché de *malice* l'action perverse à laquelle on se livre par une habitude criminelle qu'on aime, qu'on nourrit, ou alors qu'on fait le mal sans y être porté par aucune passion violente, avec

pleine advertance et liberté, comme ces hommes dont il est parlé dans le livre de Job : *Dieu les frappera comme des impies.... Eux qui ont fait un dessein formé de se retirer de lui, et qui n'ont point voulu comprendre ses voies.* (34.)

VINGT-DEUXIÈME ENTRETIEN.

VICES, PÉCHÉS CAPITAUX, PASSIONS.

LE TH. Je veux consacrer cet entretien à vous donner quelques notions morales sur les vices, les péchés capitaux et les passions. Outre l'intérêt que ces matières peuvent offrir, elles seront un complément imparfait de nos explications sur le péché. Commençons par les vices. Ce mot peut s'appliquer d'une manière générale à toute défectuosité dans la nature, les arts et la morale; le vice et le péché auraient ainsi la même signification. Mais les théologiens leur donnent un sens différent, et ils emploient le terme *vice*, pour exprimer un penchant, une inclination sensible vers le mal.

LE D. Quelle peut être la source de ces inclinations perverses? les remarque-t-on dans tous les hommes, avec les mêmes caractères?

LE TH. Elles sont la suite du péché d'Adam, qui ne les éprouvait pas dans l'état d'innocence, et s'il fut resté fidèle, sa postérité n'aurait jamais eu à les subir. On s'accorde à reconnaître que

tous les hommes n'ont pas à leur naissance les mêmes inclinations, sans pouvoir néanmoins assigner avec certitude les causes secrètes de cette différence. Les physiologistes l'attribuent aux divers éléments qui entrent dans la formation du corps, et constituent un tempérament qui devient comme la source de certains penchants marqués. Ils disent encore que l'union si intime, entre la mère et l'enfant pendant la vie utérine, contribue sensiblement à lui imprimer les inclinations les plus prononcées de sa mère. Dans la suite, d'autres penchants se formeront par l'éducation de l'enfant, conformes aux leçons qu'il recevra, et aux exemples qu'il aura devant les yeux; il deviendra semblable aux personnes avec lesquelles il est en rapport habituel. Jusqu'ici, vous vous représentez l'âme comme passive sous les impressions qu'on lui impose; mais l'homme, devenu maître de ses actes, peut ajouter à ces vices qu'il tient de la nature, ou d'une mauvaise éducation, des penchants nouveaux et des habitudes honteuses, soit par des lectures, des conversations corruptrices, soit en se livrant fréquemment à des actions qui peu à peu tournent son âme à les répéter, à les rechercher, à s'y établir, et alors l'inclination est formée.

LE D. Tous ces vices rendent-ils l'homme coupable devant Dieu?

LE TH. Ceux qu'on a contractés librement et qu'on ne s'efforce pas de détruire, sont répréhensibles aux yeux du Seigneur, qui punit alors

une prévarication toute volontaire; mais pour les inclinations naturelles et les autres, qui sont le fruit de la mauvaise éducation, il se borne à imputer l'adhésion, le consentement qu'on leur accorde, et les actions qui en sont la suite. On parvient rarement à une destruction complette de ces malheureux penchants, alors même qu'on joint les secours surnaturels aux plus généreux efforts; mais qu'on se rassure au milieu de ces luttes de tous les jours, on trouvera dans la pratique du christianisme, les moyens d'en triompher; et si elles offrent des dangers pour le salut, il est vrai aussi qu'elles peuvent devenir l'occasion de glorieuses victoires, et de précieuses récompenses devant Dieu.

LE D. Pourriez-vous me faire connaître quels sont les vices les plus communs, et assigner à chacun d'eux les effets qu'ils produisent en nous?

LE TH. Ces vices sont les sept péchés capitaux. Je vais les décrire rapidement et placer à la suite de chacun, comme vous le désirez, les effets ordinaires qu'on doit leur attribuer. A leur tête, apparaît l'orgueil, qui consiste, selon saint Augustin, dans le désir de nous élever plus qu'il ne convient, en nous attribuant les bienfaits de Dieu, et en nous préférant au prochain. L'orgueilleux est plein d'estime pour lui-même, se complaisant en ses prétendues qualités, s'aimant jusqu'à l'idolâtrie de son moi; il est sa fin dernière, ne recherche, ne se propose que lui-

même, avide d'honneurs et de louanges, opiniâtre dans ses jugements, par là qu'il fait peu de cas de la science, de la sagesse d'autrui; ne pouvant se plier sous le joug de l'obéissance, voulant dominer partout, et se croyant capable de réussir à toute chose. Tels sont les principaux caractères et les effets de l'orgueil; vous les saisirez plus facilement encore en nous servant des noms employés par les moralistes, pour désigner les péchés dont l'orgueil est le principe. Ce sont : l'ostentation, l'ambition, la présomption, la vaine gloire, la jactance, l'hypocrisie, la désobéissance, l'opiniâtreté, le mépris du prochain, et souvent les contentions, les discordes, lorsque des obstacles viennent s'opposer aux exigences de cet orgueil insensé.

Le second vice capital est l'avarice, cet amour déréglé des biens de la terre, d'où naissent l'endurcissement du cœur contre la misère et la souffrance des malheureux, l'inquiétude de l'âme, tourmentée du besoin d'acquérir des richesses, et préoccupée jusqu'à l'anxiété, des moyens de les conserver. Elle produit encore l'injustice, la violence, qu'on fera servir à augmenter ses biens; et si cette voie ne réussit point, on aura recours à la fraude, à la perfidie. Rien n'est sacré pour l'avare; il trahit jusqu'à ses amis les plus intimes, pour assouvir cette faim dévorante des biens terrestres.

Voici le caractère de la luxure : c'est une affection criminelle pour les plaisirs charnels, con-

traires à la pureté; d'où viennent comme de source l'aveuglement de l'esprit, la précipitation, l'inconstance, l'égoïsme charnel, la haine de Dieu, l'attachement à la vie présente, l'éloignement de la religion, l'affaiblissement, souvent l'extinction de la foi, l'endurcissement du cœur, plus tard la stupidité, le dégoût de la vie, l'horreur de son état, et très-souvent le désespoir.

Le quatrième des péchés capitaux se trouve dans le vice ignoble de l'envie, cette tristesse volontaire que l'on ressent des avantages spirituels ou temporels du prochain. Il produit les jugements téméraires, la médisance, la calomnie, une joie secrète, satanique des malheurs, des fautes du prochain, la haine, et une application constante à détourner ce qui peut être avantageux à autrui. C'est, comme vous le voyez, le vice des âmes basses, que la raison a toujours flétri, et que la religion condamne comme un crime.

LE D. Quel portrait allez-vous faire de la gourmandise?

LE TH. Les théologiens la font consister dans un amour ou un usage déréglé du boire et du manger. Elle peut être considérée comme une recherche désordonnée de ce qui sert à flatter le goût; et sous ce rapport, ce sera une servilité indigne d'un être raisonnable, qui le fera s'occuper avec de minutieux détails de toutes choses, et moyens propres à satisfaire la sensualité. Le gourmand fait passer son âme dans un plat, tant

il le convoite, s'y affectionne, et s'y délecte; ou, suivant l'énergique expression de saint Paul : « Son Dieu, c'est son ventre. » « Quorum Deus venter est. » La gourmandise consiste encore dans la gloutonnerie et l'ivresse, qu'il suffit de nommer pour couvrir d'ignominie les esclaves de ces vices honteux. A la suite de la gourmandise se montrent la prodigalité, l'hébêtement, la stupidité crapuleuse, l'impuissance à s'occuper de choses spirituelles, la violation des lois de l'Eglise; souvent encore la grossièreté, l'indécence dans la tenue et le langage. C'est une triste et avilissante transformation de l'homme, qui devient, selon l'expression de l'apôtre, charnel et animal.

La colère est une émotion déréglée de l'âme, qui nous fait repousser avec violence ce qui nous déplaît. Ses effets ordinaires sont l'indignation contre le prochain, une exaltation, une exagération qui portent à la vengeance, à la fureur, au blasphême, aux imprécations, aux rixes, aux voies de fait, à l'homicide. Quant à la paresse, c'est une négligence et un dégoût volontaire de ses devoirs, qui produit la perte du temps, la pusillanimité, l'inconstance, la tiédeur dans le service de Dieu, et l'impudicité.

LE D. J'espère que vous allez consacrer au sujet des passions un examen détaillé et approfondi.

LE TH. Pour le traiter avec l'étendue dont il est susceptible, il faudrait beaucoup plus de

temps que nous ne pouvons en consacrer à nos entretiens ; j'espère cependant en dire assez pour vous faire comprendre l'influence des passions sur les mœurs et les actions des hommes.

Les moralistes appellent passions, ces mouvements sensibles qui portent notre âme vers un objet, ou nous en éloignent fortement et avec vivacité. On ne doit pas confondre les inclinations naturelles avec les passions, quoiqu'elles aient parfois le même objet. La marche des inclinations est plus tranquille, tandis que dans les passions, les idées sont plus vives, le sentiment plus profond, les émotions plus fortes, les désir plus impétueux, d'où il résulte une impression physique plus ou moins sensible.

LE P. Distingue-t-on beaucoup de passions?

LE TH. On s'accorde à en compter onze, dont six appartiennent à l'appétit concupiscible et les cinq autres à l'appétit irascible. Voici la signification de ces mots ; si l'homme éprouve une forte impulsion à poursuivre ce qu'il juge utile, ou à éviter ce qui lui paraît nuisible, l'appétit concupiscible est alors en exercice. Mais si dans ces opérations nous trouvons de grands obtacles à vaincre, il faudra de la vivacité, de l'énergie, presque de la colère, et nous mettons en action notre appétit irascible; les passions qui appartiennent au premier, sont l'amour, la haine, le désir, la fuite, la joie, la tristesse; et celles de l'appétit irascible, seront l'espérance, le désespoir, l'audace, la crainte et la colère

LE D. Ces passions sont-elles mauvaises en elles-mêmes ?

LE TH. Non, mais elles deviennent dangereuses et funestes, par la fausse direction qu'on leur donne, ou l'empire qu'on leur laisse prendre sur l'âme. Considérées en elles-mêmes, nous pouvons dire qu'elles sont la suite naturelle de l'union, de la sympathie entre l'âme et le corps. Souvent elles fournissent un secours puissant, énergique, pour nous porter efficacement vers les choses utiles, ou nous éloigner avec promptitude et vivacité de celles qui nous seraient préjudiciables ; la voie du raisonnement ferait marcher lentement dans ces circonstances importantes, tandis que par le moyen des passions, à la vue d'un objet nuisible ou avantageux, il se fait une agitation dans les esprits, et des émotions dans les sens qui disposent, excitent à agir avec énergie, ou pour nous procurer cet objet, ou pour nous en éloigner. Les vertus dont nous parlions dernièrement, prédisposent au bien, c'est vrai, mais d'une manière faible, peu sensible, tandis que les passions viennent ajouter leur impulsion, et par elles se produisent les actions difficiles et héroïques.

LE D. J'avais cependant toujours entendu dire qu'on devait éviter les passions, et s'en préserver comme d'ennemis dangereux. (1).

(1) C'est ainsi qn'on envisage souvent les passions, en les confondant avec les émotions de la nature corrompue.

LE TH. De leurs excès, de leurs abus, vous avez raison. Voulez-vous les voir justifiées dans les livres saints? En voici quelques exemples : Vous connaissez la colère de Moyse, celle de Phinées, de Judas Machabée, et de tant d'autres personnages cités comme des modèles de zèle pour la gloire de leur Dieu. Que direz-vous des passions que nous voyons dans le Sauveur lui-même? n'a-t-il pas eu de la colère en face de ses ennemis (1)? Voyez-le versant des larmes sur l'ingrate Jérusalem (2), se troublant lui-même (3), et en proie à une tristesse mortelle (4). Ces émotions étaient sans doute volontaires en Jésus-Christ, qui ne pouvait en éprouver les mêmes effets que nous; c'étaient néanmoins de véritables passions.

Mais si on ne les juge pas mauvaises en elles-mêmes, il faut avouer que notre penchant au mal les rend extrêmement dangereuses; aujourd'hui elles ne nous portent plus à la vertu par une impulsion salutaire, comme elles eussent fait dans une autre condition de l'homme, elles ne peuvent qu'aider la vertu dans les efforts que nous faisons pour la poursuite du bien. Ce sont des auxiliaires, des instruments redoutables qui, trop souvent, préviennent la raison, ou tendent à la dominer.

(1) Marc, 3.
(2) Luc, 19.
(3) Joan., 11.
(4) Marc, 14.

LE D. Pourrai-je vous demander quelle est l'influence des passions sur les actions de l'homme ?

LE TH. C'est là une question un peu difficile à expliquer, mais Dieu aidant, j'espère que nous en viendrons à bout. Sachez d'abord que les premiers mouvements des passions ne dépendent pas ordinairement de notre volonté ; ils naissent, s'excitent en nous par le souvenir, ou mieux encore par la présence de certains objets : par exemple, ce sera un mouvement de crainte, si nous sommes menacés d'un mal grave ; de désir, d'espérance, si nous sommes impressionnés par un objet attrayant. Tant que la passion se borne à ces émotions premières, indépendantes de la volonté, produites par la sympathie de notre âme avec l'objet sensible, il n'y a ni bonté, ni malice morale, point d'actes humains, avec intention et liberté. Bien plus, il arrivera souvent que ces émotions auront une certaine durée, le mouvement agitera quelque temps ; toutefois, qu'on se rassure, jusque là encore il n'y a point de volonté, c'est une simple vibration physique et non consentie. Cependant la prudence conseille alors des précautions pour calmer ces émotions dangereuses, et rentrer insensiblement dans notre état normal.

LE D. Comment appréciez-vous les actions qui pourront résulter de toutes ces émotions ?

LE TH. Si l'on est sous l'empire d'un mouvement si prompt, si violent qu'il ne permette à l'âme aucune advertance, aucun usage de sa rai-

son, alors ce sera une action sans moralité; mais il est rare que les passions ôtent entièrement l'usage de la raison, et tout consentement libre aux actions qu'elles provoquent; cependant elles auront moins de malice par la diminution des lumières de l'intellect, et le mouvement violent que la passion a imprimé à la volonté; dans ces circonstances, on le conçoit, le crime devra avoir moins de gravité, sans devenir cependant une simple faute vénielle, s'il s'agit, comme on le suppose, de matière importante. Aussi voyez dans les jours de la persécution, si l'on excusait les chrétiens qui offraient de l'encens aux idoles sous l'influence de la crainte. Il en est de même des autres actions qu'on commet sous l'empire d'une passion; l'homme, aidé de la grâce, a toujours les moyens de la résistance et du triomphe.

Il est des hommes qui ne paraissent plus maîtres d'eux-mêmes dans le délire d'une passion violente qui les obsède et les domine; s'ils ont pu prévoir qu'elle en viendrait à cet excès, et qu'ils n'aient pas travaillé à l'affaiblir, à l'éviter, ils deviennent responsables de leurs actes, alors même qu'ils s'y livrent sans un consentement actuel, puisque la volonté provoque ces passions, les entretient et les caresse; vous concevez que cette passion volontaire doit augmenter la malice de l'action, et rendre plus coupable devant Dieu.

LE D. Ce que vous venez d'expliquer concerne le mal qui provient des passions; veuillez consa—

crer aussi quelques mots à caractériser leur influence sur le bien qu'elles font opérer.

LE TH. Lorsque par l'impulsion subite d'une passion on est porté sans advertance, et par suite sans véritable consentement, à une action bonne en elle-même, celle-ci n'aura point de moralité, et ne sera pas méritoire à son auteur. Car alors la volonté est machinalement inclinée par la sympathie, plutôt que par la détermination du libre arbitre, comme on peut l'éprouver dans l'empressement à secourir un malheureux, dont les plaies excitent subitement en nous une compassion sensible. Mais si la passion qui prévient la raison n'en empêche pas absolument l'usage, l'acte volontaire qui en est la suite, aura plus ou moins de bonté et de mérite, suivant le degré d'advertance et de jugement qu'on aura conservé. Il sera vrai aussi qu'une action aura plus d'intensité de bien, si l'on s'excite par une passion volontaire à la produire plus abondante et plus complète. Alors tout l'être y concourt; l'acte interne sera plus intense, sans que la liberté en soit diminuée, par conséquent le mérite se trouvera augmenté, attendu que cette passion est conséquente, et du choix libre de la volonté. « Passio per modum redundantiæ, vel per modum electionis.... addit ad bonitatem actûs. » (*S. Thom.*)

VINGT-TROISIÈME ENTRETIEN.

LE SYMBOLE.

LE D. J'ai suivi avec le plus grand plaisir les explications que vous venez de me donner sur les vertus, les péchés, les vices et les passions. Toutefois je n'aurais là que des théories intéressantes, si j'ignorais à quoi elles doivent s'appliquer. J'espère donc que vous allez exposer dans une suite d'entretiens, tout ce qu'un disciple de Jésus-Christ doit croire et pratiquer pour accomplir les devoirs de sa religion et se sauver. C'est au reste la marche que vous avez tracée vous-même, il y a peu de jours.

LE TH. Si vous aviez demandé aux philosophes de l'antiquité ce que l'homme doit observer pour être bon et agréable à Dieu, vous auriez reçu en réponse autant de théories qu'il y avait d'écoles chez les Grecs et chez les Romains. Si aujourd'hui même vous vouliez savoir des protestants quels sont leurs principes de croyance et de conduite, ils ne pourraient vous fixer, incertains qu'ils sont eux-mêmes sur la foi et sur les règles de la morale

chrétienne. Pour nous, catholiques, nous n'avons qu'une doctrine de foi et de mœurs, définie et réglée par les enseignements infaillibles de l'Église de Jésus-Christ; dans toutes les régions de l'univers, il y a parmi nous accord sur la foi, sur les mœurs, les sacrements, la discipline générale, ce qui est, pour tout homme sans préjugés, un caractère bien sensible de la vérité du catholicisme, et de la sainteté de ses enseignements. Je puis donc répondre en peu de mots à votre question : Symbole, Décalogue, Sacrements, quelques préceptes de l'Eglise, voilà ce que le catholique doit croire et observer pour se sanctifier et se sauver.

LE D. Je jouis d'avance du plaisir que me promettent les développements de ces grandes questions. Commençons par le symbole, aussi bien vous le placez en première ligne. Veuillez me dire ce que c'est, et combien il y en a?

LE TH. Symbole, en grec σύμβολον veut dire signe de ralliement, réunion et marque; dans le langage ecclésiastique, ce mot exprime la profession de foi du chrétien. On l'appelle symbole parce qu'il est l'assemblage des principales vérités de la foi, et qu'il sert à distinguer les vrais croyants des infidèles et des hérétiques. Il y a dans l'Eglise chrétienne quatre symboles, savoir : celui des apôtres, celui du concile de Nicée, celui du concile de Constantinople, et enfin celui qui porte le nom de Saint-Athanase. N'allez pas vous préoccuper de ce nombre de symboles, les croire opposés entre eux, et supposer des contradictions

dans nos croyances. Il n'existe de différence entre ces quatre professions de la foi que dans l'étendue, le développement des questions qui ont dû être traitées, expliquées, définies, selon que les erreurs des hérétiques l'ont exigé.

LE D. Cette préoccupation, je l'avais dans l'esprit; mais je ne m'y arrête plus, après l'explication que vous venez de donner. Il m'en reste une autre fort grave concernant l'autorité de ces symboles; je ne sais sur quoi les théologiens peuvent l'établir et la justifier.

LE TH. Puisque ce sont des recueils, des signes de notre foi, il faut bien que nous les regardions comme revêtus d'une autorité irrécusable. Examinons donc s'ils la possèdent réellement. Ne verrions-nous dans ces symboles que les croyances admises et répandues dans le monde depuis les premiers temps du christianisme; ce serait, convenez-en, un préjugé bien favorable à cet enseignement catholique; mais l'autorité irréfragable que vous demandez, nous la montrons dans l'Eglise enseignante dont vous admettez l'infaillibilité, c'est elle qui nous donne ces symboles et nous les impose même comme la règle de notre foi. Dès lors tout doute cesse dans notre esprit sur la vérité de cette doctrine; et sous peine d'être exclus de la société catholique, nous sommes dans l'obligation d'y adhérer.

LE D. Voulez-vous que nous passions à l'explication du premier de ces symboles?

LE TH. Pas encore; il nous faut auparavant

faire quelques observations utiles ; la première, sur l'origine de ce symbole attribué aux apôtres. Il renferme, c'est hors de doute, la doctrine qu'ils ont enseignée dans leurs prédications ; mais a-t-il été composé, arrêté par eux absolument, tel que nous le possédons ? C'est une question que les théologiens discutent, et à vrai dire, sans grande utilité. Il nous suffit que cet enseignement vienne des apôtres, sans que nous ayons besoin de rechercher si la rédaction littérale est leur ouvrage, et comment, et en quel lieu, ils l'ont opérée. La seconde observation porte sur certaines notions qui vous rendront plus intelligibles les explications qui suivront. Les théologiens distinguent, dans cet abrégé de notre doctrine, des articles (1), des propositions, des points de foi. Or, voici ce qu'ils entendent par ces expressions : il faut deux conditions pour un article de foi : d'abord, que l'objet appartienne à la foi d'une manière principale, la seconde, qu'il renferme une difficulté spéciale. Et c'est ainsi que l'on distingue le nombre des articles dans le symbole : par exemple, la mort de Jésus-Christ sera un article de foi conjointement avec la sépulture, tandis que la résurrection, qui

(1) Voici l'idée que le Catéchisme du concile de Trente nous donne de ce mot : « De même que les membres du corps sont séparés les uns des autres par différents articles, ainsi dans cette profession de foi, nous donnons le nom d'article à chaque proposition qui renferme quelque vérité que nous devons croire distinctement, parce qu'elles y sont distinguées et séparées les unes des autres, comme par autant de différents articles. » (*de Symb. ap.*)

offre une nouvelle difficulté à l'esprit, formera un autre article; car la mort du Sauveur n'est liée, ni essentiellement, ni par l'usage, à sa résurrection, au lieu que la sépulture se présente naturellement à l'esprit, par l'idée de mort. Ainsi, un article pourra avoir une seule proposition, comme vous le voyez dans l'article de la résurrection; quelquefois il en renfermera plusieurs liées entre elles, sans que l'esprit y remarque de l'extraordinaire, de nouvelles difficultés. Vous en avez la preuve dans cet article complexe : Jésus-Christ a souffert, il est mort, a été enseveli. D'où il résulte que nous pouvons définir ainsi un article de foi : une proposition catholique (1), (simple ou complexe,) qui appartient d'une manière principale à la foi, et qui offre une difficulté spéciale à notre entendement.

LE D. Qu'appelez-vous proposition de foi, point de foi?

LE TH. Ce terme proposition est générique et peut convenir à tout ce qui appartient à la foi. Prise d'une manière spéciale, la proposition exprime une vérité particulière. Ainsi, dans cet article : Jésus-Christ a souffert, il est mort, a été enseveli, vous avez trois popositions relatives aux souffrances, à la mort, à la sépulture de notre Seigneur (2). Un point de foi contient aussi une

(1) Ce qui signifie obligatoire pour tous.

(2) On appellera encore proposition de foi, ce qui appartient à la foi privée.

vérité révélée ou inspirée, mais on ne la regarde pas comme principale, et on peut l'ignorer sans grave inconvénient. Nous pouvons trouver un exemple de point de foi dans la circonstance relative à Ponce-Pilate, mentionnée dans le symbole.

LE D. Vous reste-t-il quelque autre observation?

LE TH. Une seule, que voici : elle est de saint Augustin, et adoptée par saint Thomas. Ces docteurs mettent une différence entre croire à Dieu, croire Dieu et croire en Dieu. « *Credere Deo*, *Deum*, *in Deum*. » Croire Dieu, c'est croire qu'il existe, croire à Dieu, c'est adhérer à ce qu'il révèle; croire en Dieu, c'est tendre vers lui avec amour comme à notre fin dernière. Les théologiens qui adoptent cette distinction (1), n'appliquent le *Credo in* qu'aux Personnes divines; et pour les autres vérités du symbole, ils disent : *Credo Ecclesiam*, *carnis resurrectionem*, je crois l'Eglise, la résurrection de la chair.

LE D. Puisque vous êtes en si bonne voie d'observations, j'en provoquerai une autre, intempestive peut-être. C'est qu'avant d'entrer dans le développement du symbole, vous me fassiez connaître de combien d'articles il se compose.

LE TH. Les théologiens s'accordent assez généralement à diviser le symbole en douze articles.

(1) Elle ne paraît pas essentiellement commandée par les termes du symbole ; car le texte grec du concile de Constantinople, porte ; πιστεύομεν εἰς..., ἐκκλησίαν, comme εἰς Θεὸν.

Pour nous, sans nous astreindre à cette division, nous tâcherons de bien saisir tout ce qui concerne le Père, le Fils et le Saint-Esprit; ceci formera la première partie de notre travail. Ensuite nous examinerons la seconde, qui comprendra les questions de l'Eglise, la communion des saints, la rémission des péchés, la résurrection générale, et enfin la vie éternelle. Ce seront là nos huit articles convenus.

LE D. Y a-t-il quelque difficulté sur ces premières paroles du symbole: *Je crois en Dieu*, etc.?

LE TH. Nos entretiens précédents nous ont déjà fait aborder plusieurs questions qui pourraient être examinées ici. Ainsi, nous sommes fixés sur la signification du mot: *Je crois*, qui exprime une adhésion ferme à une vérité. Nous avons parlé aussi de l'existence de Dieu, de son unité, de sa trinité, etc. Il nous reste seulement à ajouter quelques mots sur ces expressions: *Le Père*, *tout-puissant*, *créateur*, etc.

LE D. Vous allez au-devant de ma difficulté sur ces qualifications de tout-puissant, de créateur, appliquées spécialement au Père, alors qu'elles sont communes aux deux autres personnes de la Trinité.

L. TH. Voici la raison de ces dénominations attribuées au Père. Nous l'avons dit ailleurs: on distingue des noms propres et des noms appro priés. Les premiers appartiennent exclusivement à une personne de la Trinité; tel est ici le nom de Père, qui ne convient qu'à la pre-

mière personne. Les seconds sont communs à la sainte Trinité, et attribués en particulier à une personne pour des raisons spéciales. Ainsi, ces dénominations de *tout-puissant*, de *créateur*, sont affectées à la première personne, bien qu'elles puissent convenir aussi au Fils et au Saint-Esprit. Cela vient de ce que le Père, étant dans la Trinité principe sans principe, on lui attribue cette qualité de principe, par rapport aux créatures, et en même temps la toute-puissance qui éclate d'une manière si merveilleuse dans la création. Si vous n'avez pas d'autre difficulté sur ce premier article, nous passerons au second qui concerne Jésus-Christ.

Nous pouvons en classer ainsi toutes les parties : *dénominations et qualités du Fils de Dieu ; mystères d'abaissement et de douleur ; enfin mystères de gloire, de puissance et de grandeur.* Vous remarquerez que ces mots, *et en Jésus-Christ*, ont la signification dont nous avons déjà parlé à l'occasion du Père ; et on doit dire : Je crois en Jésus-Christ, parce qu'étant Dieu comme le Père, il est aussi notre fin dernière. *Jésus*, *Christ* sont des expressions d'origine hébraïque et grecque. *Jésus* vient de ישוע c'est-à-dire libérateur, sauveur. *Christ* en hébreu משח, *Messie*, *oint*, est traduit en grec par Χριστός d'où dérive notre mot français Christ. On donne ces noms au Fils de Dieu fait homme, parce qu'il est vraiment notre Sauveur, et que, comme homme, dès l'instant même de l'incarnation, il a été rempli

de grâces et de tous les dons du Saint-Esprit. Dieu lui a aussi accordé le sacerdoce et la royauté par une onction mystérieuse, que nous comparons à celle de nos prêtres et de nos rois. *Son Fils unique*, dit la filiation du Fils de Dieu dans la sainte Trinité, qui procède du Père par une génération éternelle. Enfin, cette qualification *notre Seigneur*, nous fait comprendre qu'il est vraiment notre maître, et à double titre, comme Dieu créateur, et comme notre rédempteur. Telles sont les dénominations du Fils de Dieu, exprimées dans le symbole. Nous allons examiner les différents mystères d'abaissement et de douleur auxquels il a bien voulu se soumettre pour notre rédemption.

LE D. Ne soyez pas trop laconique dans des explications d'un si grand intérêt.

LE TH. Le premier de ces mystères est l'incarnation. Vous vous rappelez notre long entretien sur ce sujet, aussi puis-je me dispenser de le traiter aujourd'hui avec étendue, et n'en parlerai-je que pour mettre de la suite dans nos explications. Il est dit dans le symbole : « A été conçu du Saint-Esprit, est né de la Vierge Marie. » Ces paroles indiquent que l'incarnation du Verbe s'est opérée d'une manière miraculeuse, par l'opération du Saint-Esprit. Mais, nous l'avons déjà vu, elle n'appartient pas seulement à la troisième personne de la Trinité. C'est, comme disent les théologiens, une action *ad extra*, commune aux trois Personnes divines. Elle est appropriée au Saint-

Esprit, parce que la charité, la grâce, la sainteté qui se manifestent dans ce grand mystère d'amour et de sanctification, lui sont attribuées comme son action. Ces autres paroles : « Est né de la Vierge Marie, » nous disent que Jésus-Christ a été conçu dans le sein de Marie, formé de sa substance, et qu'il est né de cette Vierge sainte. D'où l'on doit conclure qu'elle est vraiment mère du Fils de Dieu, lui-même Dieu, et qu'elle est par conséquent mère de Dieu. Quant à la virginité de Marie, vous savez ce qui était annoncé par le prophète Isaïe : *Ecce Virgo concipiet et pariet filium* (1). *Une Vierge concevra, et elle enfantera un fils* (7). La tradition de l'Eglise atteste aussi que la très-sainte Vierge, comme nous nous plaisons à l'appeler, est restée semblable au lys qui n'a jamais été flétri. Elle a été Vierge, disent les théologiens, pour exprimer la glorieuse pureté de Marie, *ante partum*, *in partu*, *et post partum*. Ayant remarqué, dans notre entretien sur l'incarnation, combien ce mystère était humiliant pour le Fils de Dieu, nous n'avons pas à y revenir ici. Passons à ses souffrances, à sa mort, et à sa sépulture, exprimées ainsi dans le symbole : *Il a souffert sous Ponce-Pilate, a été crucifié, est mort et a été enseveli.*

LE D. Je me permets de vous interrompre pour

(1) הנה העלמה הרה וילדת בן וקראת שמו עמנואל. Voilà le texte hébreu : *Halma* est le terme le plus propre à exprimer la virginité. Il vient de עלם qui signifie occultare, celare, obsignare.

vous proposer une question fort singulière, qui me passe par la tête, sans m'expliquer comment. Vous y répondrez, si vous le jugez à propos. Pourquoi ne pourrait-on pas dire que le Saint-Esprit est père de Jésus-Christ, comme on dit que la très-sainte Vierge est sa mère?

LE TH. Rassurez-vous sur l'inconvenance de votre question; elle est traitée par les théologiens, et voici ce qu'ils en disent : On ne peut appeler père, dans le sens propre et rigoureux, que celui qui produit de sa propre substance un être de même nature. S'il n'y a point de génération, il n'y a pas non plus de paternité; et vous comprenez suffisamment que le Saint-Esprit n'a pas produit Jésus-Christ de cette manière. Voici la déclaration d'un concile de Tolède à ce sujet : On ne doit pas regarder le Saint-Esprit comme père du Fils, de ce que Marie a conçu par l'opération du Saint-Esprit.

LE D. Je vous remercie de ces explications. Nous passerons maintenant au second mystère d'abaissement de Jésus-Christ, comme vous l'avez annoncé.

LE TH. Dans ces mots: « Il a souffert sous Ponce-Pilate, » sont comprises les souffrances que Jésus-Christ voulut subir pour notre rédemption. La circonstance relative à Ponce-Pilate, qui dans ce temps gouvernait la Judée, a été consignée dans le symbole, pour montrer à quelle époque précise ces faits de la passion de notre Seigneur ont eu lieu, et éloigner ainsi toute possibilité de

fraude dans les relations qui nous les ont transmis. *Crucifié*, signale le genre de supplice auquel le Sauveur fut condamné. Et ainsi se réalisaient les oracles qui avaient annoncé l'ignominie de sa mort : *Condamnons-le à la mort la plus infâme. Celui qui est pendu au bois, est maudit* (1). On ajoute : *Il est mort*, pour ne laisser aucun doute sur sa mort dans le supplice de la croix. Ici pourraient se placer des difficultés très-graves sur l'impossibilité de concilier ses souffrances, sa mort, avec la vision intuitive; nous les avons exposées dans l'entretien sur l'incarnation. Enfin, ces paroles : *Il a été enseveli*, nous apprennent, qu'après la mort du Sauveur, son corps fut placé dans un tombeau, comme le rapportent les historiens sacrés.

LE D. Si vous ne le trouvez pas mauvais, je placerai ici une question qui m'embarrasse. Après la séparation de l'âme et du corps, le Verbe leur demeura-t-il toujours uni?

LE TH. Pour l'union constante du Verbe avec son âme, aucun théologien catholique ne l'a jamais révoquée en doute. Certains, en petit nombre, ont contesté cette union avec le corps durant les trois jours de la sépulture; mais ils sont restés isolés dans leur opinion, et d'après l'enseignement catholique, le Verbe est demeuré uni à l'âme et au corps selon la personne, κατὰ ὑπόστασιν, comme disent les Pères grecs.

(1) Sap. 2 et Deuter. 21.

LE D. En est-il de même du sang de notre Seigneur, qui fut répandu sur la croix?

LE TH. Les théologiens ne sont pas aussi fixés sur cette union du Verbe avec le sang durant ces trois jours. Voici ce qu'en dit le célèbre Benoît XIV, dans son traité *de Festis* : « Le concile de Trente ayant défini que le corps de Jésus-Christ est dans l'eucharistie, sous les espèces du pain ; que son sang y est de même sous les espèces du vin, on ne peut douter que le sang n'ait été dans Jésus-Christ une partie principale de son humanité ; lequel il devait reprendre dans sa résurrection. D'où il faut inférer que ce sang est resté uni au Verbe, comme le corps, et qu'on devrait taxer d'erreur quiconque aujourd'hui nierait cet enseignement. »

VINGT-QUATRIÈME ENTRETIEN.

SUITE DU SYMBOLE.

LE D. Je suis impatient de connaître ce que vous allez dire sur les mystères glorieux de Jésus-Christ.

LE TH. Nous y arrivons ; et j'ai la confiance que votre louable empressement pourra être satisfait. La descente de notre Seigneur dans les limbes, sa résurrection, son ascension, le jugement universel qu'il viendra exercer sur la terre, tels sont les mystères de sa gloire, renfermés dans le symbole. Examinons d'abord sa descente dans les enfers, ou lieux inférieurs. Cette expression peut s'entendre du sein d'Abraham, des limbes où étaient réunies les âmes des justes avant la venue de Jésus-Christ, du purgatoire, et enfin de l'enfer véritable, où les réprouvés subissent des châtiments éternels. On ne croit pas que notre Seigneur soit descendu dans cet enfer, où aucune consolation ne devait être portée. On ignore s'il a visité les âmes du purgatoire; mais la foi ne per-

met pas de douter qu'il ne soit allé annoncer aux justes l'heureuse nouvelle de la rédemption, et la fin de leur captivité.

LE D. Est-ce que ces âmes souffraient dans ce lieu?

LE TH. Elles n'y enduraient point les châtiments, les peines de la justice divine, comme les âmes détenues dans le purgatoire; mais elles éprouvaient ce que nous pouvons appeler des douleurs de privation, causées par le vif désir de la vision béatifique.

LE D. Quel changement s'opéra donc dans leur état?

LE TH. Les théologiens en signalent deux bien sensibles. D'abord Jésus-Christ leur accorda la vision de sa divinité, et trois jours après, suivant l'opinion la plus probable, il les fit sortir de ce lieu pour les introduire à sa suite dans le ciel, le jour de son ascension glorieuse.

LE D. Mais Jésus-Christ parle du paradis, c'est-à-dire du ciel, au bon larron, en lui disant: « Aujourd'hui tu seras avec moi en paradis. » Comment se fait-il que son âme fut en même temps dans les limbes?

LE TH. Vous vous trompez sur l'application de ce mot paradis, en l'entendant du ciel proprement dit; il désigne les limbes, le sein d'Abraham, où Jésus-Christ se trouva réellement ce jour-là avec le bon larron. Voici comment en parle saint Thomas, après saint Augustin: « Le larron descendit véritablement avec le Christ dans les

enfers, et il fut avec le Sauveur, qui lui avait dit : « Vous serez avec moi dans le paradis; il y fut par la récompense, parce qu'il jouissait dans les limbes de la divinité du Christ, comme les autres saints. »

LE D. Je comprends maintenant que la descente de notre Seigneur dans les enfers soit appelée un mystère de gloire, puisqu'il y parut comme un libérateur puissant; mais ne bornez-vous pas trop cette délivrance, en n'y comprenant que les âmes réunies dans le sein d'Abraham? Pourquoi ne dirait-on pas qu'il a délivré aussi celles du purgatoire, et peut-être encore quelques-unes de l'enfer?

LE TH. Des Pères de l'Eglise ont pensé, il est vrai, que notre Seigneur avait délivré, dans sa descente aux enfers, toutes les âmes du purgatoire. C'était en particulier l'opinion de saint Augustin. Les disciples de saint Thomas bornent cette délivrance aux âmes qui avaient achevé de satisfaire à la justice de Dieu. Ainsi vous êtes le maître de maintenir votre sentiment. On ne peut vous faire la même concession pour la délivrance des âmes de l'enfer. D'autres ont eu cette opinion avant vous, sans trouver plus de crédit auprès des docteurs catholiques. Ils voulaient grâce pour les hommes de l'antiquité, qu'ils affectionnaient le plus, c'étaient : Socrate, Platon, Aristote, Cicéron, Virgile et Homère probablement aussi. Nous ne pouvons affirmer d'une manière absolue que ces personnages fussent dans dans ce lieu de

supplices ; mais si on le suppose, la descente de notre Seigneur dans les enfers ne les a pas délivrés. Benoît XIV dit à ce sujet : « Nous savons, par la foi catholique, qu'il n'y a dans l'enfer aucune rédemption (1).

Après la descente de Jésus-Christ aux enfers, vient sa résurrection, exprimée en ces termes dans le symbole de notre foi : « Le troisième jour, il est ressuscité des morts. » Plusieurs prophètes avaient annoncé cette résurrection ; le Sauveur lui-même l'avait souvent prédite à ses apôtres et à ses ennemis. Après être sorti du tombeau, glorieux et triomphant, il apparaît souvent à ses disciples, et leur fait toucher les blessures de ses mains et de ses pieds sacrés. Ce prodige si extraordinaire est prêché aux Juifs dans les synagogues, sur les places publiques, et beaucoup parmi eux deviennent les disciples de Jésus crucifié et ressuscité. Les hommes apostoliques se répandent au milieu des peuples de la gentilité, et leur annoncent cette résurrection, comme une des preuves fondamentales de la religion qu'ils viennent établir sur les ruines de l'idolâtrie. Et voilà que des philosophes, des proconsuls, des hommes éminents.....

LE D. Je n'ai pas le moindre doute sur la résurrection de Jésus-Christ, vous pouvez donc vous dispenser d'insister sur les témoignages si nombreux que vous pourriez invoquer. Mais je désire que vous m'aidiez à résoudre quelques dif-

(1) De festis Domini de sabbato sancto.

ficultés sur les circonstances de ce mystère. D'après les évangélistes, ce fut bien le dimanche que Jésus-Christ ressuscita. Alors où seront les trois jours qui, selon les prophéties, devaient s'écouler depuis la sépulture jusqu'à la résurrection?

LE TH. C'est vrai, notre Seigneur sortit du tombeau le dimanche matin, suivant ces paroles des évangélistes, relatives aux saintes femmes qui se rendirent au sépulcre, et trouvèrent le Christ ressuscité. C'était le premier jour de la semaine, comme s'expriment saint Luc et saint Jean (24.20.), ou d'après saint Matthieu: *Cette semaine étant passée, le premier jour de la suivante commençait à peine à luire, que Marie-Madeleine et l'autre Marie vinrent pour voir le sépulcre, et l'ange leur dit: Je sais que vous cherchez Jésus qui a été crucifié; il n'est point ici, il est ressuscité comme il l'avait dit* (28.). Mais cela n'empêche pas le parfait accomplissement des prophéties dont vous parlez. Votre difficulté provient de ce que vous comprenez mal les trois jours qui y sont annoncés. A la vérité, il est écrit dans saint Matthieu que, *le Fils de l'homme sera trois jours et trois nuits dans le sein de la terre* (12.); en saint Marc, *qu'il devait ressusciter trois jours après* (8.), et encore dans saint Matthieu: *Je ressusciterai trois jours après* (27.). Or, comment entendre ces trois jours? Les faut-il achevés, entiers? ou bien le mystère a-t-il dû s'opérer dans l'intervalle de ces trois jours? C'est évidemment à ce dernier sens que nous devons nous arrêter; car voici de nou-

veau saint Matthieu mentionnant non plus les trois jours, pour la résurrection du Christ, mais le troisième jour (16.), ce que saint Luc dit aussi dans les mêmes termes (9.); et dans l'Evangile de saint Jean, il est rapporté que la résurrection devait s'accomplir dans les trois jours (2.). Vous le voyez, c'est le troisième jour après la sépulture que le Sauveur a dû ressusciter.

LE D. Je ne prenais pas garde à cette différence entre après trois jours et le troisième jour. Je la vois maintenant, et ma difficulté sera complétement résolue, si vous voulez faire vous-même le classement de ces trois jours, de ces trois nuits, entendus dans le second sens que vous avez indiqué.

LE TH. La chose est facile et bien simple assurément. Voulez-vous compter le jour de minuit à minuit selon l'usage des Romains, que les Juifs avaient adopté? Alors, je vous dirai avec saint Augustin et saint Thomas: Le premier jour se compte de la fin de la sixième férie, vendredi, où le Christ mourut et fut enseveli. Le second est entier, ayant ses vingt-quatre heures complètes. A minuit commence le troisième jour, où Jésus-Christ sort du tombeau. Désirez-vous un arrangement plus détaillé, qui vous indique trois jours, et trois nuits ? Il est facile de vous le présenter : le premier jour, le vendredi, se comptera depuis le moment de la sépulture, (qui se fit vers les quatre ou cinq heures du soir,) jusqu'à la nuit. Le second jour, le samedi, est

complet. Le troisième, le dimanche, commençait, et les saintes femmes arrivèrent au sépulcre après le lever du soleil; déjà le Sauveur était ressuscité au crépuscule, et peut-être au moment même où le soleil paraissait à l'horison. Quant aux trois nuits, nous pouvons les disposer ainsi : la première, celle du vendredi, depuis la fin du crépuscule de ce jour jusqu'à minuit. Celle du samedi est complète, en joignant les six heures qui s'écoulent depuis minuit à celles qu'on compte du soir de ce jour jusqu'à minuit, fin du samedi. La troisième enfin, celle du dimanche, commencera à minuit, et se continuera jusqu'au matin.

LE D. J'ai encore une question à vous proposer sur la résurrection; c'est relativement à ce corps ou non-corps, *par quoi* Jésus-Christ se rendait sensible. Était-ce bien le même corps qu'il avait avant la mort? Ne pourrait-on pas dire que c'était un corps apparent, fantastique?

LE TH. Vous disiez, il y a peu d'instants, que, grâce à Dieu, vous admettiez la résurrection de Jésus-Christ comme un fait incontestable. Comment pensez-vous donc que le corps du Sauveur ressuscité ait pû être différent de celui qu'il avait avant sa mort? Dans cette hypothèse, il n'y a plus de résurrection. Oui, ce fut au même corps attaché à la croix, mis ensuite dans le tombeau, que l'âme, en quittant les limbes, alla se réunir; et Jésus sortit ainsi vivant et glorieux du sépulcre, qu'on avait eu la précaution de couvrir d'une grande pierre, de

faire garder par des soldats romains, et sur lequel on avait apposé les sceaux de Jérusalem. Tous ces obstacles ne purent empêcher la résurrection du Sauveur qui, suivant les traditions, sortit du tombeau à travers la pierre qui en fermait l'entrée.

LE D. Eh bien ! cette dernière circonstance peut porter à croire que le Christ n'avait pas un véritable corps en sortant du tombeau, puisqu'il pénétra la pierre sans la briser, et que dans la suite il entra aussi dans le cénacle dont les portes étaient fermées. Un corps véritable ne peut ainsi, comme un esprit, pénétrer un autre corps.

LE TH. Nous ne devons pas traiter ici la question de la nature, de l'essence des corps et de leurs propriétés ; vous savez ce que les philosophes disent à ce sujet. Malgré leurs prétentions, ils ne peuvent assigner ce qui constitue essence, ce qui est propriété ou qualité. Vous ne pouvez donc recourir à aucun principe scientifique ; l'incertitude vous restera, bon gré malgré ; vous n'aurez donc jamais la démonstration de cette prétendue impossibilité. Alors, si vous voulez être conséquent, vous devez vous dire : Il ne m'est pas démontré impossible qu'un corps puisse en pénétrer un autre ; si donc une autorité irrécusable venait me constater ce fait, je ne pourrais lui refuser mon adhésion. Cette autorité, vous l'avez ici imposante, parfaite ; c'est la parole du Sauveur lui-même. Ne disait-il pas à ses apôtres :

Touchez et voyez, etc. Ne leur donna-t-il pas ainsi les preuves sensibles de sa résurrection, de la réalité, de la matérialité de son corps? Et cependant, ce corps, comme nous venons de le voir, pénétrait d'autres corps. Tout ce que vous pouvez dire de ces différences, consistera en ce que le corps de Jésus-Christ avait, après la résurrection, des qualités nouvelles; mais au fond c'était le même corps, le même sang que le divin rédempteur avait avant sa mort.

LE D. Un mot encore sur ce mystère. Je l'ai souvent entendu citer comme la preuve manifeste de la divinité de Jésus-Christ, et vous-même l'avez appelé le plus grand mystère de sa gloire, de sa puissance. Je ne comprends pas trop pourquoi, à mon sens, c'est une résurrection comme une autre, comme celle de Lazare, par exemple.

LE TH. Il existe cependant une différence bien remarquable entre ces résurrections. C'est évidemment Jésus-Christ qui a ressuscité Lazare, tandis que vous ne pouvez attribuer sa résurrection à personne; il l'a opérée par sa puissance, ainsi que l'expriment ces paroles de l'Evangile : *Je quitte ma vie pour la reprendre, personne ne me la ravit, c'est de moi-même que je la quitte; car j'ai le pouvoir de la quitter, et j'ai le pouvoir de la reprendre* (Joan. 10.). Dites après cela, que la résurrection du Christ est semblable à toute autre résurrection !

LE D. Ces explications ne m'en laissent pas la possibilité. Vous allez, je l'espère, continuer l'examen des mystères glorieux, et me faire con-

naître pourquoi le Christ ne monta pas au ciel aussitôt après sa résurrection, puis où et comment se fit son ascension?

LE TH. Le mystère qui va nous occuper, est exprimé en ces termes dans le symbole : « Il monta aux cieux, où il est assis à la droite du Père tout-puissant. » Nous les examinerons de manière à les bien comprendre, sans cependant nous livrer à de trop longs développements. Pourquoi, dites-vous, le Sauveur ne s'est-il pas hâté de monter au ciel aussitôt après sa résurrection? Il est facile de saisir les motifs qui l'ont déterminé à demeurer quelques jours encore sur la terre : c'était pour fortifier la croyance de ses disciples sur sa résurrection, qui les trouvait passablement incrédules, et leur donner les instructions dont ils avaient besoin avant d'aller prêcher sa doctrine sainte jusqu'aux extrémités de la terre.

LE D. Sait-on positivement le lieu où se fit l'ascension, et la manière dont elle s'opéra?

LE TH. Ce sont là de simples circonstances d'une importance secondaire, que nous pourrions ignorer sans trop grave inconvénient. Voici, toutefois, comment on peut vous donner satisfaction. Les Actes des apôtres nous apprennent qu'après l'ascension du Sauveur, les disciples nombreux qui en avaient été témoins, retournèrent de la montagne des *Oliviers* à Jérusalem : *Tunc reversi sunt Jerosolimam à monte qui vocatur Oliveti.* Ce fut donc de ce lieu que Jésus-Christ monta au ciel. Le récit des évangélistes indique aussi com-

ment s'accomplit cette glorieuse ascension. Le Sauveur apparut aux apôtres, à Jérusalem, pendant qu'ils prenaient leur repas. Ils les mena ensuite hors de la ville, jusque vers Béthanie, sur la montagne des Oliviers. Là, il leur donna sa dernière bénédiction, et il fut élevé au ciel (1).

Je vous ferai observer que l'ascension ne se fit pas avec la rapidité de l'éclair, afin que les disciples restassent pleinement convaincus de sa réalité. Citons le passage des Actes : « Ils le virent s'élever, et il entra dans une nuée qui le déroba à leurs yeux. Et comme ils étaient attentifs à le regarder montant au ciel, deux hommes vêtus de blanc se présentèrent subitement à eux, et leur dirent : « Jésus, qui en se séparant de vous, s'est élevé dans le ciel, viendra de la même manière que vous l'y avez vu monter (1). » Les témoins de ce prodige furent assez nombreux, puisque, suivant l'opinion commune des docteurs, toutes les personnes qui se retirèrent dans le cénacle avec les apôtres, avaient assisté à l'ascension du Sauveur. Ils persévéraient tous unanimement en prière, avec les saintes femmes et Marie, mère de Jésus, et ses frères. Pendant ces jours-là, Pierre se leva au milieu des frères, qui étaient ensemble environ cent-vingt (*Ibid.*). Ces paroles des évangélistes : *Il fut élevé au ciel*, ne doivent pas vous faire croire que Jésus-Christ a été enlevé, porté au ciel, comme Hénoc, Elie, ou comme la très-

(1) Marc, 16. — Luc, 24.

sainte Vierge; il y a fait sa glorieuse ascension par sa puissance; aussi est-il dit que les disciples le contemplaient *montant* au ciel. Et déjà il s'était élevé, lorsqu'un nuage le déroba à leurs yeux: *Videntibus illis elevatus est; et nubes suscepit eum ab oculis eorum.* Tandis qu'il est rapporté qu'Hénoc ne parut plus, *parce que Dieu l'enleva* (1); et qu'Elie fut transporté sur un char de feu. Pour l'assomption de la sainte Vierge, nous l'attribuons au ministère des anges, suivant les antiques traditions qui nous ont appris à la fois le prodige et la manière dont il s'est accompli.

LE D. Que faut-il entendre par ces cieux où Jésus-Christ est monté? Ces morts ressuscités au moment de la résurrection du Sauveur y sont-ils entrés avec leurs corps, à la suite du Christ?

LE TH. Il y a un ciel atmosphérique, placé au-dessus de nos têtes, un autre plus élevé, qu'on appelle éthéré, sidéral, un troisième que les théologiens nomment Empyrée. C'est celui-ci que Dieu a préparé pour s'y montrer à ses saints dans la vision béatifique. On ne peut borner l'ascension du Sauveur au ciel atmosphérique, ni aux cieux éthérés; il est vraiment monté dans le ciel où les saints sont destinés à régner avec lui, puisqu'il disait à ses disciples: *Je vais vous préparer le lieu* (Joan. 14.). Saint Paul, dans son épître aux Ephésiens, nous apprend que *Jésus-Christ est monté au-dessus de tous les cieux* (4.), pour nous

(1) Gen. 5.—Reg. l. 4. c. 2.

faire entendre que son trône est établi, non pas hors de l'empyrée, alors les saints ne régneraient pas conjointement avec le Christ, mais dans la partie la plus élevée du ciel.

Il est certain que Jésus-Christ fit entrer à sa suite, dans le ciel, les âmes des justes qu'il avait délivrées des limbes, et toutes celles qui se trouvèrent en cet état de justice complète au moment de l'ascension. L'Eglise exprime sa croyance sur ce point par ces paroles du prophète, citées dans saint Paul : *Il a mené une grande multitude de captifs* (Eph. 4.). Mais les théologiens ont divers sentiments concernant ces saints ressuscités avec Jésus-Christ. Il paraît plus probable qu'ils ne sont pas au ciel avec leurs corps; car il est écrit d'une manière générale que la glorification parfaite de l'homme ne se réalisera qu'à la fin des siècles (1). Or, pour établir des exceptions, il faudrait des preuves positives qu'on ne trouve, ni dans l'Ecriture, ni dans les traditions. Benoît XIV nous dit, au contraire, dans son traité des Fêtes, « que, selon le sentiment commun des catholiques, il n'y a au ciel, en corps et en âme, que Jésus-Christ et la bienheureuse Marie, sa mère. »

LE D. Quel sens donne-t-on à cette expression du symbole : *Il est assis*, et à celle-ci : *A la droite* du Père tout-puissant?

LE TH. On les trouve dans quelques passages des livres saints : *Vous verrez le Fils de l'homme*

(1) Job, 19. 25. — Paul, Heb. 11.

assis à la droite de la vertu de Dieu, disait Jésus-Christ (1); et saint Paul écrivait aux Hébreux, en parlant de ce divin Rédempteur : *Il est assis au plus haut du ciel*, *à la droite de la majesté de Dieu* (2). *Il est assis* peut d'abord indiquer une puissance au-dessus de toute créature, ainsi que saint Paul le fait entendre : *Quel est l'ange auquel le Seigneur ait dit : Asseyez-vous à ma droite* (Ibid.)? On peut ajouter qu'à Jésus-Christ a été donné par son Père céleste tout pouvoir de juger (2), et que l'expression des livres saints et du symbole : *Il est assis*, nous le représente investi de cette suprême autorité. Des commentateurs nous l'expliquent encore en disant : Jésus-Christ est entré dans le ciel, comme dans le lieu de son repos éternel, après les travaux de sa vie mortelle; et ce terme : *Il est assis*, indique la stabilité de son trône, et la durée de son règne qui n'aura point de fin. Le mot *à la droite* ne doit pas vous porter à croire que Dieu, pur esprit, ait une droite et une gauche; mais il signifie que Jésus-Christ, comme Dieu, est égal à son Père, et que, comme homme, il règne dans le ciel avec la puissance d'exercer tout jugement, et dans la plénitude souveraine, éternelle, de la félicité et de la gloire!

LE D. Il nous reste à examiner ce quatrième mystère de gloire, exprimé ainsi dans le symbole·

(1) Matth. 16.
(2) Joan. 5.

« D'où il viendra juger les vivants et les morts. » Je vous prie de me dire de quel jugement on veut parler, et pourquoi on ne fait pas mention du Père, qui, ce me semble, devrait juger avec le Fils?

LE TH. Aussitôt après la mort, nous aurons tous à subir un jugement particulier, où l'âme seule, devant son juge, connaîtra le sort qui lui est destiné, selon ses bonnes œuvres ou ses prévarications. Nous examinerons plus tard ce dogme de nos croyances; entrons ici dans quelques considérations rapides sur le jugement général, seul mentionné dans les paroles du symbole. Je présume que vous l'admettez comme un dogme de la foi, aussi vais-je répondre directement à votre principale question. Ce jugement sera fait par Jésus-Christ; les paroles mêmes du symbole l'expriment clairement, ainsi qu'un grand nombre de textes sacrés. Il a reçu de son Père ce pouvoir de juge, en sa qualité de Fils de l'homme et de Rédempteur. *Car le Père ne juge personne, mais il a donné au Fils tout pouvoir de juger, afin que tous honorent le Fils comme ils honorent le Père... Il lui a donné le pouvoir de juger, parce qu'il est Fils de l'homme.* (Joan. 5). Jésus-Christ viendra donc exercer ce jugement d'une manière sensible, en proclamant la gloire, la récompense de ses saints, et la confusion et le châtiment des coupables qui n'auront pas profité des bienfaits salutaires de la rédemption. Il descendra du ciel avec son humanité sainte, au milieu de sa gloire et de sa majesté, se montrant devant tous les hommes assemblés,

comme le juge souverain et des vivants et des morts. Des théologiens comprennent dans ces paroles, les justes vivant, devant Dieu, de la vie de la grâce sanctifiante, et les pécheurs morts à ses yeux, par leurs iniquités; d'autres enseignent que, par les *vivants*, on doit entendre ceux qui mourront dans la conflagration qui doit précéder le jugement général; car devant être presque aussitôt rappelés à la vie par la résurrection, ils ne feront que passer par la mort; ce qui les fait appeler vivants, par opposition aux autres hommes, sortis de cette vie dans le cours des siècles, dont les corps auront resté plus ou moins longtemps dans le tombeau. Ajournons les autres questions relatives à la résurrection et au jugement, que nous pourrions traiter ici; elles seront mieux placées dans cette partie de notre travail, où nous aurons à parler de l'état de l'homme après la mort. Là, nous considérerons tout ce qui sera propre à nous intéresser sur la résurrection, le jugement, l'enfer et le bonheur du ciel.

LE D. Je ne manquerai pas de vous rappeler cet engagement, lorsque le temps en sera venu. Êtes-vous d'avis d'examiner, dans cet entretien, la question du Saint-Esprit?

LE TH. Oui; pour terminer les explications de la première partie du symbole; il exprime en ces termes ce qui est relatif au Saint-Esprit: « Credo in Spiritum sanctum; *Je crois au Saint-Esprit.* » Il est Dieu, consubstantiel au Père et au Fils. Nous disons donc avec l'Eglise catholique: « Je

crois au Saint-Esprit, Seigneur, et vivifiant, qui procède du Père et du Fils, et qui est adoré et glorifié avec le Père et avec le Fils. » Nous entrerons prochainement dans quelques détails sur le fameux *Filioque*, en cherchant les différences entre les symboles reconnus et professés dans l'Eglise catholique.

VINGT-CINQUIÈME ENTRETIEN.

SUITE DU SYMBOLE.

LE D. Vos explications sur la première partie du symbole m'ont vivement intéressé ; pourrais-je espérer que vous développerez la seconde avec autant de détails?

LE TH. Je ne le crois pas nécessaire ; ayant déjà traité ce qui concerne l'Eglise, nous n'aurons à en parler ici que pour suivre l'ordre de nos questions. Nous examinerons la rémission des péchés dans nos entretiens sur le baptême et la pénitence. Enfin, il est convenu que la résurrection de la chair et la vie éternelle doivent terminer notre travail. Nous avons déjà observé que, suivant saint Augustin, ce terme *je crois en*, *in*, ne doit s'appliquer qu'aux personnes de la sainte Trinité. On pourrait dire, il est vrai : Je crois à l'Eglise, Credo Ecclesiæ, s'il s'agissait d'adhérer à une proposition faite par le corps enseignant des pasteurs ; mais dans le symbole, Ecclesiam se prend pour l'Eglise en général. C'est sur son existence et quelques-unes de ses pro-

priétés que porte le Credo, comme pour les articles qui suivent; ils nous sont proposés de la même manière dans le symbole apostolique.

LE D. Je me souviens de cette observation, et je comprends que pour cette partie du symbole, il faut dire : Je crois l'Eglise, la communion des saints, la résurrection de la chair.

LE TH. Credo.... sanctam Ecclesiam catholicam, signifie : Je crois, je professe qu'il existe une société établie par Jésus-Christ, sainte dans son chef, dans l'esprit qui l'anime et la gouverne, c'est le Saint-Esprit même; sainte dans sa doctrine, ses sacrements, sources de grâces et de sanctification, dans ses membres dont un grand nombre sont purs, justes, comme l'attestent leur bonnes œuvres, leurs miracles; sainte par les élus qui se sont formés en elle, et dont la sainteté se manifeste dans les prodiges éclatants opérés par leur intercession. Je crois aussi que cette Eglise est catholique, universelle, s'étendant jusqu'aux extrémités de la terre. Depuis les premiers siècles, elle est en possession de cette catholicité, et elle la montrera jusqu'à la fin des temps, comme son caractère distinctif.

LE D. Mais comment l'existence de l'Eglise, fait palpable et évident, peut-elle être comptée parmi les vérités de foi renfermées dans le symbole ?

LE TH. Sans nul doute, c'est un fait palpable qu'il existe une société appelée catholique; mais est-il évident qu'elle doive exister et conserver

toujours la sainteté que nous signalons, et les autres parties de sa constitution? Est-il manifeste, par exemple, qu'elle doive posséder la catholicité jusqu'à la fin des siècles? Vous devez donc comprendre qu'en disant: Je crois la sainte Eglise catholique, nous exprimons en même temps des propriétés essentielles à l'Eglise de Jésus-Christ, et des faits qui en sont la manifestation.

Après *je crois l'Eglise*, vient *la communion des saints*. On peut l'entendre d'abord des sentiments qu'éprouve la société chrétienne, alors qu'un de ses membres reçoit des dons spirituels de la bonté du Seigneur; elle s'en réjouit avec celui qui est comblé de ces biens célestes, suivant ces paroles de saint Paul adressées à l'Eglise de Corinthe: *Si un des membres a quelque avantage, tous les autres s'en réjouissent avec lui* (1 a. 12). La communion des saints peut se voir aussi dans cette union admirable des fidèles par les sacrements, qui tirent leur efficacité de Jésus-Christ, nous unissent à lui comme notre chef, le Saint des saints. Contemplez-la surtout dans l'eucharistie, qui nous fait un seul corps avec le divin Rédempteur, et forme entre nous le lien le plus étroit. Il existe encore entre les membres de l'Eglise militante une *communion* précieuse de prières, de bonnes œuvres et de biens spirituels; nous disons au Seigneur comme les enfants de la même famille: « Notre Père, qui êtes aux cieux, accordez-nous le pain de chaque jour, le pardon de nos offenses, délivrez-nous du mal; que nous

puissions tous vous servir, vous aimer sur la terre, et un jour, vous posséder au ciel! »

Enfin, les théologiens nous montrent la communion des saints dans la communauté d'amour et de prières, entre les membres de l'Eglise générale du Christ, au ciel, dans le purgatoire et sur la terre. Les habitants de la cité sainte prient pour nous, pendant notre exil sur cette terre de misère; tandis que, de notre côté, nous les félicitons de leur bonheur, et nous les honorons, en les conjurant avec confiance d'intercéder pour nous auprès de Dieu. On peut croire que la charité les porte aussi à invoquer la miséricorde divine en faveur des âmes du purgatoire, afin d'abréger leur captivité et de les associer à la félicité des saints. Quant à nous, vous savez avec quel zèle nous offrons au Seigneur des prières et des bonnes œuvres pour le soulagement de ces âmes souffrantes. Aussi, elles prient pour nous, même dans le lieu de leurs peines, disent les théologiens, et surtout après leur délivrance, que nos suffrages ont hâtée. Voilà une idée de la communion des saints, de ces rapports mystérieux de la charité qui régnent entre les membres de la grande société dont Jésus-Christ est le chef.

Passons à la *rémission des péchés*, ainsi exprimée dans le symbole: « Remissionem peccatorum. » A Dieu seul appartient le pouvoir de remettre les péchés: c'est un des caractères de la Divinité, suivant ces paroles d'Isaïe: *C'est moi, c'est moi*

même qui efface vos iniquités (43). Et les Juifs manifestaient cette croyance, en disant à Jésus-Christ : *Qui peut remettre les péchés? que Dieu seul.* (*Luc.* 5.) Nous ne voyons aucun mortel investi de cette autorité surnaturelle avant la venue du divin Sauveur. Pour lui, il la possédait entière, et il l'a communiquée à son Eglise, sans réserve, sans exception. C'est dans le baptême et le sacrement de pénitence que s'exerce cette puissance de la miséricorde divine, comme nous le verrons en son temps. Le catholique peut donc dire avec confiance : Je crois qu'il existe une rémission des péchés, soit pour faire entrer dans la famille de Jésus-Christ le petit enfant venu au monde avec le péché originel, ou l'adulte qui n'est pas encore régénéré par les eaux du baptême; soit pour réconcilier par la pénitence le chrétien prévaricateur, qui a violé en matière grave les commandements de son Dieu.

LE D. J'aurais bien des éclaircissements à vous demander sur la résurrection de la chair.

LE TH. Il est convenu, vous le savez, que nous la traiterons ailleurs: ajournez donc vos difficultés, tâchez de les grossir, si cela vous plaît; vous finirez par convenir qu'elles ne peuvent rien contre cette vérité de notre foi.

LE D. Vous avez encore renvoyé vers la fin de nos entretiens l'examen de la vérité qui termine le symbole, *la vie éternelle*. Aussi je ne vous demanderai, pour le moment, que l'explication de ces deux mots.

LE TH. Ces expressions *vitam æternam* du symbole peuvent d'abord s'appliquer à la perpétuité de l'homme après sa résurrection. Les justes entreront en possession d'un bonheur éternel, et les réprouvés seront précipités dans l'enfer, dont la durée n'aura jamais de fin ; ils vivront donc éternellement les uns et les autres. Cependant, selon le langage ordinaire de la religion, on n'appelle vie éternelle que ce bonheur sans terme, cette vie avec Dieu, en Dieu, dont les saints jouiront toujours dans la vision béatifique ; et on donne le nom de mort éternelle à cet état permanent de séparation de Dieu, de privation de sa grâce, de son amour, où l'âme et le corps auront à subir une éternité de désolation, de désespoir, de tourments plus affreux encore que la mort. C'est, pouvons-nous dire avec saint Augustin, la vie éternelle de la mort. « Nulla major et pejor est mors quàm ubi non moritur mors. » (*C. D.* 6. 12.)

LE D. En commençant les explications du symbole, vous avez parlé des différences qu'on remarque entre celui des apôtres et ceux qui l'ont suivi. Quels sont donc ces autres symboles de la foi catholique ?

LE TH. Je crois vous l'avoir dit ; on en compte trois : celui de Nicée, dressé dans le fameux concile qui porte ce nom, en 325 ; celui de Constantinople, en 381 ; et enfin celui que l'Eglise reconnaît sous le nom de Saint-Athanase, et qu'elle regarde comme l'expression fidèle de sa foi. Voici donc les principales différences entre le

symbole apostolique et celui de Nicée. Dans le IIIe siècle, Manès avait renouvelé la doctrine de Cerdon et d'autres gnostiques, sur les deux principes, l'un bon, l'autre mauvais, mais tous deux souverains, tous deux indépendants. Les choses visibles étaient, selon cet hérésiarque, l'ouvrage du principe mauvais ; d'où il déduisait, comme ses disciples le firent aussi par la suite, les conséquences pratiques les plus absurdes et les plus immorales. Le concile de Nicée, tenu en 325, n'avait pas été convoqué directement contre les Manichéens. Toutefois, comme leurs erreurs se propageaient, nous pouvons présumer que les Pères de cette illustre assemblée firent au symbole des apôtres deux additions opposées à la doctrine de Manès. La première, nous la voyons dans ce mot *unum*, pour exprimer l'unité de Dieu, détruite par les principes des Manichéens ; et la seconde, dans ces expressions : « Omnium visibilium et invisibilium, » afin de condamner l'erreur qui attribuait les choses visibles au principe mauvais, réservant les invisibles au bon. Il déclara donc que Dieu est l'auteur de toutes les choses visibles et invisibles. S'il ajouta : « *In unum* Jesum Christum, Filium Dei... » ce fut probablement pour flétrir et condamner des imposteurs insensés qui osaient se dire Fils de Dieu.

Les additions les plus remarquables que ce concile fit au symbole des apôtres, sont relatives à la divinité de Jésus-Christ. Arius et ses partisans regardaient le Verbe comme une créature faite à la

ressemblance du Père ; ils niaient qu'il fût de la même nature que le Père, dont ils ne le disaient Fils que par adoption. Les apôtres avaient sans doute compris l'égalité parfaite du Fils avec le Père, dans ces paroles : « Je crois en Jésus-Christ, son Fils unique, notre Seigneur. » On jugea cependant nécessaire d'exprimer ce dogme d'une manière plus explicite, en ajoutant : « Unigenitum, Deum de Deo, lumen de lumine, Deum verum de Deo vero : genitum, non factum, consubstantialem Patri, per quem omnia facta sunt, et quæ in cœlo et quæ in terrâ. » On ajouta aussi : « Qui propter nos homines, et propter nostram salutem descendit : et incarnatus est, et homo factus... » pour réfuter tous ces systèmes hérétiques qui détruisaient le mystère de l'incarnation, en altérant les deux natures dans Jésus-Christ, et en rejetant la nécessité de sa médiation.

LE D. Ces additions explicatives sont d'une précision vraiment admirable. Qu'a donc pu ajouter le concile de Constantinople à ces symboles de la foi ?

LE TH. Ce concile s'est tenu vers la fin du IVe siècle, à l'occasion de l'erreur des Macédoniens, qui niaient la divinité du Saint-Esprit. Les Pères de Nicée n'avaient pas eu à défiinir ce dogme en termes formels, les Ariens ne le contestaient pas ; mais dans le concile de Constantinople, on exprima clairement que le Saint-Esprit est Dieu comme le Père et le Fils ; puisqu'il faut l'adorer, le glorifier avec le Père et le Fils. « In Spiritum sanctum, Dominum, et vivificantem, ex

Patre procedentem, et cum Patre et Filio adorandum et conglorificandum, qui locutus est per prophetas. » On fit encore aux deux symboles quelques additions moins importantes, pour en rendre le sens plus explicite ; on y plaça *de cœlis*, apparemment contre ces hérétiques, qui prétendaient que notre Seigneur n'avait été en aucune manière avant l'incarnation. Nous y voyons : « Secundùm Scripturas, qui locutus est per prophetas. Cum gloriâ, cujus regni non erit finis, » qui ne se lisent pas dans les symboles précédents. Dans la seconde partie de ce symbole, nous remarquons ces différences, concernant l'Eglise et le baptême : « Unam.... et apostolicam, unum baptisma. » Il n'y a donc entre ces trois symboles de notre foi aucune opposition réelle ; ce sont de simples explications, jugées utiles pour réfuter avec plus de précision et de force les erreurs des hérétiques, à proportion qu'elles se sont manifestées.

LE D. On lit dans le symbole qui se chante dans nos églises, ces mots : *Filioque procedit*, qui ne se trouvent, ni dans le symbole des apôtres, ni dans celui de Nicée. Vous ne les avez pas non plus signalés comme une addition du concile de Constantinople. D'où vient donc ce *Filioque*?

LE TH. Le concile de Constantinople s'était borné à déclarer que le Saint-Esprit procède du Père, sans ajouter et du Fils, parce qu'il ne s'agissait pas de ce dogme contre les Macédoniens. Mais pour rendre hommage à cette procession

ex Filio, les églises d'Espagne ajoutèrent ces termes au symbole dès le Ve siècle. Les Gaules suivirent cet exemple, et peu à peu le *Filioque* fit partie du symbole dans toutes les Eglises de l'Occident. Cette addition a servi de prétexte à Photius au IXe siècle, et à Michel Cerulaire au XIe, pour s'élever avec violence contre l'Eglise catholique-romaine, prétendant qu'elle n'avait pas le droit de rien ajouter au symbole d'un concile général. Un peu de bonne foi aurait suffi pour leur faire avouer que la croyance de cette procession *ex Patre, Filioque*, si formelle dans les livres saints, se trouve souvent professée dans les écrits de leurs plus grands docteurs. Comment pouvaient-ils ignorer que l'Eglise dispersée, infaillible, comme dans les conciles écuméniques, a le droit de faire au symbole les additions explicatives qu'elle juge utiles pour la foi? Enfin, qui pourra croire que le savant Photius n'ait pas connu cette déclaration du concile général d'Ephèse, tenu en 431 : « Spiritus appellatus est veritatis et veritas Christus est, undè et ab isto similiter, sicut ex Patre procedit. »

Le symbole *de saint Athanase* est attribué à cet illustre docteur par un grand nombre de théologiens. Les autres pensent qu'il a été composé vers la fin du Ve siècle, et qu'on lui a donné le nom du célèbre archevêque d'Alexandrie, parce qu'il en reproduit la doctrine d'une manière admirable. Quoiqu'il en soit, tout le monde s'accorde à regarder ce symbole comme un abrégé simple et

profond des principaux mystères de la foi catholique. On est frappé de la concision et de la propriété des termes si difficiles à choisir en ces matières délicates ; c'est, peut-on dire, l'ouvrage de l'inspiration divine, ou un chef-d'œuvre de l'esprit humain. Je regrette que l'étendue de ce symbole ne me permette pas de le placer ici à la suite des trois autres que je vais vous exposer fidèlement ; vous pourrez en apprécier vous-même les différences et les rapports.

Symbole des Apôtres. « Credo in Deum, Patrem omnipotentem, creatorem cœli et terræ, et in Jesum Christum Filium ejus unicum Dominum nostrum, qui conceptus est de Spiritu sancto, natus ex Mariâ Virgine ; passus sub Pontio Pilato, crucifixus, mortuus et sepultus ; descendit ad inferos, tertiâ die resurrexit à mortuis ; ascendit ad cœlos ; sedet ad dexteram Dei Patris omnipotentis ; indè venturus est judicare vivos et mortuos. Credo in Spiritum sanctum ; sanctam Ecclesiam Catholicam, Sanctorum Communionem, remissionem peccatorum, carnis resurrectionem, vitam æternam. Amen. »

Symbole du concile de Nicée. « Credimus in unum Deum, Patrem omnipotentem, omnium visibilium, et invisibilium factorem ; et in unum Dominum Jesum Christum, Filium Dei, ex Patre natum unigenitum, id est ex substantiâ Patris, Deum ex Deo, lumen ex lumine, Deum verum ex Deo vero ; natum, non factum, consubstantialem Patri, per quem omnia facta sunt, et quæ

in cœlo, et quæ in terrâ; qui propter nos homines, et propter nostram salutem descendit, et incarnatus est, et homo factus, passus est, sepultus est, et resurrexit tertiâ die, et ascendit in cœlos, et sedet ad dexteram Patris; et iterùm venturus est judicare vivos et mortuos; et in Spiritum sanctum. Eos autem qui dicunt : Erat aliquandò, quandò non erat, et antequàm nasceretur, non erat : et quia ex iis, quæ non sunt, factus est : aut ex aliâ substantiâ, vel ex essentiâ dicunt esse, vel creatum, vel mutabilem, vel convertibilem Filium Dei : anathematizat Catholica et Apostolica Ecclesia (1). »

Symbole du concile de Constantinople. « Credimus in unum Deum, Patrem omnipotentem, factorem cœli et terræ, visibilium omnium et invisibilium ; et in unum Dominum Jesum Christum, Filium Dei unigenitum, ex Patre

(1) Πιστεύομεν εἰς ἕνα Θεὸν Πατέρα παντοκράτορα, ὁρατῶν τε πάντων καὶ ἀορατῶν ποιητήν. Καὶ εἰς ἕνα Κύριον Ἰησοῦν Χριστὸν τὸν υἱὸν τοῦ Θεοῦ, γεννηθέντα ἐκ τοῦ Πατρὸς μονογενῆ, τοῦτ' ἔστιν ἐκ τῆς οὐσίας τοῦ Πατρὸς, Θεὸν ἐκ Θεοῦ, φῶς ἐκ φωτὸς, Θεὸν ἀληθινὸν ἐκ Θεοῦ ἀληθινοῦ, γεννηθέντα, οὐ ποιηθέντα, ὁμοούσιον τῷ Πατρὶ, δι' οὗ τὰ πάντα ἐγένετο, τὰ ἐν τῷ οὐρανῷ καὶ τὰ ἐν τῇ γῇ· τὸν δι' ἡμᾶς ἀνθρώπους καὶ διὰ τὴν ἡμετέραν σωτηρίαν κατελθόντα, καὶ σαρκωθέντα, καὶ ἐνανθρωπήσαντα, παθόντα, ταφέντα, καὶ ἀναστάντα τῇ τρίτῃ ἡμέρᾳ, καὶ ἀνελθόντα εἰς τοὺς οὐρανούς, καὶ καθεξόμενον ἐν δεξίᾳ τοῦ Πατρὸς, καὶ πάλιν ἐρχόμενον κρῖναι ζῶντας καὶ νεκρούς. Καὶ εἰς τὸ Ἅγιον αὐτοῦ Πνεῦμα. Τοὺς δὲ λέγοντας, ἦν ποτε ὅτε οὐκ ἦν, καὶ πρὶν γεννηθῆναι οὐκ ἦν, καὶ ὅτι ἐξ οὐκ ὄντων ἐγένετο, ἢ ἐξ ἑτέρας ὑποστάσεως ἢ οὐσίας φάσκοντας εἶναι, ἢ τρεπτὸν ἢ ἀλλοιωτὸν τὸν υἱὸν τοῦ Θεοῦ, τοὺς τοιούτους ἀναθεματίζει ἡ καθολικὴ καὶ ἀποστολικὴ Ἐκκλησία,

adoratur, et conglorificatur, qui locutus est per prophetas; et unam, Sanctam, Catholicam, et Apostolicam Ecclesiam. Confiteor unum Baptisma in remissionem peccatorum; et expecto resurrectionem mortuorum, et vitam venturi seculi. Amen.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE.

TABLE
DES ENTRETIENS
DU PREMIER VOLUME.



FIN DE LA TABLE DES ENTRETIENS.

Le Mans, Impr. de Ch. Richelet, rue de la Paille, 10. — 1842.











